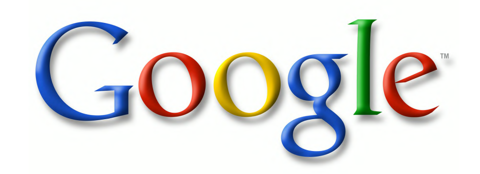
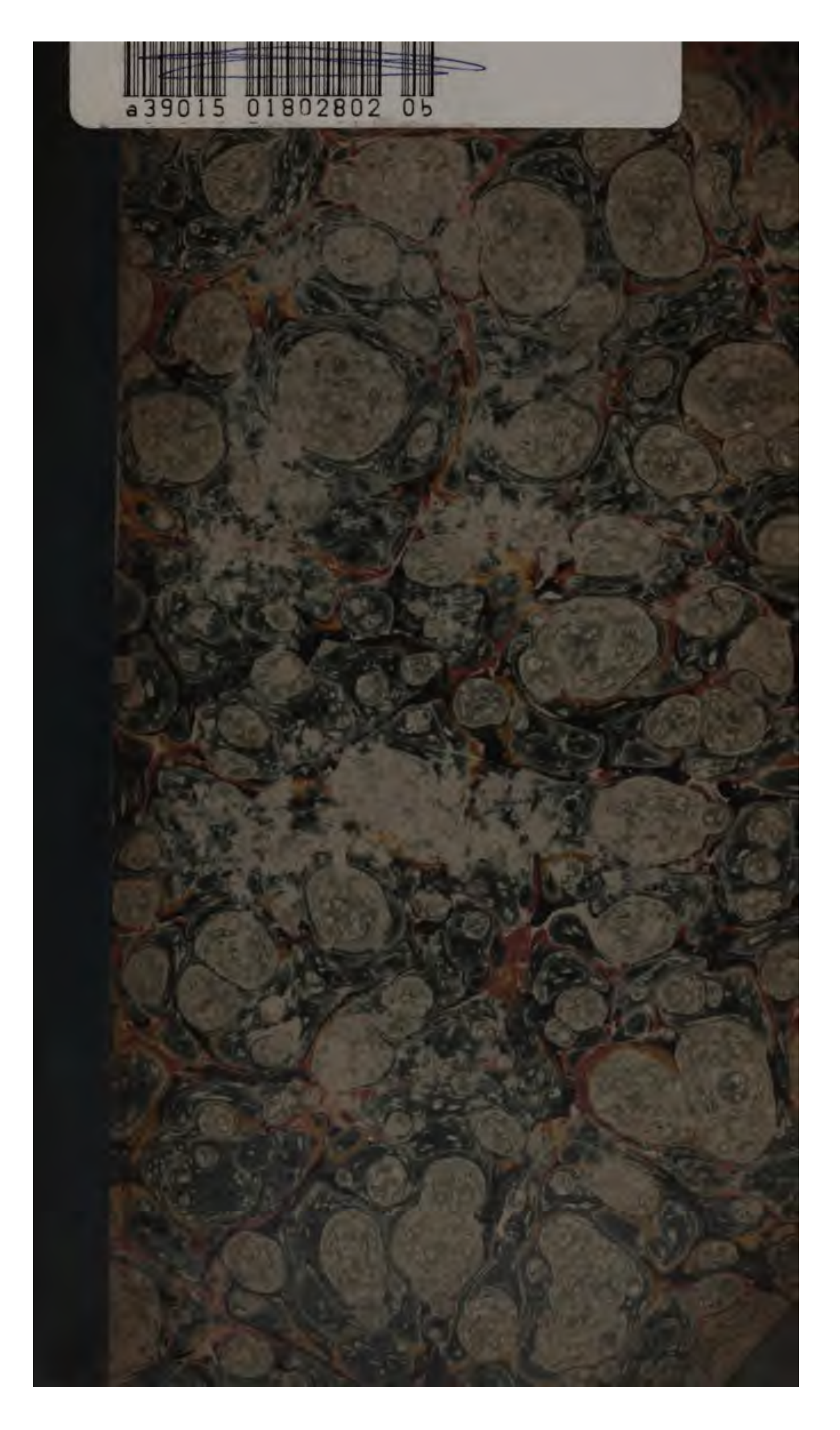








HISTOIRE

DE FRANCE.



HISTOIRE
DE FRANCE,

PAR

M. LE COMTE DE SÉGUR,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, PAIR DE FRANCE, etc. etc.

TOME CINQUIÈME.



BRUXELLES,

ARNOLD LACROSSE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DE LA MONTAGNE, N° 1015.

1824.



HISTOI



MODERNE.

HISTOIRE DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

SUITE DES CAPÉTIENS.

LOUIS VIII, SURNOMMÉ LE LION.

(1223.)

Accroissement de la puissance royale. — Caractère de Louis VIII. — Origine de l'assurement. — Sacre de Louis et de Blanche, à Reims. — Entrée du roi à Paris. — Son ordonnance à l'égard des Juifs. — Guerre entre Louis et Henri III. — Premiers succès de Louis sur Mauléon. — Fuite honteuse de Richard. — Trève avec l'Angleterre. — Tableau de la chevalerie. — Ordres des chevaliers. — Usurpation d'un faux Baudouin. — Son procès. — Sa punition. — Rivalité de Raymond VI et de Montfort. — Nouvelle excommunication de Raymond. — Croisade contre lui. — Sa courageuse défense. — Désastres de Louis. — Ligue contre lui. — Sa maladie. — Sa chasteté. — Serment de fidélité à Blanche et à son fils. — Mort de Louis. — Origine d'un proverbe. — Enthousiasme pour saint François. — Enfans de Louis VIII.

Accroissement de la puissance royale.

Le fils de Philippe-Auguste fut le premier roi, depuis trois siècles, qui, en montant sur le trône,

se tr   de force, délivré du joug des seign   presque affranchi de celui du clergé, et supérieur en puissance aux plus grands vassaux de la couronne. Mais, si le courage de Louis-le-Gros, si le génie et la fortune de Philippe avaient élevé à ce point la puissance royale, malgré les obstacles que lui opposait la féodalité, il fallait encore beaucoup de sagesse et de fermeté pour maintenir cette élévation, et pour conserver une autorité dont l'accroissement subit excitait tant de jalousie, sans être soutenu par aucune institution.

Les rois de France n'exerçaient de pouvoir réel et légal que dans leurs domaines. Maîtrisés par les grands lorsque ce domaine se bornait aux villes de Reims et de Laon, plus respectés quand le sceptre passa dans les mains d'un duc de France, ce ne fut que depuis la réunion à la couronne de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou, du Maine et de la Normandie, qu'ils s'élevèrent au-dessus des ducs d'Aquitaine, de Bretagne, de Toulouse, de Bourgogne, des comtes de Flandre et de Champagne. Ainsi ce n'était pas comme rois qu'ils exerçaient un grand pouvoir, mais comme seigneurs plus puissans en domaines que tous les autres.

Cette vérité est incontestable; tous les faits prouvent que les ordonnances du monarque n'avaient force de loi que dans ses domaines, et, pour en étendre l'empire, il fallait conclure des conventions en vertu desquelles les autres seigneurs confédérés avec le roi adoptaient et signaient ces réglemens.

Le roi, dans ses guerres privées, ne pouvait exiger de secours que des vassaux de ses domaines; les

autres seigneurs ne lui en devaient que pour les guerres générales, qu'on n'entreprenait jamais sans les avoir consultés.

L'habileté de quelques princes sut peu à peu transporter à la royauté des droits que le système féodal n'avait attachés qu'à la seigneurie. Ces princes, profitant avec autant de suite que de sagacité des querelles de leurs vassaux, du mécontentement des opprimés, de la cupidité des oppresseurs et du besoin que les peuples avaient d'un protecteur, affranchirent les communes, s'en déclarèrent les patrons, ressuscitèrent les appels à la justice royale, confisquèrent les biens des nobles qui refusaient de remplir les devoirs de vassaux, étendirent les attributions, la compétence de la cour des pairs, composèrent à leur gré ce tribunal suprême en le modifiant, employèrent les forces presque irrésistibles de leurs vastes domaines à faire respecter ses arrêts, et donnèrent ainsi un corps véritable et une existence réelle au pouvoir monarchique, qui, depuis Charles-le-Chauve, n'était plus qu'une ombre majestueuse.

Caractère de Louis VIII.

Si Louis VIII, dont le règne ne dura que quatre années, ne brilla pas dans nos annales du même éclat que son père et son fils, on doit néanmoins reconnaître qu'il fut brave comme eux, qu'il sut garder avec sagesse l'héritage de l'un, et préparer habilement la marche glorieuse de l'autre. Placé par le sort entre deux rois illustres, son nom se mêle aux leurs sans y faire ni ombre ni tache.

Quelques historiens l'accusèrent, il est vrai, de faiblesse; mais, comme Condillac le remarque avec raison, « les nobles ne l'en soupçonnèrent pas; car,

» s'ils n'avaient point craint sa fermeté, ils auraient » remué ; et son règne fut tranquille. »

D'ailleurs, s'il eût mérité d'être placé au rang des rois faibles, le peuple ne lui aurait pas donné le surnom de *Lion*, qu'il avait mérité par ses victoires sur les Anglais, au moment où son père triomphait des Germains à Bouvines, et par sa conquête rapide de l'Angleterre.

Un auteur du temps, Guillaume de Puis-Laurens, nous apprend que Philippe appelait son fils *homo delicatus et debilis*; mais il est évident que c'était uniquement de la faiblesse de sa santé qu'il voulait parler. Aucun fait ne me semble appuyer l'opinion de M. Sismondi[1], *qui lui reproche d'avoir été faible d'esprit et de corps*. Il le dit aussi dominé par les prêtres ; mais qui dans ce siècle pouvait être totalement exempt de cette dépendance d'une autorité redoutable à tous les trônes !

Philippe-Auguste lui-même s'était croisé. Il avait sacrifié son amour pour Agnès à la crainte des foudres romaines, abandonné le comte de Toulouse au ressentiment du pape, et ne s'était point cru assez puissant pour soutenir son fils sur le trône d'Angleterre contre la volonté du Saint-Siége ; tandis que Louis, bravant le légat romain, entreprit, malgré ses menaces, la conquête de cette couronne.

Ce qui est certain, c'est que sous le règne de ce prince, en dépit des grands vassaux, les appels royaux se multiplièrent, et que, malgré leur opposition formelle, le chancelier et les grands officiers de la couronne continuèrent à siéger au parlement.

Origine de l'assurement.

On vit même une foule de seigneurs, qui redoutaient l'ambition et l'injustice de leurs puissans suzerains, chercher un appui sous la protection d'un sceptre qu'ils croyaient capable de garantir leur repos. Ainsi ce fut à cette époque que commença parmi eux l'usage de faire assurer leurs domaines. Ils s'adressaient au monarque pour lui demander l'assurement, c'est-à-dire, la garantie de la conservation de leurs seigneuries, « de sorte que le roi, » nous dit encore Condillac, accrut journellement » son autorité en se déclarant tour-à-tour patron » des communes et protecteur des nobles opprimés. »

Mably remarque également que « les Français » commencèrent, sous le règne de Louis VIII, à » soupçonner la nécessité de trouver dans l'État » une puissance qui en unît, resserrât et gouvernât » par un même esprit toutes les parties diverses. » Louis, ajoute-t-il, fit quelques réglemens géné- » raux, non comme législateur, car il aurait ré- » volté les esprits ; ses ordonnances ne furent que » des traités de confédération avec des prélats et » barons qui se rendaient à ses assises. »

Un des moyens les plus adroits et les plus prompts d'étendre l'autorité royale hors des domaines royaux, fut la résolution hardie que prit Louis VIII de changer le patronage en suzeraineté directe, et de déclarer qu'il regardait comme appartenant à sa seigneurie toutes les villes auxquelles les seigneurs avaient cédé ou vendu les franchises communales. Aussi M. de Montlosier regarde cette déclaration publique comme l'une des grandes atteintes portées aux droits des nobles.

Sacre de Louis et de Blanche, à Reims.

Philippe-Auguste, non par jalousie, comme l'ont supposé sans fondement quelques historiens, mais pour prouver que sa race était assez affermie sur le trône pour régner sans le secours de la cérémonie du sacre, dont plusieurs circonstances rappelaient le droit électif des peuples, n'avait pas jugé à propos de faire couronner son fils. Cependant ce jeune prince, dès qu'il fut roi, se conforma à l'antique usage; il fut sacré avec Blanche, sa femme, le 6 août (1), par Guillaume de Joinville, archevêque de Reims.

Jean de Brienne, roi de Jérusalem, qui était venu chercher en Europe des secours pour la Palestine, assista au sacre.

Entrée du roi à Paris.

L'entrée du jeune monarque dans Paris fut pompeuse, brillante et animée par la satisfaction que les Français éprouvaient en voyant monter sur le trône un prince belliqueux, issu par son père de Hugues-le-Grand et par sa mère de Charlemagne.

L'abbé Vély se complaît à faire une description magnifique et fleurie des réjouissances qui eurent lieu dans la capitale à l'occasion de cette entrée solennelle. « Un grand nombre de fontaines faisaient » couler à grands flots le vin dans les rues. Ces rues » étaient remplies de tables chargées de mets et de » fruits; l'air retentissait du son des instrumens et » des acclamations publiques; le peuple en foule » courait au-devant du monarque, qui par-tout se » voyait loué, harangué et chanté. »

« L'université même, dit cet auteur, vint se

(1) 1223.

» mêlent à la joie générale ; les philosophes font trève
» à l'esprit de dispute ; Aristote se tait ; Platon fait
» silence ; tous jonchent de fleurs son passage que
» les Parisiens avaient couvert de riches tapis. »

Son ordonnance à l'égard des Juifs.

Les seigneurs qui entouraient le roi se hâtèrent de profiter des premiers momens de ce règne pour obtenir du nouveau monarque un acte injuste et arbitraire. Une ordonnance royale abolit les dettes qu'ils avaient contractées envers les Juifs. Cette ordonnance n'aurait eu force de loi que dans les domaines et seigneuries du roi, si la plupart des seigneurs ne s'étaient pas empressés, comme il était facile de le prévoir, d'adopter et de signer cet acte sollicité par leur cupidité.

La forme dans laquelle cette ordonnance est rédigée est d'autant plus importante à remarquer, qu'on y voit la preuve incontestable de la nécessité qui existait alors pour l'autorité royale d'obtenir l'assentiment des seigneurs lorsqu'elle voulait rendre une loi ou un réglement général.

Voici les termes du préambule de cette ordonnance : « Sachez que par la volonté et du consentement des archevêques, évêques, comtes, barons
» et chevaliers du royaume de France, tant ceux
» qui ont que ceux qui n'ont pas des Juifs chez eux,
» nous avons fait l'établissement ci-après, que
» ceux dont les noms suivent ont juré d'obser-
» ver, etc. etc. »

Guerre entre Louis et Henri III.

Au moment où Louis se faisait couronner, un ambassadeur, envoyé par Henri III, vint lui redemander la Normandie précédemment confisquée, mais dont on prétendait que Philippe-Auguste avait

promis la restitution. Louis nia cette promesse, et refusa hautement de rendre aux Anglais cette importante conquête.

Des deux côtés on se prépara promptement à la guerre, car la trève devait expirer en 1224. Louis s'assura prudemment de la neutralité de l'empereur Frédéric II. Il décida le vicomte de Thouars à refuser tout secours aux Anglais.

Hugues de Lusignan, comte de la Marche, l'inquiétait par son influence, par ses talens, par la force de ses alliés et la nécessité où il se trouvait de ménager les Anglais, dans la crainte de voir saisi par eux, en cas d'hostilités, le domaine de sa femme Isabelle, veuve de Jean-sans-Terre. Le roi obtint son alliance, en lui promettant, pour dédommagement, deux mille francs de pension, la possession de Saintes, ainsi que celle d'Oleron, et même de Bordeaux, si l'on parvenait à s'en emparer.

Premiers succès de Louis sur Mauléon.

Dès que la trève fut expirée, Louis, qui savait que la rapidité est la mère des succès, conduisit promptement son armée en Poitou, attaqua Mauléon, général dont on vantait l'habileté, le défit, prit Niort, Saint-Jean-d'Angély, et assiégea la Rochelle.

Mauléon s'était jeté dans cette place, et il la défendit avec vigueur; mais, ne recevant aucun secours d'Angleterre, il se vit forcé de capituler.

Le roi, dans l'espoir de s'attacher cette ville et de l'empêcher de retomber dans les mains des Anglais, lui accorda d'immenses priviléges; elle les conserva jusqu'au moment où le cardinal de Richelieu la punit de sa courageuse résistance.

L'indolence du roi d'Angleterre lui fit perdre

beaucoup d'alliés ; ils se rangèrent du côté de la fortune. La plupart des seigneurs d'Aquitaine, du Limousin, du Périgord, et Mauléon lui-même, prêtèrent serment de fidélité au roi de France, qui rentra en triomphe dans Paris (1).

L'Angleterre déploya enfin quelques forces ; mais elles ne se montrèrent qu'à la fin d'une campagne dont elles auraient dû prévenir les désastres.

Fuite honteuse de Richard.

Richard, frère de Henri III, arriva près de Bordeaux avec trois cents voiles. Le titre de comte de Poitou, dont il se parait, annonçait ses espérances ; quelques succès légers semblèrent d'abord les confirmer. Mais ensuite, repoussé par les Français dans les environs de la Réole, il n'osa risquer une bataille, et se rembarqua assez honteusement pour l'Angleterre.

Trève avec l'Angleterre.

Henri III, si mal secondé par ses armes, eut recours à la protection du pape Honoré. Ce pontife offrit sa médiation ; il écrivit au roi de France que le Saint-Siége devait, conformément à l'ordre de Dieu, combattre les péchés : *la guerre contre l'Angleterre*, disait-il, *en est un, et vous devez y mettre fin.* Cet argument, assez étrange en politique, n'eut aucun succès ; mais trente mille marcs d'argent, donnés par l'Angleterre, décidèrent Louis à lui accorder une trève de quatre ans.

Il fallait que le roi trouvât peu de ressources dans son trésor, et eût dissipé bien promptement celui de son père, pour commettre une telle faute ; car l'abandon où le roi d'Angleterre avait laissé ses pos-

(1) 1224.

sessions françaises, la défection de ses vassaux et la fuite de Richard prouvaient assez que l'armée victorieuse de Louis, ne trouvant point d'obstacles redoutables en Guienne, aurait pu, en une seule campagne, chasser totalement les Anglais de la France.

Quelques auteurs prétendent que la dévotion du roi et le désir d'accomplir son serment, en exterminant les Albigeois, furent les motifs qui le décidèrent à signer cette trève impolitique.

Les mœurs des princes, comme celles des particuliers, offraient alors le mélange le plus singulier de grandeur et de petitesse, de licence et de superstition, de galanterie et de piété. On savait commander, mais non administrer; conquérir, mais non conserver. Les grands faisaient dépendre leurs intérêts de leurs passions, et ceux des peuples de leurs caprices.

Tableau de la chevalerie.

C'était l'époque florissante de la chevalerie, dont nous sommes obligés de reparler souvent, puisque cet ordre, plus romanesque que politique, sans ressembler à aucune autre institution, eut peut-être, pendant long-temps, plus de force et d'influence que toutes les institutions fondées par les plus sages législateurs.

Nous avons vu que cette chevalerie, née au milieu des excès de l'anarchie, en fut le premier remède. L'appui qu'elle donna aux opprimés, et les exploits qui l'illustrèrent, excitèrent pour elle un enthousiasme général; elle devint une des premières dignités militaires, et on la compara même au sacerdoce.

Un chevalier devait être, d'après ses vœux, religieux comme un prêtre, vertueux comme un

magistrat, intrépide comme un paladin. Cependant l'amour était l'aiguillon et le prix de ses travaux; il jurait de servir sa dame avec autant de zèle que son Dieu et son roi.

Bientôt tous les palais, tous les châteaux se transformèrent en écoles de chevalerie. Dès l'âge de sept ans, on donnait aux jeunes nobles des leçons pour les former à l'art militaire et au service de cour : ils servaient d'abord un seigneur en qualité de page, damoiseau ou varlet, et ensuite comme écuyer; ce service domestique était alors aussi honoré par-tout qu'il l'est encore aujourd'hui dans les maisons royales. Le nom de *varlet* même, que les mœurs modernes ont dégradé, fut autrefois porté par nos jeunes princes.

Dans ces écoles on donna à la fois aux jeunes demoiselles des principes de dévotion et de galanterie; et si d'un côté on les formait avec soin aux vertus de mères et de femmes, aux travaux convenables à leur sexe, de l'autre on leur apprenait tous les moyens de plaire par leurs talens et leurs prévenances aux chevaliers dont leur tendresse devait enflammer le courage et couronner la gloire.

Ce n'était qu'à l'âge de quatorze ans qu'on pouvait devenir écuyer; alors un prêtre bénissait l'épée du jeune aspirant à la chevalerie. Les grands et les chevaliers avaient à leur suite plusieurs sortes d'écuyers.

L'écuyer de la chambre faisait les honneurs du château, et remplissait les fonctions de chambellan.

L'écuyer tranchant coupait les viandes avec adresse et les distribuait avec courtoisie; il était échanson et panetier; l'argenterie était confiée à sa garde.

L'écuyer du corps accompagnait par-tout son

maître, portait ses armes, sa bannière; c'était lui qui, au signal d'un combat, faisait retentir l'air du *cri d'armes* de son seigneur; il lui attachait sa cuirasse, ses brassards, lui donnait son écu, son épée, sa lance; dans la mêlée il se tenait près de son maître, parait les coups qu'on lui portait, le relevait s'il était renversé, et quand son cheval recevait quelques blessures, il lui en présentait promptement un nouveau.

Les prisonniers étaient mis sous la garde de l'écuyer. En temps de paix, leurs jours étaient employés aux exercices militaires, à la course, à la bague, au maniement de la lance.

Au milieu des fêtes, les tournois offraient une image souvent trop ressemblante de la guerre. La présence des dames et du prince ou seigneur animait les combattans, qui recevaient de la main des belles le prix décerné à la force, à l'adresse, à la grace, à l'agilité.

Ordres des chevaliers.

On comptait deux classes de chevaliers : ceux de la première s'appelaient *bannerets*, et les seconds *bacheliers*. Le banneret avait à sa suite plusieurs chevaliers, suivis d'un certain nombre de soldats.

Pour entrer dans la classe des bannerets, il fallait posséder une terre considérable et prouver quatre générations de noblesse. Le banneret devait entretenir au moins cinquante hommes d'armes, dont chacun était suivi de deux cavaliers et accompagné de plusieurs valets. Sa bannière était carrée; celle du bachelier se divisait en deux pointes. Le banneret seul jouissait du droit électif de choisir un *cri d'armes* particulier, comme *Châtillon au noble duc*, *Flandre au Lion*; le cri royal fut *Mont-Joie*

Saint-Denis ; celui de plusieurs princes du sang, *Mont-Joie au blanc épervier.*

On appelait les chevaliers *dom, sire* et *messire* ou *monseigneur ;* leurs femmes seules portaient le titre de *madame ;* toutes les autres se nommaient *demoiselles.*

Les chevaliers jouissaient seuls du privilége de manger à la table du roi, d'arborer sur leurs maisons des girouettes, et de faire briller sur leurs vêtemens l'or, l'hermine, le velours et l'écarlate. Ils étaient exempts du paiement de tous droits sur leurs denrées.

Les portes de ce temple de l'honneur ne furent long-temps ouvertes qu'à la naissance, à la fortune et aux exploits guerriers. Ce ne fut que deux siècles après qu'on permit à la science et à la vertu plébéienne d'y entrer.

On créa pour les lois et pour les lettres un troisième ordre de chevaliers ; l'orgueil des chevaliers militaires s'en offensa ; ils méprisèrent les chevaliers légistes, étendirent même ce mépris sur les lois et les lettres, dédaignèrent la science, n'estimèrent, ne cultivèrent que celle des armes, désertèrent les parlemens, s'éloignèrent des tribunaux, et portèrent, par ces aveugles préjugés et par cet impolitique mépris, la plus mortelle atteinte au pouvoir féodal, dont ils accélérèrent la chute.

Leur orgueil, en croyant se venger, abdiqua réellement la puissance, et ouvrit aux plébéiens le champ de la législation et de l'administration. De cette sorte ils lâchèrent la proie pour l'ombre ; et, retranchés dans les grandeurs d'une vanité chimérique, ils devinrent gouvernés au lieu d'être gouvernans.

Tel fut le commencement d'une révolution dans les mœurs qui, plus tard, en fit naître une plus étendue dans presque tous les gouvernemens.

L'exemple des monarques, ainsi que l'a dit un grand roi, *impose et se fait suivre.* Louis-le-Gros, Louis-le-Jeune, Philippe-Auguste, Louis VIII, brillans de toutes les qualités des preux, se montrèrent ardens et parfaits chevaliers. Dans toutes les contrées de l'Europe, une foule d'émules belliqueux s'empressèrent de marcher sur les traces de ces illustres modèles. Mais trop souvent on imita mieux leurs prouesses que leurs vertus; trop souvent, entraînés par les vices du siècle, ces protecteurs de l'opprimé continuèrent à piller les marchands, à tyranniser les faibles, à séduire, à enlever les dames qui devaient être l'objet de leur culte respectueux, et à brûler les hérétiques au nom de la charité; trop souvent enfin leur piété dégénéra en superstition, et leur galanterie en libertinage.

On vit même, ainsi que le remarque l'abbé Vély, un grand nombre de dames ordonner, par une étrange courtoisie, à leurs demoiselles d'honneur de partager leur lit avec les chevaliers qui les visitaient : à cette occasion, le même abbé cite ces vers d'un poème où les mœurs du temps sont peintes avec une singulière naïveté :

> Appelle un soun (sienne) pucelle
> La plus courtoise et la plus belle,
> A cousoil (en confidence) li dit : Bel amie,
> Allez tôt, ne vous ennuuit mie,
> Avec le chevalier gésir (coucher).

Quoi qu'il en soit, et malgré ces abus inévitables

au crépuscule de la civilisation, l'institution de la chevalerie produisit d'immenses avantages. Si elle n'épura pas rapidement les mœurs, au moins elle les adoucit; elle offrit des refuges au malheur, des vengeurs à l'innocence, des encouragemens à la poésie; elle éleva les ames, donna à plusieurs vertus l'attrait de la gloire, et créa, par le point d'honneur, une puissance toute nouvelle, qui, à défaut d'institution, servit long-temps de supplément à la morale, d'égide aux débris des antiques libertés nationales, et de seul frein au despotisme.

Aussi, de tous les châtimens et de tous les supplices qu'aurait pu inventer le pouvoir le plus rigoureux, aucun ne devait répandre plus d'effroi dans les imaginations et dans les ames que celui de la dégradation d'un chevalier convaincu de lâcheté, de mensonge, et enfin d'avoir forfait à l'honneur : traîné sur l'échafaud, on brisait devant lui ses armes; on effaçait les emblèmes de son écu; les hérauts l'accablaient d'injures, l'appelaient *traître*, *déloyal* et *foi-mentie*; ensuite, couvert d'un drap mortuaire, on le portait sur une civière dans une église. Là on récitait sur lui les prières des morts; et, dans quelque lieu qu'il portât ses pas, s'il osait se présenter à la table des chevaliers, on coupait la nappe à la place qu'il occupait, et on le chassait ignominieusement.

Ce fut par de tels moyens que peu à peu l'honneur établit en France son règne et son culte; il s'y maintint toujours comme la puissance la plus irrésistible, comme une sorte de religion, et ses arrêts y sont encore plus généralement respectés que les lois.

Usurpation d'un faux Baudouin.

L'un des chevaliers dont les exploits illustrèrent alors au loin la France, Baudouin, comte de Flandre, s'était élevé par sa valeur, comme nous l'avons dit, sur le trône de Constantin, vingt ans avant le règne de Louis. Ce fondateur d'un nouvel empire, vaincu, enveloppé, pris et massacré par les Bulgares, reparut soudainement en France (1), ou du moins un homme qui lui ressemblait en tous points, prit son nom et se fit reconnaître par un grand nombre de ses vassaux.

La plupart des Flamands et des Anglais furent ou parurent dupes de cet imposteur. Plusieurs circonstances le favorisaient. Jeanne, fille du vrai Baudouin, gouvernait alors la Flandre. Cette comtesse, altière et avare, régnait pendant l'absence de l'infortuné Ferrand son époux, qui restait toujours enfermé dans les prisons du Louvre, parce que sa femme refusait de payer sa rançon.

Cette comtesse, ambitieuse et hautaine, était détestée par ses sujets; la haine rend les peuples crédules, et l'espoir de briser son joug disposa les Flamands à croire les récits du faux Baudouin, qui se vit accueilli avec transport par la multitude.

Jeanne, abandonnée et au moment d'être détrônée, prit la fuite; elle vint à Paris implorer la protection du roi de France, qui lui promit son appui et se rendit à Péronne. Là il envoya ordre au prétendu Baudouin de comparaître devant lui.

Son procès.

Cet aventurier, protégé par le roi d'Angleterre et favorisé par l'opinion publique, eut l'audace de

(1) 1225.

se montrer aux yeux du roi et de soutenir sans trouble son imposture ; le cardinal de Saint-Ange fut chargé de l'interroger. Jeanne prétendait que cet aventurier était un certain Bernard de Rays, autrefois ermite en Champagne, et dont les traits ressemblaient effectivement à ceux du comte Baudouin.

Quoi qu'il en soit, il répondit avec autant de clarté que de fermeté à la plupart des questions qui lui furent adressées ; mais lorsqu'on lui demanda les époques précises et les jours où il avait rendu hommage à Philippe-Auguste et épousé Marie de Champagne, il se troubla et se coupa : sa confusion ou son défaut de mémoire furent regardés comme des preuves évidentes de son imposture.

Louis le chassa avec mépris, et lui ordonna de sortir du royaume. Beaucoup de gens pensèrent qu'un châtiment si doux indiquait encore quelques doutes dans la conscience de ses juges ; ils oubliaient que l'accusé n'avait comparu qu'après avoir obtenu du roi un sauf-conduit.

Sa punition

Au reste, cette clémence ne retarda que de peu son supplice ; arrivé en Bourgogne, il fut enlevé par quelques serviteurs de la comtesse de Flandre, qui le fit mettre à mort après l'avoir accablé d'outrages.

Vainement Jeanne fit publier des lettres de Constantinople, dans lesquelles on racontait des miracles opérés en Bulgarie, sur le lieu même où son père avait été tué et enterré. Le peuple s'opiniâtra à croire qu'une souveraine injuste devait être une fille dénaturée, et, ainsi que le remarque M. Sismondi, les chroniques de Flandre disent que *la plus grande*

partie du peuple accusa toujours Jeanne d'avoir fait pendre son père.

Ce qui devait peut-être propager cette opinion, c'était la conduite intéressée du juge: car la protection que Louis avait accordée à la comtesse pouvait paraître plutôt vendue que donnée, puisqu'il avait exigé d'elle la cession de Douai, de l'Écluse, et d'assez fortes indemnités.

La présence de ses troupes pacifia promptement et complètement la Flandre, qui rentra, en gémissant, sous le joug détesté de la comtesse. Le roi d'Angleterre n'osa faire aucun mouvement pour empêcher cette pacification. Il était alors sans appui sur le continent; car Louis VIII, l'année précédente, avait conclu à Vaucouleurs, avec Henri, roi des Romains, une alliance contre l'Angleterre; et le pape, pour déterminer le monarque français à tourner toutes ses forces contre les Albigeois, avait défendu aux Anglais, sous peine d'excommunication, de s'armer contre ce prince pendant toute la durée de cette guerre religieuse, guerre que le clergé appelait *guerre sainte*, quoiqu'elle fût aussi impolitique qu'impie, en forçant des Français, des chrétiens, à se baigner dans le sang d'autres chrétiens et d'autres Français.

Ce fanatisme, le plus cruel des fléaux modernes, continuait toujours à faire de nos provinces méridionales un théâtre de ruines, de crimes et de carnage. La persécution y produisit son effet inévitable; elle rendait l'erreur plus opiniâtre. Le vieux Raymond, comte de Toulouse, était mort excommunié; on lui refusa la sépulture. Son cercueil fut jeté avec opprobre près d'un cimetière. Rimer assure qu'on

voyait encore le squelette de ce prince trois siècles après cette époque.

Rivalité de Raymond VI et de Montfort.

Son fils, Raymond VI, ressaisissant son héritage par les armes, excitait l'enthousiasme de ses peuples et l'admiration même de ses ennemis. Son rival, Amaury de Montfort, s'était vu peu à peu dépouillé de toutes ses conquêtes.

Héritier de la haine et de la bravoure de son père, Montfort cherchait ardemment tous les moyens de faire triompher sa cause. Dans ce dessein, il avait cédé au roi Louis (1) toutes ses prétentions sur le comté de Toulouse; maintenant il pressait instamment le pape de ranimer le zèle des croisés par de nouvelles indulgences et par des secours en hommes et en argent. Il voulait qu'on renouvelât les bulles d'excommunication contre la maison de Toulouse et ses adhérens; enfin il exigeait que, pour assurer le succès de la ligue sainte, on levât sur les biens du clergé une taxe annuelle de soixante mille livres. Cette dernière demande parut momentanément refroidir le zèle romain.

D'un autre côté, le jeune Raymond employait autant d'habileté pour diviser ses ennemis que pour les combattre. Cherchant à la fois à fléchir le Saint-Siége et à désarmer le roi de France, il offrait à l'un sa soumission, et proposait à l'autre de le faire juger par le tribunal des pairs. Le succès sembla quelques momens répondre à ses efforts. Le pape se réconcilia avec lui, révoqua ses sentences, et écrivit au monarque français qu'il ne devait plus employer ses

(1) 1223.

forces contre Raymond, que dans le cas où ce jeune comte enfreindrait ses nouveaux sermens.

Louis, irrité de ce changement inattendu, sur lequel il n'avait pas été consulté, répondit que Rome pouvait traiter comme elle le voulait avec Raymond, mais que le roi de France n'avait aucun ordre à recevoir d'elle.

Un concile fut assemblé à Montpellier (1), et l'on y vit, avec un juste étonnement, l'archevêque de Narbonne plaider avec chaleur la cause du jeune Raymond. C'était cependant ce fameux Arnault, premier inquisiteur de la foi, et dont la haine violente contre la maison de Toulouse s'était signalée par tant d'excès et de crimes.

Nouvelle excommunication de Raymond.

Cependant une nouvelle révolution s'était faite dans l'esprit mobile du pape. Il blâma l'indulgence du concile, accusa Raymond de parjure, l'excommunia de nouveau, et chargea son légat, le cardinal romain de Saint-Ange, de concerter avec le roi de France toutes les mesures nécessaires au succès de la croisade.

Un nouveau concile se réunit à Bourges (2). Raymond, ayant obtenu du roi un sauf-conduit, se rendit à cette assemblée, rétracta ses erreurs, et, malgré sa soumission, ne put obtenir d'être absous : le jugement même des pairs lui fut refusé, parce qu'avant d'y comparaître, il exigeait qu'on le reconnût pair de France, comme il l'était en effet.

Tout espoir de pacification étant perdu, Raymond retourna dans son camp, devenu son seul asile, et

(1) 1225. — (2) 1226.

Louis, probablement plus par ambition que par zèle, résolut de marcher à la tête des croisés, oubliant ainsi les dernières paroles de Philippe, qui avait prédit que cette funeste expédition terminerait son règne et sa vie.

Le roi espérait, par de grands efforts, achever promptement la guerre; à cet effet, voulant réunir toutes les forces de ses vassaux aux siennes, il convoqua dans Paris (1) un grand parlement. Presque tous les pairs, prélats et barons du royaume s'y rendirent.

Amaury de Montfort fit de nouveau, dans cette assemblée, la cession au roi de ses droits au comté de Toulouse, et reçut en échange la survivance de la charge de connétable. Raymond fut encore excommunié par le légat; le parlement déclara ses biens confisqués.

Croisade contre lui.

Tous les pairs et barons jurèrent de secourir, par tous leurs moyens, le roi leur seigneur. Chacun en effet courut aux armes; les grands prirent la croix par ambition; l'appât du gain attira une foule de soldats mercenaires; le peuple s'enrôla par fanatisme.

Une armée immense se réunit à Bourges; elle se composait de soixante mille hommes d'armes et de cent cinquante mille fantassins. Il est vrai que les coutumes du temps rendaient une semblable force plus imposante que réelle; car, excepté les troupes levées dans les domaines du roi, toutes les autres n'étaient tenues qu'à un service de quarante jours.

(1) 1226.

Quoi qu'il en soit, plusieurs vassaux de Raymond, effrayés à l'approche de cet orage, se soumirent; Nîmes ouvrit ses portes à Louis, et fut pour toujours réunie à la couronne; plusieurs villes imitèrent son exemple.

Sa courageuse défense.

Cependant Raymond déployait un courage égal aux dangers qui le menaçaient, et s'occupait activement à réunir tous les moyens de défense qui lui restaient contre tant d'ennemis acharnés.

La résistance d'Avignon lui laissa quelque temps pour ses préparatifs. Cette cité ne voulut point permettre au roi le passage sur son territoire; il l'assiégea, et écrivit en même temps à l'empereur pour justifier cette agression contre une ville dépendante de l'empire. La sainteté de la guerre entreprise et les intérêts de la religion lui servirent d'excuses.

Bérenger, comte de Provence, promit d'obéir au roi en tout ce qui ne serait pas contraire aux droits de l'empereur. Plusieurs corps de croisés s'emparèrent de Narbonne, de Beaucaire, de Carcassonne, d'Arles, de Tarascon et d'Orange; Avignon seule se distingua par une défense vigoureuse.

Désastres de Louis.

Une affreuse disette épuisait l'armée française; une chaleur brûlante y répandit des maladies contagieuses. Louis tenta un assaut : un pont que voulaient franchir ses troupes s'écroula; trois mille hommes périrent dans le Rhône. Peu de temps après, les assiégés sortirent au milieu de la nuit de leurs remparts, surprirent les Français livrés à la joie des festins, et en firent un grand carnage.

Ligue contre lui.

Dans ce même temps plusieurs seigneurs formaient secrètement une ligue contre le roi: les chefs

de ce complot étaient Pierre de Dreux, comte de Bretagne, Thibaut IV, comte de Champagne.

Cependant les Avignonnais, fatigués de combats et privés de vivres, capitulèrent. On les obligea de démolir leurs fortifications.

Sa maladie.

Le roi jouit peu de ce triomphe; une maladie de langueur minait ses forces. Néanmoins, comme il voulait mettre à fin son entreprise, il entra en Languedoc, et s'avança jusqu'à quatre lieues de Toulouse; mais, comme sa santé s'affaiblissait de jour en jour, et que d'ailleurs il se voyait abandonné par ceux de ses vassaux dont le service était expiré, il remit le siége de Toulouse au printemps suivant, et reprit la route de sa capitale.

Sa chasteté.

Sa maladie, qui s'aggravait continuellement, le força de s'arrêter à Montpensier en Auvergne. Les historiens du temps répandirent à cette occasion un conte trop étrange pour ne pas choquer la raison, mais qui prouve au moins l'opinion qu'on avait des vertus privées de ce monarque : les médecins, disent-ils, imaginèrent que, pour le tirer de sa langueur et pour lui rendre la santé, il était nécessaire de le faire dormir à côté d'une jeune demoiselle. Le roi refusa ce remède immoral. Cependant un seigneur de sa cour, Archambaud de Bourbon, par un zèle peu édifiant, introduisit la nuit dans la chambre royale une jeune vierge, qui informa le roi, sans doute avec embarras, du motif de sa visite. « Ma fille, lui dit Louis, » j'aime mieux mourir que de sauver ma vie par un » péché mortel. » Au même instant il appela Archambaud de Bourbon, moteur de cette intrigue, et lui ordonna de marier honorablement cette jeune fille.

Serment de fidélité à Blanche et à son fils.

L'état du roi empirait toujours : voyant la mort s'approcher, il reçut les sacremens ; et, appelant près de lui les archevêques de Bourges et de Sens, les évêques de Beauvais, de Noyon et de Chartres, les comtes de Boulogne et de Blois, Gauthier d'Avesnes, Enguerrand de Coucy, le maréchal Robert son frère, Archambaud de Bourbon, Jean de Nesle et Étienne de Sancerre, il leur fit jurer d'obéir fidèlement à son fils, ainsi qu'à la reine Blanche, qu'il déclara régente.

Mort de Louis.

Louis mourut dans sa quarantième année, après en avoir régné quatre (1). Il fut enterré à Saint-Denis. Le lieu où il expira fit croire au peuple que sa mort accomplissait une prophétie de Merlin, dans laquelle ce prétendu magicien s'exprimait ainsi : « Le Lion pacifique mourra au Mont du ventre, » *Monti pansæ*. La crédulité du vulgaire retrouva dans Louis le *Lion pacifique*, et dans les mots *Monti pansæ* le nom de *Montpensier*.

Quelques auteurs attribuèrent la mort de Louis à un crime. Mathieu Pâris prétend que, pendant le siége d'Avignon, Thibaut, comte de Champagne, enflammé d'une passion criminelle pour la reine Blanche, et ne pouvant supporter d'être éloigné d'elle, voulut quitter l'armée. « Louis, dit cet historien, lui défendit de partir, en le menaçant de » dévaster la Champagne s'il désobéissait. Thibaut, » outré, fit mêler à ses alimens un poison qui en » peu de temps termina ses jours. »

L'âge et la vertu de Blanche ôtent toute vraisem-

(1) 1226.

blance à une accusation portée sans preuve, à un attentat dont le coupable n'aurait pu retirer aucun fruit.

Louis reçut de ses sujets le surnom de *Lion pacifique*, et cependant il fit presque toujours la guerre avec bravoure; mais nulle part il ne montra la force et l'impétuosité du lion. Les grands admiraient sa générosité, les pauvres sa bienfaisance, les prêtres sa piété, les soldats sa vaillance, et le peuple ses vertus.

Quoique l'ambition lui ait fait commettre parfois des injustices, son nom aurait brillé parmi ceux de nos grands rois, si le sort ne l'eût placé entre un conquérant tel que Philippe et un monarque tel que Louis IX, qui fut tout ensemble un grand prince, un célèbre législateur et un saint.

Origine d'un proverbe.

Louis VIII, secondé par le zèle d'une vertueuse épouse, tenta, mais avec peu de succès, quelques efforts pour mettre un frein au désordre des mœurs; la licence était portée à tel point que, dans une de ses armées qui prétendait combattre pour la religion, on compta jusqu'à quinze cents concubines qui se montraient ornées des plus riches parures.

La reine Blanche, rencontrant une de ces femmes qui portait une magnifique ceinture, la prit pour la femme d'un chevalier et l'embrassa; une ordonnance, rendue à cette occasion, défendit aux courtisanes de porter dorénavant *robes à collets renversés, boutonnières aux chaperons, fourrures précieuses et ceintures dorées.* Mais comme trop souvent les dames, qui seules jouirent du droit de conserver ces ornemens, donnèrent aussi par leurs

mœurs trop de prise à la censure, le peuple fit et retint ce proverbe : *Vaut mieux bonne renommée que ceinture dorée.*

Une loi sévère ordonna que toute femme convaincue d'adultère serait promenée dans les rues et attachée par une corde à son séducteur. La puissance des grands et l'obscurité du peuple échappèrent facilement aux rigueurs de cette loi.

Enthousiasme pour saint François.

Si d'un côté la licence des mœurs résistait au pouvoir du trône et aux bons exemples du prince, de l'autre l'ardeur religieuse semblait s'accroître chaque jour. Le pape Honoré III protégea l'ordre des frères mineurs. Leur fondateur, saint François, professant une douce charité et une morale rigide, trouva une foule de disciples, quoiqu'il leur enseignât à souffrir la faim et la soif.

Son éclatante vertu n'empêchait pas son ardente imagination de répandre, d'accréditer et de croire peut-être même quelques-unes de ces fables qu'on trouve mêlées à toutes les religions ; il prétendait qu'un séraphin à six ailes l'avait stigmatisé avec des clous semblables à ceux qui attachaient les pieds du Sauveur à la croix. L'enthousiasme qu'inspirait saint François fut si excessif, qu'il approcha presque de l'idolâtrie ; on lui donna le nom d'*homme séraphique ;* on osa le comparer à Jésus-Christ ; et la superstition poussa même si loin son délire, qu'elle donna une sorte de préférence au saint sur la Divinité, en disant que le Christ n'avait conservé sans pourriture son corps dans le tombeau que trois jours, tandis que saint François avait gardé douze ans sans corruption ses stigmates sanglans.

La reine Blanche donna au roi onze enfans. Cinq seulement lui survécurent : Louis, qui régna ; Robert, comte d'Artois ; Alphonse, comte de Poitiers ; Charles, comte d'Anjou, de Provence, et roi de Naples ; Isabelle, qui mourut dans le monastère de Longchamps qu'elle avait fondé.

Enfans de Louis VIII.

Avant de mourir, le roi dans un testament déclara que, selon son intention, Louis, son fils, devait lui succéder et posséder tous ses domaines de même qu'il les avait possédés.

Une autre disposition de cet acte prouve à quel point le fléau de la lèpre était alors répandu en France ; car le roi fit des legs à deux mille léproseries.

Ainsi les deux parties du monde les plus peuplées durent à la folie cruelle des croisades un échange funeste de deux fléaux. Les croisés avaient répandu en Asie les germes de l'anarchie féodale, et ils rapportèrent en Europe ceux de la lèpre. Il est vrai que nous retrouvâmes en Orient quelques idées de commerce, quelques clartés perdues depuis long-temps pour nous, quelques traces de l'antique civilisation ; mais le progrès des deux fléaux fut rapide, et celui des lumières bien lent. Quatre croisades, en peu d'années, dépeuplèrent l'Europe, et plusieurs siècles parvinrent avec peine à l'éclairer.

CHAPITRE SECOND.

LOUIS IX OU SAINT LOUIS.

(1226.)

Avénement de Louis IX au trône. — Régence de Blanche. — Sacre du roi à Reims. — Singulière prétention de deux comtesses au sacre. — Portrait de Blanche. — Son adroite politique avec ses ennemis. — Traité avec eux. — Complots contre le roi, découverts par Thibaut. — Guerre entre ce dernier et les ligueurs. — Soumission de ces rebelles. — Révolte de l'université. — Fermeté de Blanche à cette occasion. — Invasion du comte de Bretagne. — Succès de Raymond. — Sa cruauté envers des captifs. — Son excommunication. — Tribunal de l'inquisition. — Croisade contre les Albigeois. — Désordres de l'armée. — Traité avec Raymond. — Son amende honorable. — Mariage d'Alphonse et de Jeanne de Toulouse. — Organisation du tribunal de l'inquisition. — Ordonnance de Louis contre les hérétiques. — Traité entre Henri III et le comte de Bretagne. — Procès de ce comte. — Prise de la ville d'Oudon. — Pacification entre les seigneurs, opérée par Blanche. — Départ précipité du roi d'Angleterre. — Mort de deux ministres de France. — Éducation de Louis. — Son excessive piété. — Sa rigueur envers les Juifs. — Ses belles qualités. — Ses fondations. — Sa demande au pape. — Sa vénération pour les reliques. — Sa clémence. — Corruption dans Paris. — Mariage de Louis et de Marguerite. — Mort des comtes de Flandre et de Boulogne. — Humiliation du comte de Bretagne. — Son traité avec le roi. — Défense du roi aux seigneurs. — Troubles en Languedoc. — Crimes de l'inquisiteur Robert.

Avénement de Louis IX au trône.

Louis IX, destiné par le sort à réformer les mœurs de la France, à triompher du système

féodal, à ressusciter le règne des lois, à trouver la gloire même dans l'infortune, à faire chérir sa sévérité et respecter sa bonté, monta sur le trône de son père en 1226.

Mais il était enfant; sa mère était étrangère, et le sceptre, placé dans des mains en apparence si faibles, semblait devoir céder aux orages qu'annonçaient la turbulence d'une noblesse mécontente, les vues ambitieuses de quelques grands vassaux, et les intrigues du roi d'Angleterre pour soulever en sa faveur les provinces que lui avait enlevées Philippe-Auguste, et dont il espérait se ressaisir.

Régence de Blanche.

Un mécontentement universel était près d'éclater, au moment où la mort de Louis VIII investit Blanche du pouvoir souverain. Des indices trop certains l'avaient avertie de l'extrême danger où se trouvait le roi : en effet, sortant de Paris pour aller au-devant de son mari qu'elle croyait revoir triomphant, elle apprit tout à la fois et sa mort et ses dernières volontés, qui remettaient le sceptre dans ses mains.

Sacre du roi à Reims.

La reine Blanche ayant convoqué les grands pour assister au sacre de son fils, les uns refusèrent hautement d'y venir; les autres n'y consentirent que conditionnellement, exigeant, avec une impérieuse fierté, la liberté des prisonniers d'État et la restitution des terres confisquées pour cause de félonie sous les règnes précédens.

Blanche, sans s'étonner ni s'effrayer, poursuivit son dessein, et fit sacrer le jeune Louis à Reims, par Jacques de Basoche, évêque de Soissons. Le siége de Reims était alors vacant.

Louis, dans ce premier acte de sa vie royale, fit à la fois connaître au clergé ses sentimens religieux et au peuple la crainte salutaire que lui inspirait la vue de la couronne.

Ce jeune prince, plus frappé du poids que de l'éclat d'un tel fardeau, annonçait déjà qu'il serait digne de le porter. En le recevant, il répéta, avec une chaleur touchante, les paroles de David, déclarant « qu'il plaçait en Dieu son unique confiance. »

Singulière prétention de deux comtesses au sacre.

Jean de Brienne, roi de Jérusalem, le patriarche de cette ville, le duc de Bourgogne, les comtes de Dreux, de Bar, de Blois, le sire de Coucy, les comtesses de Flandre et de Champagne, assistèrent à cette cérémonie. Les deux comtesses y élevèrent la prétention de siéger parmi les douze pairs, de représenter leurs maris et de porter l'épée royale. Leur demande fut rejetée.

Thibaut, comte de Champagne, épris d'un fol amour pour la régente, s'était mis en route pour se rendre à Reims; mais, apprenant qu'on le soupçonnait d'avoir empoisonné le feu roi, et que de nombreux ennemis menaçaient ses jours, il s'arrêta et rejoignit les grands vassaux rebelles, qui, décidés à venger l'autorité féodale comprimée et abaissée par l'autorité monarchique, depuis Louis-le-Gros, voulaient profiter de la minorité du fils de Blanche pour relever leur puissance, et même, disait-on, pour placer sur le trône une nouvelle dynastie.

Dans ces premiers momens (1), non-seulement

(1) 1226.

les factieux s'agitaient, mais les amis de l'ordre eux-mêmes s'indignaient de voir la patrie, au milieu de tels périls, gouvernée par une femme étrangère, qui, disait-on, se laissait aveuglément conduire par un Italien, légat du pape, le cardinal de Saint-Ange.

Ce cardinal, doué par la nature d'un esprit vif et gai, d'un caractère insinuant et d'une belle figure, excitait à tous égards l'envie des courtisans; comme il était admis à l'intimité de Blanche, le rang, la vertu de cette reine, et même son âge, ne purent la mettre à l'abri des traits empoisonnés de la calomnie. Menacée et bientôt attaquée par une foule d'ennemis conjurés pour la perdre, la reine-mère sut tour-à-tour comprimer les factions par sa fermeté, et les dissoudre par son adresse.

Portrait de Blanche.

Blanche, non moins célèbre par ses qualités personnelles que par celles de son fils, était belle, spirituelle, active, majestueuse sans orgueil, attrayante sans faiblesse; sa fierté intimidait l'audace; sa douceur attirait l'affection. Habile à pénétrer les desseins de ses ennemis, elle savait également les combattre, les diviser et les gagner. Froide dans le danger, elle était fertile en expédiens pour en sortir. Son zèle ardent pour la religion la rendait vénérable au peuple et chère au clergé; souvent on lui entendait dire « qu'elle aimerait mieux voir » son fils mort que souillé d'un péché mortel. »

D'un autre côté, comme la pureté de sa vertu rassurait pleinement sa conscience, elle voyait sans déplaisir l'amour romanesque qu'elle inspirait à quelques preux, et, conformément à l'esprit che-

valeresque du temps, recevant sans courroux les hommages qu'on lui offrait, elle déconcertait la témérité plutôt par une gaieté maligne que par une colère pédante. On croit même que souvent elle sut se servir, dans ses projets politiques, de l'ascendant que ses charmes lui donnaient sur le cœur de quelques grands ambitieux.

Son adroite politique avec ses ennemis.

Le nombre de ses ennemis était grand; mais le dévouement de ses amis centuplait ses forces; elle était douée d'un grand courage, ne manquait point d'argent, s'entourait d'un conseil éclairé, et marchait sans crainte à la tête de troupes aguerries.

L'auréole de la gloire de Bouvines environnait encore sa couronne: le vieux Montmorency conduisait ses guerriers; l'expérience de Guérin, célèbre au conseil, dans la chaire et sur le champ de bataille, dirigeait ses plans; l'attachement du légat lui assurait l'appui de Rome. Enfin, ce qui sur-tout garantissait ses triomphes, c'était un mérite personnel et un tel mélange de force et de douceur, que ceux qui la bravaient de loin étaient séduits dès qu'ils la voyaient ou l'écoutaient.

Le plus redoutable de ses adversaires était Philippe, comte de Boulogne : ce prince, oncle du jeune roi et fils de Philippe-Auguste, ne pouvait voir sans chagrin la tutèle de son neveu et le gouvernement de la France confiés à une femme espagnole. Ses prétentions à la régence, légitimes aux yeux de la raison, étaient soutenues par la plupart des grands et appuyées par le vœu des peuples. Il était difficile de le vaincre et encore plus de le gagner.

Cependant l'adroite Blanche parvint à le désar-

mer ; d'importantes concessions, une déférence simulée, une grande confiance promise, lui attirèrent l'affection de Philippe. Content d'obtenir la possession de quelques villes et la suzeraineté du comté de Saint-Pol, il priva la ligue des factieux de leur principal appui.

La reine sut trouver (1), dans les prisons, un allié non moins puissant et non moins utile : l'infortuné Ferrand, comte de Flandre, était toujours captif dans le Louvre ; la comtesse, sa femme, refusant de payer sa rançon, le laissait sans pitié dans les fers. Les chroniques du temps attribuaient leur antipathie réciproque à une querelle ridicule et qui paraîtrait incroyable, si quelque bizarrerie ou quelque extravagance de l'esprit humain pouvait encore étonner : on prétendait que leur haine était née d'une vive dispute élevée entre eux à la suite d'une partie d'échecs. L'avarice et l'orgueil de la comtesse furent des causes plus vraisemblables de la haine des deux époux.

La comtesse, décidée à rompre ses liens, avait formé le dessein d'épouser le comte de Bretagne, Pierre, dit *Mauclerc*, l'un des plus ardens ennemis de la reine. Blanche déconcerta ses projets en rendant la liberté à Ferrand, et le comte paya sa générosité par un dévouement qui jamais ne se démentit.

Tels furent les moyens que l'habile régente sut employer avec autant de prudence que de promptitude, pour prévenir un soulèvement général.

Les principaux ligueurs étaient les comtes de

(1) 1226.

Bretagne, de la Marche et de Champagne, tous liés par le sang à la famille royale.

Henri III, roi d'Angleterre, soutenait le comte de la Marche, son beau-père; le duc de Guienne, Richard, prince anglais, offrait l'appui de ses troupes aux comtes de Champagne et de Bretagne; elles étaient commandées par Savary de Mauléon, général alors fameux, qui passa la Garonne, vint insulter la Rochelle et souleva la noblesse du Poitou contre le roi.

Les coalitions sont par leur nature lentes à se former et à concerter leurs plans; la reine ne laissa point aux rebelles le temps de s'entendre et de se fortifier; elle marcha contre eux si rapidement qu'elle les déconcerta.

Thibaut, comte de Champagne, effrayé, sollicita auprès de la reine une entrevue; elle lui fut accordée; dès qu'il aperçut la régente, son amour ranimé triompha soudainement de son orgueil et de son ambition.

La chronique de France assure qu'en la voyant, il s'écria : « Par ma foi, madame, mon cœur vous » appartient, et toute ma terre est à votre com- » mandement. Ne n'est rien qui vous pust plaire, » si que ne fisse volontiers, et jamez, si Dieu plaît, » contre vous ni les vostres ne n'irai. » « D'illec se partit tout pensif, et lui venoit souvent en remembrance le doux regard de la roine et sa belle contenance; lors si entra dans son cœur la douceur amoureuse; mais quand il lui souvenoit qu'elle étoit si haute dame, de si bonne renommée, et de sa bonne vie et nette, si muoit sa douce pensée en grande tristesse. »

Traité avec eux.

La reine, après avoir ainsi vaincu cet ennemi sans combattre, continua sa marche et entra en Touraine (1). Ses prompts succès avaient effrayé les chefs des rebelles contre lesquels le parlement venait déjà de lancer des arrêts; ils s'humilièrent, négocièrent et demandèrent la paix.

Après quelques courtes discussions, ils vinrent trouver le roi à Vendôme, se soumirent à lui, et conclurent un traité par lequel il fut convenu que le prince Jean de France, à qui Louis VIII avait légué l'Anjou et le Maine, épouserait Iolande, fille du comte de Bretagne. Belesme, Brie-comte-Robert et quelques autres villes formaient la dot de cette princesse. En vertu de ce traité, le comte de Bretagne s'engageait à ne faire aucune alliance ni avec le roi d'Angleterre ni avec le duc de Guienne.

Le comte de la Marche céda au roi toutes les prétentions de sa femme Isabelle, veuve de Jean-sans-Terre, sur les terres que le feu roi lui avait promises ou données. Une pension de quinze cents livres le dédommagea de ses sacrifices.

Les rebelles renouvelèrent solennellement leur hommage (2), et le connétable Mathieu de Montmorency jura l'observation du traité *sur l'ame du roi.*

Il ne restait plus d'ennemis à combattre que les Anglais. Savary, leur chef, fut défait et forcé de se retirer en Gascogne.

Grégoire IX, alarmé de ces victoires et voulant soutenir la puissance chancelante du monarque

(1) 1226. — (2) 1227.

anglais son vassal, écrivit impérieusement au roi de France pour lui défendre de combattre désormais Henri III; il l'invita même à rendre aux Anglais les provinces confisquées par Philippe-Auguste.

Blanche brava ses menaces, refusa d'écouter ses conseils, et continua sa marche triomphante; mais, affaiblie par le départ des milices féodales qui avaient fini leur temps de service, elle se laissa fléchir par les instances réitérées du roi d'Angleterre, et lui accorda une trève d'un an. De retour à Paris, elle y signa un traité avec l'empereur Frédéric, qui lui promit de rompre toute liaison avec les Anglais.

Quelques auteurs accusent à tort la régente de n'avoir pas poussé plus vivement ses succès contre le duc de Guienne, et d'avoir ainsi perdu l'occasion de chasser les Anglais de la France. Une vaste conspiration, qui ne tarda pas à éclater, prouva que cette princesse avait écouté une prudente politique, en terminant une guerre extérieure au moment où des troubles intérieurs la menaçaient.

Complots contre le roi, découverts par Thibaut.

Blanche s'était rendue avec son fils dans la ville d'Orléans (1). Les grands vassaux, qui ne pouvaient s'accoutumer au joug royal, cherchèrent à obtenir par la trahison ce qu'ils n'avaient pu gagner par les armes. Le comte de Boulogne, séduit par leurs intrigues et jaloux de Blanche, entra dans un complot qui lui faisait espérer la régence. Tous les chefs mécontens résolurent d'enlever le jeune roi, lorsqu'il sortirait d'Orléans pour revenir à Paris.

(1) 1227.

Un secret profond couvrait cette trame; toutes les dispositions étaient faites; les divers détachemens qui devaient opérer l'enlèvement se trouvaient déjà rendus au poste désigné : les seigneurs rebelles, réunis à Corbeil, n'attendaient plus que la nouvelle d'un succès qui leur semblait certain.

Cependant l'un d'eux, le comte Thibaut, le plus turbulent des vassaux, le plus léger des courtisans et le plus frivole des troubadours, tour-à-tour entraîné dans la conjuration par un orgueil féodal et ramené à la fidélité par un amour romanesque, trahit ses compagnons, et avertit Blanche du piége qu'on lui avait tendu.

Le roi se réfugia à Montlhéry (1). Paris, averti par la reine, se trouble, se soulève, s'arme; une foule de soldats et de citoyens sortent de leurs murs, inondent la route de Montlhéry, ouvrent, entre leurs rangs armés, un large chemin au monarque, assurent son passage et l'accompagnent jusque dans sa capitale, en faisant retentir l'air de leurs acclamations et de leurs vœux pour sa prospérité.

Cette journée d'alarme, changée en journée de triomphe, resta gravée dans la mémoire du jeune prince; et Joinville dit qu'il se la rappelait toujours comme un des plus beaux momens de sa vie. Les conjurés, honteux et consternés, se dispersèrent et cherchèrent leur salut dans une prompte fuite. Ainsi leur vaine tentative n'eut pour résultat que de prouver à toute la France le respect et la vive affection qu'inspiraient aux peuples la reine et son fils.

(1) 1228.

Les triomphes de Blanche redoublaient la haine de ses ennemis; abattus un moment, ils ne tardaient pas à se relever. Le désir de rétablir la puissance féodale, minée par la royauté, donnait sans cesse naissance à de nouveaux complots.

Bientôt le comte de Boulogne conspire pour s'emparer de la régence, fortifie Calais et demande des secours à l'Angleterre. Le comte de Bretagne était convenu de faire à l'improviste une invasion sur les terres de France, tandis que les autres seigneurs, ligués avec lui, feindraient de marcher au secours du monarque, l'entoureraient et s'empareraient de sa personne. Cette trame fut encore découverte à la reine par le comte de Champagne.

Thibaut, que les rigueurs de Blanche ne pouvaient décourager dans ses amours, lui amena trois cents chevaliers. Le roi, marchant à leur tête, surprit le comte de Bretagne, qui se vit contraint à se soumettre.

Guerre entre ce dernier et les ligueurs.

Les ligueurs déconcertés, tournant leur fureur contre l'infidèle allié qui les avait trahis, déclarèrent la guerre à Thibaut, l'accusèrent d'avoir empoisonné le feu roi et soutinrent les prétentions d'Alix, reine de Chypre, dépouillée par lui de la succession de son père.

Au moment où cette querelle allait se vider par les armes, les alliés changent soudainement d'avis: préférant l'intrigue à la force, et fondant leur espoir sur l'humeur mobile de l'ambitieux comte, ils tentèrent de le séduire, en lui proposant d'épouser Iolande, princesse de Bretagne.

Thibaut, ébloui par l'éclat de cette alliance,

l'accepta : tout était convenu ; le rendez-vous du comte et des seigneurs était assigné au Val-Secret. Iolande attendait son époux ; l'autel était prêt. Thibaut montait à cheval pour voler au rendez-vous, lorsque le grand panetier de France lui apporta une lettre du roi conçue en ces termes : « Sire Thibaut, j'ai entendu que vous avez convenance et promis de prendre à femme la fille du » comte de Bretagne. Pourtant vous mande que si » cher que avez tout quant que amez au royaume » de France, vous ne le facez pas ; la raison pourquoi » vous le savez bien. Je jamez n'ai trouvé pis qui » mal m'ait voulu faire que lui. »

Cette lettre, probablement accompagnée de quelques ordres secrets de la reine, suffit pour changer la résolution du comte. Sans murmurer, il rompit le traité conclu, retourna à Château-Thierry, dont il était à peine sorti, et y épousa Marguerite de Bourbon.

Cette rupture inattendue, ce manque de foi, cet affront sanglant, firent éclater la fureur des seigneurs rebelles. Le duc de Bourgogne, les comtes de Dreux, de Brienne, de Coucy, de Saint-Pol, de Nevers, et une foule d'autres barons entrèrent en Champagne, qu'ils livrèrent aux flammes et au pillage.

L'oncle du roi, le comte de Boulogne, marchait à la tête de ces bandes dévastatrices. Avant de commencer la guerre, il défia en duel Thibaut, auquel il reprochait la mort du roi Louis VIII, son frère.

Le comte de Champagne, attaqué par de si nombreux ennemis, invoqua le secours du roi, son seigneur suzerain.

Louis, qui devait, conformément aux lois du système féodal, prendre la défense de son vassal, rassembla son armée et vint camper sous les murs de Troyes; le duc de Lorraine joignit sa bannière à la bannière royale.

Le roi écrivit aux seigneurs ligués pour leur ordonner d'évacuer la Champagne. Les barons, au lieu d'obéir, le supplièrent de se retirer lui-même; ils lui promettaient de ne combattre Thibaut qu'avec une troupe inférieure de trois cents hommes à celle que ce comte pouvait rassembler.

Louis déclara « que jamais on ne le verrait spec-
» tateur indifférent du danger de ses amis. » On demanda au monarque de faire au moins discuter devant lui les prétentions d'Alix et de Thibaut. Louis répondit « qu'il n'écouterait aucune proposition
» avant l'évacuation de la Champagne. » Cette fermeté étonna les barons, et les troubla d'autant plus qu'ils venaient de perdre un allié puissant.

Le comte de Boulogne, apprenant, si l'on en croit la chronique de Flandre, que ses alliés, au lieu de lui destiner la régence, formaient le projet d'élever au trône Enguerrand de Coucy, rompit brusquement toute liaison avec eux, prenant pour prétexte la défense de ses propres domaines, que le comte de Flandre attaquait alors. Découragés par cette défection, les rebelles obéirent au roi et se retirèrent.

La plupart des historiens regardent comme une fable l'anecdote relative au sire de Coucy, c'est-à-dire, l'offre du trône faite à ce seigneur, ainsi que son refus. Cependant quelques écrivains du temps disent que Coucy portait déjà en secret les orne-

mens royaux. Ce qui paraît probable, c'est que, si ce projet de changement de dynastie tomba dans quelques têtes ardentes, il n'eut aucune suite et fut aussitôt abandonné que conçu.

Toutefois le comte de Boulogne se réconcilia franchement avec la régente, qui parvint, peu de temps après, à terminer la contestation élevée entre Alix et Thibaut. La princesse reçut quelques terres et des rentes pour prix de la renonciation qu'elle fit de ses droits sur la Champagne et sur la Brie.

Thibaut manquait d'argent; et, pour trouver les sommes qu'il devait payer en vertu du traité, il pria Louis de les lui prêter, et lui céda, en échange de ce secours, Blois, Chartres, Sancerre et Châteaudun.

Soumission de ces rebelles.

Les rebelles n'avaient plus ni prétexte pour combattre, ni force suffisante pour espérer quelques succès; ils se soumirent et déposèrent les armes.

L'autorité du roi et de sa mère fut par-tout respectée. La sagesse des plans de la régente, sa promptitude à les faire exécuter, et son adresse pour diviser ses ennemis, dissipèrent ainsi, en peu de temps, les orages qui paraissaient devoir entraîner sa ruine, trompèrent toutes les prévoyances, comprimèrent les passions et rendirent le calme à la France comme la sécurité au gouvernement.

Révolte de l'université

Ce repos ne fut troublé que par une guerre d'écoliers (1), par une révolte de l'université, qui sembleraient aujourd'hui très-ridicules, mais qui étaient d'une assez grave importance dans un temps où le clergé se mêlait de toutes les querelles, et cherchait

(1) 1228.

sans cesse à étendre sa puissance au détriment de celle des rois.

Les archers de Paris voulaient arrêter des écoliers qui avaient commis quelques désordres; les camarades de ces jeunes gens résistent à la garde; ils s'arment tous; la mêlée devient sanglante. Mais, après avoir éprouvé une perte assez considérable, la garde, ayant reçu des renforts, disperse les rebelles. Plusieurs furent arrêtés; et, au milieu de ce tumulte, les innocens furent confondus avec les coupables; on les jeta en prison. Alors les professeurs, au nom de l'université, demandèrent une prompte justice et une réparation éclatante.

Fermeté de Blanche à cette occasion.

Blanche, trop prévoyante pour souffrir que l'autorité reculât, rejeta la demande des professeurs; alors tous les membres de l'université abandonnèrent leur chaire, leurs bancs, leurs écoles, et se dispersèrent dans les villes d'Angers, d'Orléans; quelques-uns même se réfugièrent en Angleterre.

Le pape se déclara protecteur de l'université; et, prenant vivement les intérêts de ce corps, qu'il appelait le concile perpétuel de l'Église gallicane, il osa même renvoyer, par une bulle, le jugement de cette contestation aux évêques de France.

La reine, regardant cette démarche comme un abus de pouvoir, s'opposa à l'exécution de la bulle, et brava l'excommunication que le légat, l'évêque de Paris, et un concile provincial rassemblé à Sens, venaient de lancer contre tous ceux qui résisteraient à l'autorité pontificale. Cette querelle dura deux années, au bout desquelles l'université, vaincue par la fermeté de la reine, se soumit.

Dans ce temps, l'université, soit comme corps enseignant, soit comme institution autorisée par l'Église à prendre des décisions en matière de doctrine, attaqua sans ménagement la cupidité du clergé, et déclara qu'on ne pouvait, sans danger de damnation, posséder deux bénéfices à la fois.

Cette doctrine ne devait guère être réfutée; mais on peut croire qu'elle fut mal pratiquée; car le chancelier de cette université, Philippe, continua de garder plusieurs bénéfices dont il jouissait; et depuis, se trouvant à l'article de la mort, comme un évêque lui représentait le péril où sa cupide obstination allait jeter son ame, il répondit: « Eh » bien, je veux voir si ce que vous dites est vrai, » et si les jugemens de l'autre monde ressemblent » à ceux que vous rendez dans celui-ci. »

Invasion du comte de Bretagne.

La turbulence du comte de Bretagne ne laissa pas long-temps la France jouir du repos qu'elle devait à la sagesse de la régente. Réunissant ses forces à celles de Richard, duc de Guienne, et encouragé par les promesses du roi d'Angleterre, il fit une invasion en Touraine et en Anjou (1).

Blanche ayant convoqué un parlement, ces deux grands vassaux rebelles y furent condamnés; le jeune roi, marchant à la tête de ses troupes, assiégea Belesme, la força de capituler, et, par la rapidité de ses succès, effraya les Normands, qui paraissaient disposés à la révolte.

Les barons de cette province, ainsi que les grands du duché de Guienne et plusieurs seigneurs du Poitou

(1) 1229.

représentaient vivement au monarque anglais la honte de son inaction. Ils le pressaient de secourir les Bretons, de reconquérir ses provinces perdues, et d'empêcher l'affermissement de Blanche sur un trône dont la puissance s'élevait si rapidement.

Henri, aiguillonné par eux, promettait de s'armer; mais, retenu par son penchant pour les voluptés, il ne pouvait s'arracher à leur douce ivresse, dans laquelle son favori Dubourg s'efforçait de le plonger. On disait que la reine Blanche avait gagné ce ministre, en lui faisant un don de trois mille marcs d'argent.

Le comte de Bretagne, ainsi privé des secours de l'Angleterre sur lesquels il avait compté, se soumit au roi, qui lui pardonna.

Jusqu'à ce moment le Languedoc, malgré la prudence de Philippe-Auguste, les efforts belliqueux de Louis VIII et l'adroite politique de Blanche, restait constamment en proie à toutes les calamités qu'enfantent les discordes civiles, l'esprit de secte, l'esprit de parti et le fanatisme.

Succès de Raymond.

Le jeune Raymond, comte de Toulouse, défendait avec bravoure les débris de sa puissance contre Rome, contre Montfort et contre la croisade fanatique des barons français. Opposant une inébranlable fermeté aux caprices du sort, et le dévouement de ses sujets au nombre redoutable de ses ennemis, il savait tour-à-tour les étonner par de brusques attaques et leur échapper par d'habiles retraites. Instruit de leurs plans et de leur marche, il tomba sur eux à l'improviste à Castel-Sarrasin, les tailla

en pièces, et fit prisonniers, dans cette action, quinze cents chevaliers et deux mille hommes d'armes.

Sa cruauté envers des captifs.

Raymond, entraîné par les mœurs de son siècle, savait combattre et vaincre en héros; mais il usait de la victoire en barbare. Les nobles qu'il avait faits captifs furent jetés en prison; il renvoya les autres au camp ennemi, après leur avoir fait arracher le nez et les oreilles; ces atrocités furent payées par des représailles non moins féroces.

Son excommunication.

Cependant le comte poursuivit ses avantages avec tant de rapidité, que le pape, effrayé, implora pour les croisés le secours du roi: un concile fut convoqué à Narbonne, et cette assemblée lança de nouveau un décret d'excommunication contre Raymond et ses adhérens (1).

Par ce décret le concile ordonna aux Juifs de porter sur leurs habits la figure d'une roue: toute idée de tolérance, de raison et d'humanité semblait alors étrangère aux princes et aux prélats: c'était au nom de l'Évangile, de cette loi d'amour et de paix, qu'on violait ouvertement tous les principes de justice et de charité.

Tribunal de l'inquisition.

Enfin, à la honte du temps, de Rome et de la France, ce même concile institua l'horrible tribunal de l'inquisition, établit ses juges-bourreaux dans toutes les paroisses, exclut des emplois publics tout homme suspect d'hérésie, et, surpassant la puissance des lois, exigea la présence d'un curé pour valider la dernière volonté des mourans et s'assurer de la foi des testateurs.

(1) 1229.

Croisade contre les Albigeois.

Il fallait donner au roi les moyens de subvenir aux frais de la guerre, dans laquelle on voulait qu'il employât toutes ses forces, afin d'exterminer les Albigeois.

Le légat l'autorisa donc à prendre une partie de la dîme ecclésiastique imposée par le pape sur les biens du clergé de France. Mais ce clergé, si ardent pour prêcher la croisade contre l'hérésie, se montrait froid pour en payer les frais. Les chapitres de Reims, de Tours et de Rouen refusèrent le subside.

Alors le pape permit au monarque de saisir les biens de ces chapitres. « Prenez tout, lui disait-il, » jusqu'aux chapes des chanoines. »

Louis, ne jugeant pas nécessaire de faire contre de si faibles ennemis tant d'efforts et de sacrifices, se contenta d'envoyer dans le Midi le connétable de Beaujeu avec quelques troupes.

Désordres de l'armée.

L'armée royale déploya, dans cette campagne, le plus déplorable mélange de dévotion et de férocité. « Elle commençait chaque journée, dit un auteur » du temps, par des actes pieux, entendait la » messe, assistait aux offices, et sortait ensuite des » églises pour inonder les campagnes de sang, dé- » molir les maisons et arracher les vignes. Les » évêques, au lieu de mettre un frein à ces désor- » dres, les encourageaient. *La persécution*, disait » l'évêque de Toulouse, *donne l'entendement.* »

Traité avec Raymond.

Tout le pays de Foix fut ravagé. Le Languedoc frémit; la terreur se répandit dans toutes ces contrées. Le comte de Toulouse, se voyant abandonné par ses plus intrépides guerriers, négocia, se soumit aux propositions du légat, obtint une trève et vint

à Paris signer un traité qui consomma sa honte et la ruine de sa famille.

Il jura d'exterminer les hérétiques et leurs fauteurs, fussent-ils même ses parens et ses amis, de maintenir les priviléges du clergé, de lui rendre les biens qu'il avait perdus; enfin il donna à différentes abbayes vingt-quatre mille marcs d'argent. On ne lui laissa que l'Agenois, le Rouergue, une partie de l'Albigeois, du Quercy et les terres du diocèse de Toulouse; mais, après sa mort, tous ses biens devaient passer à sa fille Jeanne, qu'il donnait en mariage au prince Alphonse, frère du roi.

Louis, dès ce moment, entra en jouissance de tous les biens possédés par le comte au-delà du Rhône. Les fortifications de Toulouse furent démolies; Rome obtint en partage Avignon et le comtat Venaissin (1).

Son amende honorable.

Dès que ce traité fut signé, l'infortuné Raymond, qui avait si souvent, dans les combats, trouvé la gloire en cherchant la mort, préférable pour lui à la honte, se vit forcé de passer sous le joug humiliant des prêtres. Conduit à Notre-Dame, en chemise et nu-pieds, il y fit amende honorable.

Précédemment cette humiliation, à laquelle il avait offert de se soumettre, n'avait pu lui faire obtenir l'absolution, parce qu'alors il persistait à conserver ses domaines. Tant qu'il voulut les garder, on le traita en hérétique; dès qu'il les céda, on le reconnut comme orthodoxe et bon catholique.

Le comte de Montfort, ayant été investi quelques

(1) 1229.

années auparavant, par le concile de Latran, du comté de Toulouse, déclara solennellement qu'il abandonnait ses prétentions au monarque. L'épée de connétable fut le prix de ce sacrifice.

Mariage d'Alphonse et de Jeanne de Toulouse.

Louis célébra avec magnificence les noces de son frère Alphonse avec Jeanne de Toulouse. Pour donner plus d'éclat à ces solennités, il conféra à Raymond l'ordre de chevalerie, l'admit à son intimité, et le renvoya en Languedoc, comblé de graces, de présens, mais dépouillé de la plus grande partie de sa fortune, de sa puissance et de sa renommée.

Organisation du tribunal de l'inquisition

Un concile, trop célèbre, se rassembla cette même année (1) à Toulouse. Ce fut là qu'on organisa régulièrement l'odieux tribunal de l'inquisition, en menaçant des châtimens les plus sévères les baillis, les magistrats qui ne feraient point exécuter ses arrêts.

Le repentir, l'absolution même, ne suffisaient point aux yeux du fanatisme pour effacer les péchés d'un excommunié et pour le faire pleinement rentrer dans ses droits.

Tout hérétique converti fut obligé de porter deux croix sur ses habits. On défendit de lui accorder aucun emploi sans la permission expresse du pape.

« Tout hérétique qui paraîtra ne s'être converti
» que par crainte sera, dit le concile, tenu en
» prison perpétuelle, et nourri aux dépens de la
» personne à laquelle on aura donné ses biens con-
» fisqués. »

Cette même assemblée, usurpant l'autorité royale, ordonne aux juges de rendre gratuitement la justice;

(1) 1229.

elle défend en même temps aux barons et aux communes de former entre eux aucune ligue, si ce n'est contre les hérétiques.

Tout ce que nous trouvons de révoltant dans un si grand abus de pouvoir et dans une conduite si peu évangélique, paraissait alors naturel et juste. Les peuples et les rois, plongés dans des ténèbres inaccessibles aux lumières de la raison, ne marchaient qu'à la lueur des torches du fanatisme.

Ordonnance de Louis contre les hérétiques.

Nul caractère n'était assez fort pour résister à ce torrent : Blanche suivait avec un zèle docile les erreurs de son temps ; ainsi ce serait montrer une injuste sévérité que de blâmer l'apparente faiblesse de Louis, lorsqu'il rendit une ordonnance conforme aux canons du concile de Toulouse (1).

Cette ordonnance barbare n'étonnait alors personne, et cependant elle contenait des dispositions dignes de figurer dans les décrets des tyrans les plus odieux de l'antique Rome. Elle privait les hérétiques de leurs charges et de leurs biens, ordonnait à tous les barons et les baillis, sous peine de perdre leur corps et leurs propriétés, de rechercher, de dénoncer, d'arrêter les prévenus d'hérésie, et de les livrer aux juges ecclésiastiques. Ce même édit ordonnait « la saisie des biens de tout homme qui au- » rait croupi un an dans l'excommunication, sans » se faire absoudre. »

L'inquisition, ainsi appuyée par l'autorité royale qu'elle effrayait et asservissait, signala les premiers momens de sa puissance par d'affreuses cruautés. Cent

(1) 1229.

quatre-vingts hérétiques furent brûlés en Champagne, en présence de dix-huit évêques, et « nul » holocauste, dit un moine du temps, ne fut plus » agréable à Dieu. »

Le pouvoir arbitraire et le fanatisme ont toujours redouté la lumière : aussi l'inquisition défendit aux laïques d'avoir chez eux la Bible ; on leur permit seulement le bréviaire et le psautier, pourvu qu'ils fussent en latin.

Il faut sans cesse, pour contenir son indignation en parcourant ces annales du règne d'un prince si universellement vénéré, se rappeler que ce roi sortait à peine de l'enfance, qu'il était gouverné par une mère superstitieuse, et vivait au milieu de la barbarie du XIIIe siècle.

Au reste, pouvons-nous être surpris de l'aveuglement de ce siècle, lorsque les traces de ces erreurs se sont prolongées jusqu'à nous ? La tolérance est un fruit bien récent de la raison ; car les rois Louis XV et Louis XVI se virent encore contraints, à leur sacre, de jurer *l'extermination des hérétiques.*

Ainsi, la ruine de Raymond, l'oppression du Midi, la mort d'un grand nombre de victimes, l'établissement de l'inquisition, furent les honteux résultats d'une guerre civile de vingt ans.

L'oppressif traité de paix qui termina ces combats sanglans accrut le pouvoir de l'Église, et réunit à la couronne de vastes domaines ; mais il répandit au loin les germes d'une profonde haine contre Rome, et les principes d'une guerre de réaction, qui, plus tard, exposa la tiare aux plus grands périls, et

sépara de la communion romaine une grande partie des nations de l'Europe.

Traité entre Henri III et le comte de Bretagne.

Les progrès de l'autorité royale aigrissaient de jour en jour la haine et l'envie des grands vassaux (1). Le comte de Bretagne, sur-tout, formait sans cesse de nouveaux projets pour relever la puissance féodale déchue; mais, comme il ne pouvait rien entreprendre avec des espérances fondées, sans le secours des Anglais, il employa tous ses efforts à réveiller les ressentimens de Henri III, et à ranimer son courage.

Ses intrigues réussirent si bien que ce monarque, croyant son ministre Dubourg gagné par Blanche, s'emporta violemment contre lui et voulut même le tuer de sa propre main. Henri, décidé à combattre la France, conclut un traité avec le comte de Bretagne et lui donna le comté de Richemont avec cinq mille marcs d'argent.

Ce comte alors, persuadé qu'il pouvait impunément braver le courroux du roi de France, viola sans pudeur ses sermens. Un chevalier du Temple vint porter de sa part à Louis une lettre ainsi conçue: « Vous m'avez enlevé Belesme et toutes les » terres que je possédais, depuis le traité de Ven- » dôme. Déterminé à me rendre justice par les » armes, je ne vous reconnais plus pour mon sei- » gneur; je cesse d'être votre vassal et je vous » déclare la guerre. »

Le roi se trouvait alors à Saumur avec quelques barons et quelques troupes; à leur tête il marcha

(1) 1230.

sur-le-champ contre ce nouvel ennemi, et s'empara d'Angers; mais bientôt, abandonné par les milices seigneuriales, qui n'étaient obligées qu'à un service de quarante jours, il fut contraint de s'arrêter. Les rebelles, profitant de son inaction, pénétrèrent en Champagne et s'avancèrent jusqu'à Provins.

Dans le même temps le roi d'Angleterre débarqua à Saint-Malo et reçut solennellement l'hommage des Bretons.

Procès de ce comte.

Louis ne pouvait repousser une si forte ligue qu'en s'appuyant de l'assentiment des barons et du vœu national. Dans ce dessein il convoqua un parlement à Ancenis.

Les formules des actes importans méritent d'être observées; car, plus évidentes que les dissertations des auteurs souvent trompés par un esprit de système, elles nous font connaître d'une manière irrécusable les droits, les coutumes, les mœurs et les lois.

L'arrêt rendu par le parlement d'Ancenis était ainsi rédigé : « Nous Gaultier, par la grace de Dieu, » archevêque de Sens, etc., Philippe, comte de » Boulogne, Thibaut, comte de Champagne, etc., » et autres barons et chevaliers dont les sceaux » sont ici apposés, nous faisons savoir qu'en pré- » sence de notre très-cher seigneur Louis, illustre » roi des Français, nous avons unanimement jugé » que Pierre, ci-devant comte de Bretagne, a » perdu par justice le bail de la Bretagne à cause » des forfaitures qu'il a commises envers ledit sei- » gneur roi, et que les barons de Bretagne, qui lui » ont fait hommage à cause dudit bail, sont déliés

» de leur féauté, et qu'ils ne sont plus tenus de lui
» obéir ni de rien faire pour lui en conséquence.
» En foi de quoi nous avons fait mettre nos sceaux
» à ces présentes. »

La reine Blanche assistait au jugement de la cour du roi; plusieurs chartes, citées par Ducange, le prouvent. Comme régente elle en avait sans doute le droit; d'ailleurs on avait déjà vu des femmes prendre place au parlement, et Mahaut, comtesse d'Artois, avait assisté, comme pair et juge, au procès de Robert, comte de Flandre.

Prise de la ville d'Oudon.

Après avoir condamné le comte de Bretagne, les barons emmenèrent toutes leurs troupes au camp du roi, qui reprit l'offensive, s'approcha de Nantes et prit d'assaut la ville d'Oudon.

Loin de montrer la même activité, le roi d'Angleterre, témoin oisif des exploits d'un ennemi qu'il avait provoqué, perdait à Nantes un temps précieux et le consumait en bals et en festins; vainement soixante des plus braves barons normands vinrent lui offrir leurs armes et l'exciter au combat; aucune instance, aucun reproche ne purent le tirer de sa molle léthargie. Son armée, corrompue par son exemple, se livra sans frein à toutes sortes d'excès et de débauches, suivis de maladies contagieuses qui la détruisirent.

Toute l'Angleterre retentissait de plaintes et d'imprécations contre la lâche inaction et la scandaleuse conduite de ce faible prince. La haine des peuples se partageait entre le roi et son ministre.

Louis aurait profité plus complètement des avantages que lui laissait la faiblesse de Henri, si ses

efforts n'avaient pas été arrêtés par la désunion qui existait entre les seigneurs. Ces seigneurs gardaient chez eux une grande partie de leurs forces pour soutenir leurs querelles privées. D'ailleurs la crainte que leur inspirait l'autorité royale les empêchait d'appuyer franchement un pouvoir si menaçant pour leur indépendance.

Pacification entre les seigneurs, opérée par Blanche.

La prévoyante Blanche sentit la nécessité de concilier ces différends et de rassurer les esprits. Cette habile régente convoqua dans la ville de Compiègne tous les grands vassaux du royaume (1). Là, par d'adroites négociations, elle parvint à terminer les querelles qui existaient entre les comtes de Flandre, de Champagne et celui de Boulogne; elle réconcilia pareillement le comte de Châlons avec le duc de Bourgogne, et le duc de Lorraine avec le comte de Bar.

Enfin la reine et son fils affermirent cette pacification, en jurant solennellement devant cette assemblée de maintenir à chacun ses priviléges, d'observer les anciennes lois et coutumes, et de rendre justice à tous.

Départ précipité du roi d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre avait plus compté, pour le succès de ses desseins, sur la discorde que sur ses armes. Après avoir fait un court voyage en Guienne, il était entré en Poitou, et avait pris la ville de Mirebeau. Mais, lorsqu'il fut informé de la pacification intérieure opérée par Blanche, et de la réunion de tous les barons français autour du trône, le découragement et l'épouvante le saisirent. Privé d'alliés,

(1) 1230.

épuisé d'argent et contrarié par le pape, qui prêchait la paix en Europe, afin de porter la guerre en Asie, il abandonna honteusement une entreprise mal conçue, plus mal exécutée, et s'embarqua précipitamment pour l'Angleterre.

Mort de deux ministres de France.

Ce départ, ou plutôt cette fuite, excita en France une joie générale; elle ne fut troublée que par la mort de deux hommes célèbres, chers à la patrie, tous deux ministres sages et guerriers célèbres : l'un d'eux, Mathieu de Montmorency, connétable sous trois rois et immortalisé à Bouvines, avait acquis un nouveau titre de gloire, en dirigeant l'éducation de Louis IX; l'autre, le chancelier Guérin, évêque de Senlis, éloquent dans la chaire, prudent au conseil, intrépide dans les combats, avait mérité, sous trois règnes, la confiance royale; ce fut lui qui commença le Trésor des chartes; le respect qu'inspirait sa vertu s'attacha même à la place qu'il occupait, et ce fut depuis cette époque que la dignité de chancelier s'éleva au-dessus de toutes les autres, même de celle de pair du royaume.

Éducation de Louis.

Les soins du gouvernement n'empêchaient point la régente de surveiller avec sévérité l'éducation de son fils; elle l'obligeait de consacrer à l'étude tout le temps qu'il pouvait dérober aux combats.

Louis faisait des progrès rapides; il aimait à s'instruire, et quand l'étude n'eût pas été pour lui un plaisir, il s'y serait livré avec la même assiduité, dès qu'on la lui aurait montrée comme un devoir.

Ce prince religieux se serait fait scrupule de régner, s'il eût négligé de s'en rendre capable, et il cherchait avec ardeur dans l'histoire antique et

dans les chroniques modernes, des leçons, des exemples et des modèles. Il apprit à fond la langue latine. La lecture des livres saints imprima de profondes traces dans son esprit. L'un de ses plus grands amusemens, pendant ses loisirs, était d'expliquer aux courtisans qui l'entouraient les ouvrages des pères de l'Église.

Son excessive piété.

De toutes ses vertus la piété était celle qui régnait sur lui avec le plus d'empire; les mœurs de son siècle l'y portaient naturellement; les leçons de sa mère l'y avaient disposé, et aucun doute n'affaiblissait sa croyance. Incapable de tromper, il ne pouvait être méfiant; il jugeait les ministres de l'Église par leurs paroles et par leur profession de foi plutôt que par leur conduite; aussi sa dévotion trop ardente lui fit rendre quelques ordonnances injustes : on était parvenu à lui faire regarder toute erreur en religion comme un crime, et le plus doux des princes, mal conseillé, se montra quelquefois persécuteur.

Joinville rapporte, et, tel était l'esprit du siècle, il cite non-seulement sans blâme, mais même avec éloge, quelques paroles cruelles échappées à ce monarque; on venait de lui raconter qu'à la suite d'une vive dispute, un certain abbé avait violemment maltraité un Juif : « Aussi vous dis-je, me fist » le roi, que nul, s'il n'est grand clerc et théologien » parfait, ne doit disputer aux Juifs; mais doit » lui, quand il oit mesdire de la foi chrestienne, » défendre la chose, non pas seulement de paroles, » mais à bonne épée tranchante, et en frapper les » mesdisans et les mescréans à travers le corps » tant qu'elle y pourra entrer. »

Ce prince, par un édit (1), ordonna de percer avec un fer chaud la langue de tout blasphémateur, et un bourgeois notable de Paris subit cette peine, malgré tous les efforts qu'on fit pour obtenir sa grace.

Cependant, l'âge amenant la réflexion, il est certain que saint Louis, mûri par l'expérience, se montra depuis moins inflexible, et adoucit un peu la rigueur de ses arrêts. L'étude et la méditation éclairèrent parfois l'homme sur les erreurs dans lesquelles on voulait entraîner le prince. L'ambition du clergé, l'orgueil de Rome, les violences du pape contre l'empereur, les atteintes portées par la tiare à l'indépendance des trônes, et les témérités de quelques prélats qui osaient jeter l'interdit sur les domaines royaux, déterminèrent le monarque, malgré sa déférence pour les prêtres, à réprimer avec assez de fermeté leur ambition.

En diverses occasions le plus religieux des rois sut leur résister tout aussi bien que l'aurait pu faire un roi philosophe; de sorte que, malgré son éducation trop monastique et qui aurait pu l'asservir aveuglément aux passions du siècle, heureusement pour la France, il s'éleva au-dessus de son temps, quoiqu'il en partageât presque tous les préjugés.

Joinville nous en fournit encore une preuve. « Un » jour, dit-il, tous les évêques de France, s'étant » rassemblés, députèrent au roi celui d'Auxerre » pour lui représenter que la chrétienté se perdait » dans ses mains. « Et par quel raison? dit le bon » roi en se signant. » « C'est, dit l'évêque, parce

(1) 1232.

» qu'aujourd'hui les excommuniés ne veulent plus
» se faire absoudre, et nous vous conjurons de
» commander à vos baillis de saisir les biens de tout
» excommunié qui sera resté un an sans absolu-
» tion. » « Prouvez qu'ils sont coupables, dit le
» roi, et je ferai ce que vous désirez. » « Ce n'est
» pas à nous, dit l'évêque, à connaître leur cause. »
« Mais, reprit le roi, en ce cas j'agirais contre Dieu
» et contre la raison; car le comte de Bretagne,
» excommunié par les évêques bretons, a plaidé
» sept ans contre eux, et a gagné finalement sa
» cause près du pape; or vous voyez que, si, dès la
» première année, j'avais saisi ses biens, j'aurais
» commis une très-grande injustice. »

Sa rigueur envers les Juifs.

De tous ceux qui éprouvèrent les rigueurs de Louis, les Juifs furent les plus infortunés : les regardant tous comme déicides, Louis ne voulut jamais adoucir leur sort; ses ordonnances mêmes l'aggravèrent. Dans ses édits on réputait les Juifs serfs et justiciables des seigneurs dont ils étaient, disent les lois, *couchans et levans*. On regardait même leurs biens comme tellement appartenans aux seigneurs que, si quelques Juifs se convertissaient, leurs propriétés étaient dès lors confisquées, parce que, sans cette mesure, elles seraient devenues libres et hors de la dépendance du seigneur, qui prétendait ainsi perdre par cette conversion une partie de son propre domaine.

Aucun chrétien ne pouvait servir un Israélite. Toute union avec une femme de cette religion était comparée au crime de bestialité. Enfin, pour que ces infortunés ne pussent nulle part échapper aux

outrages et à l'oppression, on obligeait les femmes juives à se couvrir d'un voile jaune, et les hommes à porter sur leur tête une calotte de la même couleur.

Ses belles qualités.

Si le caractère de ce monarque fut terni par de tels actes d'intolérance et de fanatisme, qui étaient alors, aux yeux de l'Europe trompée, des titres d'éloge, d'un autre côté, portant dans le cœur cette morale évangélique que la plupart de ses contemporains respectaient dans leurs paroles et outrageaient par leurs actions, Louis se montra toujours charitable pour les pauvres, clément pour ses ennemis, indulgent pour les faiblesses d'autrui, sévère pour les siennes, ami de la justice, scrupuleux jusqu'à l'excès dans ses promesses et dans ses traités, en un mot tellement intègre et impartial, que tous les peuples et tous les rois se soumettaient volontairement à son arbitrage.

Doux jusqu'à la faiblesse dans sa vie domestique, il bravait les périls avec l'audace d'un lion; compatissant aux maux de ses soldats, il était avare de leur sang, prodigue du sien; et, chrétien sous la tente comme dans les temples, il soignait avec un courage évangélique dans les hôpitaux les pestiférés. Ces infortunés, abandonnés par tous leurs compagnons, n'étaient visités et consolés que par leur roi.

La justice de l'histoire veut donc que l'on considère dans Louis IX deux hommes différens; et tel est en effet le jugement de la postérité dont un historien judicieux, Anquetil, s'est montré l'équitable organe. « Saint Louis, dit-il, n'était ardent, fort et » courageux qu'excité par de grands intérêts; hors » de là, on le voyait faible et timide. Terrible au

» combat contre les rebelles et contre les ennemis
» de l'État, fier quand il fallait réprimer les usur-
» pations de Rome et des évêques, dans son in-
» térieur il était dominé par sa mère, et souvent
» même semblait gouverné par ses domestiques.
» Cependant, ainsi que l'observe le président Hé-
» nault, ce prince n'eut jamais de favoris connus. »

Voltaire, philosophe et rarement impartial pour la dévotion, rend un hommage éclatant au caractère de ce monarque. « Louis IX, dit-il, était
» l'espoir de l'Europe ; il alliait une politique pro-
» fonde avec une justice scrupuleuse. Prudent au
» conseil, intrépide sans emportement dans le
» combat, compatissant comme s'il avait toujours
» été malheureux, il n'est pas donné à l'homme de
» porter plus loin la vertu. »

Ses fondations.

Les fondations religieuses étaient alors regardées comme les actes de piété les plus méritoires (1). Saint Louis construisit beaucoup d'églises, fit rebâtir Saint-Denis, et fonda l'abbaye de Royaumont. « Rien ne peut être, disait-il, plus agréable à Dieu
» que d'orner et d'enrichir les lieux qu'il habite. »

Sa demande au pape.

Le dévouement excessif de ce prince aux intérêts du clergé n'empêchait point les évêques de troubler souvent son repos. Sous les prétextes les plus légers, ils frappaient leurs diocèses d'interdit, et excommuniaient les officiers royaux. Le roi fit saisir plusieurs fois leur temporel ; mais, ne pouvant les soumettre, il pressa le pape Grégoire IX de leur défendre ces insupportables abus.

(1) 1232.

Le pape lui accorda la bulle demandée, non comme justice, mais comme grace spéciale, légalisant par-là, pour ainsi dire, l'usurpation dont il suspendait momentanément l'exercice.

Sa vénération pour les reliques.

L'autorité ecclésiastique était parvenue, par ses empiétemens progressifs, à ébranler l'autorité royale. Il aurait fallu pour combattre cette ambition que le prince, au-dessus des préjugés vulgaires, ne respectât que les liens de l'Évangile, et qu'il sût briser ceux de la superstition. Mais Louis était, comme tous ses contemporains, crédule et superstitieux ; il dépensa des sommes prodigieuses pour acheter de fausses reliques qu'un charlatanisme avide offrait à sa simplicité.

Ce fut ainsi qu'on lui fit acquérir au poids de l'or *une fiole du sang de Jésus-Christ, la chaîne qui le lia, la nappe de la cène, un vase rempli du lait de la Vierge, une partie du saint suaire, la verge de Moïse, et les têtes de saint Blaise, de saint Clément et de saint Simon.* Ce trésor de la Sainte-Chapelle s'élevait à la valeur de trois millions, somme énorme pour le temps. Paris dut aussi à ce monarque la construction de douze monastères et de neuf colléges.

Ces prodigalités d'un prince d'ailleurs si économe, cette déférence presque servile pour le clergé, mécontentaient les seigneurs dont le roi restreignait chaque jour les priviléges. Cette noblesse, fière et belliqueuse, depuis long-temps jalouse de la fortune du clergé, et naturellement indocile au joug de l'autorité royale, reprochait amèrement à Louis ses pratiques superstitieuses ; et, se permettant contre lui les plus sanglans sarcasmes, elle l'appelait *imbécille,*

bigot, papelard, béguin. Lorsque ce prince, attaquant les coutumes barbares et anti-chrétiennes des barons, leur défendit les duels, ils ajoutèrent à leurs injures celle des noms de *parjure* et de *tyran.*

Tous ces mécontens s'efforçaient de soulever l'esprit des peuples contre lui et de le rendre l'objet du mépris public. Mais la bonté, la justice et les autres douces vertus du roi l'avaient trop élevé dans l'estime générale pour que des traits si bas pussent être dangereux.

Sa clémence.

Cependant l'intrigue et la calomnie produisirent quelque effet sur cette populace mobile, ignorante et envieuse, qui croit se dédommager de sa misère par sa haine contre les riches et les grands. Un jour le roi, traversant Paris, fut arrêté dans sa marche par une femme du peuple, nommée Sarrète, qui l'apostropha ainsi publiquement : « Tu es indigne » d'être roi; tu es tant seulement roi des frères » mineurs, des frères prêcheurs, des prêtres et des » clercs; c'est grand dommage que tu sois sur le » trône de France. » Les gardes voulaient se saisir de cette femme insolente. Saint Louis défendit de la battre, et ne permit pas même qu'on la chassât. Cet acte de clémence produisit son effet ordinaire; il inspira un juste mépris pour l'offense et un profond respect pour l'offensé.

Corruption dans Paris.

Plus que tout autre, le peuple de Paris avait besoin d'être éclairé par les lumières et par les exemples d'un monarque vertueux. Pour se faire une idée de la grossière corruption qui régnait alors dans la capitale, il suffit de rappeler le tableau qu'en traçait le cardinal de Vitry. « Dans ce temps de

» calamités et de crimes, dit ce cardinal, Paris,
» ainsi que les autres cités, était un cloaque de
» souillures; ses habitans marchaient dans les ténè-
» bres; la corruption du clergé de cette ville sur-
» passait celle du peuple; les ecclésiastiques, par
» leurs exemples, corrompaient les étrangers; une
» simple fornication n'était point regardée chez
» les Parisiens comme une faute. Les filles publi-
» ques, dans les rues et dans les places, arrêtaient
» les ecclésiastiques, et les appelaient *sodomistes*,
» s'ils refusaient de les suivre. Les vices les plus
» honteux et les plus abominables sont tellement
» en vigueur dans cette ville, que celui qui ne fait
» qu'entretenir publiquement plusieurs concubines
» y passe pour un homme de mœurs exemplaires.
» Dans les maisons, on trouve au rez-de-chaussée
» une école, à l'étage supérieur un lieu de prosti-
» tution; de sorte qu'en haut les filles éhontées se
» disputent leur proie, tandis qu'en bas les clercs
» et les étudians discutent bruyamment des ques-
» tions de sciences et de théologie. » On voit que
cet ancien cardinal était un bien austère détracteur
du bon vieux temps si prôné de nos jours.

Mariage de Louis et de Marguerite.

Au moment où l'esprit de faction distillait le fiel de la satire contre la dévotion, peut-être trop monastique, de Louis (1), d'autre part on cherchait, en attaquant sa morale, à lui faire perdre la vénération qu'inspirait généralement sa vertu; l'accusant ainsi à la fois de bigoterie et de libertinage, on lui reprochait de se livrer en secret à des amours

(1) 1233.

illégitimes. Blanche, soit pour faire tomber ces bruits calomnieux, soit pour éloigner son fils des tentations auxquelles l'exposait sa jeunesse, se décida à le marier; elle lui fit épouser Marguerite, issue de la maison d'Aragon, et fille de Raymond, comte de Provence. Raymond était devenu possesseur de ce comté par les droits de sa femme, fille de Thomas de Savoie.

Le roi, profondément blessé de l'injustice qui l'accusait de sacrifier ses devoirs aux plaisirs, s'éloigna, dès cet instant, de tous les amusemens : il aimait la chasse, il y renonça.

La vertu de Blanche n'était pas plus épargnée que celle de son fils par la haine de leurs communs ennemis : on la soupçonnait d'intrigues galantes avec le légat et avec le comte de Champagne. Selon Mathieu Pâris, auteur très-partial contre la France, ces reproches n'étaient pas sans fondement. Cependant la rigoureuse piété de la régente aurait dû suffire pour réduire ses détracteurs au silence; mais, comme de telles fautes et de telles faiblesses, lorsqu'elles existent, sont enveloppées de mystère, la malignité tire parti de ses ombres, qui nous dérobent également les preuves de l'innocence et celles du crime.

Ce qui est certain, c'est que la persévérance du comte de Champagne, depuis roi de Navarre, et ses nombreuses romances adressées à la dame de ses pensées, donnèrent quelques prétextes à la méchanceté pour accuser la reine, sinon de complicité, au moins de trop d'indulgence.

La régente était douée d'un caractère trop ferme

et d'un esprit trop élevé pour craindre ces satires et pour s'en irriter. Continuant à tenir d'une main habile les rênes de l'État, elle forçait les peuples à la reconnaissance, les étrangers à l'admiration, et les factieux au silence. Ses ambassadeurs allèrent chercher en Provence la princesse Marguerite, qui fut mariée à Sens en 1233.

Les quatre filles de Raymond portèrent toutes une couronne : Marguerite épousa Louis IX ; Éléonore, Henri III, roi d'Angleterre ; Sancie, Richard, frère de Henri III, et depuis élu roi des Romains ; enfin Béatrix donna sa main à Charles, comte d'Anjou, frère de saint Louis, et qui devint, quelques années après, roi de Sicile.

Les noces du roi furent célébrées avec éclat. Ce prince conféra l'ordre de chevalerie à quelques seigneurs, et, suivant l'usage, toucha plusieurs malades ; car, depuis Robert, la crédulité attribuait aux rois de France le pouvoir de guérir les écrouelles.

Saint Louis, dans sa vie privée, aimait la simplicité ; mais, dans les fêtes, il déployait un luxe convenable à sa dignité : au reste, ce luxe paraîtrait bien mesquin, en le comparant à la magnificence moderne, puisqu'au mariage de ce prince, on admirait comme une grande rareté deux cuillères d'or qui ornaient sa table.

Les détails donnés par les chroniques, à l'occasion du mariage de Marguerite, nous apprennent qu'alors, comme du temps de la première race, on assignait sur plusieurs villes les douaires des reines. Nous y voyons aussi que les abus féodaux, dans la cour du souverain, pesaient sur le peuple

autant que dans les autres cours des grands vassaux. Chacun des grands officiers de la couronne percevait des droits sur les diverses corporations de marchands. Ainsi les hôteliers et les taverniers étaient soumis à l'administration du grand-boutillier, et lui payaient de fortes redevances.

La France jouissait depuis quelque temps d'un calme assez profond. L'Angleterre seule n'avait point voulu faire la paix, et les hostilités n'étaient suspendues que par une trêve qui dura peu.

Mort des comtes de Flandre et de Boulogne.

La régente fut délivrée, par une mort soudaine, d'un rival aussi redoutable pour elle par sa naissance que par ses qualités personnelles, qui lui attiraient l'affection des peuples. Philippe, comte de Boulogne, mourut (1), et l'opinion publique accusa de nouveau Thibaut, comte de Champagne, de l'avoir empoisonné. On osa même soupçonner la régente de complicité avec lui.

Thibaut, maltraité par la voix publique, s'en alarmait d'autant moins que la fortune se montrait prompte à l'en dédommager par de nouvelles et de croissantes faveurs. Ce fut à cette époque que la couronne de Navarre lui échut par les droits de sa femme.

Cette même année le comte de Flandre termina aussi sa longue carrière. Blanche perdit en lui un allié reconnaissant et un vassal fidèle.

Humiliation du comte de Bretagne.

Le comte de Bretagne était alors parvenu, à force de prières et d'intrigues, à faire rompre la trêve qui existait entre l'Angleterre et la France.

(1) 1234.

Se croyant assuré de l'assistance de Henri, il commença témérairement les hostilités. Mais le roi d'Angleterre, toujours irrésolu, différa de s'armer, n'envoya point de secours, et l'audace du comte de Bretagne se changea en consternation.

Dès qu'il se vit sans appui et menacé par les forces du monarque français, il demanda une suspension d'armes; elle lui fut refusée, et il ne lui resta plus d'autre espoir, pour obtenir sa grace, que de livrer ses États au roi. Il vint donc les lui offrir, se jeta à ses pieds, la corde au cou, et implora humblement sa clémence.

« Mauvais traître, lui dit Louis, encore que tu » aies mérité une mort infame, cependant je te » pardonne, en considération de la noblesse de ton » sang, mais à condition que tu abandonneras la » Bretagne à ton fils. Je ne la lui laisse que pour » sa vie, et je veux qu'après sa mort les rois de » France en soient les maîtres. »

Son traité avec le roi.

Le roi, quelque temps après, adoucit la rigueur de cet arrêt: le comte remit plusieurs de ses forteresses dans les mains du monarque, et promit de servir cinq ans en Palestine, dès que son fils serait majeur. A ces conditions, il garda sa seigneurie, et même prit dans la suite le titre de duc de Bretagne, conformément aux droits qu'il tenait de sa femme.

Le roi d'Angleterre éclata en reproches dès qu'il connut ce traité; il ajouta même les menaces aux plaintes: mais le comte, bravant son courroux, arma quelques vaisseaux qui ruinèrent le commerce anglais.

La politique de la régente et de son fils était fort

Défense du roi aux seigneurs.

habile; ils se servaient adroitement des abus mêmes du système féodal pour le combattre et l'enchaîner; et, comme la plupart des seigneurs ne permettaient pas à leurs vassaux et arrière-vassaux de former des alliances ou des mariages contraires à leurs intérêts, Louis prétendit aussi exercer le même droit sur tous les seigneurs et grands feudataires de la couronne.

Ce fut en vertu de ce droit, rappelé soigneusement dans la plupart de ses traités, qu'il s'opposa au mariage de la comtesse de Flandre avec Simon de Montfort, comte de Leicester. Il défendit également à la fille du comte de Ponthieu d'accepter la main du roi d'Angleterre; et, pour les mêmes motifs, il refusa son consentement à l'union de la princesse Mathilde, veuve du comte de Boulogne, avec Montfort.

Cependant l'indocile Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, qui tour-à-tour se montrait amant soumis et vassal rebelle, osa marier sa fille à Jean de Dreux, fils du comte de Bretagne, sans avoir obtenu l'assentiment du roi. Louis, craignant les conséquences d'un pareil exemple, marcha rapidement contre lui, battit ses troupes, et le força de demander la paix (1).

Comme Thibaut avait pris la croix, Rome le protégeait; mais, malgré les instances du pape, le roi ne consentit à lui pardonner qu'à de dures conditions. Thibaut fut obligé de lui céder Braie-sur-Seine et Montereau-faut-Yonne; en outre, il pro-

(1) 1236.

mit de partir promptement pour la Palestine, et de n'en revenir qu'au bout de sept années.

Le roi de Navarre, vaincu et humilié, se rendit à la cour du monarque; là il se vit grossièrement insulté par les domestiques du comte d'Artois, frère de Louis : ils coupèrent la queue de son cheval et lui jetèrent un fromage à la tête.

Les coupables comptaient en vain sur la protection de leur maître; la justice du roi ne connaissait point de priviléges : ils furent condamnés à mort; mais Blanche s'intéressait à eux, et Thibaut, par faiblesse pour elle, sollicita leur grace. Après cette nouvelle preuve de servage, il s'éloigna, laissant à la régente ce couplet pour adieux :

> Amour le veut et ma dame m'en prie
> Que je m'en parte, et je moult l'en mercy;
> Quand par le gré ma dame m'en chaty,
> Meilleur raison n'y voie en ma partie.

L'activité de Blanche s'efforçait en vain d'apaiser toutes les agitations, de terminer toutes les querelles, de comprimer tous les mécontens. Dès qu'un orage était calmé, il en renaissait un autre, et la raison la plus éclairée ne pouvait maintenir dans le repos une noblesse turbulente, un clergé ambitieux et des peuples opprimés. L'orgueil féodal et le fanatisme des prêtres rallumaient sans cesse les feux de la discorde.

Vainement Raymond, pour racheter sa vie et quelques débris de ses domaines, avait conclu un traité humiliant; sa soumission ne suffisait pas pour garantir sa tranquillité. Ses sujets supportaient avec

impatience le joug de l'inquisition. Ce tribunal sanguinaire, éprouvant, comme tout pouvoir tyrannique, la peur qu'il inspirait, augmentait de jour en jour le nombre de ses ennemis, parce que de jour en jour il redoublait ses rigueurs contre eux, dans l'espoir de se soustraire à leur vengeance.

Troubles en Languedoc.

Bientôt de nouveaux troubles éclatèrent en Languedoc (1) : plusieurs prêtres, plusieurs inquisiteurs furent massacrés. L'évêque de Toulouse se vit même obligé de fuir. De semblables excès eurent lieu à Narbonne. Des deux côtés on courut aux armes ; mais le roi, voulant empêcher la guerre civile, ordonna aux uns et aux autres de soumettre leurs griefs respectifs à ses tribunaux.

La marche lente de la justice ne convenait pas à l'humeur altière et impétueuse du pape. Grégoire menaça de nouveau les Languedociens de ses foudres, ordonna à tous les Français, sous peine d'être excommuniés, d'obéir aux ordres de l'inquisition ; enfin Raymond fut exilé par lui en Palestine.

On s'était tellement accoutumé à l'autorité que les princes de l'Église s'arrogeaient sur les princes de la terre, que saint Louis et sa mère qui voulaient protéger leur vassal, crurent avoir beaucoup gagné, en obtenant du pape un délai de huit mois en faveur de Raymond.

Crimes de l'inquisiteur Robert.

Au reste, ce court délai suffit pour éclairer Rome sur l'abus terrible qu'on faisait du pouvoir qu'elle avait confié aux inquisiteurs. Le désespoir des peuples leur rendit le courage. Le souverain pontife re-

(1) 1236.

çut les plaintes les plus violentes contre ces prêtres cupides et cruels. Il sut enfin que le plus redoutable d'entre eux, Robert, lâche hypocrite et fourbe consommé, était devenu par-tout un objet de terreur et de scandale, et qu'il vivait publiquement avec une femme manichéenne, *pour mieux connaître*, disait-il, *les secrets des hérétiques*.

Ce scélérat prétendait qu'il était parvenu à les distinguer facilement des autres hommes au premier coup-d'œil, de sorte que, sans autre forme de procès, il infligeait des châtimens et des supplices à ceux que leur figure rendait suspects à ses regards.

Ce qu'on ne peut expliquer, c'est la confiance aveugle qu'un tel homme sut inspirer long-temps au pape, à la régente et au roi : il fut envoyé par eux en Champagne, en Bourgogne et en Flandre. Pendant six années ce tyran farouche y pilla et y brûla indistinctement les innocens, les suspects et les coupables. Les peuples consternés l'appelaient *Robert-le-Bulgare*. Cependant, malgré la peur qui arrêtait les dénonciateurs, Louis, instruit des crimes de Robert, le fit jeter dans une prison, où il termina sa vie.

Ce fut peut-être cette imprudente audace et l'extrême violence de ces premiers inquisiteurs qui délivrèrent la France de ce fléau, sous lequel l'Espagne gémit tant de siècles.

CHAPITRE TROISIÈME.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS IX.

(1237.)

Majorité de Louis. — Sa condescendance pour sa mère. — Projet d'assassinat du Vieux de la montagne. — Dons religieux. — Mariages des frères du roi. — Tournois. — Révolte et soumission de Raymond. — Départ des premiers croisés. — Factions des Guelphes et des Gibelins. — Règne brillant de Frédéric. — Sa querelle avec le pape Grégoire IX. — Triomphe des Gibelins. — Colère du pape contre Frédéric. — Neutralité de Louis. — Mort de Grégoire IX. — Cour plénière à Saumur. — Rebellion de Lusignan. — Caractère de sa femme. — Ligue de ce comte. — Son traité avec le roi. — Arrêt du parlement français contre lui. — Refus du parlement anglais à Henri III. — Son débarquement en France. — Conduite de Lusignan et de sa femme. — Siége et destruction de Fontenay. — Guerre entre Louis et Henri. — Courage de Louis. — Lâcheté de Henri. — Déroute des Anglais. — Fuite de leur roi. — Loyauté de Berthold. — Soumission de Lusignan et de Raymond. — Trève entre Louis et Henri. — Maladie de Louis. — Retour de Henri en Angleterre. — Naissance du prince Louis. — Querelle de Frédéric et d'Innocent IV. — Progrès de l'autorité royale. — Nouvelle guerre des Gibelins et des Guelphes. — Fuite du pape. — Asile refusé à ce pontife en France. — Retour et maladie de Louis. — Deuil général. — Guérison du roi. — Effet de sa résolution pour la croisade. — Concile à Lyon. — Arrêt du pape contre Frédéric. — Son entrevue avec Louis. — Tentative de Blanche contre la croisade. — Ruse de Louis. — Ligue contre le pape. — Procès jugé par Louis.

Majorité de Louis.

Louis, devenu majeur depuis un an, avait pris les rênes du gouvernement; et cependant Blanche

régnait toujours. La loi affranchissait ce jeune prince de toute dépendance; mais son amour filial l'y maintenait à tel point que, même dans sa vie privée, il redoutait encore, comme dans son enfance, le mécontentement de sa mère.

Sa condescendance pour sa mère.

La reine Marguerite eut beaucoup à souffrir de cette sujétion. Blanche, jalouse d'elle et ne voulant point de partage dans son pouvoir sur le cœur de Louis, troublait à tous momens leurs entretiens secrets; elle semblait les regarder comme un vol fait aux soins du trône, et se faisait tellement redouter par les deux époux, qu'ils étaient obligés d'envelopper de mystère leur tendresse légitime et leurs innocens rendez-vous.

Les chroniques du temps rapportent qu'un jour Louis, étant chez la reine Marguerite et entendant arriver sa mère, s'était caché derrière un rideau. Blanche l'aperçut et lui dit impérieusement : « Que » faites-vous ici? vous perdez un temps précieux, sor- » tez. » Il obéit, et Marguerite, alors malade, s'écria : « Que je suis malheureuse! ni à la vie ni à la mort, » on ne me permettra donc de voir mon seigneur! »

Telles sont les bizarreries et les contrastes du cœur humain : Louis, si intrépide dans les combats, si ardent dans les assauts, si fier quelquefois contre les menaces de Rome, contre l'orgueil des grands, et depuis si courageux et si ferme dans l'adversité, ainsi que sous le fer des Musulmans, semblait privé de toute force dans sa vie domestique; incapable de résister au premier sentiment de la nature, il ne paraissait plus auprès de Blanche qu'un sujet royal et un enfant couronné.

La piété n'était pas seulement pour ce jeune monarque un sentiment, mais une passion; aussi son imagination s'enflammait sans cesse au récit des malheurs éprouvés par les chrétiens dans la Palestine et au tableau des outrages que les Musulmans prodiguaient au saint sépulcre. Il en parlait continuellement avec tant d'ardeur, que bientôt tout l'Orient retentit du bruit d'une nouvelle croisade, projetée par ce prince, qui, disait-on, se préparait à conquérir l'Asie.

Projet d'assassinat du Vieux de la montagne.

Cette nouvelle excita les alarmes et la fureur du prince des assassins (1). La plupart des historiens assurent que ce fameux tyran du Liban, qu'on nommait *le Vieux de la montagne*, et dont, suivant les fables historiques de ce siècle, tous les princes d'Asie et d'Europe redoutaient les poignards, avait envoyé dans l'Occident deux émissaires chargés de trancher les jours de Louis; mais qu'ensuite, mieux informé et se repentant de son premier dessein, il avait dépêché en France deux émirs, qui, par une heureuse diligence, prévinrent les meurtriers, et avertirent le roi du péril auquel sa vie était exposée.

Les assassins, arrêtés par les deux émirs à Marseille, les suivirent à Paris et se jetèrent aux pieds du monarque. Par générosité ce prince leur fit de riches présens; mais, par une prudente politique, profitant d'un prétexte spécieux, il s'environna depuis cette époque d'une garde de massiers.

Dons religieux.

Comme l'ardente dévotion de saint Louis était

(1) 1237.

généralement connue, de toutes parts on s'empressait, pour lui plaire, de lui offrir des dons religieux qu'il préférait à tout autre hommage (1). L'empereur Baudouin II, qui, faute de génie, de soldats et d'argent, perdit l'empire de Constantinople, avait, dans sa grande détresse, engagé pour une forte somme aux Vénitiens la couronne d'épines qu'on prétendait avoir été placée par les Juifs sur la tête de Jésus-Christ.

Un noble Vénitien, Nicolas Querini, étant devenu possesseur de cette couronne, en fit présent à saint Louis. Le roi se rendit à Sens pour la recevoir, et, de retour à Paris, la porta nu-pieds jusqu'à Notre-Dame. Il reçut dans le même temps d'autres trésors semblables : un morceau de la vraie croix, le fer de la lance qui perça Jésus, et l'éponge qui versa du vinaigre sur ses plaies (2).

Ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est qu'alors Henri III, roi d'Angleterre, sollicitait avec ardeur de semblables présens, dont il semblait plus jaloux que des provinces qu'il avait perdues.

Sous les règnes de ces princes dominés par de telles superstitions, loin d'être surpris des usurpations du clergé, on pourrait plus justement s'étonner que le pouvoir de la tiare n'ait pas totalement abattu celui des couronnes.

Mariages des frères du roi.

Cependant les occupations pieuses de Louis ne l'empêchaient pas de suivre avec activité ses plans pour l'affermissement de sa dynastie, pour l'accroissement de l'autorité royale, et pour l'abaissement

(1) 1238. — (2) 1239.

de la puissance des seigneurs. Il célébra pompeusement à Paris les noces de Robert, son frère, marié avec Mahaut, comtesse de Brabant; en même temps il lui donna le comté d'Artois. Son autre frère, Alphonse, fut à la même époque uni avec Jeanne de Toulouse, et mis en possession du comté d'Anjou.

Tournois. Joinville trace un pompeux tableau de ces fêtes dont les jeux militaires formaient le principal éclat. Ces jeux, nommés *tournois*, image trop ressemblante de la guerre, furent souvent meurtriers comme des combats. Plusieurs princes y périrent; quelques papes voulurent en abolir l'usage. Philippe-Auguste défendit à ses fils d'y paraître sans son consentement; saint Louis même, affligé des nouvelles désastreuses qu'on apportait de la Palestine, et croyant qu'il était plus convenable aux chrétiens dans un tel moment de courir à la vengeance qu'aux fêtes, voulait suspendre ces jeux; mais les mœurs furent plus fortes que sa volonté.

La noblesse belliqueuse était passionnée pour ces exercices. Leur usage remontait au temps de Charles-le-Chauve et de Louis-le-Germanique, quoique la plupart des historiens en attribuent l'invention à Geoffroi de Preuilly, en 1066. Ce Geoffroi fut peut-être le législateur, mais non l'inventeur de ces combats.

Ces tournois ne pouvaient tomber qu'après la féodalité à laquelle ils survécurent même, ainsi que les duels; et la noblesse européenne, qui si long-temps n'avait reconnu d'autre vertu que la force et d'autre arbitre que l'épée, brava toutes les lois religieuses

et civiles qu'on voulait opposer à cette passion de gladiateurs.

Au reste, cette erreur, longue mais brillante, eut ses avantages ; elle fortifia les courages, entretint l'héroïsme, et créa le *point d'honneur*, puissance qui n'était que d'opinion, mais sans laquelle le pouvoir arbitraire, régnant dans presque toutes les contrées de l'Europe, n'aurait bientôt trouvé que des victimes soumises et que de vils esclaves.

La liberté, établie par les lois, aurait sans doute mieux valu que cette indépendance fondée sur un préjugé et soutenue par le glaive; étant légale, elle serait devenue universelle; mais au moins, à son défaut, le *point d'honneur* conserva libre la nombreuse partie de la nation qui constituait la noblesse. Sans ce *point d'honneur*, la dernière étincelle du feu vivifiant de la liberté se serait éteinte en Europe, comme elle l'a été dans l'Orient; les nobles à la vérité ne voulaient garder que pour eux ce faible rayon; mais plus tard il suffit, avec l'aide de la philosophie, pour éclairer les peuples et leur faire enfin retrouver et ressaisir leurs droits.

On se plaît toujours à représenter les preux de ce temps comme des modèles de vertu, de loyauté, de constance; mais l'histoire ne peut adopter le langage des romanciers. La chevalerie n'était composée que des principaux seigneurs et de leurs vassaux; or nous avons trop souvent tracé le sombre tableau des mœurs féodales pour ne pas avoir dissipé toutes ces trompeuses illusions. La morale de l'ordre des chevaliers ne fut pas mieux observée par les nobles

de ce siècle que la morale évangélique ne l'était par les prêtres et par les moines.

On ne voyait par-tout que meurtres, pillages, foi-mentie, traités rompus; et de toutes les qualités héroïques que les partisans du temps passé prêtent à ces guerriers turbulens, la bravoure était la seule qu'on ne pouvait leur contester.

Peu de seigneurs et de princes remplirent strictement, comme Louis, tous les devoirs de chevalier; et ces exceptions étaient si rares qu'elles confirment plutôt qu'elles n'affaiblissent le jugement sévère porté par Robertson sur cette époque d'ignorance et d'anarchie.

Révolte et soumission de Raymond.

L'un de ces chevaliers, Raymond, comte de Toulouse, qui ne semblait pas plus retenu par ses sermens qu'éclairé par ses malheurs, reprit encore les armes (1), éleva des prétentions sur la Provence et l'envahit brusquement. Son fils Trencavel, vicomte de Béziers, s'empara de plusieurs villes.

Louis secourut son beau-père Bérenger, et délivra promptement la Provence. Ses troupes victorieuses, commandées par Jean de Beaumont, l'un de ses chambellans, battirent Trencavel, le poursuivirent, l'assiégèrent dans Mont-Réal et le prirent. Ces prompts succès comprimèrent l'esprit de révolte. Raymond, effrayé, se soumit et obtint sa grace.

Départ des premiers croisés.

Cette même année Thibaut, roi de Navarre, Pierre, comte de Bretagne, le duc de Bourgogne, le comte de Bar, partirent pour l'Orient à la tête d'un grand nombre de croisés. Leur armée était,

(1) 1240.

dit-on, composée de quinze cents chevaliers et de quarante mille hommes d'armes.

Ce zèle religieux valut encore aux communes un accroissement de priviléges qu'elles obtinrent des barons, à la charge de payer leurs équipages; mais il ruina presque tous les petits vassaux et tributaires, qui, dans ces circonstances, se voyaient arbitrairement et impitoyablement taxés par leurs suzerains.

Joinville rapporte naïvement une anecdote qu'on ne peut aujourd'hui entendre sans indignation, et qui prouve à quel point d'humiliation tout homme qui n'était pas noble se trouvait alors réduit.

« Le comte Henri de Champagne, dit-il, allant à la messe, trouve un pauvre chevalier à genoux sur les degrés de l'église, lequel lui dit : « Sire comte, » je vous requiers, au nom de Dieu, qu'il vous » plaise me donner de quoi je puis marier mes deux » filles que vez-ci; car je n'ai de quoi le faire. »

« Artaud de Nogent, riche bourgeois, était derrière le comte; il dit à ce chevalier: « Vous faites » mal de demander à mon seigneur à donner, car » il a tant donné qu'il n'a plus quoi. »

« Alors le comte, l'entendant, se tourne devers Artaud: « Vilain, vous avez tort de dire que je » n'ai plus que donner, et si ai encore vous-même, » et je vous donne à lui. Tenez, sire chevalier, je » vous le donne et le garantirai. »

« Le pauvre chevalier, sans être ébahi, l'empoigne par sa chape bien serré, et lui dit qu'il ne le laisserait point qu'il ne finît avec lui. Artaud se vit forcé de donner cinq cents livres pour se racheter. »

Joinville n'était point révolté de cette barbarie, qu'il trouvait plaisante : et cependant le bon sénéchal, digne de l'amitié de saint Louis, était un chevalier estimé pour sa probité comme pour sa prouesse ; car nous voyons qu'au lieu d'opprimer les autres, il se ruina lui-même pour payer les frais de son voyage en Palestine.

Non content d'avoir vendu à cet effet une partie de son héritage, il rassembla les riches hommes et notables de son pays. « Sachez, leur dit-il, que je » m'en vais outre-mer ; je ne sais si j'en reviendrai » jamais ; partant s'il y a nul à qui j'ai jamais fait » aucun tort, et qui se veuille plaindre de moi, » qu'il se tire avant ; car je le veux amender (sa- » tisfaire), ainsi que j'ai coutume de faire à ceux » qui se plaignent de moi ou de mes gens. »

Le roi profita aussi de l'enthousiasme des croisés pour acquérir quelques-uns de leurs domaines en échange de l'argent qu'il leur avançait : le comte de Macon lui vendit son comté. Montfort était cher à Louis par sa piété : le monarque paya les frais de son équipement.

Les forces redoutables qui se rassemblaient alors contre les Sarrasins réveillèrent l'espoir des chrétiens d'Orient. On croyait que Jérusalem tomberait promptement sous leurs coups ; mais ces pélerins indociles portaient en Asie le même esprit d'ambition et de discorde, qui, dans leur patrie, les armait sans cesse les uns contre les autres. Leur division sauva les Musulmans.

Pierre de Bretagne, ne voulant point reconnaître de chef, s'éloigna du camp français ; et, plus avide

de butin que de gloire, il livra au pillage les environs de Damas. Cet exemple contagieux ne fut que trop suivi : au lieu de marcher avec ordre, tous les barons français se dispersèrent, et bientôt ils se virent entourés par les infidèles, qui en firent un affreux carnage. Les comtes de Macon, de Bar, de Trainel et de Forez furent pris ainsi que Robert de Courtenay. Le roi de Navarre et le comte de Bretagne repartirent honteusement pour la France. Le duc de Bourgogne et Gaultier de Brienne restèrent en Asie, mais avec trop peu de forces pour reprendre l'offensive et même pour se défendre long-temps.

Heureusement Richard, frère du roi d'Angleterre, leur amena dans ce moment des secours inespérés. Ce prince ne conduisait pas un corps de troupes assez nombreux pour espérer d'importantes conquêtes; mais, suppléant à ce qui lui manquait de forces par sa vaillance et par son habileté, il combattit avec succès le sultan de Babylone, qui se vit obligé de lui accorder une trêve et la délivrance de cinq cents prisonniers. Par-là le prince anglais s'acquit un grand renom dans la chrétienté.

La passion des croisades touchait à son déclin : l'Occident, dépeuplé par tant d'émigrations qui avaient trouvé leur tombeau en Asie, perdait peu à peu son enthousiasme pour ces combats lointains contre les infidèles.

Factions des Guelfes et des Gibelins.

Une autre querelle religieuse occupait l'Europe (1) : la discorde avait secoué ses flambeaux sur

(1) 1240.

le sacerdoce et sur l'Empire. Les papes, voulant régner sur la terre au nom du ciel, s'arrogeaient le droit de déposer les princes qui osaient se soustraire à leur domination usurpée. Plus jaloux de l'altière succession de l'antique Rome que de l'humble héritage de Jésus, ils voulaient chasser tous les étrangers de l'Italie, y commander seuls, et de là envoyer, comme le sénat romain, leurs ordres aux monarques, afin de les réduire à l'état de vassaux et de tributaires.

D'un autre côté, les empereurs d'Allemagne, décidés à rompre ce joug humiliant, prétendirent, comme Charlemagne, régner à Rome et en Italie, confirmer, juger, déposer les papes, et resserrer strictement l'Église dans les limites de l'autorité spirituelle.

Cette guerre, si peu chrétienne et déclarée cependant au nom de la croix, fit long-temps de l'Allemagne et de l'Italie un théâtre de crimes et de carnage. La tiare et la couronne eurent chacune, et en foule, des partisans fanatiques. Ceux qui soutenaient le pouvoir du Saint-Siége et l'indépendance de l'Italie, prirent le nom de Guelfes; ceux qui défendaient la puissance impériale s'appelèrent Gibelins. Ceux-ci semblaient avoir pour eux les droits antiques, la justice, la raison, la religion même, puisqu'elle laisse aux princes l'empire de la terre, et ne place le royaume de Jésus que dans le ciel.

Les Guelfes ne pouvaient appuyer leur cause que sur la durée déjà longue d'une domination usurpée. Mais ce qui donnait une force redoutable à

l'ambition des papes, c'était le zèle ardent du clergé, son union, l'intrigante activité des moines, la crainte des foudres de l'Église et l'ignorante superstition des peuples.

Règne brillant de Frédéric II.

Frédéric II, issu de l'illustre maison de Souabe, tenait alors les rênes de l'Empire (1); nul ne s'en montra plus digne : ce prince, habile, éclairé, courageux, héritier de vastes domaines dans la Souabe, réunit depuis à sa couronne impériale celles de Sicile et de Jérusalem. Riche, vaillant et victorieux, il avait trop de fierté pour fléchir sous la crosse des évêques de Rome, que Pépin et Charlemagne, disait-il, avaient toujours traités en sujets.

Les antiques droits et les éminentes qualités de ce monarque le rendaient plus redoutable que tous ses prédécesseurs aux papes, qui voulaient défendre leur usurpation, et aux seigneurs, ainsi qu'aux communes de l'Italie, qui ne pouvaient supporter le joug des Allemands.

Déjà de violentes altercations s'étaient élevées entre le souverain pontife et l'empereur, au sujet de la donation de vastes domaines, faite au Saint-Siége par une grande dame italienne, nommée la comtesse Mathilde.

Une nouvelle cause de discorde aigrit bientôt les esprits : Frédéric avait fait élire roi des Romains son fils Henri, sans consulter le pape. Cependant ce premier orage se calma au moment d'éclater. Honoré III confirma l'élection de Henri et le couronna; mais il obtint en revanche de Frédéric la promesse

(1) 1240.

de porter ses armes en Palestine, et de confirmer la donation de Mathilde.

L'empereur épousa Iolande, fille du fameux Jean de Brienne, qui lui céda ses droits au trône de Jérusalem.

Ce traité ne fut qu'une trêve, qui laissait à la haine le temps d'aiguiser ses armes.

L'empereur différait son départ pour la Palestine. D'un autre côté, à l'instigation de la cour romaine, il se forma en Lombardie une ligue de plusieurs cités et d'un grand nombre de seigneurs décidés à ne plus reconnaître l'autorité impériale. Le jeune Henri accourut et comprima cette révolte. Les rebelles, effrayés, invoquèrent l'intervention du pape, qui obtint pour eux une trêve.

Sa querelle avec le pape Grégoire IX.

Bientôt, Honoré III ayant terminé sa carrière, le trône pontifical fut occupé par un homme ardent, vindicatif, impérieux. Ce pape, nommé Grégoire IX, somma Frédéric d'exécuter ses promesses, et le menaça de ses foudres, s'il ne hâtait son départ pour la Palestine.

L'empereur s'embarqua; mais, contrarié par les vents et tombé malade, il rentra dans le port et remit son voyage à un autre temps. A cette nouvelle, le pontife furieux excommunie le monarque et délie ses sujets du serment qu'ils lui ont prêté.

Frédéric, non moins irrité, réveille en Italie le zèle de ses partisans; il excite en sa faveur une sédition. Le peuple romain, toujours turbulent et mobile, se soulève contre le pape et le chasse de Rome.

Satisfait de s'être vengé, Frédéric s'embarque

de nouveau. Il arrive à Ptolémaïs : son nom, son courage, la force de son armée, effraient le soudan d'Égypte dont les États étaient alors troublés par des dissensions intestines. Ce prince musulman négocie, et l'heureux Frédéric obtient par un traité, sans combattre, la restitution de Bethléem, de Nazareth, de Sidon et de Jérusalem.

Toute la chrétienté devait des actions de graces à ce monarque pour avoir reconquis en si peu de temps le tombeau de Jésus-Christ, et tant de vastes possessions, qu'en versant des torrens de sang on s'était vainement efforcé jusque-là de recouvrer.

Mais la haine, incapable de céder au noble sentiment de la reconnaissance, regarde tout bienfait d'un ennemi comme une injure. Le souverain pontife avait excommunié Frédéric pour avoir retardé son entreprise, et il lui fit un crime d'avoir osé combattre pour la croix avant de s'être fait relever de son excommunication.

Par-tout les foudres de Rome furent lancés de nouveau ; et, lorsque l'empereur entra triomphant dans la ville sainte, comme aucun prêtre ne voulut ni le recevoir ni le couronner, il se couronna lui-même.

Grégoire alors l'accusa de sacrilége pour avoir profané le saint temple, et de parjure, parce qu'il venait, disait-il, de trahir la cause chrétienne en traitant avec les infidèles.

Deux cordeliers, envoyés de Rome, coururent en Palestine, et portèrent au patriarche l'ordre de promulguer l'excommunication pontificale. Ils défendirent en même temps aux grands maîtres des

ordres religieux de reconnaître l'autorité du monarque.

L'ardent Grégoire, sourd à toutes les prières des princes chrétiens, publia en Occident une croisade contre Frédéric. Enfin il s'arma, de concert avec les Lombards, les Toscans et plusieurs villes de l'Italie, pour enlever à ce prince le royaume de Naples et l'Empire.

Le duc de Spolette, général de Frédéric, surpris par cette soudaine insurrection, fut battu et assiégé dans Sulmone. Mais l'empereur, informé de sa détresse, revint rapidement en Italie, fit lever le siége de Sulmone, rappela la victoire sous ses enseignes, et rétablit sa fortune.

Grégoire écrivit avec violence à tous les fidèles pour les armer contre son ennemi; il s'efforçait dans ses bulles d'établir, comme maxime certaine, *qu'on ne doit plus garder de fidélité à ceux qui s'opposent à Dieu et aux saints.*

Triomphe des Gibelins.

Cette déclaration funeste répandit par-tout la discorde, et inonda de sang le monde chrétien. Il se divisa décidément en deux grandes factions acharnées à se détruire. Les Guelfes, pour se distinguer, portaient deux clefs sur leurs épaules, et les Gibelins une croix. La fortune se déclara pour la croix contre les clefs; les armes de l'empereur triomphèrent, et cette sanglante querelle fut terminée ou plutôt suspendue par une paix trop peu sincère pour être durable.

Frédéric fit paraître un feint repentir, auquel le pape accorda une absolution aussi peu franche; et la haine, qui n'était point éteinte, fit succéder,

pendant ce repos forcé, les intrigues sourdes à la guerre ouverte, et les injures aux combats.

L'empereur, que rien ne détournait de ses vastes desseins, fit épouser à son fils naturel Entius l'héritière de Sardaigne; en même temps il érigea cette île en royaume. Comme le véritable crime de ce prince aux yeux du pape était la trop grande étendue de ses domaines et de sa puissance, l'acquisition de la Sardaigne parut au Saint-Siége une aggravation de délits.

Colère du pape contre Frédéric.

Grégoire reprit ses armes foudroyantes : la violence de ses expressions annonçait celle de sa colère; et, dans le style de l'Apocalypse, il comparait l'empereur à *une bête pleine de noms de blasphème, qui s'est élevée de la mer.* Pour justifier ces invectives, il accusait ce monarque d'avoir dit que « le » monde entier avait été trompé par trois imposteurs, Moïse, Jésus-Christ et Mahomet; mais que » Jésus, mort sur un gibet, était évidemment inférieur aux deux autres, et que d'ailleurs personne ne pouvait dire sans choquer le bon sens » que Dieu était né d'une vierge. » Il est vrai qu'alors on parlait beaucoup d'un livre intitulé : *les trois Imposteurs,* et attribué à Pierre des Vignes, chancelier de Frédéric.

L'empereur répondit aux accusations du pape par des démentis, par des injures ; ne respectant pas plus que lui la raison et la décence, il appela le souverain pontife *antechrist, prince des ténèbres, second Balaam, et grand dragon qui séduit l'univers.*

Ces implacables ennemis s'efforcèrent vainement

Neutralité de Louis.

tous deux d'engager le roi de France dans leurs querelles. Saint Louis resta sagement neutre : on lui demandait l'appui de ses armes : il n'offrit que sa médiation, mais il ne fut point écouté. Ses ambassadeurs représentèrent vainement le scandale de cette guerre et la nécessité de la paix.

Les légats du Saint-Siége, regardant tous les rois comme sujets de Rome, levèrent des subsides dans leurs États. Ceux que la faiblesse du roi d'Angleterre permit d'arracher aux Anglais furent si énormes, que l'envoyé du pape rapporta, dit-on, plus d'argent d'Angleterre qu'il ne lui en laissait.

Un légat entreprit d'imposer aux Français de semblables taxes : mais Louis, qui, malgré sa dévotion, savait distinguer le zèle pour la religion de l'ambition des prêtres, s'opposa fortement à cet abus; il défendit même toute sortie d'argent du royaume.

Rome alors crut que l'appât d'un nouveau sceptre éblouirait la raison de ce prince, et Grégoire offrit au roi pour son frère Robert la couronne impériale dont il prétendait dépouiller Frédéric.

Louis, après avoir représenté vivement au saint père qu'il agissait à la fois et contre les principes de la charité et contre les droits des souverains, rassembla les barons pour les consulter sur les propositions que Grégoire leur adressait ainsi qu'à lui.

Ceux-ci s'exprimèrent sur cette usurpation de pouvoir avec plus de véhémence que le roi : la déposition de l'empereur leur parut un véritable attentat. « Nous savons, dirent-ils dans leur réponse,
» que Frédéric a combattu pour la cause de Dieu
» dans la terre sainte, et que le pape qui devait le

» protéger le persécute. Nous ne concevons pas que
» le souverain pontife ait la témérité de déposer
» l'empereur. Quand il aurait mérité de l'être,
» cette déposition n'aurait pu être prononcée que
» par un concile général. Il est évident que le pape
» montre bien moins de zèle pour la religion que
» Frédéric ; car, au moment où ce prince bravait,
» pour la cause de Jésus-Christ, les orages de la
» mer et le fer des Sarrasins, Grégoire, profitant
» de son absence, le dépouillait de ses possessions.
» Des flots de sang versé ne l'effraient point, lors-
» que ce sang est répandu pour satisfaire sa ven-
» geance.

» Nous nous garderons bien de nous armer con-
» tre un prince puissant, mieux défendu encore
» par la justice de sa cause que par les nombreuses
» troupes qu'il commande, et nous n'aurons pas la
» folie de verser notre sang pour laisser Grégoire,
» après la ruine de Frédéric, libre de fouler aux
» pieds les autres rois chrétiens. Cependant, par
» respect pour la religion qu'invoque le Saint-Siége,
» nous enverrons des députés en Allemagne ; ils
» s'informeront de la foi de Frédéric : s'il est or-
» thodoxe, rien ne peut nous engager à l'attaquer ;
» mais, s'il est hérétique, nous lui ferons la guerre
» à outrance, comme nous la ferions au pape lui-
» même, s'il outrageait la religion. »

On voit par la fin de cette lettre à quel point, dans ce siècle, l'esprit de fanatisme aveuglait tous les esprits, au moment même où la violence et l'ambition du clergé semblaient devoir ouvrir tous les yeux.

Les ambassadeurs français partirent pour l'Allemagne ; l'empereur leur attesta, en versant des larmes, qu'il était bon chrétien et bon catholique ; il les conjura de ne point se laisser tromper par les artifices et par les offres captieuses de son implacable ennemi.

« Dieu nous garde, répondirent les seigneurs fran-
» çais, de vous combattre sans causes légitimes. Le
» comte Robert est l'un de nos princes, il n'a pas
» besoin d'un sceptre ; il lui suffit d'être frère de
» Louis, de ce grand monarque, qui, monté au
» trône par droit de naissance, est par-là même évi-
» demment supérieur à tout prince électif. »

Ces lettres, ces réponses, citées par Mathieu Pâris, historien du temps, sont révoquées en doute par Vély et par d'autres écrivains. Ils fondent leur incrédulité sur l'invraisemblance et l'inconvenance du discours attribué aux barons.

Cependant tout y paraît naturel et conforme aux mœurs de cette époque. La conduite des seigneurs avait été à peu près pareille dans une affaire relative à Pierre de Bretagne.

Le mélange bizarre de fierté, de crainte religieuse, de raison, de vanité et d'inconséquence, est ce qui frappe constamment dans tous les actes et dans tous les écrits de ce siècle, où la nuit de la barbarie ouvrait à peine un faible passage aux lumières du bon sens et au crépuscule de la civilisation.

La résistance de Louis mécontenta vivement Grégoire, et ce pontife saisit, pour faire éclater son humeur, la première occasion qui se présenta. Pierre Charlot, fils naturel de Philippe-Auguste,

fut nommé à l'évêché de Noyon: son élection avait été régulière; cependant Grégoire l'annula; mais la fermeté du monarque la maintint.

Rien ne pouvait détourner le pape de son but; décidé à renverser Frédéric du trône, il ne fit que multiplier et varier ses moyens d'attaque. Les événemens venaient de lui prouver que l'opinion du siècle, bien que superstitieuse, ne voulait point reconnaître le droit que le Saint-Siége s'attribuait de déposer les rois; mais, par malheur, elle lui avait appris, en même temps, qu'on n'osait pas refuser ce prétendu droit à un concile.

Grégoire convoqua donc un concile général, se croyant bien certain de dominer cette assemblée: l'empereur fut assigné pour y comparaître; mais Frédéric ne voulut point reconnaître la compétence de ce tribunal. Le mépris et la colère dictèrent les lettres qu'il écrivit dans ce moment au pape.

Le roi persista dans sa neutralité; il n'envoya personne au concile; mais il ne défendit à aucun prélat de s'y rendre. Plusieurs évêques français, s'étant mis en route pour obéir au pape, furent pris sur mer par les troupes de Frédéric. Tout le clergé s'en émut, et Louis chargea son ambassadeur de porter ses plaintes à Frédéric et de réclamer les prisonniers.

Cette demande fut d'abord mal accueillie. « Le » roi de France, dit Frédéric, ne peut désapprou» ver que César enchaîne ceux qui veulent enchaî» ner César. » Louis, irrité, lui répondit avec fierté: « Prenez garde d'offenser la France; elle est trop » puissante pour se laisser fouler et piquer par vos » éperons. » Les évêques recouvrèrent leur liberté.

Mort de Grégoire IX.

Dans le même temps la mort délivra l'empereur de son implacable ennemi : Grégoire termina sa carrière. Célestin, son successeur, ne régna que dix-huit jours.

L'année suivante (1), Innocent IV monta sur le trône pontifical : comme il s'était de tout temps montré dévoué à Frédéric, les Gibelins triomphèrent de son élection ; mais l'empereur, plus clairvoyant, dit à ceux qui s'en réjouissaient : « Vous » êtes dans l'erreur : Innocent était mon ancien » ami ; mais je vous prédis que, dès qu'il sera pape, » cet ancien ami deviendra le plus ardent de mes » ennemis. »

La neutralité que Louis avait sagement gardée dans la querelle qui divisait le sacerdoce et l'Empire, ne suffisait pas pour assurer à la France un stable repos. La turbulence des seigneurs, leurs prétentions, leurs rivalités, leurs querelles faisaient craindre à chaque instant l'explosion d'une guerre civile.

Ces fiers barons ne pouvaient ni vivre pacifiquement entre eux, ni rester soumis au trône, et l'accroissement de l'autorité royale leur paraissait un attentat contre leurs droits. Cependant leur propre intérêt les forçait à ménager le pouvoir royal ; car, si les grands vassaux cessaient de reconnaître l'autorité de leur suzerain, par la même raison leurs propres vassaux pouvaient se révolter contre leurs seigneurs.

Les monarques capétiens, adroits dans leur marche, étendaient leur puissance en s'appuyant des

(1) 1241.

usurpations mêmes du système féodal; et c'était comme seigneurs qu'ils rendaient peu à peu à la royauté les droits dont la féodalité avait depuis si long-temps dépouillé les rois.

Louis, dont les vues étaient aussi élevées que celles de Charlemagne, loin de craindre les parlemens, savait y chercher un appui. Là il apaisait les différends des barons, se rendait l'arbitre de leurs querelles, comprimait, jugeait, commandait les factieux, et fortifiait sa volonté par le secours de la volonté générale.

Cour plénière à Saumur.

Aucun prince ne s'entoura plus fréquemment de ses grands et de ses vassaux : il tint à Saumur une cour plénière (1); renonçant pour ces solennités passagères à la simplicité de ses mœurs, il y déployait la magnificence d'un roi. « Jamais, dit Joinville, on n'avait vu tant de surcots ni autres garnimens de drap d'or à une fête comme il y en avait à celle-là. » Les évêques et les abbés y étalaient un luxe plus féodal qu'évangélique.

Rebellion de Lusignan.

Après avoir terminé par son arbitrage les différends élevés entre quelques barons, le roi vint à Poitiers, dans le dessein d'y faire rendre hommage au prince Alphonse, son frère, par tous les seigneurs ses vassaux. Un seul d'entre eux, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, possesseur de plusieurs grands fiefs en Poitou, Saintonge et Angoumois, résistait aux ordres du monarque, et refusait de se reconnaître vassal d'Alphonse.

Caractère de sa femme.

Menacé par le roi, le comte hésitait encore; sa

(1) 1241.

femme Isabelle, veuve de Jean-sans-Terre, l'excitait à la résistance. Cette femme, hautaine et passionnée, était capable de commettre tous les crimes qui pouvaient servir son orgueil et son ambition. Le peuple prouvait sa haine pour cette méchante femme, en lui donnant le nom de Jézabel au lieu de celui d'Isabelle.

« Si tu reconnais, disait-elle à son époux, le
» comte de Poitiers pour ton seigneur, tu passeras
» justement pour un lâche. Que crains-tu? Louis
» n'est pas encore affermi sur son trône; il est facile
» de l'ébranler, de le renverser et de se venger sur
» lui de toutes les usurpations de Philippe-Auguste.
» Ose donc l'attaquer : dès que tu auras pris les
» armes, tu verras les comtes de Toulouse, de
» Comminge, d'Armagnac, de Foix, les rois de
» Castille, d'Aragon, d'Angleterre, voler à ton se-
» cours et joindre leurs forces aux tiennes pour ar-
» racher la couronne au jeune fils de Blanche. »

Ligue de ce comte.

Lusignan, cédant à l'ascendant de sa femme, forma une ligue avec les princes mécontens dont il espérait l'appui; mais, ne voulant point éclater avant d'être soutenu par eux, il dissimula, parut céder à la volonté du roi, vint à Poitiers, prêta serment comme les autres vassaux au prince Alphonse, et se retira ensuite à Lusignan avec un grand nombre de chevaliers.

Son traité avec le roi.

Là il s'occupait activement à rassembler des troupes, lorsqu'il vit inopinément Louis arriver dans son château avec une suite peu nombreuse. Cette hardiesse imprévue du souverain étonna, intimida l'infidèle vassal, tremblant à l'aspect du monarque

contre lequel il s'armait ; loin de braver sa volonté, il s'y soumit et signa le traité que le roi lui dicta : mais cet acte ne fut pas plus durable qu'il n'était sincère.

Peu de temps après le retour du roi dans sa capitale, Alphonse, informé des intrigues du comte de la Marche pour soulever la noblesse, lui ordonna de venir aux fêtes de Noël lui prêter serment de nouveau.

Lusignan se rendit à Poitiers ; mais il y parut suivi d'une foule d'hommes armés : abordant Alphonse non en vassal, mais en ennemi : « Vous m'a-» vez arraché par surprise, lui dit-il, un serment » que je romps. Usurpateur du Poitou, qui appar-» tient de droit à Richard d'Angleterre, vous n'ê-» tes point mon seigneur, et je vous déclare que » je n'ai d'ordres à recevoir ni de vous ni du roi : » adieu. » A peine a-t-il fini ce discours altier, il sort précipitamment du palais, traverse à cheval la ville, et s'en éloigne, après avoir livré aux flammes la maison où il avait logé.

Arrêt du parlement français contre lui.

Informé de cette démarche audacieuse, Louis convoque à l'instant son parlement (1). « Comment » croyez-vous, dit-il aux barons réunis, que l'on » doive punir un vassal coupable de félonie ? » « Il » doit être déchu de ses fiefs, » répondirent les seigneurs. « Eh bien, reprit le roi, vous venez de » juger le comte de la Marche. » Après avoir pris connaissance des faits, l'assemblée prononça la condamnation du comte ; et, conformément à l'avis du parlement, la guerre fut résolue.

(1) 1241.

Refus du parlement anglais à Henri III.

Le roi d'Angleterre, saisissant l'occasion et l'espoir de recouvrer les provinces enlevées à son sceptre par Philippe-Auguste, déclara hautement sa volonté de soutenir le comte de la Marche : mais le parlement anglais, mécontent de l'ineptie ruineuse avec laquelle il avait conduit ses dernières expéditions en Bretagne, et justement irrité de la faiblesse d'un prince qui avait permis au légat d'arracher à l'Angleterre des sommes immenses, refusa d'accorder aucun subside, déclarant qu'il serait aussi honteux qu'injuste d'enfreindre, sans motif, une trève récemment jurée, et de prendre la défense d'un vassal rebelle à son souverain.

Son débarquement en France.

Vainement Henri redoubla ses instances, il ne put rien obtenir; et, réduit aux seuls moyens qui étaient à sa disposition, il débarqua en France avec trois cents chevaliers et trente tonnes d'argent.

Malgré la faiblesse de ce secours, l'orgueilleuse Isabelle reçut avec transport son fils, qui venait, disait-elle, terminer son humiliation et la secourir contre le fils de Blanche sa mortelle ennemie.

Louis, dont l'activité doublait les forces et déconcertait les plans de ses ennemis, arma quatre-vingts vaisseaux pour la défense des côtes, et réunit autour de lui dans un camp, à Chinon, quatre mille chevaliers, deux mille hommes d'armes, les troupes de la noblesse, celle des communes, et une nombreuse infanterie. A la tête de cette armée, il entra promptement en Poitou, le dévasta, s'empara de plusieurs places et les rasa.

Les alliés du comte de la Marche étaient éloignés. Le roi d'Angleterre promettait de prompts renforts;

mais l'épuisement de son trésor rendait ces levées lentes et difficiles.

Conduite de Lusignan et de sa femme.

Isabelle, ne pouvant encore attaquer à force armée le roi son ennemi, employa contre lui la ruse, l'artifice et même le crime. Lusignan se renferma dans ses forteresses, après avoir brûlé les grains dans les campagnes, arraché les vignes et empoisonné les puits. Pendant ce temps, on surprit dans les cuisines de Louis deux inconnus, au moment où ils cherchaient à répandre du poison dans les mets qui lui étaient destinés. Ils furent arrêtés, jugés et pendus; mais, avant de mourir, ils confessèrent leur crime, et déclarèrent qu'Isabelle leur avait ordonné de le commettre.

Dès que la comtesse apprit que son odieuse trame était découverte, plus furieuse de n'avoir pas réussi dans ce forfait que repentante de l'avoir tenté, elle déchira ses vêtemens, arracha ses cheveux, et fut saisie d'une fièvre violente qui abattit ses forces sans calmer sa fureur.

Siége et destruction de Fontenay

Le roi se reposa du soin de sa vengeance sur l'indignation de ses barons et sur la vaillance de ses troupes. Il investit la ville de Fontenay: Alphonse, fils de Lusignan, y commandait; il se distingua par une défense opiniâtre. Louis fut repoussé dans plusieurs assauts; Alphonse y reçut une blessure grave. Ce fut alors que le roi donna audience à un envoyé de Henri, chargé de lui déclarer la guerre pour avoir manqué de foi en attaquant injustement le comte de la Marche.

Louis, contre l'ordinaire des princes qui savent briller dans les combats, leur préféra toujours la

paix : pour l'obtenir, il était constamment prêt à sacrifier son amour-propre, ses ressentimens, sa vengeance, tout enfin, hors l'intérêt public; ainsi, oubliant ses injures personnelles, il proposa au monarque anglais un traité honorable et même quelques concessions.

Guerre entre Louis et Henri.

Henri refusa tout moyen de conciliation. L'impérieuse Isabelle l'avait enivré d'espérances fondées sur le nombre et la puissance des princes ligués pour sa cause. Toute négociation étant rompue, Louis commença vivement les hostilités, redoubla d'efforts, et prit la ville d'assaut (1).

L'armée, furieuse, demandait à grands cris, pour punir les crimes d'Isabelle, la mort du jeune Lusignan et de ses chevaliers : le roi, opposant une vertueuse fermeté à leur violence, leur dit : « Je ne » punirai point le crime en l'imitant : le comte de » la Marche est seul coupable; son fils et ses guer- » riers n'ont fait que leur devoir en lui obéissant » et en me combattant. »

Les fortifications de Fontenay furent rasées, et, jusqu'à nos jours, il a conservé le nom de *Fontenay l'abattu*. Ce succès répandit au loin la terreur : un grand nombre de villes, et entre autres Taillebourg, ouvrirent leurs portes à l'armée victorieuse. Louis campa sous ses murs, au bord de la Charente, en présence de l'armée anglaise, postée sur l'autre rive dans le dessein de défendre le passage du fleuve.

Les renforts tant désirés par Henri étaient arrivés : son armée et celle du comte de la Marche

(1) 1242.

s'élevaient à trente mille hommes. Les forces de Louis, affaiblies par les siéges, par les maladies et par les détachemens, n'égalaient pas en nombre celle des Anglais.

Indépendamment de cette infériorité, les Français se trouvaient arrêtés par une rivière peu large, mais profonde; elle n'offrait de passage qu'un pont étroit où quatre hommes de front pouvaient seuls marcher, et ce pont était défendu par des tours qu'occupaient les archers anglais.

Ces obstacles ne faisaient qu'aiguillonner le courage du roi. Ce prince, si humble dans le sanctuaire, si modeste dans les conseils, si débonnaire dans sa maison, si faible devant sa mère, devenait dans les combats un lion ardent, un aigle rapide; il avait le talent de communiquer aux siens son audace et sa confiance.

Le roi, sans hésiter, donne hardiment le signal de l'attaque: une partie de ses troupes s'élance sur le pont, et d'autres sur des barques, qui traversent l'onde en bravant une grêle de traits. Un premier succès couronna cet effort audacieux: le pont fut forcé; mais les Anglais, accourant en foule, le reprirent.

Courage de Louis.

Louis, ranimant ses troupes et marchant à leur tête, l'épée à la main, se précipita dans la mêlée, et franchit enfin ce dangereux passage; mais, comme peu de guerriers étaient parvenus à le suivre, il se vit bientôt enveloppé par les chevaliers et par les bataillons de Henri, qui dirigeaient tous leurs coups contre lui. Sa perte semblait certaine; mais jamais les Français n'ont abandonné dans le

péril un chef aimé par eux : à la vue de son danger, tous ses chevaliers, jetant de grands cris, traversent la rivière à la nage; leur nombre, leur rapidité, leurs menaces, leurs cris répandent l'effroi; et les Anglais, vaincus avant d'avoir combattu, prennent la fuite.

Henri seul, entouré de quelques chevaliers, résiste et cherche vainement à rallier ses soldats: enveloppé à son tour, il était au moment d'être pris, lorsque son frère Richard, comptant, non sans raison, sur la générosité de Louis, jette ses armes, prend un simple bâton au lieu de glaive, s'avance et demande qu'on suspende le combat et qu'on le mène près du comte d'Artois.

La renommée de Richard, les services qu'il avait rendus dans l'Orient aux chrétiens, ses exploits contre les Sarrasins et la confiante franchise de sa démarche, arrêtent les combattans.

Louis l'accueille avec honneur, et lui accorde, pour vingt-quatre heures, une suspension d'armes. « Puisse le roi votre frère, lui dit-il, profiter du » temps que je lui laisse pour réfléchir à ses véri- » tables intérêts ! »

Lâcheté de Henri.

Ce conseil était peu nécessaire : Henri III, trop épouvanté pour attendre une réponse, avait abandonné lâchement son armée; il était parti à toute course pour Saintes. Toutes ses troupes, n'étant plus retenues par sa présence, prirent la fuite en désordre.

Le comte de la Marche et le roi d'Angleterre, qui naguère rêvaient tant de triomphes et de conquêtes, maintenant réveillés de leurs illusions,

exhalaient leurs courroux en s'adressant des reproches mutuels. « Voyez, disait le roi à son beau-père, » le fruit de vos parjures et de votre ambition ; » vous m'avez entraîné dans votre perte par de » fausses promesses. Où sont donc ces rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, ce comte de Toulouse et ces nombreuses armées à la tête desquelles » nous devions détrôner le roi de France ? »

Le comte, au lieu de se justifier, rejeta les malheurs de sa campagne et les désastres de sa défaite sur la rage emportée d'Isabelle et sur la fuite honteuse du monarque anglais.

Dès ce moment (1), les deux alliés se méprisèrent et se haïrent réciproquement. Cependant Louis, qui n'ignorait pas que l'art de vaincre n'est rien pour celui qui ne sait pas profiter de la victoire, s'approcha de Saintes avec célérité ; il était précédé par un détachement considérable, chargé de rassembler des vivres, des fourrages, et de reconnaître l'ennemi. Ce corps, vivement attaqué par le comte de la Marche et par une troupe d'Anglais et de Gascons, se vit bientôt forcé de céder au nombre ; enfin, vivement poursuivi et obligé de s'arrêter pour combattre, il fut totalement enveloppé.

Le comte de Boulogne, qui commandait cette avant-garde, dépêcha promptement au roi un chevalier, pour lui faire connaître le péril de sa position. Sur cette nouvelle, Louis accourt à la tête de ses guerriers ; Henri sort de Saintes, suivi de tous les siens, et l'escarmouche devient une action générale.

(1) 1242.

Déroute des Anglais.

Les Français font retentir les airs du cri de *Mont-Joie Saint-Denis*, les Anglais de celui de *réalistes*; des deux parts la fureur est égale, l'acharnement extrême. Dans cette affreuse et sanglante mêlée, les chefs, ne pouvant ordonner des manœuvres, se battent corps à corps comme les soldats. La fortune tient long-temps ses balances incertaines entre deux nations rivales de puissance, de courage et de gloire. Enfin la valeur brillante de Louis décide la victoire; les Anglais, enfoncés, se retirent précipitamment en désordre, et entraînent le roi Henri dans leur fuite. Les Français, qui les poursuivaient, en firent un grand carnage; quelques chevaliers, entre autres Jean des Barres, emportés par leur ardeur, entrèrent dans la ville pêle-mêle avec les ennemis, qui les firent prisonniers.

Fuite de leur roi.

Les grands caractères savent seuls trouver des ressources dans les grands malheurs : le faible Henri pouvait encore se défendre; mais, se croyant totalement perdu, il sortit la nuit à cheval de la ville, abandonna ses troupes et courut sans s'arrêter jusqu'à Blaye.

Son départ répandit dans l'armée anglaise le désordre et la consternation. Personne ne voulait ni commander ni obéir. Enfin chacun, ne songeant qu'à sa sûreté, prit la fuite par différens chemins pour regagner la Guienne. Saintes ouvrit ses portes au vainqueur. Louis trouva dans la ville les équipages et la chapelle du roi d'Angleterre.

Loyauté de Berthold.

La plupart des barons rebelles se soumirent et quittèrent les bannières de leurs chefs : un seul, Berthold, seigneur de Mirebeau, donna, dans ce

temps de peur et de défection, un rare exemple de courage et de loyauté: vassal du roi d'Angleterre, il vint trouver ce prince et le supplia de combattre avec lui pour défendre son château, ou, s'il ne pouvait le secourir, de le dégager de son serment.

Henri le laissa libre. Alors ce brave baron se rendit dans le camp de Louis. « Si mon souverain, lui » dit-il, vaincu par un caprice du sort, ne m'avait » pas rendu à moi-même, vous ne m'auriez vu que » les armes à la main; mais, puisque je suis libre de » me donner à vous, croyez que je vous serai fidèle » tant qu'il vous plaira d'agréer mes services. » « Je vous reçois avec joie, répondit le roi; donnez-» vous donc à moi avec confiance. Gardez en mon » nom votre château, je ne me fierais à personne au-» tant qu'à vous pour la défense de cette forteresse. »

Soumission de Lusignan et de Raymond.

Le comte de la Marche, privé de tout appui, n'avait plus d'espoir que dans la clémence royale; il implora son pardon. Louis exigea que le comte, ainsi qu'Isabelle et leurs enfans, se rendissent à discrétion. Il les contraignit de renoncer aux places qu'on leur avait prises, à céder de plus le fief d'Aunis et quelques autres. Enfin on obligea le comte de rendre hommage-lige au roi pour Angoulême, Jarnac, Castres, et au comte de Poitiers pour Lusignan et pour le comté de la Marche.

L'homme modeste est fier dans l'adversité; le superbe perd son orgueil dans le malheur: le comte souscrivit à tout, demanda grace au roi pour son insolence, pour les crimes d'Isabelle, et se jeta aux pieds de Louis avec elle.

Louis, peut-être trop prompt à oublier les lâches

attentats de la comtesse et de son époux, les releva généreusement; il leur pardonna; mais il commanda au comte de lui amener ses troupes pour marcher à sa suite contre le comte de Toulouse et contre les autres princes alliés du roi d'Angleterre.

Le comte de Toulouse (1), l'un des membres de la ligue formée par Lusignan et par Henri, au lieu de leur envoyer des secours, ne s'était occupé qu'à profiter de leurs diversions pour s'agrandir; et, tandis que Louis combattait à Taillebourg et à Saintes, Raymond s'était emparé d'Albi, de Narbonne et de plusieurs autres villes; mais la renommée, en répandant au loin le bruit des victoires du roi, fit soudain changer le sort de Raymond : ses alliés, apprenant que les troupes royales s'avançaient, l'abandonnèrent, sous prétexte qu'ils ne pouvaient plus conserver de lien avec un prince dans le palais duquel un inquisiteur et plusieurs prêtres venaient d'être poignardés.

Raymond, vivement attaqué, se voyait privé de secours; il sollicita sa grace et l'obtint par l'intercession de Blanche. La reine fut blâmée en cette occasion de s'être montrée si indulgente pour lui.

Le comte, en se réconciliant avec Louis, lui sacrifia des lettres que lui avait écrites l'empereur Frédéric pour l'exciter à la révolte. Ainsi l'ingrat Frédéric, jaloux du monarque français, oubliait le généreux refus que le roi de France avait fait de s'unir au pape pour le détrôner.

Henri III, battu par les Français, méprisé par

(1) 1243.

les Anglais, pillé par ses propres soldats, languissait à Bordeaux, sans argent, sans pouvoir, sans honneur (1) : abaissé par sa détresse, il demanda une trève, et Louis la lui accorda au grand déplaisir du peuple; car on aurait voulu que le roi profitât de sa fortune pour expulser totalement les Anglais du royaume; ce qui paraissait alors assez facile.

Trève entre Louis et Henri.

Cependant il faut observer que cette modération, qu'on attribuait à un amour exagéré de la paix et à une dévotion trop scrupuleuse, avait à cette époque d'autres motifs. L'armée française était affaiblie par les combats, par les fatigues, par la retraite des troupes seigneuriales dont le service finissait, et enfin par les ravages d'une maladie contagieuse dont plus de vingt mille personnes furent cette année les victimes.

Maladie de Louis.

Cette redoutable maladie n'épargna pas le roi, et l'attaqua même si vivement que pendant quelque temps on désespéra de ses jours. Toutes ces circonstances réunies forcèrent Blanche et son fils à laisser au monarque anglais quelques débris de ses possessions en France.

Retour de Henri en Angleterre.

Pressé de retourner en Angleterre, et n'osant courir le risque d'être pris sur la mer par les Bretons, Henri demanda au roi Louis des passe-ports et la permission de traverser le royaume.

Quelques barons croyaient qu'il devait éprouver un refus. « Non, leur dit Louis, la permission de se » retirer est un genre de grace que je ne refuserai » jamais à mes ennemis. » Et comme les courtisans

(1) 1243.

s'égayaient devant lui sur la fuite du monarque anglais, le roi leur imposa silence. « Ne lui donnez » pas, dit-il, de prétexte pour me haïr; respectez » la majesté de son rang, et espérons que, par une » conduite plus pieuse et par des actions plus justes, » il réparera les fautes qu'il n'a commises que par » la séduction de méchans et d'imprudens con- » seils. »

Après la défaite du roi d'Angleterre et la soumission des comtes de Toulouse et de la Marche, les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre déposèrent prudemment les armes. Ainsi cette ligue nombreuse et redoutable, qui voulait renverser le trône français, fut dissipée en peu de mois par un prince à peine majeur, par un héros de vingt-huit ans.

Naissance du prince Louis.

La naissance d'un héritier de la couronne, du prince Louis (1), augmenta la joie de la cour, et affermit l'espérance des peuples. Le repos que leur donnait le roi ne put s'étendre sur l'Europe, qui plus que jamais était troublée par la furie des Guelfes et des Gibelins.

Querelle de Frédéric et d'Innocent IV.

L'empereur, en négociant avec le pape, était convenu des bases d'un traité; mais, dans la rédaction de cet acte, il inséra des dispositions et des restrictions qui, annulant réellement l'effet de ses promesses, leur ôtaient aux yeux du Saint-Siége toute réalité.

Le cardinal de Fiesque, devenu pape sous le nom d'Innocent IV, excommunia de nouveau Frédéric,

(1) 1243.

et ordonna, dans toutes les églises de l'Europe, la publication de cet anathème, qui fit reprendre aux deux partis les armes avec une violence tenant du délire.

Dans ces jours d'égarement, un seul homme osa montrer quelque raison; c'était un curé de Paris: montant en chaire et présentant à ses auditeurs la bulle d'Innocent IV: « Vous savez, mes frères, dit- » il, que j'ai reçu l'ordre de fulminer une excom- » munication lancée récemment contre Frédéric; » j'en ignore les motifs: ce que je sais, c'est qu'il » y a entre l'empereur et le pontife romain de gran- » des contestations et une haine irréconciliable. Dieu » seul connaît qui des deux a tort; c'est pourquoi, » de toute ma puissance, j'excommunie celui qui » fait injure à l'autre, et j'absous celui qui la souf- » fre au grand scandale de la chrétienté. »

La cour et la ville rirent de cette saillie; le pape infligea à ce bon curé une sévère pénitence; l'empereur, plus juste, lui envoya de riches présens.

Progrès de l'autorité royale.

Si le bon roi, soit par le louable désir d'épargner le sang des peuples, soit par les scrupules peu fondés qu'il conservait sur la légitimité des conquêtes de son aïeul, ne profita pas autant qu'il l'aurait pu des victoires de Taillebourg et de Saintes, pour anéantir en France la puissance anglaise, il sut au moins saisir cette occasion pour porter un nouveau coup à la féodalité; et, selon sa coutume, ce fut avec les propres armes de cette féodalité qu'il l'attaqua.

Tous les grands barons prétendaient avoir le droit de défendre à leurs vassaux de contracter,

sans leur aveu, des liens de dépendance avec d'autres suzerains. Louis, comme suzerain de tous les barons français, ne voulut plus souffrir que ses sujets pussent posséder des fiefs en pays étrangers, et par conséquent suivre à leur gré légalement une bannière étrangère et ennemie, sous prétexte de remplir un devoir féodal.

Trop souvent on avait vu des seigneurs français s'armer contre leur monarque, comme vassaux du roi d'Angleterre: une ordonnance royale les obligea tous d'opter et d'abandonner soit les fiefs qu'ils avaient sous la domination anglaise, soit les terres qu'ils possédaient sous la sienne. C'était beaucoup oser pour le temps, et l'obéissance des barons prouve à quel point l'autorité royale s'était déjà affermie.

A peu près dans le même temps, usant des droits de juge suprême, le roi exempta le comte de la Marche du duel qui, suivant les lois du siècle, devait avoir lieu entre lui et le comte de Poitiers.

Telle était l'habile marche des Capétiens, qui étendaient graduellement et rapidement leur autorité, tantôt par les lois, par les arbitrages, par les priviléges accordés aux communes, tantôt par les confiscations et par les conquêtes, souvent par des ordonnances rendues de concert avec une partie des ducs, des comtes et des évêques.

Peu à peu l'aristocratie française, plus fière, plus brave et plus turbulente qu'elle n'était politique et méfiante, s'abaissa au pied du trône; elle ne sut opposer au sceptre que des résistances partielles mal combinées, et la plupart du temps une humeur impuissante.

Il n'en fut pas de même en Germanie: la noblesse et le clergé soutinrent avec tant d'ensemble et d'opiniâtreté, non-seulement des droits légitimes, mais les prétentions les moins fondées, que la féodalité s'y consolida, et que le sceptre impérial, dépouillé de tout pouvoir réel, n'eut plus d'autre force que celle qu'il tenait des possessions héréditaires et privées des empereurs.

Nouvelle guerre des Gibelins et des Guelfes.

A l'époque du règne de saint Louis, cette lutte entre l'Empire, le sacerdoce et l'aristocratie, était portée à son plus haut degré de violence. Les Gibelins fomentaient sans cesse en Italie des révoltes contre le Saint-Siége, tandis que les Guelfes excitaient de grands soulèvemens en Allemagne contre l'empereur.

Frédéric, ayant donné à plusieurs seigneurs romains des terres en Germanie et le titre de princes, en fit par-là ses vassaux: associés à ses intérêts, ils allumèrent dans Rome le feu de la rebellion (1).

Fuite du pape.

Le pape, forcé de fuir pour sauver ses jours, sortit précipitamment de son palais, courut à Gênes, déguisé en homme d'armes, et, n'y trouvant pas de sûreté, passa promptement en France.

Asile refusé à ce pontife en France.

La piété du roi fondait son espoir; mais la politique de ce prince lui refusa l'asile qu'il demandait. Ni Louis ni ses barons ne voulurent consentir à laisser établir dans le royaume un pontife impérieux et habile, trop accoutumé à commander aux rois, à taxer le clergé et à écraser les peuples de tributs.

Ce fut à Cîteaux, où le pontife était arrivé, qu'il

(1) 1243.

reçut la réponse imprévue du monarque : Louis se rendit dans cette abbaye, accompagné de toute sa maison et d'une foule de seigneurs; le cortège du pape n'était pas moins nombreux : telle était alors la prospérité temporelle de l'Église, que les deux cours et tout ce qui leur appartenait, gens et chevaux, furent commodément logés et somptueusement traités dans l'abbaye.

Tous les moines appuyèrent vivement les sollicitations du saint père. Le roi dit qu'il ne pouvait prendre aucune décision, sans l'avis de ses barons, sur une affaire si importante. Elle fut donc mise en délibération : les barons déclarèrent unanimement qu'ils ne voulaient pas qu'on établît en France une autorité rivale de celle du roi.

Le malheur, loin d'assouplir le caractère du pape, l'aigrissait : indigné du refus qu'il éprouvait, et laissant éclater sans mesure son ressentiment, ce pontife altier s'écria : « Le sort en est jeté; il faut excom-
» munier Frédéric, le déposer ou nous réconcilier
» avec lui; quand ce grand dragon sera abattu ou
» apprivoisé, tous ces petits serpentaux de rois
» n'oseront plus lever la tête, et nous les foulerons
» aux pieds sans crainte. » Un esprit si violent était plus propre à la guerre qu'à l'apostolat.

Retour et maladie de Louis.

Le roi revint dans sa capitale (1), et le pape se retira à Lyon, ville alors indépendante et relevant de l'Empire. Il y convoqua un concile, et écrivit à tous les princes de l'Europe pour les conjurer de s'armer et de marcher au secours des chrétiens dans la Palestine.

(1) 1244.

Dans le même temps Louis tombe gravement malade : le bruit de son danger se répand. Toute la France gémit et s'alarme ; jamais on n'avait vu l'affection publique se manifester avec plus d'éclat ; par-tout les peuples, d'un commun accord, lui décernaient l'honorable nom de *prince de paix et de justice :* mais le ciel paraît sourd au vœu général : l'art des médecins cède au mal ; le danger s'accroît ; Louis reçoit les sacremens et tombe en léthargie.

Deuil général.

Toutes les églises sont remplies d'une foule consternée, invoquant Dieu pour le salut du père de la patrie. Des contrées les plus éloignées on accourt au palais du monarque, qui retentit de cris et de sanglots. Déjà une des femmes de la reine croit voir sur le visage du roi l'empreinte de la mort ; elle jette le drap sur sa tête ; mais, si son corps était glacé, son imagination pieuse était encore brûlante. Soudain il s'agite, soupire et dit : « La lumière de l'Orient » s'est répandue du ciel sur moi par la grace du » Seigneur ; Dieu me rappelle du séjour des morts. »

Guérison du roi.

Après ce peu de paroles, le roi, tournant ses regards sur l'évêque de Paris, lui demanda la croix, et la reçut de ses mains. Bientôt sa fièvre cessa, ses forces se rétablirent, et le peuple de Paris, regardant sa guérison comme miraculeuse, l'attribua aux reliques de saint Denis, qu'on avait portées plusieurs jours en procession dans le palais, et à un morceau de la vraie croix placé sur le lit du malade par les ordres de sa mère.

Effet de sa résolution pour la croisade.

L'enthousiasme européen pour les croisades s'était graduellement affaibli, et la résolution du roi répandit en France un deuil général. « Quand la bonne

» reine Blanche, dit Joinville, vit son fils croisé,
» elle fut aussi troublée comme si elle le veoit mort. »

On a pu croire que les autres monarques, qui avaient porté leurs armes en Palestine, favorisaient ces expéditions lointaines par politique autant que par religion, y trouvant un moyen d'appauvrir, de ruiner les plus redoutables de leurs grands vassaux, et d'assurer le repos de la France, en portant dans l'Orient leur turbulente ambition.

Mais saint Louis n'a point aux yeux de la postérité une semblable excuse; et, s'il entreprit avec honneur, comme roi, de résister aux usurpations de l'autorité temporelle du pape, la dévotion seule lui fit prendre la croix. Admirons donc les lois qu'il fit comme monarque, et ne cherchons point à pailler la folie d'une croisade dans laquelle il s'engagea comme un moine crédule et superstitieux: prince, il sut braver les ordres du Saint-Siége et lui refuser le sang et l'or de ses sujets; religieux, il crut entendre la voix de Dieu, se couvrit du cilice et porta la croix.

Le clergé, par des dons magnifiques, s'empressa de consoler le pape du peu de succès de ses démarches à Cîteaux: l'abbé de Saint-Denis, pour surpasser en magnificence les autres prélats, pressura durement ses moines. L'archevêché de Rouen fut sa récompense; mais Louis l'obligea de restituer à ses religieux l'argent qu'il leur avait pris.

Concile à Lyon.

Bientôt le concile, convoqué à Lyon, se rassembla (1): on y vit réunis cent quarante évêques ou

(1) 1245.

abbés, un grand nombre de Templiers, Baudouin II, empereur d'Orient, les comtes de Toulouse, de Provence et plusieurs autres princes.

Thadée, ambassadeur de Frédéric, vint, au nom de son maître, promettre au concile d'attaquer partout les Sarrasins et de travailler efficacement à la réunion des églises grecque et romaine; il espérait ainsi détourner loin de lui les foudres de Rome : mais l'implacable Innocent, recevant avec dédain ses promesses, dit publiquement : « L'empe- » reur veut suspendre le coup qui le menace; mais » rien n'arrêtera la coignée prête à abattre par les » racines cet arbre orgueilleux. »

Se comparant ensuite à Jésus-Christ dont il imitait si mal la douceur et la charité, Innocent dit au concile, en versant de feintes larmes, qu'il était, ainsi que notre Seigneur, affligé de cinq plaies : le déréglement du clergé et des peuples, les triomphes barbares des Sarrasins, le schisme des Grecs, l'invasion des Tartares en Hongrie et les persécutions de Frédéric.

Ce fut sur cette dernière plaie qu'il s'étendit avec plus de détail, de chaleur et de courroux; il semblait ne traiter les autres points que pour la forme; sa haine contre l'empereur était alors sa passion dominante; il le représenta comme un hérétique, un tyran, un monstre souillé de vices et capable de tous les crimes.

L'ambassadeur Thadée s'efforça de justifier son maître, et produisit devant les pères de nombreuses lettres, qui attestaient l'orthodoxie de Frédéric, sa sincérité, et la mauvaise foi du pape.

Le souverain pontife était trop impétueux pour supporter la prolongation d'un pareil débat. Dès la première séance, il voulut prononcer l'arrêt de déposition contre l'empereur; mais les ambassadeurs d'Espagne, de France et d'Angleterre demandèrent un délai qui permît à Frédéric de plaider sa cause et de prouver son innocence.

Les pères adoptèrent cet avis; Frédéric fut cité par eux pour se justifier en leur présence; mais l'empereur, refusant d'y comparaître, appela de leur décision à un concile général.

Lorsque le pape reçut cette réponse, entraîné par sa colère, il réunit précipitamment le concile. On s'attendait à la discussion la plus importante, puisqu'il s'agissait de prononcer sur les droits du trône et de la tiare, sur la limite des pouvoirs spirituels et temporels, sur le règne et sur la destinée de l'empereur d'Occident.

Arrêt du pape contre Frédéric.

Mais Innocent, usurpant à la fois les droits de l'Église et ceux des monarques, violant également les principes de la justice et ceux de la charité, loin de vouloir ouvrir un débat comme président d'une assemblée et s'éclairer comme juge, osa, sans suivre aucune forme, parler en maître et s'élever au-dessus des lois. « *Je suis*, dit-il, *le vicaire de Jésus-* » *Christ; tout ce que je lierai sur la terre sera lié* » *dans le ciel:* telle est la promesse faite à saint » Pierre par le Seigneur. En conséquence, après » avoir exposé au concile les crimes de Frédéric, » je déclare ce prince convaincu d'hérésie, excom- » munié et déchu de l'empire. Je délie ses sujets » de leur serment; je leur défends, sous peine d'ex-

» communication, de lui obéir; j'ordonne aux électeurs d'élire un autre empereur, et je me réserve » de disposer à mon gré du royaume de Sicile. »

Après avoir prononcé ces paroles, qui répandent dans l'assemblée l'étonnement, la terreur, et imposent le silence, il entonne le *Te Deum*, à la fin duquel tous les pères éteignent leurs cierges et se séparent.

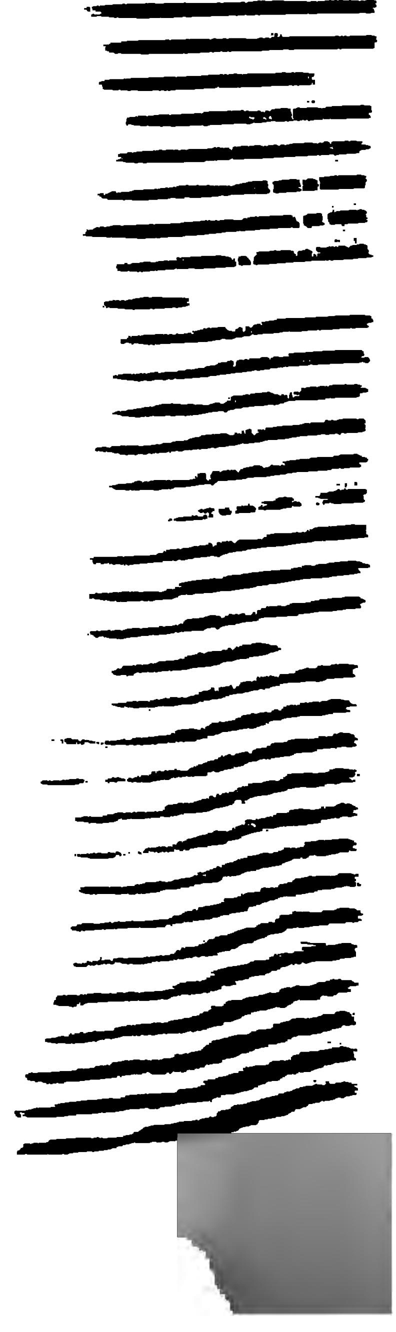
Ce fut dans ce mémorable concile que les cardinaux reçurent l'ordre et le privilége de porter à l'avenir des vêtemens rouges, pour leur rappeler qu'ils devaient sans cesse être prêts à verser tout leur sang pour l'Église.

L'empereur, en recevant son arrêt, saisit avec emportement sa couronne, et la montrant à ceux qui l'environnaient : « La voilà, dit-il, cette couronne qu'on veut m'enlever, mais je la tiens encore, et, avant qu'on me l'arrache, des flots de » sang couleront sur la terre. »

Son juste ressentiment éclatait dans les lettres qu'il écrivit aux rois de France et d'Angleterre. « Je ne » suis pas le premier, leur disait-il, et, par votre » faute, je ne serai pas le dernier prince traité si » indignement par l'Église. Votre aveugle obéissance accroît son audace; ces prêtres vous séduisent par des déférences hypocrites. Le pape ose » noircir notre renommée par des calomnies : mais, » au lieu d'écouter ses mensongères accusations, vous » frémiriez, si vous vouliez examiner avec impartialité, énumérer avec soin toutes les infamies qui » souillent la cour de Rome : dans cette cour, tout » sentiment de religion et de vertu est étouffé par



» l'ambition et p
» chesses qu'elle c
» gélique qu'elle
» concert avec m
» la plus funeste d
» Je n'ai jamais
» sance en matière
» divine ni humain
» tres. Dieu seul j
» punir. Qui peut
» noncé contre m
» qu'il est dicté p
» rendu sans aut
» table orgueil ?
». Princes, réfl
» est commun ;
» me renverse d'
» pieds ; déjà m
» innocent vient
» C'est ainsi qu
» qu'il jette en
» regret que je
» être abandon
» à l'usurpation
» je combattrai
» qu'à vous. »
Saint Louis
du pape, lui
les droits des
l'Évangile, et
Cette déclar
il exprima au



posa de se soumettre à son jugement, ainsi qu'à celui des pairs laïques de France, le conjura de combattre, avec sa noblesse, l'usurpation romaine, et de contraindre le souverain pontife à révoquer son arrêt. De son côté il s'engagea à faire à l'Église toutes les concessions qui seraient jugées nécessaires, et promit à Louis de l'accompagner avec son fils dans la Palestine.

Son entrevue avec Louis.

Le roi convint avec le pape d'une entrevue : elle eut lieu dans l'abbaye de Cluny (1). Le monarque vint à la tête d'un corps nombreux de troupes; les princes de sa famille, l'empereur d'Orient, beaucoup de seigneurs et de prélats formaient son cortége, que le riche monastère de Cluny logea facilement.

La reine-mère assista seule à l'entretien du pape et du roi : les fermes remontrances, les vives instances de saint Louis ne purent adoucir le farouche pontife, dont l'orgueil était inflexible et la haine implacable.

Louis le quitta sans avoir rien obtenu. Son voyage et l'armement de ses troupes avaient un autre objet que sa conférence avec le pape : son dessein était de marier le prince Charles, son frère, avec la fille du comte de Provence; mais le roi d'Aragon demandait cette princesse pour un de ses fils, et s'armait pour la disputer au prince français.

Les Provençaux se montraient favorables au roi d'Aragon. Enfin un autre prétendant, Raymond, comte de Toulouse, s'efforçait de faire valoir une

(1) 1245.

ancienne promesse qu'il avait obtenue du comte de Provence. L'approche de Louis à la tête de cinquante mille hommes fit cesser toute irrésolution.

Charles épousa la princesse; il était déjà comte du Maine et d'Anjou; cette union lui assura la possession de la Provence, et accrut ainsi sa fortune sans satisfaire son insatiable ambition, qui depuis remplit l'Italie de troubles, et inonda la Sicile du sang des Français.

Depuis que Louis régnait, il s'était toujours montré si sage que, loin d'avoir besoin d'être ramené, par d'utiles conseils, à la prudence, c'était constamment lui qui en donnait aux autres des leçons et des exemples. Sur un point seul, la passion semblait obscurcir la lumière de son esprit : le désir immodéré de reconquérir par les armes le tombeau de Jésus-Christ, le rendait inaccessible aux représentations de ses ministres, aux vœux de ses peuples et aux supplications de sa mère.

Tentative de Blanche contre la croisade.

Blanche cependant tenta un dernier effort pour combattre cette funeste résolution; elle réunit autour d'elle un grand nombre de seigneurs et de prélats, qui chargèrent tous l'évêque de Paris d'exprimer au roi leurs craintes, leur douleur, et de lui représenter que, dans un moment où l'empire était en proie aux fureurs d'une guerre religieuse et civile, lorsque la querelle des comtes de Poitou et de la Marche venait à peine d'être apaisée, et à l'instant où la paix intérieure semblait menacée par les intrigues des Anglais, par l'agitation des Normands et par la fermentation qui se manifestait en Languedoc et en Aragon, l'éloignement du monarque et de ses

meilleures troupes exposait la France aux périls les plus imminens et aux plus affreuses calamités.

« Enfin, lui dit le vénérable évêque, lorsqu'il
» s'agit de répondre aux vœux de votre famille,
» de vos barons, et de calmer les alarmes de votre
» peuple, aucun scrupule ne doit vous arrêter, et
» votre conscience ne peut se croire liée par le ser-
» ment que vous avez prêté dans une situation de
» corps et d'esprit où vous jouissiez à peine de vos
» facultés. »

Louis, touché de l'affection qui inspirait cette démarche, ne s'en montra pas moins inébranlable dans sa détermination. Le bandeau de la superstition ne laissait alors aucun jour dans son esprit à la lumière de la raison. « Voilà, dit-il en mettant la main
» sur son cœur, voilà cette croix; je l'ai prise,
» dites-vous, dans un instant où je n'étais pas libre
» d'esprit; eh bien, je vous la rends : mais aujour-
» d'hui j'ai, sans nul doute, la connaissance néces-
» saire pour prendre un engagement; je saisis de
» nouveau cette croix en jurant de combattre les
» infidèles; c'est à cette croix que ma vie est atta-
» chée; rendez-la moi, je suis déterminé à ne
» prendre aucune nourriture tant que je ne la por-
» terai pas. Vainement vous me faites un effrayant
» tableau des périls qui menacent le royaume :
» l'habileté éprouvée de ma mère, la sagesse de
» mes ministres, l'amour de mes peuples et la bra-
» voure de mes guerriers sont pour moi des garans
» certains du repos de la France. »

La dévotion du prince eut encore à soutenir un assaut plus redoutable : Blanche, sa mère, le deuil

dans l'ame et les larmes aux yeux, lui dit : « Dieu,
» en me faisant un devoir de veiller sur votre en-
» fance, mon fils, m'a peut-être aussi donné le
» droit de vous rappeler les obligations que vous
» impose la couronne ; mais j'aime mieux vous
» faire entendre les accens d'une tendre mère que
» les raisonnemens de la politique. Votre départ ne
» me présente que la triste idée d'une éternelle sé-
» paration : vous m'enlevez mon bonheur.

» Si vous êtes insensible à mes chagrins, pouvez-
» vous oublier vos enfans ? avez-vous pris irrévo-
» cablement le parti cruel de les abandonner au
» berceau, privés de vos leçons et de votre appui,
» et vous sont-ils enfin moins chers que ces chré-
» tiens de la Palestine, pour lesquels vous voulez
» combattre? Si pourtant des factieux, pendant vo-
» tre absence, exposaient votre famille aux plus
» grands périls, ne quitteriez-vous pas à l'instant
» l'Asie pour venir la délivrer ? Eh bien, ces pé-
» rils qui vous rappelleraient en France, c'est vo-
» tre départ qui doit les faire naître.

» Pourquoi vouloir faire éclater si loin votre vail-
» lance et votre piété ? Dieu vous donne assez d'oc-
» casions, sans vous éloigner du trône, pour mon-
» trer votre dévouement à la religion et pour faire
» briller vos vertus royales. Le Seigneur, dites-
» vous, exige qu'on délivre son tombeau ; eh bien,
» prodiguez vos trésors, envoyez en Orient de nom-
» breuses troupes. Dieu bénira vos armes ; mais,
» ainsi qu'il n'a point voulu qu'Abraham achevât
» de consommer son cruel sacrifice, croyez qu'il
» ne vous permet point d'accomplir celui que vous

» êtes décidé à lui faire d'une vie à laquelle sont at-
» tachés le sort de votre famille et le salut de votre
» royaume. »

Louis chérissait sa mère, mais son imagination frappée lui rappelait sans cesse la voix qu'il avait entendue dans le délire de la fièvre. A tous les argumens de la raison, à tous les mouvemens de son cœur même et aux efforts d'une mère adorée, il opposait constamment ces paroles émanées de Dieu, selon lui, et qui retentissaient encore à son oreille: « Roi
» de France, tu vois les outrages faits à la cité de
» Jésus-Christ; c'est toi que le ciel a choisi pour
» les venger! »

Tout espoir de faire renoncer ce prince à cette croisade étant perdu, on ne s'occupa plus que des moyens à prendre pour en assurer le succès (1). Le cardinal de Tusculum, légat, parcourut le royaume, exhortant par-tout les fidèles à se croiser. Une partie des barons, animée par son éloquence et surtout par l'exemple du monarque, s'engagea dans ce belliqueux pélerinage. D'autres y furent amenés par une ruse singulière et peu convenable en apparence à la gravité du sujet. Mais ce fait, rapporté par les auteurs du temps, peint assez bien le caractère d'un roi qui, malgré sa dévotion ardente, se montrait toujours, avec ses courtisans et ses amis, gai, simple, bon et familier.

Ruse de Louis.

L'usage alors voulait qu'aux fêtes solennelles le roi donnât aux seigneurs de sa cour des capes fourrées; et comme il les leur livrait lui-même, on les

(1) 1246.

appelait *livrées.* La veille de Noël, Louis en fit faire secrètement de magnifiques, avec l'ordre exprès d'appliquer sur ces capes de grandes croix. Au milieu de la nuit, le roi fit entrer les barons dans son palais, où l'on avait éteint toutes les lumières ; et, après leur avoir distribué les capes dont ils se couvrirent avec empressement, il se rendit avec eux dans l'Église.

On peut juger de leur étonnement lorsque, à la lueur des flambeaux, ils virent tous la croix que chacun d'eux portait. Ce jeu royal, loin d'irriter ces nobles belliqueux, excita leur gaieté, et la plupart, consentant à se regarder comme enrôlés dans la sainte milice, dirent en riant à Louis « qu'il méri-
» tait le nom de pêcheur d'hommes, puisqu'il ve-
» nait de faire un si beau coup de filet. »

Au milieu d'un parlement rassemblé par le roi pour décider toutes les mesures nécessaires au gouvernement du royaume pendant son absence et au succès de la guerre lointaine qu'il entreprenait, Louis, cherchant à enflammer son peuple de l'enthousiasme religieux qui l'embrasait, cita les paroles de David indigné de l'entrée d'une nation impie dans le temple du Seigneur. « Qui pourrait voir sans colère et sans
» pitié, s'écria le prince, ces flots de sang qui cou-
» lent dans les murs de Jérusalem, les vieillards
» égorgés, les vierges outragées, les serviteurs
» de Dieu insultés, massacrés, leurs corps privés
» de sépulture et servant de pâture aux oiseaux du
» ciel ? Voulez-vous que notre indifférence fasse
» croire au monde entier que nous sommes déshé-
» rités de la bravoure et de la piété de nos aïeux ?

» L'Orient retentit encore des exploits de Louis VII,
» de Philippe-Auguste et de leurs compagnons d'ar-
» mes; c'est leur glaive que je porte, conservons-
» lui son ancien éclat. Remplissez donc, chevaliers,
» vos devoirs, vos sermens; armez-vous tous à ma
» voix. Dieu nous appelle; combattons pour sa
» gloire et pour celle de la France. »

Les trois frères du roi, Robert, Alphonse et Charles, s'engagèrent à suivre le monarque, ainsi que le duc de Bourgogne, les comtes de Bretagne, de Flandre, de la Marche, de Saint-Pol, de Dreux, de Bar, de Soissons, le connétable de Beaujeu, Gaucher de Châtillon, Beaumont, grand chambellan, Courtenay, Archambaud de Bourbon, des Barres, Mailly, Béthune, Noailles, Joinville et une foule d'autres seigneurs.

Plusieurs évêques s'y joignirent: ceux-ci, ne regardant pas les infidèles comme leur prochain, croyaient pouvoir les combattre et verser leur sang; une guerre religieuse leur paraissait faire exception aux lois de l'Église, qui défend aux prêtres de se servir de l'épée.

On leva une dîme sur les biens ecclésiastiques, et le clergé s'en indigna, prêchant alors avec plus de chaleur contre l'impôt que pour la croisade.

La cour de Rome, par ses fréquentes levées d'argent, avait épuisé l'Angleterre: cette fois le roi Henri voulut résister aux demandes de Rome. « Eh
» quoi, dit Innocent, ce roitelet s'avise donc de
» *frédériser*; nous saurons le mettre à la raison. »
Henri, menacé de l'excommunication, trembla, céda et livra son royaume à l'avidité du légat.

Ligue contre le pape.

Les envoyés du pape espérèrent vainement inspirer la même crainte en France, et mettre ce royaume à contribution pour payer la guerre contre Frédéric; mais l'événement trompa leur espoir : les barons éclatèrent hautement contre le Saint-Siége, mettant en doute s'ils continueraient à reconnaître pour vicaire de Jésus-Christ un pontife dont le caractère était si opposé à l'esprit de l'Évangile. Il se forma même une ligue contre le pape sous la direction du duc de Bourgogne. Les autres chefs de cette coalition étaient les comtes de Bretagne, de Châtillon, de Saint-Pol et d'Angoulême.

Innocent, toujours armé de la foudre, excommunia la ligue; mais le roi la prit sous sa protection, s'opposa à toutes les levées ordonnées par le pape en France, et défendit même aux évêques de lui prêter de l'argent. En même temps il publia plusieurs ordonnances pour mettre un frein aux empiétemens journaliers de la juridiction ecclésiastique.

Procès jugé par Louis.

Le roi, dont tous les princes et barons s'accoutumaient à invoquer l'arbitrage, jugea avec sagesse à cette époque (1) un procès aussi étrange qu'important, relativement à la succession du comté de Flandre. La fille de Baudouin, suzerain de ce comté, avait épousé d'abord Bouchard d'Avesnes; mais, comme il voulut se faire prêtre, elle se sépara de lui et donna sa main à Guillaume de Dampierre. La comtesse Marguerite avait des enfans de ses deux mariages : ainsi les d'Avesnes et les Dampierre se

(1) 1246.

disputèrent vivement un héritage que chacun d'eux croyait devoir lui appartenir exclusivement. Par la décision de Louis, la Flandre fut donnée aux Dampierre, et le Hainaut aux d'Avesnes.

CHAPITRE QUATRIÈME.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS IX.

(1247.)

Précautions de Louis à sa première croisade. — Testament des croisés. — Refus de Louis à Richard. — Élection du landgrave de Thuringe à la place de Frédéric. — Sa défaite et sa mort. — Départ de Louis. — Premier prévôt de Paris. — Origine de l'enregistrement des ordonnances. — Embarquement à Aigues-Mortes. — État de l'Orient. — Arrivée de Louis en Chypre. — Différends apaisés par lui. — Ambassade d'un prince tartare. — Déclaration de guerre au soudan d'Égypte. — Désastre de la flotte française. — Arrivée à Damiette. — Harangue de Louis à ses guerriers. — Descente en Égypte. — Intrépidité de Louis. — Défaite de l'armée et de la flotte des Sarrasins. — Prise de Damiette. — Partage du butin. — Désordres des croisés à Damiette. — Lettre du soudan à Louis. — Réponse du roi. — Reprise des hostilités. — Arrivée d'Alphonse, frère du roi, avec des renforts. — Départ pour le Caire. — Perfidie des Sarrasins. — Mort du soudan Melech-Sala. — Passage du Tanis. — Exploits du comte d'Artois. — Son aveugle témérité et sa mort. — Victoire de Louis. — Nouveaux combats. — Délivrance du comte Alphonse. — Arrivée du soudan Almoadan. — Contagion dans l'armée chrétienne. — Retraite des croisés. — Perfidie d'un Français au moment de la trêve. — Captivité du roi et de sa suite. — Triste position de la reine Marguerite. — Naissance de son fils Jean Tristan. — Révolte des Mamelucks et mort d'Almoadan. — Désespoir des croisés. — Traité conclu. — Départ de Damiette.

Précautions de Louis à sa première croisade.

SAINT LOUIS, prêt à partir pour l'Orient, convoqua à Paris un parlement, afin d'y prendre les

mesures nécessaires à la tranquillité du royaume. Ayant déclaré la reine Blanche régente, il fit prêter serment à tous les seigneurs, ses vassaux, de reconnaître l'autorité de la reine; ils prêtèrent le même serment aux fils du roi.

Joinville dit dans ses mémoires que, sommé en cette occasion de prêter ce serment, il le refusa, parce qu'il était vassal direct, non du roi, mais du comte de Champagne.

Il était important pour la sûreté du royaume d'emmener en Asie les grands qui pouvaient, en l'absence du roi, troubler la paix publique. Les plus turbulens avaient déjà promis de suivre le monarque. Raymond, comte de Toulouse, cherchait à éluder sa promesse, en disant que l'épuisement de ses peuples l'empêchait de trouver l'argent nécessaire à son voyage. Blanche lui en prêta.

Louis reçut des avances considérables des fermiers de ses domaines, et des dons magnifiques lui furent offerts par les communes.

Il signa cette même année une nouvelle trève avec les Anglais. Les comtes de Salisbury et de Leicester promirent de marcher sous la bannière royale de France.

Saint Louis cherchait par-tout à se faire des alliés contre les Musulmans; le moine Mathieu Pâris fut envoyé par lui en ambassade près de Hacon, roi de Norwége. Il était chargé d'engager ce prince à s'embarquer avec lui pour combattre les infidèles. « Je » veux bien, répondit Hacon, aller en Palestine, » mais je n'irai point avec les Français; car ils

» passent pour vains et moqueurs, et mes sujets sont
» fiers et peu endurans. »

Testament des croisés.

Si la folie des croisades fit verser trop de sang, on doit convenir que ces guerres pieuses donnèrent quelquefois lieu à un grand nombre d'actions charitables et à la réparation d'une foule d'injustices. L'expérience du passé apprenait aux croisés que, dans ces expéditions lointaines, le retour était incertain, et la mort probable : aussi presque tous faisaient leur testament avant de partir, et s'efforçaient de mériter la protection céleste par des restitutions ou des aumônes.

Refus de Louis à Richard.

Le caractère religieux de Louis le portait à restituer les biens dont la légitimité pouvait sembler douteuse. Richard, frère du roi Henri, espérant profiter des scrupules du monarque français au moment de son départ pour la croisade, vint à Paris et le pressa vivement de rendre à son frère la Normandie et les autres provinces enlevées au roi d'Angleterre.

Poussé par la dévotion, retenu par la politique, Louis hésitait et paraissait ébranlé : la fermeté de Blanche vint à son secours ; elle lui représenta le tort immense qu'une pareille restitution ferait à la monarchie, et le mécontentement qui en serait la suite.

Louis, rassuré par ces argumens, dit à Richard que la confiscation était généralement regardée comme légale, et que d'ailleurs il ne pouvait rien céder sans l'avis de ses pairs, qui n'y consentiraient jamais.

L'extrême dévotion de saint Louis, en le rendant souvent timoré, ne le rendait ni aigre ni triste. Ceux

qui vivaient dans son intimité le virent toujours d'une humeur égale, douce et gaie. On lit dans Joinville que ce bon prince lui disait un jour, en parlant de biens mal acquis et de restitution, « qu'il » était d'autant plus mal de prendre le bien d'autrui, qu'on ne pouvait se décider à le rendre, et » que seulement, en prononçant le mot *rendre*, il » semblait qu'il écorchait la gorge par les *rr* qui y » sont, lesquels *rr* signifiaient *rente au diable*, qui » tous les jours sait retenir à lui ceux qui veulent » rendre le chastel d'autrui; et ce diable, ajoutait-» il, est subtil; car il persuade à ces usuriers rapi» neurs, en les trompant, de donner à l'Église pour » Dieu le fruit de leurs rapines, au lieu de le » restituer à ceux sur qui ils l'ont pris. »

Élection du landgrave de Thuringe à la place de Frédéric.

Cependant le pape, beaucoup moins scrupuleux que le roi de France, s'efforçait opiniâtrément de consommer la ruine de son ennemi Frédéric : non content de l'avoir déposé, il nomma un autre empereur; ce fut Henri, landgrave de Thuringe. Plusieurs évêques allemands, d'après les ordres du Saint-Siége, couronnèrent ce prince.

Frédéric fit retentir l'Europe de ses plaintes; il accusa même le pape d'avoir envoyé des émissaires pour l'assassiner. Cette scandaleuse querelle affligeait vivement le roi de France; il demanda au pape une nouvelle entrevue à Cluny. Mais, sourd à ses instances, Innocent prétendit qu'il n'employait que des armes légitimes pour défendre l'Église contre un infidèle qui avait enfreint toutes les lois et violé tous ses sermens. « Eh bien, lui répondit » saint Louis, s'il est coupable, l'Évangile vous

» ordonne de pardonner; les soldats de la croix vous
» en supplient, et toute l'Église vous conjure de
» ne pas rejeter des soumissions que la clémence
» de Dieu accepterait. »

Vainement un prince guerrier prêchait avec onction un prêtre fanatique : l'ardente charité de Louis trouva la haine du pape inflexible. Deux évêques osèrent attester l'orthodoxie de Frédéric; ils furent excommuniés. Il ne resta plus d'autre moyen que les armes pour terminer ces funestes débats.

Sa défaite et sa mort.

Conrad, fils de Frédéric, combattit d'abord sans succès le landgrave; mais celui-ci vaincu dans une nouvelle bataille, mourut de chagrin. Frédéric, délivré de ce rival, porta ses armes en Italie, soumit les Siciliens, et, revenant ensuite du côté des Alpes, annonça le projet de suivre le pape jusque dans les murs de Lyon.

Louis marcha à la tête de son armée pour secourir Innocent, qui, dans ce moment, semblait redouter presque également et l'attaque de l'empereur et les secours du roi de France.

Frédéric, craignant de se brouiller avec Louis, s'éloigna des Alpes et courut assiéger Parme, qui était occupée par les troupes pontificales. La fortune trahit ses efforts: les assiégés, sortant de leurs remparts avec furie, le mirent en déroute et le contraignirent de se réfugier à Naples. Dans le même temps, Innocent lui suscitait un nouvel ennemi, et donnait la couronne impériale à Guillaume, comte de Hollande.

Départ de Louis.

Le roi de France, ayant perdu tout espoir de réconcilier, par son intervention, l'empereur et le

pape, ne crut plus devoir retarder son départ. Suivant la coutume de ses prédécesseurs, il vint prendre à Saint-Denis l'oriflamme, que lui présenta le cardinal Odon (1).

La reine-mère, investie de la régence avec les pouvoirs les plus étendus, voulut reconduire Louis jusqu'à Cluny : plongée dans une douleur profonde, ses tristes embrassemens, ses sanglots et ses larmes prouvaient assez qu'elle n'espérait plus revoir son fils.

La reine Marguerite suivit son époux, qu'accompagnèrent aussi le légat Odon, les princes de la famille royale et le fameux Étienne Boileau, ou Boislève, prévôt de Paris, qui se faisait chérir par sa sagesse et respecter par sa science.

Premier prévôt de Paris.

Autrefois Paris était administré par des vicomtes. Hugues Capet leur substitua un prévôt; mais cette charge était vénale. Louis IX réforma cet abus. Il aimait Boislève : ce magistrat siégeait à côté de lui lorsqu'il rendait la justice, et présidait son tribunal au Châtelet. Boislève fit le premier un recueil de titres, de réglemens, de tarifs et de statuts des métiers. Ce recueil existait encore en 1789 à la chambre des comptes.

Origine de l'enregistrement des ordonnances.

Ce fut sous le règne de Louis que les mots *enregistrer* et *registre* commencèrent à être connus, et jusque-là les registres s'appelaient *volumes* ou *rouleaux*.

Saint Louis voulut qu'on envoyât ses ordonnances à Boislève, prévôt de Paris, ainsi qu'aux comtes

(1) 1247.

dans leurs comtés, aux sénéchaux et aux baillis, pour les transcrire sur leurs registres.

Après s'être séparé de sa mère, le roi se rendit à Lyon et tenta encore, sans succès, de ramener le pape à des sentimens de paix et de charité. Ayant appris ensuite qu'un seigneur nommé Roger de Clorège, dont les terres se trouvaient sur sa route, était devenu, par ses brigandages, l'effroi des peuples et le tyran de la contrée, il l'attaqua, s'empara de son château et le fit raser. Enfin il arriva sur les côtes de la Méditerranée.

Embarquement à Aigues-Mortes.

Depuis long-temps l'anéantissement du commerce et la barbarie des mœurs avaient rompu presque toute communication entre la France, l'Asie et l'Afrique : ainsi, dans nos provinces méridionales, on n'avait pas construit de ports pour une navigation presque nulle alors.

Saint Louis fit creuser celui d'Aigues-Mortes (1); mais le terrain fut si mal choisi, que, vingt ans après, ce port était inabordable. Les sables l'engravèrent; aujourd'hui cette ville se trouve à une lieue de la mer.

Ce fut là que Louis s'embarqua pour la Palestine (2), sans avoir décidé vers quelle partie des pays soumis aux infidèles il porterait ses premiers coups.

Lorsque sa flotte nombreuse et magnifique mit à la voile, par ses ordres on entonna sur tous les vaisseaux le *veni Creator*. Ainsi, au moment de commencer une guerre qui devait exterminer tant

(1) 1246. — (2) 1248.

d'hommes, l'air retentissait des chants adressés au Dieu qui les a créés pour se chérir et pour vivre en paix.

État de l'Orient.

Il est nécessaire de retracer, en peu de mots, les derniers événemens qui s'étaient passés en Grèce et en Asie, les revers successifs des chrétiens, leurs discordes et les progrès croissans des Sarrasins. Les armes musulmanes continuaient toujours à s'étendre en Orient sur les débris des principautés chrétiennes. Depuis la mort de Baudouin et de son frère Henri, l'empire latin s'écroulait rapidement. Un descendant de Louis-le-Gros, Pierre de Courtenay, reçut à Rome la couronne impériale; mais il ne put la porter jusqu'à Constantinople. Les Grecs l'attaquèrent en route et le massacrèrent.

Les vices et la lâcheté de son frère Robert accélérèrent la ruine des Latins. Son successeur Baudouin II, à peine sorti du berceau, monta sur le trône. Son tuteur, Jean de Brienne, soutint quelque temps avec gloire ce sceptre chancelant.

Digne du titre d'empereur dont on le décora, Brienne remporta plusieurs victoires sur les infidèles et sur les Bulgares. Mais les triomphes mêmes des Latins les épuisaient. Leurs troupes, moissonnées par la guerre, ne se renouvelaient que difficilement, et ils voyaient sans cesse s'accroître la foule des Grecs, des Sarrasins et des barbares qui les entouraient.

Inutilement Brienne vint implorer l'assistance des princes de l'Europe: il n'en obtint que des promesses. Plus tard, le jeune Baudouin, envoyé par lui en Europe, fut mieux écouté. Louis accueillit en France

avec faveur ce jeune monarque, lui fournit des troupes, et lui accorda le huitième des revenus ecclésiastiques pendant trois ans.

Baudouin fut traversé dans sa marche par l'empereur d'Allemagne, qui lui refusait le passage sur ses terres. L'intervention de Louis aplanit cet obstacle, et Baudouin arriva enfin sous les murs de Byzance à la tête de soixante mille hommes. Il y fut couronné; et si Brienne eût encore vécu, peut-être la victoire aurait suivi ses drapeaux; mais le jeune empereur était faible, imprévoyant et incapable de résister aux princes grecs, aguerris par de perpétuels combats, par un rigoureux exil et par de longs malheurs.

Bientôt Michel Paléologue le surprit dans sa capitale et le contraignit de fuir. Cette défaite termina honteusement la courte durée de l'empire des Latins.

Tandis que les chrétiens se disputaient ainsi les débris du trône des Césars, les Musulmans réunis resserraient chaque jour dans de plus étroites limites les faibles débris des croisés qui étaient restés dans la Palestine.

Déjà le fruit des habiles négociations de Frédéric était perdu; les princes, divisés, ne savaient ni se préparer à la guerre par des efforts réunis, ni se résigner à la paix. La mauvaise foi et la cupidité des Templiers avaient donné des prétextes aux Musulmans pour reprendre les armes, et Jérusalem était retombée sous le joug des infidèles.

Arrivée de Louis en Chypre.

Un seul espoir restait aux défenseurs de la croix dans l'Orient: c'était la prochaine arrivée d'une nombreuse armée française, commandée par saint Louis,

par un roi que précédait une brillante renommée. Bientôt, en effet, ils apprirent que ce prince, après une heureuse et courte navigation, était arrivé dans l'île de Chypre (1), où l'on avait réuni, par ses ordres, une immense quantité de munitions et de vivres.

De toutes les croisades formées jusqu'à ce jour, aucune n'avait dû inspirer plus de confiance : elle était dirigée par un seul chef, entreprise dans un seul but, préparé depuis trois années avec sagesse et activité. On n'avait à redouter aucune discorde sous un roi qui, dans ses États, venait de comprimer l'anarchie ; aucun motif d'ambition privée, car Louis n'était animé dans cette guerre que par un zèle pur : il n'aspirait qu'à la délivrance de Jérusalem, et l'unique désir d'arracher aux infidèles le tombeau de Jésus-Christ, dominant son ame, en effaçait toute idée d'agrandissement pour sa puissance et d'éclat pour son trône. Enfin les chrétiens d'Orient voyaient arriver à leur secours un général habile et victorieux, un conciliateur doux et sage, un réformateur sévère de tout désordre, en un mot, un héros sous le cilice, et un saint sous les armes.

Le début de cette trop célèbre expédition répondit à l'attente générale, et fut illustré par de brillans succès ; mais ils furent trop promptement suivis des plus désastreux revers.

Henri de Lusignan, roi de Chypre, reçut Louis à son débarquement, et le conduisit avec pompe

(1) 1248.

dans les murs de Nicosie, sa capitale. Le monarque français résolut de passer l'hiver dans cette île, et d'y attendre les diverses troupes de croisés qui devaient l'y rejoindre.

Différends apaisés par lui.

Si ses prudens conseils ne purent terminer les longues querelles des Grecs et des Latins, ils parvinrent au moins à en amortir le feu. Son esprit conciliant sut aussi ramener la paix entre les Hospitaliers et les Templiers. L'intrigue, la cupidité, la discorde, ne régnaient pas moins dans les chapitres de ces ordres religieux que dans les cours les plus corrompues et au milieu des camps les plus séditieux.

L'intervention royale rapprocha encore deux ennemis, Haiton, roi d'Arménie, et Boémond, prince d'Antioche : les nobles vertus et la douce piété de saint Louis étaient plus puissantes que ses paroles ; ses discours ébranlaient les esprits, mais son exemple les entraînait.

Ambassade d'un prince tartare.

Par-tout autour de lui on voyait l'ordre et la paix renaître ; on lui attribua même de nombreuses conversions. Il reçut en Chypre les ambassadeurs d'un prince tartare nommé David, qui se disait chrétien, et sollicitait son alliance : Louis, en congédiant ces envoyés, leur prodigua ses dons, et chargea quelques moines de porter à David des présens magnifiques.

Plusieurs auteurs regardent cette anecdote comme une fable inventée pour plaire à ce pieux monarque, trop sujet à croire facilement aux conversions que désirait son zèle ardent. D'autres prétendent qu'il était possible que, parmi tant de tribus errantes, il se fût trouvé quelques chefs convertis au christianisme par des missionnaires. Ce qui est certain,

c'est que, depuis le départ des ambassadeurs, on n'entendit plus jamais parler ni du prince tartare, ni des moines, ni des présens dont on les avait chargés.

Le moment d'agir était venu, et le roi hésita long-temps avant de décider s'il conduirait d'abord son armée en Palestine ou en Égypte. Cette importante question divisait les esprits et donna lieu à des débats très-animés : les chrétiens d'Asie pressaient vivement le roi de venir à leur secours, pour les tirer d'oppression, et de marcher à leur tête, pour atteindre, sans tarder, le principal but de son entreprise, la conquête de Jérusalem.

Mais la plupart des autres chefs de l'armée représentaient qu'agir ainsi, c'était n'attaquer que les branches de l'arbre qu'on voulait abattre, tandis qu'il fallait, au contraire, le couper dans ses racines. Ils demandaient qu'on s'emparât de Damiette et qu'on anéantît la puissance du soudan d'Égypte, qui seul, par son appui, fondait l'espoir et la force des infidèles en Asie.

Cet avis était trop favorable aux intérêts du roi de Chypre pour qu'il ne le soutînt pas vivement ; il promit de se croiser lui-même si l'on voulait envahir l'Égypte.

Déclaration de guerre au soudan d'Égypte.

Louis s'y décida, et, suivant les étranges coutumes du temps, il envoya des hérauts au soudan égyptien, qu'on appelait aussi, par une ignorance digne de ce siècle, soudan de Babylone. Ces hérauts étaient chargés d'une lettre par laquelle Louis menaçait de la guerre le soudan, à moins qu'il ne consentît à embrasser le christianisme.

« Les Français, répondit le fier Melech-Sala,

» seraient moins confians dans leurs armes s'ils
» avaient vu de près le tranchant des cimeterres
» musulmans, dont les coups viennent de briser les
» remparts chrétiens en Palestine. Dieu donne sou-
» vent la victoire au petit nombre, aux humbles,
» aux patiens; les événemens que vos menaces me
» font prévoir seront, ainsi que l'annonce l'Alcoran,
» le sujet des entretiens de la postérité. Apprenez
» que jamais on ne brava impunément l'Égypte, et
» soyez certains que la première journée où vous
» attaquerez les Musulmans sera la dernière des
» chrétiens. »

Des faits récens justifiaient l'orgueilleuse confiance du soudan : peu d'années avant, l'illustre et brave Brienne, nommé par Philippe-Auguste roi de Jérusalem, avait attaqué l'Égypte, pris Damiette d'assaut, et marché contre le Caire; mais bientôt, miné par les maladies, assailli par des ennemis dont le nombre s'accroissait toujours, vaincu par le climat, il s'était vu contraint à la retraite, à l'évacuation du pays et à la restitution de ses conquêtes.

Depuis, le roi de Navarre, Thibaut, tenta dans ces contrées une nouvelle invasion, et fut repoussé avec perte.

Frédéric avait sagement négocié avec le soudan d'Égypte, au lieu de le combattre : l'occupation momentanée de Jérusalem fut le fruit de sa sagesse.

Lorsque les fautes des Templiers eurent appelé sur les chrétiens de nouveaux orages, le prince Richard d'Angleterre avait encore obtenu du soudan le renouvellement de la trêve et la liberté de cinq cents chrétiens.

Enfin Melech-Sala, fatigué des infractions continuelles à la paix, auxquelles se livraient, par avarice et par imprudence, les chevaliers du Temple et de l'Hôpital, avait abandonné la Palestine aux Corasmins, nation belliqueuse et féroce, qui pilla Jérusalem, passa au fil de l'épée sept mille chrétiens, et défit si complètement les Templiers et les Hospitaliers, qu'à peine soixante de ces moines guerriers survécurent à ce désastre.

Les Corasmins, devenus promptement odieux par leurs brigandages, furent battus par le soudan de Damas, qui s'empara de leurs conquêtes. Mais la position des chrétiens n'en fut pas moins critique : justement punis des offenses gratuites qu'ils avaient faites au soudan d'Égypte, ils voyaient réunies contre eux toutes les forces des infidèles, et se trouvaient investis dans les seules forteresses qui leur étaient restées, Acre, Tripoli, Tyr et Antioche.

Tant d'exemples effrayans n'ouvrirent point les yeux de Louis : au lieu de fomenter une division utile et possible entre les soudans de Damas et d'Égypte, il fortifia leur union par une agression téméraire, et partit des ports de Chypre pour opérer sa descente sur la côte d'Égypte.

Désastre de la flotte française.

La fortune, qui jusqu'alors avait toujours favorisé Louis, ne tarda pas à lui prouver son inconstance : une tempête affreuse, dispersant ses vaisseaux, ne lui laissa que le tiers des forces avec lesquelles il était sorti de Chypre ; mais, peu de jours après, le duc de Bourgogne et Ville-Hardouin, prince d'Achaïe, lui amenèrent quelques navires et des troupes.

Arrivée à Damiette.

Encouragé par ce renfort, le roi déploie de nouveau ses voiles, et bientôt, arrivé à la vue des remparts de Damiette (1), il jette l'ancre et appelle ses chefs autour de lui. L'ardeur de son courage animait son teint et embellissait ses traits; son noble maintien excitait le respect et l'admiration, tandis que sa douce majesté, la simplicité de ses vêtemens, et la bonté qui régnait dans ses regards, inspiraient pour lui aux cœurs les plus froids une tendre affection.

Harangue de Louis à ses guerriers.

Ce prince, si l'on en croit Mathieu Pâris, parla en ces termes aux guerriers qui l'entouraient : « Compagnons, ce n'est point sans dessein que Dieu, » accélérant notre course, nous amène si promptement à la vue de nos ennemis; et sa volonté puissante ne nous a point conduits si rapidement ici » pour entendre paisiblement les menaces des barbares. Temporiser dans une pareille circonstance, » ce serait relever le courage des infidèles et refroidir l'ardeur des guerriers de la croix. Cette côte » n'offre aucun abri, aucun port à nos vaisseaux; » une seconde tempête peut les disperser totalement. Le Seigneur nous offre le combat, c'est nous » offrir la victoire. Si nous perdons cette occasion » de vaincre, sa justice nous en punira.

» Méprisez la multitude des mécréans qui frappent vos regards, et ne songez qu'à la puissance du » Dieu qui nous guide; c'est en lui que vous devez » placer votre confiance. Gardez-vous de croire que » le salut de l'État et de l'Église repose sur la base

(1) 1249.

» fragile de l'existence de votre roi. C'est plutôt à
» vos mains que le Seigneur confie de si grandes
» destinées. Vous êtes vous-mêmes et l'État et
» l'Église. Ne voyez en moi qu'un homme dont la
» vie n'est qu'un souffle : d'un seul mot l'Éternel
» peut le faire évanouir; ne vous fiez donc qu'à
» l'Éternel. Marchons avec assurance; en suivant
» ses ordres, quel que soit l'événement, il ne peut
» nous être que favorable : vainqueurs, nous répan-
» drons sur le nom chrétien une gloire qui ne finira
» qu'avec l'univers; vaincus, nous obtiendrons la
» couronne immortelle des martyrs.

» Mais pourquoi douterions-nous du succès? c'est
» pour Dieu que nous combattons; c'est par nous
» que le maître du monde veut triompher des bar-
» bares; célébrons sa gloire, et préparons-nous par
» d'ardentes prières à devenir les dignes instrumens
» de sa puissance. »

Ces paroles, adressées à des preux aussi religieux que braves, enflammaient leur courage et décuplaient leurs forces. Le péril, loin d'être l'objet de leurs craintes, était le but de leur ardent désir; ils regardaient avec une sorte d'admiration et de joie la côte africaine, bordée par l'innombrable armée du soudan.

« Il y avoit, disait Joinville dans son langage
» naïf, grande compagnie à nous attendre. Facar-
» din, lieutenant du monarque égyptien, portoit
» des armes de fin or, si très reluisant que quand
» le soleil frappoit dessus, il sembloit que ce fût
» proprement cet astre lui-même. Leurs énormes
» instrumens faisoient un bruit épouvantable à ouïr,
» et moult étrange aux François. »

Cependant, au milieu des cris que poussaient de toutes parts les croisés pour demander le signal du combat, plusieurs chefs, faisant entendre de nouveau à Louis la voix de la prudence, lui conseillaient d'attendre le reste de sa flotte dispersée.

Louis ne se dissimulait pas la sagesse de cet avis; mais tout retard l'effrayait. D'ailleurs plusieurs bâtimens sarrasins avaient déjà pris l'offensive; ils étaient venus attaquer l'armée royale, qui les avait repoussés avec perte.

Descente en Égypte.

« Il n'est plus temps de délibérer, dit Louis, il » faut vaincre. » Aussitôt il donne l'ordre : tous ses guerriers se précipitent sans crainte sur de légères barques; l'oriflamme les précède; les airs sont obscurcis par des nuées de traits que lancent les Musulmans.

Intrépidité de Louis.

Déjà ce torrent de flèches semble retarder la marche des chaloupes; mais, comme on était à peu de distance du rivage, le roi, donnant à ses preux un noble exemple, se jette dans la mer; l'onde écumante le couvre jusqu'aux épaules; ni les flots ni les traits ne l'arrêtent; l'écu au cou, le heaume sur la tête, le glaive au poing, il court droit à l'ennemi; toute l'armée vole sur ses pas aux cris éclatans de *Mont-Joie Saint-Denis*.

Dès que les Français ont touché la terre, six mille cavaliers musulmans les chargent avec fureur; mais les intrépides croisés, serrés en masse, se couvrent de leurs boucliers, et fixent dans la terre leurs fortes lances, dont les pointes redoutables opposent une barrière insurmontable aux barbares.

Derrière ce rempart de chevaliers, tous les corps

d'infanterie française arrivent successivement et se déploient : à peine rangés en bataille, ils se précipitent à leur tour sur les Musulmans, les attaquent, et, après une longue résistance, les enfoncent.

Défaite de l'armée et de la flotte des Sarrasins.

Bientôt l'armée africaine est en pleine déroute ; la flotte du soudan est coupée, dispersée, brûlée. Louis poursuit sa victoire, et livre une brusque attaque au camp des Sarrasins.

Là, de part et d'autre, deux fanatismes opposés rendent la lutte aussi opiniâtre que sanglante. La fortune, entre de si grands courages, tient ses balances incertaines. Déjà, au milieu de cette mêlée meurtrière, le comte de la Marche est tué. D'un autre côté, les trois chefs, les trois émirs principaux des Musulmans tombent sous le glaive français. Enfin Louis, surpassant les plus braves en vaillance, décide la victoire, s'empare des retranchemens, et reste ainsi maître de la rive occidentale du Nil.

Prise de Damiette.

Il semblait naturel de croire que les Sarrasins, encore en grand nombre malgré leur défaite, s'enfermeraient dans les remparts de Damiette, et que la prise de cette ville coûterait un long siége ; mais la terreur s'était emparée d'eux : trop effrayés pour défendre cette importante cité, trop fanatiques pour vouloir la livrer aux chrétiens, ils y mirent le feu et l'abandonnèrent. Les Français y coururent si rapidement, qu'ils arrivèrent à temps pour éteindre cet incendie.

Dès que la flamme eut cédé à leurs efforts, le roi entra dans la ville (1). Cette entrée présentait plus

(1) 1249.

l'image de la marche d'un humble pélerin que celle d'un triomphateur. Cette même armée, qui la veille, combattant à grands cris, répandait de tous côtés le sang et la terreur, s'avance alors lentement dans un religieux silence, qui n'est interrompu que par le chant des prêtres.

A sa tête marche le saint roi nu-pieds; il est suivi de la reine Marguerite, du roi de Chypre, du légat romain, du patriarche de Jérusalem et des principaux chefs de la croisade. Abaissant tous leur front victorieux devant l'étendard de la croix, ils font retentir les chants du *Te Deum* dans la mosquée des Musulmans, que le clergé purifie et change en temple chrétien.

Tant de triomphes, obtenus en si peu de jours par le roi, répandirent au loin l'éclat de son nom; mais ce prince modeste, repoussant les éloges qu'on lui prodiguait, n'attribuait sa victoire qu'à Dieu, « qui, disait-il, jette à son gré dans les esprits ou » la confiance ou la terreur. »

Partage du butin.

Les Sarrasins, dans leur fuite précipitée, avaient laissé à Damiette toutes leurs richesses. Le butin fut immense : le tiers de ce butin, suivant les vieilles coutumes des Francs, devait appartenir au chef, et le reste à l'armée; mais le roi voulut qu'on exceptât du partage toutes les munitions de guerre et de bouche nécessaires pour approvisionner la place.

Cette sage décision excita les plus violens murmures. Un vieux chevalier, nommé Valéri, osa reprocher à Louis ce mépris des anciens usages. L'inflexible raison du prince triompha des préjugés,

et, ce qui était rare dans ce temps, il força les intérêts privés de céder à l'intérêt général.

Peut-être aurait-il fallu profiter de la terreur des ennemis pour marcher, sans retard, jusqu'au Caire, sans donner aux Musulmans le temps de rallier leurs forces et de concerter leurs plans : mais ce parti proposé parut trop téméraire ; l'époque de l'inondation du Nil approchait, et le roi, qui d'ailleurs voulait attendre les vaisseaux dont les vents avaient retardé la marche, résolut de séjourner à Damiette pendant tout l'été.

Désordres des croisés à Damiette.

Il ne tarda pas à éprouver les funestes effets d'une résolution qui semblait dictée par la prudence. Ses prières, ses ordres, son exemple, ne purent empêcher le relâchement de la discipline. L'inaction fit naître la licence ; on sait à quel point ce siècle d'ignorance mêlait la superstition à la débauche, et la passion la plus chevaleresque pour la gloire aux plus honteux penchans pour tous les vices. Tous ces guerriers, abandonnant leurs terres pour le ciel et la pourpre pour le cilice, entraient en larmes dans les églises, et en sortaient sans scrupule pour se livrer aux excès les plus scandaleux ; ils consacraient leurs jours et leurs nuits aux festins, et se livraient sans pudeur au jeu et à l'ivresse.

De l'intérieur même du palais habité par le roi, on entendait les chants obscènes qui s'élevaient des lieux de prostitution. Les pélerins de la croix ajoutaient les vices de l'Asie et de l'Afrique à ceux qu'ils apportaient de l'Europe. Toute règle était enfreinte, toute justice violée. Les chefs donnaient l'exemple

du vol, et les marchands se voyaient pillés par les officiers mêmes de la maison du roi.

Tant de désordres furent suivis, comme ils devaient l'être, des plus funestes désastres. D'ailleurs on ne savait alors que combattre et vaincre; mais on ignorait l'art de conduire la guerre, de préparer la victoire et d'en profiter. Loin de prendre des informations exactes sur les forces qu'on devait rencontrer, sur les pays qu'on avait à traverser, sur les moyens de s'y garder et d'y vivre, on n'avait pas la plus légère connaissance des contrées où l'on portait les armes.

L'un des plus éclairés de ces pieux paladins, Joinville, nous donne une étrange preuve de cette ignorance; il croyait, ainsi que ses compagnons, que le Nil prenait sa source dans le Paradis terrestre, et qu'à sa sortie des montagnes, les Égyptiens y jetaient de nombreux filets pour pêcher les épiceries et les parfums descendus de ce jardin céleste, si bizarrement retrouvé et placé par leur superstitieuse imagination.

Lettre du soudan à Louis.

Cependant le soudan, rassuré par le repos inattendu qu'on lui laissait, écrivit à Louis une lettre où perçait la raillerie d'un orgueilleux dédain : « Pourquoi, lui disait-il, avez-vous apporté sur nos » côtes de si nombreux approvisionnemens? C'est » à moi qu'il appartient de vous faire les honneurs » de l'Égypte, et je m'engage sans peine à fournir » aux Français la quantité de blé suffisante pour le » séjour précaire qu'ils feront dans ce pays. »

Réponse du roi.

« J'ai débarqué en Égypte, lui répondit Louis, » le jour que j'avais fixé pour y arriver, et je n'ai » pas encore décidé l'époque de mon retour. »

Le fier soudan le défia au combat, et lui proposa de choisir pour la bataille le 25 juin. « Je n'accepte » point de jour fixe pour combattre, répliqua le roi, » parce que ce serait excepter les autres. Aujour- » d'hui, demain ou tel autre jour, quel qu'il soit, » lorsque nous nous rencontrerons, je vous com- » battrai et vous poursuivrai comme un ennemi » jusqu'à l'heureux moment où je pourrai vous » embrasser comme un chrétien et comme un » frère. »

Reprise des hostilités.

Bientôt les hostilités commencèrent, et la plaine de Damiette fut inondée d'une nuée d'Arabes. Sous les remparts de la ville les Français occupaient un camp retranché. Chaque jour ce camp était attaqué par des essaims de ces Arabes, peuple invariable dans sa vie errante et belliqueuse, comme ses déserts le sont dans leur monotone aridité. Depuis l'époque d'Abraham, ces tribus ont traversé trente siècles sans changer de mœurs. On retrouve encore chez eux le même fatalisme, les mêmes vêtemens, le même penchant pour le pillage; ils ne reconnaissent pour chefs que les pères de familles, et pour nobles que leurs chevaux, dont ils gardent avec soin la généalogie.

Les fréquens combats qu'ils livraient aux croisés ne pouvaient amener ni revers ni succès décisifs; c'étaient de vives escarmouches qui offraient seulement de nombreuses occasions aux preux de France d'exercer leur adresse et leur courage. Sargines, Marly, Nanteuil, Beaujeu, Châtillon, y brillèrent par de grands faits d'armes.

Les secours sur lesquels comptait Louis se firent

Arrivée d'Alphonse frère du roi avec des renforts.

long-temps attendre; mais enfin le comte de Poitiers, son frère, lui amena de nombreux renforts. L'empereur envoya au camp français une grande quantité de vivres et de chevaux. On espérait l'arrivée du comte de Toulouse, mais on sut qu'il était mort, et que la reine Blanche avait pris, au nom de Louis, possession de ses États.

Le roi, se voyant en mesure de poursuivre son entreprise, fut d'abord tenté de s'emparer d'Alexandrie: malheureusement il abandonna ce sage dessein et prit la résolution d'assiéger le Caire.

Départ pour le Caire.

A la fin de l'été, l'armée, composée de quarante mille hommes d'infanterie et de vingt mille cavaliers, partit de Damiette; une flotte, chargée de provisions, remóntait le Nil.

Perfidie des Sarrasins.

Les Sarrasins employèrent d'abord, pour arrêter les Français, la trahison, au défaut de la force; ils vinrent en grand nombre dans le camp chrétien, portant la croix sur leurs vêtemens et se disant convertis. L'appât sordide d'une riche récompense déterminait ces Bédouins à cette téméraire entreprise. Le soudan leur avait promis un besant d'or pour chaque tête de chrétien qu'ils lui rapporteraient.

On croit facilement ce qu'on désire: Louis, sans défiance, reçut ces traîtres; au milieu de la nuit, ils attaquent les Français désarmés et les égorgent. Mais, aux cris des victimes, les preux saisissent leurs glaives; et, après une courte lutte, cinq cents Musulmans périrent sous le sabre ou dans le fleuve.

Mort du soudan Melech-Sala.

Bientôt parut un envoyé de Melech-Sala: pour obtenir la paix, il offrait la cession de Damiette, la restitution de Jérusalem, la liberté de tous les pri-

sonniers chrétiens et le paiement des frais de la guerre. Mais comme on apprit que ce prince était mourant, ses promesses parurent illusoires, et Louis refusa de signer le traité. En effet, peu de jours après, ce soudan termina sa vie. Cependant ses visirs tinrent sa mort cachée jusqu'à l'arrivée de son fils Almoadan, qu'il avait exilé en Mésopotamie.

Tandis qu'on l'attendait, Facardin commandait les troupes. Ce fameux et brave Musulman avait été précédemment armé chevalier par l'empereur d'Allemagne, Frédéric; ce qui prouve que l'esprit de la chevalerie s'était répandu jusque dans l'Orient, et avait permis aux braves des deux religions ennemies les nobles liens de la fraternité d'armes.

Peut-être aussi cette condescendance pour un infidèle servit-elle de prétexte au pape lorsqu'il accusa Frédéric d'irréligion. Au reste, ce prince craignait moins le soudan que le pape. Voltaire nous rappelle même que l'empereur, menacé par les poignards de l'Italie, s'était quelque temps formé une garde de Musulmans.

Facardin justifia sa renommée par son active résistance. L'armée française, sans cesse attaquée par lui, rencontrait à chaque pas des obstacles à vaincre et des ennemis à combattre.

Passage du Tanis.

Enfin le roi, arrivé près de la Massoure, où les deux branches du Nil se réunissent, trouva celle qu'on appelait le Tanis fortement défendue, et se vit obligé de faire des efforts prodigieux pour la franchir. Par ses ordres on construisit un pont d'une grande longueur avec une galerie couverte, aux extrémités de laquelle s'élevaient de fortes tours en

bois, remplies d'arbalétriers, et garnies d'un grand nombre de machines propres à lancer des pierres.

Ces travaux étaient sans cesse ou ralentis ou arrêtés par les attaques des Musulmans, qui se renouvelaient tous les jours; la nuit même ne suspendait point ces combats.

Les infidèles avaient appris des Grecs l'antique composition d'un feu liquide nommé *feu grégeois* ou *feu de Médée*: lancé avec force par des machines de la dimension d'un grand tonneau, ce feu redoutable incendiait les bâtimens, pénétrait dans les armures, et consumait en peu de temps les hommes ainsi que les chevaux : rien ne pouvait éteindre cette flamme que le sable ou le vinaigre.

« Telle étoit, dit Joinville, la manière de ce feu
» grégeois : s'élançant comme un corps d'une énorme
» grosseur, sa queue flamboyante étoit longue comme
» une demie canne de quatre pans; il faisoit tel bruit
» à venir qu'il sembloit que ce fût foudre qui chust,
» et me sembloit un grand dragon volant par l'air; il
» jetoit si grande lueur qu'il faisoit dans notre ost
» aussi clair la nuit comme dans le jour, tant il y
» avoit grande flamme et feu. »

Louis, en entendant le bruit destructeur de ce feu terrible, versait des larmes et s'écriait : « Beau sire
» Dieu Jésus-Christ, garde-moi et toute ma gent. »

Les Sarrasins jetaient ces feux tantôt au moyen des pierriers, tantôt avec des arbalètes. Plusieurs fois les tours élevées par les Français tombèrent en cendres, et leur camp même fut quelquefois forcé. Les vivres s'épuisaient; le temps s'avançait; la fatigue, les blessures, les maladies minaient l'armée;

le nombre des ennemis s'accroissait chaque jour, et bientôt les croisés se trouvèrent dans la plus grande détresse.

Facardin, exactement instruit par ses espions de la pénurie et de l'épuisement des croisés, résolut de leur livrer bataille avant que de nouveaux renforts et de nouvelles provisions ne vinssent relever leurs forces. Ses escadrons en foule couvrent les rives du Tanis; son infanterie attaque avec furie le pont et les tours. Il est secondé par un grand nombre de barques garnies de soldats et portant des machines de guerre. L'air est tantôt obscurci par une nuée de flèches, tantôt embrasé par les flammes du feu grégeois que les Sarrasins lançaient de toutes parts.

Après plusieurs assauts répétés, des succès balancés et une rude mêlée, les Français repoussèrent les infidèles : le comte d'Anjou eut l'honneur de cette journée.

Bientôt les Musulmans livrèrent un nouveau combat, et ils éprouvèrent une nouvelle défaite. Dans cette seconde action le comte de Poitiers et Joinville se distinguèrent par de grands faits d'armes.

Ces triomphes sanglans affaiblissaient de plus en plus l'armée victorieuse. La privation de vivres devenait chaque jour plus insupportable. Cependant, après tant d'efforts, on avait pu opérer le passage du Tanis (1).

Un Bédouin parut dans le camp et promit au roi, si on lui donnait cinq cents besans d'or, de découvrir un gué et un passage. Louis résolut de suivre

(1) 1250.

ce guide peu sûr, mais dont la tête garantissait la foi; il tint sa promesse; le duc de Bourgogne resta chargé de la garde du camp, et occupa par ses mouvemens l'attention des Sarrasins.

Exploits du comte d'Artois.

Toute l'armée passa le fleuve. Le comte d'Artois obtint l'honneur de tenter le premier ce périlleux passage. Louis n'avait pas cédé sans répugnance à sa prière; il connaissait son ardeur téméraire, et en redoutait justement les effets. Vaincu par ses ministres, il lui donna pour surveillant le grand-maître des Templiers, guerrier mûri par l'expérience et blanchi sous le harnais; enfin, pour plus grande sûreté, il obligea le prince de jurer sur l'Évangile qu'il n'attaquerait point l'ennemi, et ne le poursuivrait pas au-delà du fleuve avant que le roi lui-même ne l'eût passé.

La nombreuse cavalerie musulmane, postée au-delà du fleuve, n'osa point en disputer le passage: elle prit la fuite dès qu'elle vit les escadrons du comte d'Artois traverser intrépidement les flots.

Ce jeune prince, à la vue des ennemis en fuite, oublia son devoir et ses sermens: emporté par son bouillant courage, il vole à la poursuite des Sarrasins, et n'écoute ni les instances ni les reproches du grand-maître. Faucauld de Nesle, son gouverneur, vieillard opiniâtre et sourd, loin de calmer l'ardeur de son élève, l'excitait encore en criant à pleine gorge: *or à eux! or à eux!*

Les braves Templiers, ne pouvant s'opposer à l'aveugle impétuosité du jeune prince, suivent sa course rapide; et cette faible troupe de quatorze cents chevaux, épouvantant, renversant tous les

escadrons ennemis qu'elle atteint, pousse les infidèles jusqu'à leur camp, y pénètre et y fait un grand carnage.

Rien ne peut exprimer la terreur qu'inspire cette audace d'une si faible troupe qui ose attaquer une armée. L'effroi rend toute résistance impossible. Facardin lui-même, surpris dans le bain, saisit vainement ses armes; vainement il combat; vainement il appelle à grands cris ses guerriers; tous l'abandonnent, et bientôt il tombe percé de coups.

Son aveugle témérité et sa mort.

L'armée sarrasine est en pleine déroute. Le comte d'Artois est maître du camp; mais le bandeau de la gloire et celui de la fortune ferment ses yeux: poursuivant de nouveau les fuyards, il entre pêle-mêle avec eux dans la ville de la Massoure.

Là le grand-maître, Guillaume de Sonac, se jette inutilement aux genoux du prince, le conjurant de s'arrêter pour qu'une si brillante victoire ne se change pas en désastreux revers.

« Voilà bien le langage des Templiers, s'écrie le
» comte d'Artois; ils veulent éterniser la guerre;
» leur intérêt marche toujours avant celui de la
» religion. »

Vainement le comte de Salisbury joint ses prières à celles du grand-maître: le prince ne veut rien écouter; il poursuit, comme un insensé, sa course téméraire.

La fortune, lasse de le favoriser, s'arrête et l'abandonne; elle lui avait livré le passage d'un large fleuve, le camp des ennemis, leurs machines, leurs équipages, leurs munitions, enfin une ville forte. S'il eût écouté la voix de la raison, la campagne

était finie, le succès était complet, et Louis, en accordant la paix à l'Égypte soumise, aurait obtenu par ce seul triomphe la délivrance de Jérusalem et du saint sépulcre; une aveugle imprudence perdit tout.

Tandis que le comte d'Artois s'acharne en furieux à la poursuite des vaincus, et qu'une partie de ses troupes pille la ville, les Musulmans s'aperçoivent enfin qu'ils n'ont été attaqués et mis en fuite que par une poignée de Français; leur courage renaît; ils rougissent de honte et de fureur.

Un de leurs chefs, l'intrépide Bondocdar, les rallie; ils se précipitent à leur tour sur le faible ennemi qui les poursuivait. En vain les Templiers et le prince, assaillis de tous côtés, veulent, par des prodiges de valeur, résister à ce torrent; il les entraîne.

Bientôt, rompus, chassés, poursuivis, ils rentrent, en fuyant, dans les murs de la Massoure, où de nouveaux périls les attendent. Le peuple soulevé est en armes. De toutes parts les Français sont écrasés par les pierres, percés par les traits, déchirés par les feux qu'on lance sur eux du haut des toits. Une innombrable cavalerie musulmane les enveloppe et les charge.

Le comte d'Artois, Salisbury, Raoul de Coucy, Robert de Ver, sans autre espoir que celui de vendre chèrement leur vie, en disputent quelque temps les restes à l'abri des monceaux de Sarrasins immolés par leurs coups : leur sang est épuisé; trois cents Templiers périssent à leurs pieds; eux-mêmes tombent et excitent encore, en mourant, le respect et l'admiration de leurs vainqueurs.

Le grand-maître des Templiers, presque seul, après avoir perdu un œil dans cette sanglante mêlée, et reçu plusieurs graves blessures, se fit jour, le sabre à la main, au milieu de la foule des Sarrasins, et parvint à rejoindre l'étendard royal.

Victoire de Louis.

Louis, averti trop tard du péril imminent où son frère s'était jeté, venait d'envoyer à son secours le connétable de Beaujeu. La troupe du connétable arrêta par son choc vigoureux la fougue des infidèles.

Ce fut dans cette action que Joinville, après avoir transpercé d'un coup d'épée un géant sarrasin, se vit ensuite renversé et foulé aux pieds par les escadrons musulmans, dont le nombre s'accroissait à chaque instant.

Déjà, cédant au nombre, les guerriers du connétable étaient près de périr comme les Templiers, lorsque le comte d'Anjou vint rétablir le combat. Sa vaillance rendait la lutte plus douteuse, mais ne pouvait encore fixer la victoire : l'arrivée du roi la décida.

Au moment où les chrétiens et les Musulmans se livraient corps à corps un combat à outrance, Louis, le casque en tête et le glaive à la main, se jette dans la mêlée. « Jamais, dit Joinville, il n'en » fut de plus acharnée; nul ne songeait à lancer » des traits; on se donnait des deux côtés de grands » coups de belles masses, d'épées et de lances. »

Le courage de Louis lutta long-temps contre la fortune; elle lui parut même un instant contraire. Déjà les escadrons français plient; une partie de ces guerriers se jette et se noie dans le Tanis; les Sarrasins poussent des cris de victoire.

Bondocdar, par un choc épouvantable, enfonce la troupe qui entourait le roi : deux Sarrasins saisissent les rênes du cheval de ce prince ; mais Louis les écrase du poids de sa masse et de son épée. « Je » crois, dit Joinville, que la puissance de Dieu » doublait alors sa force. »

Cependant le connétable avait rallié ses chevaliers. Les Français, ranimés à la vue du péril du roi, reprennent l'offensive. Leur courage devient furie; rien ne résiste à leurs efforts, et les ennemis, enfoncés, dispersés, fuient de toutes parts : glorieuse mais ruineuse victoire! il n'était point de vainqueur dont le sang ne coulât sur la plaine. Joinville, dans cette journée, avait reçu cinq blessures, et son cheval quinze.

Le caractère français se retrouve dans tous les temps : notre gaieté nationale jetait encore des éclairs sur ce théâtre de douleur et de carnage. « Sénéchal, » disait à Joinville le bon comte de Soissons en en- » tendant les cris furieux des Sarrasins, laissons » braire cette canaille; et, par la creffe-Dieu (c'était » son juron), encore parlerons-nous, vous et moi, » de cette journée ensemble devant les dames. »

Au même moment ils virent arriver au milieu d'eux le comte de Bretagne, qui, s'étant sauvé de la Massoure, criblé de blessures, vomissait le sang et se tenait aux crins, parce que les rênes de son cheval étaient coupées. Dans cet état il bravait, raillait et insultait encore les Sarrasins qui le poursuivaient.

Peu de momens après, Joinville rencontra le roi couvert de sang, de poussière et accablé de fatigue.

Un chevalier lui demanda s'il savait quelque nouvelle du comte d'Artois son frère. « Ce que je sais,
» répondit Louis en versant des larmes, c'est qu'il
» est maintenant au ciel, et que nous devons adorer
» sans murmures les profonds jugemens de Dieu. »

Malheureusement le roi, trop frappé des ordres qu'il croyait fermement avoir reçus de Dieu, s'obstinait à suivre un plan de campagne dont le succès était manqué. Dans les guerres d'invasion tout dépend de la rapidité, et toute perte de temps est irréparable.

Les Musulmans étaient revenus de leur surprise, et recevaient à tous momens de nouvelles forces, tandis qu'à chaque instant celles des croisés s'affaiblissaient.

La retraite et la paix étaient encore possibles; mais un faux point d'honneur empêcha d'écouter la raison; on perdit des momens précieux, et la ruine devint inévitable.

Tous les jours les Français se voyaient attaqués; et ces combats partiels, en faisant briller leur courage et couler leur sang, creusaient graduellement l'abîme sur le bord duquel ils s'opiniâtraient à rester.

Les chevaliers n'étaient pas les seuls qui fissent éclater sur ces champs trop célèbres leur fanatique courage. « Un jour l'aumônier Jean de Vaisi, nous
» dit le bon sénéchal, sort tout seulet, le casque en
» tête, l'épée à la main, se mêle aux Sarrasins, qui
» le prennent d'abord pour un des leurs, fond sou-
» dainement sur eux, frappe d'estoc et de taille,
» les met en fuite, se retire après en combattant,

» s'arrête, se retourne fréquemment contre les
» Musulmans qui le poursuivent, et à l'instant où il se
» voyait enveloppé, il est secouru par un détache-
» ment français qui le protège et le ramène en triom-
» phe au camp; là d'une voix unanime on lui décerna
» le nom de *brave prêtre*, qu'il conserva toujours. »

Cependant le courage des Musulmans, si souvent repoussés, se refroidissait. Bondocdar, pour ranimer leur ardeur, offrit à leur regard l'armure du comte d'Artois, ornée de fleurs de lis, sa tête encore sanglante, et leur fit croire que ces dépouilles étaient celles de Louis, qui venait, disait-il, de tomber sous ses coups.

Nouveaux combats.

Les combats recommencèrent; les Français, jour et nuit, gardaient avec vigilance et défendaient avec valeur leur camp, leur pont et les deux rives du Nil.

Bientôt le général sarrasin, à la tête de toutes ses forces, livra de nouveau une grande bataille; elle dura toute une journée : le comte d'Anjou, enveloppé par les infidèles, fut renversé de son cheval et pris. Louis courut au secours de son frère, et l'arracha des mains de ses ennemis.

Châtillon et les autres preux de la France, dans cette action, couvrirent de gloire leurs noms et leur patrie. Les Templiers, non moins braves, mais plus malheureux, furent presque entièrement détruits; leur grand-maître perdit la vie.

Délivrance du comte Alphonse.

L'aile que commandait le comte de Flandre enfonça les Sarrasins et en fit un grand carnage; d'un autre côté la fortune trahit les chrétiens; le comte de Poitiers, Alphonse, frère du roi, commandait l'aile gauche; les plus grands efforts des infidèles

s'étant dirigés contre lui, ce prince, après une vigoureuse mais vaine résistance, fut enveloppé et pris.

Déjà les Sarrasins victorieux le traînaient enchaîné; mais il éprouva, dans ce désastre, qu'il reste toujours un juste espoir et de grandes ressources aux princes qui sont gardés moins par la crainte que par l'amour des peuples. Alphonse était universellement aimé; à la vue de son danger, chacun oublie son propre péril, sa fatigue, ses blessures; un cri de fureur éclate, et l'on voit non-seulement les chevaliers, les soldats, mais même les vivandiers, les valets et les femmes du camp voler à son secours. Rien ne résiste à leur choc impétueux; les liens du prince sont brisés, et les ennemis chassés perdent leur proie et la victoire.

Les derniers rayons du soleil éclairèrent la retraite des Sarrasins, qui par-tout avaient été repoussés. Après ce dernier triomphe, l'armée victorieuse reconnut qu'elle avait perdu la moitié de ses guerriers.

Vainement on pressa le roi de retourner à Damiette; il était encore possible d'y arriver. Louis, dans ce moment, moins roi que chevalier, rejeta ce conseil de la prudence, considérant sans raison une sage retraite comme une honteuse fuite.

Arrivée du soudan Almoadan.

Le nouveau soudan Almoadan venait d'arriver dans le camp des Sarrasins, suivi d'une foule innombrable de guerriers qu'il amenait d'Asie.

Contagion dans l'armée chrétienne.

Pendant ce temps l'armée chrétienne se voyait attaquée par un fléau plus redoutable que la guerre. L'air était infecté par des monceaux de cadavres entassés sur les bords du Nil et corrompus par les

rayons du soleil le plus ardent : leur exhalaison empoisonnait les eaux et les alimens. Peu de croisés restèrent à l'abri de cette contagion : les uns se virent atteints d'une fièvre brûlante dont la malignité résistait aux efforts de l'art, les autres d'un affreux scorbut qui dissolvait leur sang, creusait leurs joues, flétrissait leurs gencives et minait leurs forces.

La trop ardente piété de Louis rendit les progrès du mal encore plus rapides : au lieu de livrer aux flots ou aux flammes ces cadavres pestiférés, il voulut faire enterrer religieusement, comme martyrs, tous ces guerriers chrétiens morts pour la foi : et nul n'osait se refuser à ce travail dangereux, car le roi lui-même, la bèche à la main, en donnait l'exemple.

Tous les malheurs alors parurent s'enchaîner l'un à l'autre ; un nombreux convoi que la reine Marguerite, restée à Damiette, envoyait à son époux, fut enlevé par les Sarrasins.

Louis, aussi infatigable qu'intrépide, consolait les affligés, encourageait les faibles et consacrait toutes ses journées à visiter, à soigner ses compagnons mourans. Enfin il fut atteint lui-même par a contagion qu'il bravait.

Ce dernier malheur abattit tellement les courages, que le roi se vit forcé par le vœu général à négocier. Il proposa la paix, et, dans les premières conférences, les Sarrasins, qui ne connaissaient probablement pas encore l'extrême détresse des croisés, convinrent qu'ils livreraient Jérusalem, que les Français rendraient Damiette, qu'on leur donnerait des vivres pour leur route, et que leurs

malades seraient traités avec soin par les Musulmans.

Après s'être entendu sur les conditions du traité, on ne put s'accorder de même sur les garanties; Louis consentait à donner pour ôtage un de ses frères; mais Almoadan exigeait que ce fût la personne même du roi. Alors Sargines déclara que les Français aimeraient mieux tous périr sous le cimeterre musulman, que de laisser leur roi en gage dans les mains des infidèles.

Ce monarque voulut vainement se sacrifier; pour la première fois l'armée lui désobéit: on répondit à ses ordres par ce cri unanime, *il faut vaincre ou périr*, et toute négociation fut rompue.

Retraite des croisés.

Alors commença une retraite hérissée d'obstacles et de périls (1). On embarqua sur des galères les malades et les bagages. Louis, quoiqu'il fût accablé par la fièvre et incapable de supporter la plus légère armure, voulut marcher avec les débris de son armée.

Châtillon commandait l'arrière-garde: à chaque pas il fallait combattre et sur la terre et sur l'eau. Malgré les efforts des ennemis, on repassa le Tanis. Le légat et les évêques s'embarquèrent pour Damiette sur une galère.

Inutilement l'armée entière supplia le monarque d'y monter avec eux: « Jamais on ne me verra, » dit-il, abandonner mes braves; il faut que je les » ramène tous ou que je périsse avec eux. »

Ainsi ce prince, sans glaive, sans casque, sans cuirasse, se place à l'arrière-garde; à ses côtés

(1) 1250.

marchent le brave Sargines et l'intrépide Châtillon. Ces deux guerriers, semblables à deux fortes tours, servaient de rempart au roi; et toutes les fois que les Sarrasins osaient approcher d'eux, ils tombaient en foule sous leur redoutable glaive. « Et étoit, dit » Joinville, le roi monté sur un petit coursier, une » ousse de soie vestu, et lui ai depuis ouï dire qu'il » ne lui demoura bientôt de tous ses gens d'armes » que Châtillon et le bon messire Geoffroi de Sar- » gines, qui le défendaient en la façon que le bon » serviteur défend le anap de son seigneur de paour » des mouches. »

Le roi fut ainsi conduit toujours en combattant jusqu'à la ville de Sarmozac, où l'épuisement de ses forces le contraignit de s'arrêter dans la maison d'une femme parisienne établie en Égypte. Chacun, en voyant l'extrême faiblesse de ce prince, crut que cet asile serait son tombeau.

Les Musulmans en foule entrent dans la ville. Châtillon seul, à la tête de quelques hommes d'armes, ose encore leur résister; vingt fois il les charge, les fait reculer et revient auprès du roi avec son bouclier hérissé de traits.

Cependant la masse des infidèles s'accroît sans cesse: tous les hommes d'armes de Châtillon périssent; lui seul combat encore: enveloppé, frappé de toutes parts, on l'entendait crier: « A Châtillon, » chevaliers, à Châtillon; où sont donc mes pru- » d'hommes? » Ce furent ses derniers accens: il tomba criblé de blessures. Sa vie avait duré vingt-huit ans, sa gloire durera toujours.

Philippe de Montfort défendait une autre partie

de la ville avec les débris de l'arrière-garde : ayant pris les ordres du roi, il demanda au général sarrasin une suspension d'armes. Ce chef musulman, étonné de l'intrépide courage qu'inspirait le désespoir aux Français, consentait à une trève. Déjà Montfort et lui, se donnant la main, échangeaient leurs anneaux, lorsqu'un traître, un huissier français, nommé Marcel, s'écrie : « Seigneurs et chevaliers, le roi me charge de vous engager à vous » rendre tous, afin de sauver ses jours. » A ces mots, comme on crut que le monarque était pris, chacun rendit ses armes.

Perfidie d'un Français au moment de la trève.

Un détachement de Sarrasins alla s'emparer de la personne du roi et de ses frères. Princes, seigneurs, chevaliers, soldats, tous subirent le même sort ; les prisonniers, l'oriflamme et les bagages furent conduits en triomphe à la Massoure (1).

Captivité du roi et de sa suite.

La galère seule qui portait le légat échappa aux infidèles. Toutes les autres galères furent prises. Le feu grégeois consuma celles qui voulurent résister, et les Sarrasins égorgèrent dans les bâtimens un grand nombre de captifs.

Joinville raconte que, par le conseil d'un Sarrasin, il sauva ses jours, en disant aux Musulmans prêts à le frapper, « qu'il était cousin du roi. »

Ce monarque infortuné, plus grand peut-être dans sa prison que dans son palais, ennoblit son malheur par son courage, et déploya dans les fers la même intrépidité qu'au jour de sa gloire il avait montrée sous les remparts de Taillebourg.

(1) 1250.

Au milieu des infidèles, Louis invoquait avec confiance le Dieu des chrétiens, et forçait, par son noble maintien, ses farouches vainqueurs à respecter la majesté royale. Vainement on tenta d'ébranler sa foi : son noble dédain réduisait au silence le fanatisme musulman.

Les infidèles offrirent à tous les captifs un choix honteux entre l'apostasie et la mort : quelques-uns cédèrent : mais la plus grande partie suivit courageusement l'exemple du monarque ; plusieurs reçurent la palme du martyre.

Si l'on en croit Mathieu Pâris, le premier dessein d'Almoadan, après sa victoire, fut d'exercer contre Louis les mêmes cruautés dont jadis l'empereur Valérien avait été victime. Il voulait l'enchaîner et le traîner à sa suite dans tout l'Orient ; mais il changea de résolution, soit parce qu'il redoutait les vengeances de tous les princes d'Occident, soit parce qu'il craignait de perdre la riche rançon qui devait être le prix de la liberté du roi.

La nature n'avait pas accordé aux organes de Louis la même force qu'à son ame : succombant à la fatigue, à la fièvre, à la privation de tous soins, de tous vêtemens, de tout air et de tout aliment salubre, il touchait à sa fin.

Le soudan, apprenant qu'il allait perdre un si précieux ôtage, s'empressa de le secourir, non par générosité, mais par avarice ; il lui envoya des médecins, des provisions et des habits.

Louis, mieux logé, plus sainement nourri, reprit graduellement ses forces ; peu à peu la haine des Sarrasins, frappés de son courage, se changeait en

admiration. Ils l'appelaient *le plus fier des chrétiens.* « Si Mahomet, disaient-ils, nous abandonnait » comme son Dieu l'abandonne, et nous exposait » à tant de maux, nous abjurerions sa croyance. »

Triste position de la reine Marguerite.

Pendant ce temps la reine Marguerite consumait à Damiette, dans la douleur et dans l'effroi, ses tristes jours et ses nuits plus déplorables encore. Il lui semblait qu'à chaque instant on lui apportait la nouvelle de la mort de son époux. Restée enceinte et souffrante dans une ville infidèle, gardée par un petit nombre de Français et par quelques troupes italiennes qui paraissaient résolues à l'abandonner, elle prodiguait vainement ses trésors pour ranimer leur constance et pour empêcher leur départ. Ce qui sur-tout la glaçait d'horreur, c'était la crainte de voir sa pudeur outragée par les barbares, dont les nombreux escadrons environnaient les remparts.

Un chevalier français, dévoué, intrépide et octogénaire, la veillait jour et nuit. « Jurez-moi, lui » dit-elle un soir, de me rendre le service que je » vais vous demander. »

Il le jura. « Eh bien, reprit-elle, sire chevalier, je » requiers sur votre foi que, si les Sarrasins entrent » dans la ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils » n'arrivent. » « Je le ferai volontiers, répondit » naïvement le chevalier, et déjà j'y avais songé. »

Naissance de son fils Jean Tristan.

Ce fut au milieu de ces angoisses que la reine accoucha d'un fils qui reçut, avec trop de raison, le nom de Jean Tristan. L'or et les bijoux de la reine décidèrent enfin les Génois et les Pisans de la garnison à rester près d'elle.

Bientôt un grand nombre de Sarrasins, déguisés

Au milieu des infidèles, Louis invoquait avec confiance le Dieu des chrétiens, et forçait, par son noble maintien, ses farouches vainqueurs à respecter la majesté royale. Vainement on tenta d'ébranler sa foi: son noble dédain réduisait au silence le fanatisme musulman.

Les infidèles offrirent à tous les captifs un choix honteux entre l'apostasie et la mort: quelques-uns cédèrent: mais la plus grande partie suivit courageusement l'exemple du monarque; plusieurs reçurent la palme du martyre.

Si l'on en croit Mathieu Pâris, le premier dessein d'Almoadan, après sa victoire, fut d'exercer contre Louis les mêmes cruautés dont jadis l'empereur Valérien avait été victime. Il voulait l'enchaîner et le traîner à sa suite dans tout l'Orient; mais il changea de résolution, soit parce qu'il redoutait les vengeances de tous les princes d'Occident, soit parce qu'il craignait de perdre la riche rançon qui devait être le prix de la liberté du roi.

La nature n'avait pas accordé aux organes de Louis la même force qu'à son ame: succombant à la fatigue, à la fièvre, à la privation de tous soins, de tous vêtemens, de tout air et de tout aliment salubre, il touchait à sa fin.

Le soudan, apprenant qu'il allait perdre un si précieux ôtage, s'empressa de le secourir, non par générosité, mais par avarice; il lui envoya des médecins, des provisions et des habits.

Louis, mieux logé, plus sainement nourri, reprit graduellement ses forces; peu à peu la haine des Sarrasins, frappés de son courage, se changeait en

admiration. Ils l'appelaient *le plus fier des chrétiens.* « Si Mahomet, disaient-ils, nous abandonnait » comme son Dieu l'abandonne, et nous exposait » à tant de maux, nous abjurerions sa croyance. »

Triste position de la reine Marguerite.

Pendant ce temps la reine Marguerite consumait à Damiette, dans la douleur et dans l'effroi, ses tristes jours et ses nuits plus déplorables encore. Il lui semblait qu'à chaque instant on lui apportait la nouvelle de la mort de son époux. Restée enceinte et souffrante dans une ville infidèle, gardée par un petit nombre de Français et par quelques troupes italiennes qui paraissaient résolues à l'abandonner, elle prodiguait vainement ses trésors pour ranimer leur constance et pour empêcher leur départ. Ce qui sur-tout la glâçait d'horreur, c'était la crainte de voir sa pudeur outragée par les barbares, dont les nombreux escadrons environnaient les remparts.

Un chevalier français, dévoué, intrépide et octogénaire, la veillait jour et nuit. « Jurez-moi, lui » dit-elle un soir, de me rendre le service que je » vais vous demander. »

Il le jura. « Eh bien, reprit-elle, sire chevalier, je » requiers sur votre foi que, si les Sarrasins entrent » dans la ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils » n'arrivent. » « Je le ferai volontiers, répondit » naïvement le chevalier, et déjà j'y avais songé. »

Naissance de son fils Jean Tristan.

Ce fut au milieu de ces angoisses que la reine accoucha d'un fils qui reçut, avec trop de raison, le nom de Jean Tristan. L'or et les bijoux de la reine décidèrent enfin les Génois et les Pisans de la garnison à rester près d'elle.

Bientôt un grand nombre de Sarrasins, déguisés

sous les habits et les armures des Français immolés par eux, tentèrent d'entrer dans Damiette ; mais leur teint basané les trahit. La garnison prit les armes, tomba sur eux et les mit en fuite.

Comme les vues du soudan étaient devenues plus pacifiques, il consentit à traiter, et le roi chargea le comte de Bretagne de cette négociation.

Le soudan demanda premièrement l'abandon de toutes les places possédées par les chrétiens dans la Palestine. « Elles appartiennent, dit le comte, à » l'empereur Frédéric et aux Templiers, qui ont » juré de ne les jamais rendre. » « Eh bien, reprit » Almoadan, on vous enverra des joueurs d'épée » qui vous traiteront comme l'ont été plusieurs de » vos compagnons d'armes. »

En effet il envoya par-tout des bourreaux pour intimider les captifs ; mais ils bravèrent ses menaces. Enfin Almoadan fit déclarer au roi qu'il serait livré à la torture s'il ne souscrivait aux conditions imposées, et s'il n'abjurait pas sa foi. « Je suis pri- » sonnier du sultan, répliqua froidement Louis ; » il peut faire de mon corps ce qu'il veut, mais » mon ame n'appartient qu'à Dieu. »

Le fier Sarrasin, vaincu par ce grand courage, demanda combien, indépendamment de la restitution de Damiette, Louis pourrait donner d'argent pour obtenir la paix et la liberté. « Faites vos propositions, » dit Louis ; si la reine les trouve justes et raison- » nables, elle les acceptera. » « Comment, s'écria » l'infidèle, un homme, un roi peut-il montrer tant » de déférence pour une femme ! » « C'est qu'elle » est, répliqua le roi, ma dame et ma compagne. »

Almoadan exigea l'évacuation de Damiette et un million de besans d'or pour la rançon du roi. « Ap-» prenez, répondit ce prince, qu'un roi de France » ne se rachète jamais à prix d'argent. Je vous » donnerai, ajouta-t-il, Damiette pour ma déli-» vrance, et un million d'or pour celle de mes » guerriers. » « Par Mahomet! s'écria le soudan, » ce Franc est loyal et généreux! Allez lui dire » que je lui remets deux cent mille besans sur cette » rançon. »

Le traité fut conclu, la liberté des prisonniers promise; on garantit l'inviolabilité des propriétés et la sûreté de la retraite par terre ou par mer, au choix de Louis. L'entrevue du roi et du sultan fut amicale. Tout semblait terminé; mais, peu de jours après, les Mamelucks, révoltés, égorgèrent Almoadan, et la mort du soudan rejeta Louis et les chrétiens dans l'abîme dont ils se croyaient tirés.

Révolte des Mamelucks et mort d'Almoadan.

Ce malheureux sultan avait peu joui de son triomphe, et le bruit de sa chute retentit en même temps que celui de sa gloire. A peine avait-il reçu, dans un vaste palais qu'il venait de faire construire, les félicitations et les hommages des princes de Syrie, qui lui disaient que *Dieu le destinait à la conquête de l'univers*, lorsque les Mamelucks, justement surnommés *les lions des combats*, lui prouvèrent qu'ils méritaient plus justement encore celui de *tigres sans pitié*.

Almoadan était orgueilleux et cruel : nul soudan, avant lui, ne fit peser sur ses sujets un despotisme plus arbitraire et plus rigoureux. Presque tous les visirs et les amis de son père avaient été condamnés

par lui à l'exil ou à la mort. Tout Musulman qui osait faire éclater un murmure tombait sous son cimeterre.

Bientôt tous les émirs, craignant un pareil sort, se communiquèrent leur mécontentement, et la terreur même qu'ils éprouvaient leur donna le courage du désespoir. Les Mamelucks sur-tout, milice créée par Saladin et fière des priviléges qu'elle en avait obtenus, ne pouvaient supporter la préférence que le soudan accordait à de jeunes courtisans sur tant de vieux guerriers, libérateurs de l'Égypte. Ils lui reprochaient comme un crime la paix qu'il venait de conclure avec les chrétiens sans les avoir consultés.

La jalousie vint alimenter le feu de la haine. Une sultane nommée Chegger-Eddour, furieuse d'avoir perdu son empire sur le cœur d'Almoadan, enflamma par mille artifices le courroux des mécontens. Elle leur raconta qu'à la suite d'un festin, on avait vu le sultan trancher des flambeaux avec son cimeterre, en s'écriant « qu'il couperait ainsi la » tête à tous les Mamelucks. » Alors la fureur est portée au comble; un complot se forme; tous jurent d'exterminer le tyran ou de périr.

Le sultan, s'abandonnant sans défiance à sa passion pour les voluptés, rejette avec dédain tous les avis secrets que le zèle de ses serviteurs lui adresse. Il donne un grand festin aux chefs de l'armée, et se livre ainsi à leurs coups. A la fin du repas les conjurés se lèvent; Bondocdar, le sabre à la main, fond le premier sur le prince; il le frappe et le blesse, mais légèrement.

En vain Almoadan implore des secours : nul accent fidèle ne répond à sa voix; sa garde ne tente aucun effort pour le défendre. Il se sauve et s'enferme dans une tour; les Mamelucks l'assiégent en tumulte. Il veut les fléchir et se justifier; on refuse de l'entendre. Le feu grégeois, lancé contre la tour, l'embrase.

Almoadan, poursuivi par les flammes, se précipite du haut d'une fenêtre; un clou, qui arrête ses vêtemens, le suspend en l'air; il tombe enfin; mille cimeterres le menacent; il embrasse les genoux de son lieutenant Octaï, qui le repousse impitoyablement. Alors Bondocdar le frappe de nouveau. Almoadan, couvert de sang, s'échappe, se fait jour et se précipite dans le Nil. Comme il s'efforçait de le traverser à la nage, quelques Mamelucks, qui le poursuivaient, l'atteignent et le font périr sous leurs coups.

Joinville, embarqué alors sur une galère, fut témoin de la mort du sultan, attaqué et poursuivi à la fois, disent les auteurs arabes, par le fer, le feu et l'eau. Ivres encore de fureur, les meurtriers, armés de sabres et de haches, sautèrent sur la galère de Joinville. Ce sénéchal ainsi que le comte de Bretagne, Montfort, Baudouin et d'autres chevaliers, crurent alors leur dernière heure venue.

Désespoir des croisés.

Ne conservant plus d'espoir pour cette vie, et ne songeant qu'à la nécessité de se préparer à une vie nouvelle, ils se confessèrent les uns aux autres : « Mais moi, dit Joinville, ne me souvenois alors de » mal ni de péchés que oncques j'eusse faits, et ne » pensois à rien sinon à recevoir le coup de la mort.

» Je m'agenouillai aux pieds d'un Sarrasin, lui ten-
» dant le cou et disant ces mots en faisant le signe
» de la croix : *Ainsi mourut sainte Agnès.* A côté
» de moi se agenouilla le connétable de Chypre, et
» se confessa à moi, et je lui donnai telle absolu-
» tion comme Dieu m'en donnoit le pouvoir; et de
» chose qu'il m'eut dite, quand je fus levé, oncques
» ne m'en recordai de mots. »

Les Mamelucks, satisfaits de leur avoir causé ce grand effroi, les laissèrent tout étonnés de se voir soudainement hors d'un péril si imprévu.

Louis, de la tente qu'il occupait, entendait tout ce grand tumulte sans en savoir la cause : tout à coup il voit paraître devant lui Octaï, armé et couvert encore du sang qu'il venait de verser : « Que me
» donneras-tu, dit-il au roi, pour prix de la mort
» d'Almoadan, ton ennemi? » Un silence méprisant fut la réponse de Louis. « Eh bien, reprit le barbare
» en appuyant la pointe de son cimeterre sur la
» poitrine du monarque, meurs de ma main, ou
» fais-moi chevalier. » « Fais-toi chrétien, réplique
» le roi, et je te ferai chevalier. »

Chacun des preux de la suite de Louis se voyait au même instant menacé par le fer des Mamelucks; mais soudain ces hommes féroces, surpris et vaincus, baissent leurs glaives. La sérénité du pieux monarque, à la vue de la mort, excite leur admiration. Leur fureur se change en respect; tous se prosternent à ses pieds. « Jurez, disent-ils, l'exé-
» cution du traité, et vous êtes libre. »

Quelques auteurs prétendent même que ces barbares conçurent un instant l'idée de le choisir pour

soudan et de le couronner. Ce fait est trop invraisemblable pour y ajouter foi. Ce qui prouve seulement que cette fable fut accréditée, c'est qu'un jour Louis dit à Joinville : « Croyez-vous que j'aurais » accepté la couronne d'Égypte? » « Non, répondit » le sénéchal, car vous auriez agi comme un vrai » fou, en vous fiant à ces gens qui venaient d'occir » leur seigneur. » « Or sachez pourtant, répliqua » Louis, que je ne l'eusse mie refusée. »

Traité conclu.

Quoi qu'il en soit, le traité précédemment conclu fut renouvelé et confirmé par les émirs; une seule difficulté en arrêta quelque temps la signature. Les Sarrasins voulaient dicter à Louis un serment qui contenait des blasphèmes et des imprécations sacriléges par lesquels Louis devait renier Jésus-Christ et renoncer à tout espoir de salut, dans le cas où il enfreindrait les conditions du traité.

Louis refusa d'y souscrire; et comme les infidèles croyaient ce refus conseillé par le patriarche de Jérusalem, ils le firent mettre à la torture en présence du roi. Ce vieillard octogénaire, succombant à la douleur, s'écriait : « Ah! sire, jurez hardiment, » je prends ce péché sur moi. »

Départ de Damiette.

On ne sait si Louis, ému par ce spectacle déchirant, prêta le serment tel qu'on lui proposait, ou s'il en obtint la modification; ce qui est certain, c'est que le traité fut ratifié. Le roi s'embarqua sur le Nil (1). La reine et les princesses sortirent de Damiette, et montèrent sur des vaisseaux génois.

Les Musulmans, entrés dans la ville, commen-

(1) 1250.

cèrent à violer le traité, en massacrant sans pitié les malades chrétiens confiés à leur foi. Après ce crime, ils furent tentés d'en commettre un autre et de trancher les jours du roi ; mais la crainte de perdre sa rançon les rendait indécis.

Cependant Louis, descendu de sa galère sur le rivage du Nil, se voyait entouré de vingt mille Sarrasins. Près de là était une galère qui semblait n'avoir pour tout équipage qu'un seul homme ; mais, dès que le roi s'en fut approché, quatre-vingts soldats français, l'arbalète tendue, se montrèrent sur le tillac. A leur aspect les infidèles s'enfuirent, et Louis, délivré enfin de tous périls, entra dans la galère avec le comte d'Anjou, Sargines, Nemours, Albéric Clément et Joinville. D'autres navires, qui parurent bientôt, reçurent à leur bord les autres preux.

Louis avait juré de ne point quitter la côte d'Égypte avant d'avoir payé quatre cent mille besans d'or, et son frère le comte de Poitiers restait en ôtage jusqu'au paiement de cette somme.

On apprit au roi que, pour compléter ce paiement, il lui manquait soixante mille besans ; il les demanda aux Templiers, qui se déshonorèrent par un refus ; les prières étant inutiles, on employa la menace, et Joinville les contraignit de donner l'argent demandé. Lorsque le paiement fut fait, Montfort vint se vanter au roi qu'il avait trompé les Musulmans et gagné par-là sur eux dix mille besans. Le roi, indigné de cette fourberie, lui ordonna de reporter cet argent aux Sarrasins.

Ayant ainsi rempli ses engagemens et revu son frère dans ses bras, Louis s'embarqua et se rendit

sans accidens à Saint-Jean-d'Acre. Sa renommée, agrandie par ses malheurs, l'y précédait, et on lui rendit tous les honneurs dus à un héros, à un roi et à un martyr.

CHAPITRE CINQUIÈME.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS IX.

(1250.)

Désolation en France pour la captivité du roi. — Croisade des pastoureaux. — Crimes et mort du moine Jacob. — Assemblée des barons à Saint-Jean-d'Acre. — Priviléges des chevaliers. — Séjour en Palestine décidé. — Ambassade du Vieux de la montagne à Louis. — Vain traité entre le roi et le soudan d'Égypte. — Succès des Syriens. — Leur défaite. — Réconciliation des deux soudans. — Victoire de Louis. — Rebellion en Provence. — Mort de l'empereur Frédéric. — Fermeté de Blanche. — Son refus au roi d'Angleterre. — Sa maladie et sa mort. — Douleur et résignation de Louis. — Départ de Saint-Jean-d'Acre. — Désastre sur mer. — Arrivée du roi aux îles d'Hières. — Sa descente à Marseille.

Désolation en France pour la captivité du roi.

CEPENDANT la France, trompée par l'éloignement et les vicissitudes de la fortune, s'était tour-à-tour livrée à une joie aveugle et à un désespoir sans mesure. Tandis que Louis et son armée étaient dans les fers, Paris, illuminé, et tout le royaume, en fêtes, célébraient les triomphes du monarque, que l'on croyait déjà maître de l'Égypte.

Mais depuis, à l'instant où la fermeté de ce grand prince avait vaincu ses vainqueurs, désarmé leur haine et brisé ses chaînes, tous les Français pleuraient sa captivité et attendaient chaque jour la nou-

velle de sa mort. Dans tous les temples, le peuple consterné élevait jusqu'au ciel ses prières et ses gémissemens ; les Anglais mêmes, oubliant leur rivalité, s'affligeaient de la chute d'un si grand prince. Le roi de Castille prit la croix, et jura de le secourir ou de le venger. Blanche, désolée, ordonna de nombreuses levées ; une foule de guerriers s'arma à sa voix. Le deuil était universel, et la douleur publique semblait poussée jusqu'à une sorte de délire fanatique.

Les princes musulmans profitèrent de cet enthousiasme même pour aggraver les malheurs de la France : déjà un apostat avait, quelques années auparavant, prêché une croisade d'enfans, et cet émissaire des Sarrasins était parvenu à faire croire au vulgaire, toujours dupe des fraudes pieuses, que le glaive, confié à ces jeunes mains innocentes, aurait la force de l'épée des anges.

On dit que cette erreur grossière fit une foule de victimes. Le malheur rend les peuples plus crédules. Ce même apostat, nommé Jacob, et moine de Cîteaux, était doué par la nature de tous les moyens nécessaires pour égarer la multitude ; sa blanche chevelure, son maintien grave, ses joues creuses, son regard perçant, son éloquence facile et véhémente, le faisaient regarder comme un prophète.

Croisade des pastoureaux.

Payé par le soudan pour allumer dans l'Occident les torches de la discorde, ce fourbe émissaire prêchait dans toutes les campagnes une nouvelle croisade. « J'ai vu pendant mon sommeil, dit-il, les » anges gémissant sur les malheurs de Sion. Dieu » lui-même, indigné des outrages prodigués à la

» cité sainte, m'a fait entendre sa voix. Il vous
» appelle tous aux armes; il vous ordonne de le
» venger; mais il rejette loin de lui une noblesse
» orgueilleuse, oppressive, livrée aux démons de
» l'ambition et de l'avarice; elle est indigne de
» porter sa croix. Ce n'est qu'aux simples, aux
» pauvres, aux artisans, aux laborieux cultiva-
» teurs qu'il confie les soins de sa vengeance et la
» délivrance du saint sépulcre. »

Toujours les factieux trouvent une grande facilité à enflammer la haine naturelle des pauvres contre les riches. A la voix de Jacob, tous les paysans prirent les armes. Le fanatisme faisait arriver de toutes parts au faux prophète des grains, des armes, des provisions de toute espèce. Par ce moyen il se vit, contre toute apparence, en état de nourrir la foule immense qui le suivait, et le vulgaire crut qu'il renouvelait le miracle de la multiplication des pains.

On donna le nom de *pastoureaux* à tous ceux qui composaient son anarchique armée: chaque jour elle se grossissait par l'affluence des aventuriers, des vagabonds, des filles publiques et de leurs amans, qui venaient se ranger sous ses drapeaux.

Crimes et mort du moine Jacob.

Bientôt Jacob se vit à la tête d'une troupe de cent mille hommes, et prit, on ne sait pourquoi, le nom de *maître de Hongrie*. Accumulant, usurpant, confondant tous les pouvoirs, comme général il ordonnait des marches, comme prêtre il confessait, faisait et défaisait à son gré des mariages; comme prince, comme juge, il commandait des supplices et prononçait des confiscations. Loin de ménager les ministres de l'Église, il les traitait en ennemis ainsi

que les nobles; il accusait les moines de débauches, d'oisiveté, et n'appelait Rome que *la nouvelle Babylone.*

Ce qui paraît inconcevable, c'est que la sage, la vertueuse Blanche fut elle-même dupe de cet imposteur : elle le protégea, le favorisa; on le reçut en triomphe dans Amiens; à Paris même on le vit prêcher à Saint-Eustache en habit d'évêque.

Mais le loup dévorant ne pouvait pas être long-temps déguisé sous la robe du pasteur. Bientôt Jacob, s'abandonnant à ses penchans cruels et cupides, massacre les prêtres, incendie les bourgs et livre les villes au pillage. Un curé d'Orléans ose monter en chaire et lui reprocher ses crimes : Jacob le fait égorger. Cet attentat ouvrit enfin les yeux de la régente; mais la multitude prit la défense du faux prophète.

Enfin ce scélérat commit à Bourges de tels désordres, que l'illusion se dissipa : soudain le mépris et la fureur remplacent l'admiration et le respect; ses plus chauds partisans deviennent ses plus ardens ennemis. Le peuple s'arme, attaque les pastoureaux, les met en fuite et en fait un grand carnage. Jacob tomba sous la hache d'un boucher. Ce fléau dévastateur passa et disparut comme un violent orage. Tous les complices de l'émissaire des Musulmans périrent, les uns par le fer et les autres par la corde. Les peuples oublièrent leur égarement. Blanche seule dut long-temps gémir et rougir d'une si fatale erreur.

Cette princesse était alors tourmentée par les plus vives alarmes; elle croyait voir fondre sur la

Germanie, et peut-être sur la France, ces Tartares devenus l'effroi du monde, et dont les hordes furieuses venaient déjà de livrer aux plus affreux ravages la Russie, la Pologne et la Hongrie.

Dans le même temps, elle attendait chaque jour la nouvelle de la mort de son fils exposé, sans défense et dans les fers, à la vengeance féroce des Musulmans. Heureusement elle apprit que le chef des Tartares, laissant respirer l'Europe, avait changé de plan et porté ses armes en Asie. Peu de jours après, elle reçut des lettres de Louis, qui l'informait de sa délivrance, de son départ d'Égypte et de son arrivée à Saint-Jean-d'Acre.

Assemblée des barons à St.-Jean-d'Acre.

Le roi rassembla les barons dans cette ville, pour délibérer sur le parti qu'il avait à prendre. Devait-il rester en Palestine avec des forces trop peu nombreuses pour garder quelque espoir de conquêtes? ou fallait-il qu'il retournât en France, où l'appelaient de puissans intérêts, des dangers menaçans, les vœux de son peuple et les larmes de sa mère?

Tous les barons venus d'Occident à sa suite, après lui avoir représenté qu'il manquait d'hommes et d'argent, le pressèrent de partir pour son royaume. « Là seulement, disaient-ils, vous pourrez trouver » des moyens suffisans pour réaliser vos espérances, » et pour revenir avec une armée nombreuse sou- » tenir la cause de Dieu. »

Le comte de Jaffa énonça une autre opinion, prétendant que le monarque se couvrirait de honte en retournant vaincu dans sa patrie. Joinville, appelé ensuite à opiner, soutint hardiment l'avis du comte de Jaffa. « Votre trésor particulier, dit-il au roi,

» n'est point encore entamé; ouvrez-le, promettez
» une paie suffisante, et vous trouverez en Grèce, en
» Morée et outre-mer, autant de chevaliers et de
» gens d'armes que vous en désirerez. » Guillaume
de Beaumont appuya seul le conseil de Joinville.

Le roi, différant de prononcer, leva la séance, et
prévint l'assemblée que dans huit jours il lui ferait
connaître sa décision.

Tous les seigneurs, en sortant du conseil, accablèrent de railleries amères le pauvre Joinville, en
lui disant que ce serait en effet une folie au monarque
de ne pas préférer l'opinion d'un si prudent conseiller à celle de tous ses barons.

Louis, contre sa coutume, ne parla point à Joinville quand il le vit. Le sénéchal se croyait déjà disgracié : triste et pensif, il s'était arrêté près d'une
fenêtre; plongé dans de sombres réflexions, il formait déjà le projet de quitter la cour et de se retirer
près du prince d'Antioche, lorsqu'il sentit quelqu'un
qui, s'appuyant sur ses épaules, lui pressait la tête
entre ses deux mains.

Pensant que c'était M. de Nemours, l'un de ses
plus impitoyables railleurs, il le conjura de le laisser en paix; mais, comme il tournait le visage vers
lui, il sentit des doigts qui lui fermaient les yeux,
et reconnut, au frottement d'une grosse émeraude,
que c'était la main du roi.

« Venez-çà, sire de Joinville, lui dit ce prince;
» comment avez-vous été assez hardi de me donner
» un avis contraire aux conseils des plus grands
» personnages de France, et de me proposer, vous
» qui êtes si jeune, de demourer en cette terre? »

« Je lui répondis que, si je l'avois bien conseillé,
» il crût à mon conseil; mais que, si mon avis étoit
» mauvais, il n'y crût mie. Alors il me demanda
» si, dans le cas où il demoureroit, je voudrois
» rester avec lui, et je lui dis que oui, certes,
» fût-ce à mes dépens ou à d'autres. Le roi me dit
» alors qu'il me savoit bon gré de ce que je lui avois
» conseillé de demourer en Palestine, mais que je
» me gardasse de le dire à nul. Toute cette journée
» je fus si joyeux, que nul mal ne me grevoit plus. »

Priviléges des chevaliers.

Un autre récit du même sénéchal prouve les grands priviléges dont jouissait alors toute personne entrée dans l'ordre de la chevalerie. Un sergent du roi, nommé Le Goulu, mettant la main sur un chevalier de la suite de Joinville, l'avait poussé rudement.

Le sénéchal en porta plainte au roi, qui lui conseilla de se désister de cette plainte, le sergent, disait-il, n'ayant fait que pousser le chevalier, mais sans le frapper. Alors Joinville lui déclara qu'il laisserait là son service s'il ne lui rendait justice, parce qu'il n'appartenait pas à un sergent de mettre la main sur un chevalier.

Le roi fit droit à la requête : le sergent, selon l'usage, vint chez Joinville, pieds nus, en chemise et l'épée au poing; là, s'étant agenouillé devant le chevalier insulté, il lui présenta l'épée par le pommeau, et lui dit : « Sire chevalier, je crie merci de ce que
» j'ai mis la main sur vous, et vous apporte cette
» épée que je vous présente, afin que vous m'en
» coupiez le poing, s'il vous plaît le faire. » Le chevalier satisfait lui pardonna.

Séjour en Palestine décidé.

Le roi, ainsi qu'il l'avait fait entendre au sénéchal, ayant réuni de nouveau son conseil, déclara aux barons qu'il était décidé à rester en Palestine. Prodiguant aussitôt ses trésors pour réparer ses revers, il leva par-tout des troupes. Chaque banneret eut vingt sous de solde par jour, le bachelier et l'écuyer dix sous, le noble à pied deux sous.

Tandis que Louis préparait ses armes, il tentait aussi la voie des négociations. Le soudan de Damas offrit de lui céder Jérusalem, s'il voulait joindre ses forces aux siennes contre le sultan d'Égypte, meurtrier de son cousin Almoadan. Tout autre aurait, sans hésiter, accepté une si avantageuse proposition; elle lui faisait atteindre sans combat le but de ses ardens désirs. Mais la vertu de Louis était inébranlable comme son courage: esclave de sa parole, il répondit qu'ayant conclu la paix avec le soudan d'Égypte, il n'accepterait l'alliance proposée que dans le cas où ce prince refuserait de remplir les conditions du traité.

Telle fut la réponse que le moine Ives fut chargé par lui de porter à Damas. Les chroniques du temps racontent que ce moine, dans sa route, rencontra une vieille femme qui tenait d'une main un vase de charbon allumé, et de l'autre une cruche remplie d'eau. Interrogée sur ses motifs, elle répondit « qu'elle voulait avec ce feu brûler le paradis, et » avec l'eau noyer l'enfer, afin que dans ce monde » on ne fît désormais plus le bien que par un amour » pur pour Dieu, et non plus par crainte ou par » espérance. »

Si les scrupules du saint roi arrêtèrent le cours

de sa fortune, sa fidélité à ses sermens lui valut une honorable récompense. Le sire de Valence, envoyé par lui à Damiette, obtint l'exécution entière du traité, et les Français jouirent enfin du bonheur de voir revenir dans leur camp une foule de captifs qui avaient presque perdu l'espérance de retrouver leur patrie et de recouvrer la liberté.

Ambassade du Vieux de la montagne à Louis.

Le prince des assassins, le Vieux de la montagne, accoutumé à voir tout trembler à son nom, envoya dans le même temps à Louis des députés chargés d'exiger de ce prince le tribut que les autres souverains lui payaient lâchement, dans l'espoir de dérober leur tête à ses poignards.

Le roi reçut avec un froid mépris ces messagers, dont la vue inspirait ailleurs tant d'effroi; il ne daigna pas leur parler; mais, par ses ordres, on les avertit qu'ils seraient jetés dans la mer, si leur maître ne se hâtait de donner une prompte satisfaction de son insolence.

Depuis ce moment, les plus intrépides tremblaient pour les jours du roi; mais son noble courage produisit une telle impression sur le tyran des montagnes, que, frappé de respect, il chargea un autre ambassadeur de l'excuser près du monarque et de lui offrir de riches présens.

Parmi ces dons, on voyait la propre chemise du prince du Liban, ainsi qu'un anneau d'or où son nom était gravé, « voulant par-là, disait-il, faire » entendre au roi qu'il l'épousait et désirait désor- » mais être uni avec lui comme les doigts de la » main. » On y remarquait de plus un éléphant et un échiquier en cristal de roche orné d'or.

Louis accueillit cette ambassade avec bienveillance, et fit à son tour quelques présens au Vieux de la montagne. Le moine Ives les lui porta. C'étaient de riches robes d'écarlate et des vases en or et en argent.

Lorsque ce religieux fut de retour, il raconta que le prince musulman était rempli de vénération pour monseigneur saint Pierre. Cet apôtre, selon lui, vivait toujours, et il était persuadé que son ame avait successivement habité les corps d'Abel, de Noé et d'Abraham.

Une guerre sanglante s'était allumée entre les Sarrasins d'Égypte et de Syrie. Louis se hâta de profiter du repos que lui laissait la querelle des deux soudans, pour parcourir la Palestine et mettre en état de défense les places que les chrétiens y possédaient encore. Il visita Tyr, Nazareth et Césarée, releva leurs murs et les fortifia.

Il avait trop reconnu à Damiette les effets funestes de la licence pour ne pas sentir la nécessité de la réprimer sévèrement. Persuadé que la discipline est la véritable force des camps, il punit avec rigueur dans le sien tous ceux qui se livraient à la débauche.

On vit même un noble chevalier, surpris dans un lieu de prostitution, condamné par le monarque, malgré les prières des barons, à être traîné dans la ville d'Acre, nu, en chemise et lié par une corde avec l'une des complices de son crime.

Cette excessive sévérité ne peut être justifiée que par l'impérieux besoin de mettre un frein aux vices qui avaient entraîné la perte de tant d'armées chrétiennes, dont l'Asie était devenue le tombeau.

Vain traité entre le roi et le soudan d'Égypte.

Les croisés ne pouvaient pas long-temps rester spectateurs immobiles des combats de leurs ennemis. Le soudan d'Égypte ayant strictement rempli ses engagemens, proposa au roi non-seulement de conclure avec lui une trève de quinze ans, mais encore d'unir ses armes aux siennes contre le sultan de Damas, et d'aider ainsi les Français à reprendre Jérusalem. Louis signa le traité, et l'on convint que les deux armées se réuniraient à Jaffa (1).

Succès des Syriens.

Les Syriens prévinrent à temps l'accomplissement d'un projet si fatal pour eux; ils fermèrent tout passage aux Égyptiens. Ceux-ci, repoussés, assignèrent aux croisés une autre époque et un autre lieu de réunion; mais ils furent encore battus, et cette nouvelle défaite fit évanouir toute espérance de concert.

Le roi, réduit ainsi aux seules forces qu'il commandait, se hâta de fortifier Jaffa (2): il dirigea lui-même les travaux; les chevaliers et les plus hauts barons ne purent se dispenser de travailler comme le soldat, lorsqu'ils virent le monarque, donnant l'exemple, porter lui-même la hotte et la pioche.

Leur défaite.

Bientôt les Syriens, en grand nombre, marchèrent contre les croisés. Louis leur livra bataille et les défit. Après cette victoire, le général syrien proposa une trève, et offrit au roi la liberté de venir à Jérusalem pour rendre ses hommages au saint sépulcre. Louis répondit que son dessein était d'entrer dans cette ville non en pélerin, mais en vainqueur.

Le soudan de Damas, attaqué peu de temps après

(1) 1251. — (2) 1252.

par les Égyptiens, perdit encore une bataille et fut blessé. Malheureusement pour la cause des chrétiens, ce revers, qui semblait leur être favorable, leur devint funeste. Les deux soudans se réconcilièrent, leurs drapeaux se tournèrent contre les croisés, et trente mille Musulmans vinrent à l'improviste fondre sur eux.

Réconciliation des deux soudans.

Le roi, dont les forces étaient divisées, n'avait alors avec lui que quatorze cents hommes d'armes : leur bouillante valeur triompha du nombre; les Sarrasins perdirent le champ de bataille. Ils tentèrent une nouvelle attaque : Joinville, à la tête de l'avant-garde française, les repoussa.

Victoire de Louis.

Les deux soudans, désespérant de vaincre dans les lieux où Louis combattait, se portèrent sur Sidon et pillèrent la ville; mais ils ne purent s'emparer du château, que défendit vaillamment une garnison française. De là les Musulmans dirigèrent leurs forces contre Césarée.

Près de cette ville, Louis vint les combattre et remporta une brillante victoire; mais, oubliant le malheureux exemple du comte d'Artois, il poursuivit les fuyards avec trop d'ardeur; cette faute lui fit éprouver de grandes pertes : il ne put délivrer Sidon qui fut rasée.

Ce fut à peu près à cette époque (1) que le roi reçut d'Europe d'importantes nouvelles : par ses ordres Alphonse et Charles, ses frères, y étaient déjà revenus. Ces princes venaient de comprimer une rebellion qui avait éclaté en Provence; de là ils

Rebellion en Provence.

(1) 1253.

étaient allés en Angleterre, dans le dessein de solliciter des secours pour les chrétiens de la Palestine. Ils n'obtinrent que de vagues promesses : la rivalité politique parlait plus éloquemment aux Anglais que la charité chrétienne. Charles et Alphonse ne furent pas plus heureux à Lyon dans leurs efforts près du pape ; ils le supplièrent vainement de rendre la paix à l'Empire.

Mort de l'empereur Frédéric.

Ce pontife haineux ne tarda pas à être délivré de son implacable ennemi. Frédéric mourut près de Naples, étouffé, dit-on, par Mainfroi, l'un de ses bâtards. Les fanatiques partisans du Saint-Siége poursuivirent ce malheureux prince jusque dans le tombeau. « L'empereur Frédéric, disait un moine » de Padoue, est allé droit en enfer, chargé du sac » de ses péchés et de ses crimes. »

C'est ainsi que l'esprit de parti et l'ambition sacerdotale calomniaient Frédéric, regardé par l'impartiale postérité comme l'un des grands hommes de son siècle. Habile politique, grand capitaine, protecteur des sciences, appui de la justice, ses vrais crimes, aux yeux du pape, furent sa puissance, sa fortune et sa ferme résolution d'affranchir les trônes du joug de la tiare. Pour être juste, il faut aussi convenir que Grégoire et Innocent, inexcusables comme prêtres, étaient, comme princes, dirigés dans leur conduite par un noble et grand intérêt national : ils voulaient délivrer l'Italie de toute domination étrangère ; mais, si leur but était louable, leurs moyens furent infames et leur hypocrisie odieuse.

A la nouvelle de la mort de Frédéric, le pape se

livra à une joie indécente, et il ordonna à tous les princes chrétiens de se croiser contre Conrad, héritier de l'empereur. Bientôt ce prince, empoisonné et en danger de mort, accusa publiquement le pape de ce crime : accusation qui n'étonna personne, et qui se répandit non comme prouvée, mais comme probable.

Fermeté de Blanche.

Déjà les légats d'Innocent publiaient en France l'étrange croisade ordonnée par ce pontife. Blanche s'opposa fortement à cet abus sacrilége du pouvoir pontifical. Un parlement convoqué par elle défendit la publication de la bulle, et ordonna la confiscation des biens de tous ceux qui se croiseraient pour une cause si peu chrétienne. Le même parlement réprimanda sévèrement les Dominicains, que le pape chargea, dit-on, d'être les receveurs de ses impôts, et qui s'attiraient ainsi la juste haine des barons français leurs bienfaiteurs.

La régente se voyait forcée à chaque instant de déployer une grande fermeté pour contenir l'esprit despotique du clergé. Les habitans de Châtenay avaient voulu réclamer les droits de l'humanité et adoucir l'insupportable servage dans lequel le chapitre de Notre-Dame les retenait. Ce chapitre en fit jeter en prison la plus grande partie.

Blanche, prenant ces infortunés sous sa protection, invita les chanoines à l'indulgence. Mais ceux-ci répondirent insolemment qu'ils ne devaient compte à personne de leur conduite envers leurs serfs, et, marquant en même temps leur mépris pour les ordres de la reine, ils entassèrent dans des cachots les femmes et les enfans épargnés jusque-là par eux.

Blanche, indignée, sort précipitamment de son palais avec sa garde, se rend à Châtenay, enfonce les portes des prisons, délivre les captifs, et fait saisir les biens du chapitre. Les chanoines, qui s'étaient montrés rebelles aux conseils de la sagesse, devinrent dociles et respectueux dès qu'ils sentirent le poids du sceptre.

Son refus au roi d'Angleterre.

La reine venait d'apprendre que le roi d'Angleterre formait le projet de reconquérir ses provinces perdues. Dans ce dessein, sous prétexte de se rendre en Guienne, il avait demandé la permission de traverser la France: Blanche la lui refusa. Au reste, les alarmes de la reine furent promptement dissipées par une grande querelle qui s'éleva entre Leicester et le monarque anglais, et par une forte rebellion qui éclata dans la Guienne.

Sa maladie et sa mort.

La France ne devait pas jouir plus long-temps de l'habile sagesse et des douces vertus de la mère de saint Louis. Elle tomba malade et prit l'habit des religieuses de Cîteaux (1). Couverte d'une robe de serge, elle se fit porter sur un lit de paille et mourut en chrétienne, édifiant ainsi par l'humilité de sa mort un peuple religieux qui vénérait sa piété autant qu'il avait admiré sa fermeté, sa justice et sa gloire. On porta son corps à l'abbaye de Maubuisson; son cœur fut déposé dans celle du Lys.

Louis, fils aîné du roi, n'était âgé que de douze ans. Cependant, contre la coutume, les barons voulurent qu'il prît les rênes du gouvernement.

Douleur et résignation de Louis.

Le roi était à Jaffa lorsqu'il apprit la mort de sa

(1) 1253.

mère. La tristesse du légat, qui s'était chargé de le préparer à ce malheur, le lui fit pressentir. Son amour filial et sa profonde douleur se manifestèrent d'abord par de grands cris et par un torrent de larmes; mais ensuite, résigné et raffermi par ses sentimens religieux, il se prosterna et remercia Dieu de l'avoir laissé si long-temps jouir d'une mère si tendre et si vertueuse : « Vous savez, Sei-
» gneur, dit-il, à quel point je la chérissais;
» vous me l'aviez donnée, vous me l'enlevez,
» et je n'ai point le droit de me plaindre de vos
» décrets. »

On vit avec étonnement Marguerite elle-même donner des larmes à la mort de Blanche, et le bon sénéchal Joinville ne put s'empêcher de lui dire « qu'il reconnaissait pour vrai qu'on ne doit point
» croire femme qui pleure, puisque ce deuil que
» la reine menait était pour la dame qu'elle haïs-
» sait le plus dans ce monde. » « Aussi ce n'est point
» pour elle que coulent mes larmes, répondit Mar-
» guerite; c'est pour le roi, mon époux, que je
» vois accablé de douleur, et pour ma fille Isabelle,
» qui reste en ce moment sans guide et sans appui
» à la garde des hommes. »

Jusqu'alors l'habileté, le courage et la sagesse de Blanche avaient seuls rassuré le roi sur le sort et la tranquillité de la France pendant son éloignement; mais, dès qu'il l'eut perdue, il se décida promptement à retourner dans son royaume.

La guerre civile, excitée par les prétentions opposées des seigneurs de Dampierre et d'Avesnes, se rallumait en Flandre. Henri III se montrait en

Guienne à la tête d'une armée; ses agens fomentaient des mouvemens en Normandie.

Tous ces motifs réunis devaient hâter le départ du monarque. Cependant, avant d'exécuter son dessein, il crut nécessaire de consulter non-seulement les seigneurs qu'il avait amenés de France, mais aussi les barons de la Palestine et de la Syrie: tous convinrent unanimement qu'il ne pouvait prolonger davantage son séjour dans l'Orient.

Départ de Saint-Jean-d'Acre.

Le roi s'embarqua donc dans le port de Saint-Jean-d'Acre (1), dont il confia la défense au brave Sargines, qui garda sous ses ordres cent chevaliers. La vaillance et les vertus de Louis avaient excité le juste enthousiasme des peuples chrétiens de l'Asie; il put jouir, en partant, de leurs hommages, de leurs vœux et de leurs regrets, dictés par la reconnaissance et non par la flatterie.

Le roi, étant à bord, fit remarquer à Joinville que le jour de son départ était celui de sa naissance. « La rencontre est heureuse, dit le sénéchal, car » c'est vraiment renaître une seconde fois que » d'échapper sain et sauf d'une terre si périlleuse. »

Désastre sur mer.

Sa navigation fut troublée par de violens orages. Louis, qui ne plaçait sa confiance qu'en Dieu, obligeait les matelots de se livrer régulièrement aux exercices de la piété; et, tandis qu'ils allaient au pied de l'autel, lui et ses chevaliers prenaient leur place à la manoeuvre.

Entraîné par les vents, son vaisseau donna rudement sur un écueil. Le capitaine du navire croyait

(1) 1254.

nécessaire que le roi sortît de ce bâtiment endommagé et qui faisait eau. « Si vous étiez seul, dit ce prince, » que feriez-vous? » « Nous risquerions de conti- » nuer notre route, reprit le capitaine, parce qu'il » ne s'agirait que de la vie de simples marins comme » nous; mais celle de votre majesté est sans prix, » et nous ne devons point exposer un bien si pré- » cieux. » « Or sachez, dit le roi, que chacun doit » chérir son existence comme moi la mienne; si je » descends, tous ceux qui me suivent voudront fuir » aussi et resteront abandonnés, parce qu'ils ne » trouveront pas de bâtimens pour les recevoir. » J'aime mieux confier à Dieu ma vie et celle de » ma famille, que de livrer tant de braves à des » malheurs que je ne partagerais pas. »

Arrivée du roi aux îles d'Hières.

Le vaisseau fut radoubé. La flotte remit à la voile, et se vit tourmentée par une nouvelle tempête. Un découragement général saisit tous les passagers. Marguerite, suivant l'usage du temps, fit vœu alors, si on échappait à ce désastre, d'envoyer à Saint-Nicolas, en Lorraine, un navire en argent; et comme le vent s'apaisa subitement, personne ne crut pouvoir attribuer ce calme inespéré à d'autre cause qu'au vœu de la reine. La flotte arriva enfin aux îles d'Hières.

Là, un Cordelier s'attira justement l'estime du pieux monarque, en lui disant avec une noble liberté « que les lois bienfaisantes devaient réparer les » maux inséparables de la guerre, que la justice » était le premier devoir des rois, que leur sûreté » en dépendait, et que jamais sceptre n'avait été » enlevé des mains d'une famille que lorsqu'elle » avait violé ce devoir. » Cette maxime, qui valait

mieux qu'un long sermon, frappa vivement Louis, et souvent depuis il la répéta.

Sa descente à Marseille.

Le roi, peu de temps après, descendit dans le port de Marseille. Sa santé paraissait fort altérée par ses longs travaux et par ses malheurs. Il n'avait point atteint le but de ses efforts, et la gloire qu'il rapportait de l'Orient ne pouvait le dédommager de la perte de tant de braves qu'il regrettait, et de tant de trésors dissipés sans fruit.

L'abbé de Cluny vint à sa rencontre et lui fit hommage de deux beaux chevaux. Cet abbé, malgré les nombreuses affaires qui occupaient le monarque, en obtint une longue audience. « N'est-il » pas vrai, sire, lui dit ensuite Joinville, que le » présent du bon moine n'a pas peu contribué à » vous le faire écouter si longuement? » « Cela se » peut, répond le roi. » « Eh bien jugez par-là, » reprend le chevalier, de ce que feront les gens de » votre conseil, si votre majesté ne leur défend pas » de rien recevoir : car, vous le voyez, dès qu'on » reçoit un don, on en écoute plus volontiers. » Louis rit de cette leçon naïve et en profita. Continuant son voyage, il remonta le Rhône.

Ce bon prince, accessible à tout le monde, écoutait toutes les plaintes et réparait autant que possible tous les griefs. Ce fut pendant sa route qu'il publia une ordonnance pour défendre aux sénéchaux et aux baillis de prendre aucune mesure prohibitive relativement à la vente des denrées, sans l'avis d'un conseil formé d'un certain nombre de prélats, de barons, de chevaliers et d'habitans des bonnes villes.

En protégeant ainsi les droits individuels, il n'ou-

bliait pas ceux de la couronne, et par-tout il usa, comme ses prédécesseurs, du droit de gîte, auquel étaient soumis le clergé, les seigneurs et les communes. Enfin, arrivé à Vincennes, il alla promptement à Saint-Denis, pour rendre graces à Dieu de sa délivrance et de son retour.

CHAPITRE SIXIÈME.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS IX.

(1255.)

Entrée du roi à Paris. — Son administration. — Déclin de la puissance féodale. — Mariage d'Isabelle. — Arrivée de Henri III dans la capitale de la France. — But de son voyage. — Affaires de l'Empire. — Actions de justice et de fermeté de Louis. — Procès de Coucy. — Son jugement. — Restitutions de Louis. — Ses audiences publiques. — Querelle de l'université et des Jacobins. — Ascendant des moines sur le roi. — Ses bonnes œuvres. — Sa protection pour les lettres. — Son amour pour la vérité. — Querelle des Dampierre et des d'Avesnes terminée. — Fable sur la comtesse Mathilde. — Assurement. — Sacrifices de Louis pour la paix. — Traités avec les rois d'Aragon et d'Angleterre. — Mort du fils aîné de Louis. — Diverses fondations. — Histoire des flagellans. — Ordonnance contre les duels. — Révolution en Orient. — Assemblée à ce sujet. — Affaires d'Italie. — Pontificat d'Urbain IV à la mort d'Alexandre IV. — Ses offres à Louis et à Charles.

Entrée du roi à Paris.

PARIS, en fêtes, célébra l'entrée du roi par des acclamations vives, générales et franches; mais la joie publique fut promptement troublée par la vue de la fatale croix que le monarque, trop opiniâtre dans ses desseins, portait encore sur sa poitrine.

Son administration.

Ce prince ne croyait pas que l'oisiveté fût jamais permise à un roi : occupé sans relâche à remplir ses devoirs, lorsque la paix lui laissait quelques

loisirs, il ne se reposait de ses travaux guerriers qu'en se livrant avec assiduité à ceux de la piété, de la justice et de l'administration.

Conservant dans sa mémoire le sage conseil de Joinville, il défendit aux fonctionnaires publics de recevoir des dons et des indemnités. Toujours sans pitié pour les ennemis de la religion, une déplorable intolérance le portait à regarder et à punir toute erreur et toute hérésie comme un crime. Ces rigoureux édits ordonnaient de percer la langue des blasphémateurs, d'envoyer au supplice les sorciers, et de brûler le Thalmud avec les autres livres des Juifs.

Louis, qui se montrait ainsi esclave de cette superstition, triste fruit des passions du clergé et de l'ignorance des peuples, prouvait que sur tout autre point il était supérieur à son siècle. Son conseil et son parlement furent en grande partie composés d'hommes instruits, mais privés des avantages de la naissance.

Ce monarque éclairé, voulant de bons juges et de sages conseils, ne demandait point si le magistrat auquel il donnait sa confiance était noble, mais s'il avait des lumières et des vertus : par-là il commença insensiblement à opérer une grande révolution, favorable au peuple autant qu'elle était contraire au système féodal.

Déclin de la puissance féodale.

Les barons commirent, dit Montlosier, une grave faute, en supportant une innovation dont probablement ils ne prévirent pas toutes les suites. Peu empressés de venir à la cour et de se rendre au parlement, lorsque les affaires les plus importantes ne les y appelaient pas, ils aimaient mieux vivre en

souverains dans leurs châteaux qu'en sujets près du monarque. Enfin ils oublièrent qu'ils portaient le coup le plus funeste à leur grandeur et à leur souveraineté, en se laissant juger, en cas d'appel, par d'autres que par leurs pairs.

Que devenait en effet la hiérarchie féodale, lorsque de puissans seigneurs ne refusaient pas de comparaître à un tribunal formé de vassaux inférieurs et même de bourgeois? Il est vrai que le roi, par de grands ménagemens pour les anciennes coutumes et pour les antiques droits, empêcha la noblesse d'entrevoir clairement les résultats de sa politique. On eut soin de laisser constamment les seigneurs jouir de leurs prérogatives et exercer, quand ils le voulaient, et dans les occasions les plus importantes, les droits de pairs au parlement royal.

Mariage d'Isabelle.

Louis même ne voulut point marier à Thibaut de Champagne sa fille Isabelle, sans le consentement de ses barons, qu'il consultait aussi toutes les fois qu'il était question de former quelque grande entreprise, de déclarer la guerre ou de conclure la paix. Les barons du royaume ayant approuvé l'union d'Isabelle de France et de Thibaut de Champagne, le roi fit célébrer ce mariage avec une grande pompe.

Ce bon prince, toujours pacifique lorsqu'il ne s'agissait pas de combattre les infidèles, parut oublier tous les justes sujets de plainte que lui avait donnés pendant son absence le roi d'Angleterre.

Arrivée de Henri III dans la capitale de la France.

Henri III, voulant profiter de ses dispositions favorables, vint à Paris avec une suite nombreuse (1);

(1) 1254.

il fut logé au Temple. Le roi le reçut comme un allié et comme un frère; il lui offrit même à sa table la place d'honneur: mais Henri refusa de l'accepter, en lui disant: « Vous êtes mon seigneur suzerain, » et le serez toujours. »

Cette entrevue et les fêtes qu'elle occasionna donnèrent à la comtesse de Provence, qui y assistait, le rare avantage d'y voir réunies autour d'elle ses quatre filles, qui toutes furent reines.

But de son voyage.

Bientôt Henri, découvrant le but réel de sa visite et le motif de ses apparentes soumissions, pressa vivement le roi de lui rendre la Normandie, dont il soutenait toujours que Philippe-Auguste avait promis la restitution.

L'arrêt de confiscation, en effet, n'avait pas été universellement approuvé, et la conscience toujours scrupuleuse de Louis le mettait en quelque doute sur la légitimité de cette importante acquisition. Il hésitait, indécis entre les conseils de la justice et ceux de la politique.

Cependant, bien convaincu du grand dommage que cette restitution causerait à la France, et du mécontentement général qu'elle exciterait, il répondit définitivement au roi Henri qu'il ne pouvait acquiescer à sa demande. « Je désirerais, lui dit-il, » revenir sur un arrêt si sévère, et vous dédom- » mager d'une telle perte; mais, croyez-moi, jamais » mon baronnage et mes douze pairs n'y consen- » tiront. »

Louis, qui voulait sincèrement rendre la paix au monde chrétien, tentait sans cesse, mais vainement, de nouveaux efforts pour terminer la guerre cruelle

que se faisaient les Guelfes et les Gibelins. La voix de la raison est trop faible pour être entendue par les passions. D'ailleurs les événemens et les auteurs de ces scènes sanglantes changeaient et se succédaient avec tant de rapidité, qu'à peine les plus habiles politiques avaient le temps de les prévoir et de les juger.

Affaires de l'Empire.

L'héritier de Frédéric, Conrad, s'étant rendu maître de Naples, domina quelques instans en Italie. Une mort imprévue suivit de près ce triomphe, et laissa une chancelante couronne à son fils, jeune encore, nommé Conradin.

Le pape Innocent donna quelque espoir de conciliation; il promit de reconnaître le jeune roi, pourvu que la régence de ses États fût confiée à Mainfroi, ce bâtard dénaturé, regardé par l'opinion générale comme l'assassin de l'empereur Frédéric.

Mainfroi prit en effet les rênes du gouvernement; mais il sut bientôt que le souverain pontife, aussi peu sincère dans ses promesses qu'il était constant dans sa haine contre la maison de Souabe, avait chargé un légat de prendre possession, au nom du Saint-Siége, de la Sicile et de la Calabre. Ce régent, justement irrité, fit marcher ses troupes contre celles du pape, et remporta sur elles une victoire complète.

Innocent IV ne put survivre à ce revers; violent contre ses ennemis et faible contre ses passions, ce pontife turbulent mourut de chagrin. Alexandre IV fut élu pour lui succéder, et prouva promptement qu'il héritait de son ambition comme de la tiare. Ainsi Louis ne trouva pas dans ce nouveau chef de l'Église un esprit plus évangélique et plus disposé à la paix.

Le roi, perdant l'espoir de rapprocher des ennemis

si implacables, concentra toute son activité dans ses propres États, et réussit, par un heureux mélange de douceur et de sévérité, à rétablir l'ordre et la tranquillité.

Actions de justice et de fermeté de Louis.

Plus il montrait de déférence aux pairs et aux barons en les consultant sur les intérêts généraux de la nation, plus il savait déployer de rigueur contre ceux qui enfreignaient les lois et violaient la justice.

Le sire de Montréal, seigneur bourguignon, effrayait et opprimait ses vassaux; des brigands soldés par lui le rendaient la terreur de la contrée; la crainte de ses armes semblait lui assurer l'impunité de tous ses crimes : récemment il avait fait garrotter un prêtre, et ordonné que ce malheureux restât nuit et jour exposé à l'air, sans alimens, et qu'il pérît enfin en servant de pâture aux insectes et aux oiseaux de proie.

Le roi commanda au duc de Bourgogne de punir ce scélérat; et comme le duc tardait d'obéir, Louis envoya en Bourgogne des troupes qui s'emparèrent du château de Montréal et le rasèrent. Dans le Languedoc l'autorité royale châtia aussi quelques barons, tyrans des peuples.

Un chevalier, jugé trop sévèrement par le comte d'Anjou, avait appelé de son arrêt à la cour du roi. L'impétueux comte, irrité de cet appel, fit jeter le chevalier en prison. Louis, indigné de cette injustice, écrivit au comte Charles que sa qualité de frère du roi ne l'affranchissait pas du joug des lois. Il admit l'appel du chevalier; mais l'infortuné ne pouvait trouver d'avocat pour plaider sa cause : tous craignaient le pouvoir et le ressentiment du comte d'Anjou; Louis

en nomma un d'office. Le chevalier gagna sa cause, et recouvra sa liberté ainsi que ses biens qu'on lui avait saisis.

Par de tels actes d'une équité impartiale, Louis rendait la royauté chère au peuple. Sa rigueur seule en fait de religion excita dans le public de violens murmures ; par son ordre on avait percé les lèvres d'un bourgeois de Paris, convaincu de blasphême. Un grand nombre de citoyens, indignés d'un châtiment si rigoureux, éclatèrent sans mesure en injures et en malédictions contre le roi.

Ce prince fut bientôt informé par ses courtisans et du délit et du nom des coupables. « Je pardonne » à ceux-ci, dit le monarque ; ils n'ont offensé que » moi. » Cependant ce mécontentement général fut une leçon pour lui. Il mitigea son ordonnance, et les blasphémateurs ne furent désormais punis que par des amendes.

Procès de Coucy.

Bientôt il se présenta une grande occasion de prouver à la tyrannie féodale que dorénavant les opprimés trouveraient près du trône un ferme appui contre leurs oppresseurs.

Énguerrand de Coucy, chef de cette illustre maison que des rebelles avaient osé un moment désigner pour renverser et remplacer la dynastie capétienne, fit tuer, sans forme de procès, trois gentilshommes flamands qui avaient braconné sur ses terres.

Coucy fut assigné pour comparaître devant le parlement du roi ; mais il ne voulut point reconnaître la compétence de ce tribunal, et déclara qu'il ne devait et ne voulait être jugé que par les pairs du royaume.

Le roi décida que Coucy, n'étant qu'arrière-vassal, ne pouvait réclamer les droits de pairs ou vassaux directs. L'accusé fut conduit en prison, et sa mort parut dès-lors certaine.

L'étonnement des grands fut extrême : irrités de voir que les seigneurs les plus puissans allaient être soumis, comme le vulgaire, au glaive de la justice, ils s'assemblent et réclament le droit non contesté de siéger, quand ils le veulent, au tribunal du roi. Ils arrivèrent en foule à Paris : on y distinguait entre autres le roi de Navarre, comte de Champagne, le duc de Bourgogne, la comtesse de Flandre, l'archevêque de Reims, les comtes de Bretagne, de Bar, de Soissons et de Blois.

Coucy comparut devant la cour : interrogé par le roi, il demanda, préalablement à tous débats, la permission de prendre sur sa cause l'avis de ses parens. Louis la lui accorde : aussitôt il sort ; et ce qui prouve l'illustration de sa famille et ses nombreux liens avec les principales maisons de la noblesse française, c'est que presque tous les barons du royaume se lèvent, sortent et le suivent comme parens.

Bientôt il rentre avec eux, nie l'attentat qu'on lui impute, et demande *le jugement de Dieu*, le combat, déclarant que la voie d'information nouvellement adoptée ne pouvait avoir lieu à l'égard d'un baron français dont le droit était de soutenir sa cause par son épée.

Louis répondit que le duel ne pouvait être ordonné entre un accusé puissant et des opprimés loin de leur patrie et sans appui. Le comte de Bretagne soutint

vainement l'opinion de Coucy. « Souvenez-vous,
» lui dit le roi, que vous-même, étant accusé devant
» moi par vos barons, vous demandâtes la voie
» d'enquête, prétendant que le combat n'était pas
» une voie légale. »

A ces mots chacun se tait. On expose les faits; la défense était impossible. Le monarque ordonne aux barons d'opiner; tous restent muets et consternés: mais, après quelques instans de silence, ils se jettent avec Coucy aux genoux du roi et implorent sa miséricorde.

Son jugement.

Louis, satisfait de cette soumission, après avoir adressé une sévère réprimande à l'accusé, permit aux juges de ne point appliquer à son délit la peine de mort. On alla aux voix; toutes les opinions se réunirent pour infliger au coupable un châtiment rigoureux. Il fut condamné à fonder trois chapelles d'expiation, à céder aux moines de Saint-Nicolas un vaste bois où le crime avait été commis; on le priva dans toutes ses terres du droit de justice et de chasse; enfin on le contraignit à servir trois ans en Palestine et à payer au fisc une amende de douze mille livres, qui furent employées à bâtir l'église des Cordeliers de Paris et l'Hôtel-Dieu de Pontoise.

Ainsi l'Église, pour s'enrichir, profitait également des dons de la charité, des prodigalités de la superstition et des amendes infligées au crime, de sorte que vice, vertu, faiblesse et délits, tout contribuait à l'accroissement de sa puissance.

Cet exemple du pouvoir d'un roi contre un grand, que soutenaient tous les barons du royaume, intimida la noblesse, étonna l'Europe, releva l'espoir

des peuples et leur inspira un profond respect pour le trône. C'était un grand coup porté par le sceptre à la puissance féodale. Les barons en frémirent; aussi le châtelain de Noyon, qui mesurait l'étendue de cet acte d'autorité, dit par-tout hautement : « Après un tel arrêt, il ne reste plus qu'à nous faire » tous pendre. »

Louis, informé de ce propos séditieux, fit amener le châtelain devant lui. « Vous devez voir, lui dit- » il, par tout ce qui vient de se passer sous vos » yeux, que je ne fais point pendre mes barons, » que je les fais juger, et que je sais châtier ceux » qui violent impudemment les lois et outragent » l'humanité. » Le châtelain, effrayé, protesta qu'on l'avait mal entendu et calomnié. Le roi le renvoya libre.

Pour bien apprécier la sage fermeté de Louis, on ne doit pas perdre de vue les mœurs du temps et la force des préjugés. On peut se faire une juste idée des obstacles que la puissance féodale opposait à celle du trône, en voyant que Louis, malgré son courage et son amour pour la justice, croyait ne pas pouvoir punir de mort un baron évidemment coupable d'un crime qui aurait coûté la vie à tout autre.

Restitutions de Louis.

Le bon monarque profita du loisir que lui laissait la paix pour parcourir la France, dans le dessein de surveiller ses sénéchaux et baillis. Donnant par-tout l'exemple de la justice, il restitua à leurs anciens possesseurs un grand nombre de domaines dont Philippe-Auguste s'était illégalement saisi.

Ce fut à cette occasion qu'Alexandre IV lui adressa

une lettre dans laquelle il rendait un juste hommage à ses vertus, à son équité. Mais ce pontife le louait sur-tout pompeusement des restitutions qu'il avait faites à des prélats et à des abbayes.

Le zèle trop ardent du roi pour l'Église lui attirait l'affection du clergé; sa bravoure et ses exploits lui donnaient une renommée brillante, et les preux de la France s'enorgueillissaient de l'avoir pour chef: mais ce qui fonda la vraie gloire de Louis, ce fut son amour pour la justice; nommé saint par les prêtres, héros par les braves, il fut chéri et vénéré comme bon par le peuple.

Ses audiences publiques.

Sûr de l'affection qu'il inspirait, ce roi vertueux marchait par–tout sans défense comme sans crainte; accessible à tous ses sujets, écoutant leurs plaintes, il daignait juger lui-même leurs contestations et concilier leurs différends.

L'imagination peut être éblouie par l'éclat d'un monarque puissant, entouré sur son trône d'une cour pompeuse et d'une garde imposante; mais le cœur est profondément ému au souvenir de ce vénérable chêne au pied duquel saint Louis, vêtu sans faste, donnait familièrement audience, et sans distinction de rang, à tous ses sujets.

Pour nous retracer ce tableau patriarcal et touchant, empruntons la plume naïve de Joinville.
« Le bon roy, dit-il, n'oublia pas l'enseignement du
» bon Cordelier, ainçois a gouverné son royaume
» bien et loyaument selon Dieu ; et a toujours
» voulu justice estre faite et administrée, comme
» vous oirrez. Car de coustume, aprez ce que les
» sires de Neelles, et le bon seigneur de Soissons,

» moy et autres de ses prouches, avions esté a la
» messe, il falloit que nous allissions oir les pletz
» de la porte, que maintenant on appelle les re-
» questes du palais a Paris. Et quant le bon roy
» estoit au matin venu du moustier, il nous en-
» voyoit querir et nous demandoit comment tout
» se portoit, et s'il y avoit nul qu'on ne peust des-
» pêcher sans luy. Et quant il y en avoit aucuns,
» nous le luy disions, et alors les envoyoit querir,
» et leur demandoit a quoy il tenoit qu'ils n'avoyent
» agréable l'offre de ses gens, et tantost les conten-
» toit et mettoit en raison et droicture; et tou-
» jours de bonne coustume ainsy le faisoit le saint
» omme roy.

» Maintes foys ay veu que le bon saint, aprez
» qu'il avoit ouy messe en esté, il se alloit esbattre
» au bois de Vicennes, et se seoit au pied d'un
» chesne, et nous faisoit seoir tous emprez luy: et
» tous ceulx qui avoyent affaire a luy venoient a
» luy parler, sans ce que aucun huissier ne aultre
» leur donnast empeschement, et demandoit aulte-
» ment de sa bouche s'il y avoit nul qui eust partie;
» et quant il y en avoit aucuns il leur disoit: « Amys,
» taisez-vous, et on vous délivrera l'un aprez l'au-
» tre. » Puis souventes foys appelloit monseigneur
» Pierre de Fontaines et monseigneur Geffroy de
» Vilette et leur disoit: « Délivrez-moy ces par-
» ties. » Et quant il veoit quelque chose a amander
» en la parolle de ceulx qui parloient pour aultruy,
» lui-mesme tout gracieusement de sa bouche les
» resprenoit. Aussy plusieurs fois ay veu que audit
» temps d'esté, le bon roy venoit au jardin de Paris,

» une cotte de camelot vestu, un surcot de tiretaine
» sans manches et un mantel par-dessus de sandal
» noir, et faisoit la estendre des tapiz pour nous
» seoir emprez luy, et la faisoit despêcher son peu-
» ple diligemment, comme vous ay devant dit du
» bois de Vicennes. »

Ce prince, si bon et si populaire, était, quoique loyal chevalier, peu galant; et sa vertu, parfois trop sévère, prenait souvent un langage qui devait paraître trop rude à l'oreille des courtisans. Une grande dame d'un âge déjà mûr, mais qui prétendait encore à plaire, se présenta un jour à son audience, parée avec recherche comme elle aurait pu l'être dans son printemps. « Je m'occuperai, lui dit-il, de
» l'affaire qui vous intéresse; mais vous, madame,
» pensez à votre salut. On prétend que vous avez
» été belle, mais vous devez savoir que vous ne
» l'êtes plus; la beauté du corps passe comme la
» fleur des champs; ne songez donc qu'à la beauté
» de l'ame, qui ne finit point. » Ce conseil fit sur les assistans une impression profonde: ce fait est probable; mais ce qui est moins facile à croire, c'est que la dame, dit-on, en profita.

Jamais les lois ne sont plus respectées qu'aux époques rares où l'on voit le chef de l'État s'y soumettre lui-même. Saint Louis sacrifia toujours ses intérêts personnels à la justice. Les héritiers de la comtesse Mathilde lui demandaient le comté de Dampmartin, qu'il avait autrefois promis de leur rendre. Mais les ministres, plaidant pour le domaine royal, prétendaient que l'acte rappelé était nul et illégal. Les sceaux en étaient brisés; leur empreinte

n'offrait plus que quelques traits épars de la figure du roi et le bas de ses jambes; depuis on avait changé le sceau royal.

Louis fit apporter ses vieux sceaux pour les confronter lui-même avec ceux de l'acte; et frappé de leur similitude : « C'est bien là, dit-il, le sceau dont » je me servais avant mon départ pour la Palestine; » je le reconnais, et ma conscience me défend de » retenir davantage les terres de Dampmartin. »

Querelle de l'université et des Jacobins.

Le bonheur et le repos mérités dont jouissait le roi furent troublés par des chagrins et des contrariétés. L'ambition turbulente des Jacobins compromit le roi avec Rome, jeta le désordre dans l'université, et fit naître d'assez graves dissensions entre le monarque et le pape (1).

Quatre écoliers avaient été blessés par les archers du guet, qui demeuraient impunis. Alors l'université obligea tous ses membres à faire le serment le plus contraire à la morale et à la religion, un serment de vengeance. Elle obtint la réparation qu'elle désirait; quelques-uns des coupables furent pendus, et les autres bannis.

Cependant deux docteurs, moines de l'ordre des Jacobins, et un Cordelier avaient refusé de prêter le serment exigé. Dès-lors on leur ferma les portes des écoles, et ils furent rayés de la liste des professeurs. Indignés de cette rigueur, ils désobéirent, montèrent en chaire, professèrent, et se virent excommuniés par le pape. Dès ce moment, ne mettant plus de frein à leur colère, ils accusent l'uni-

(1) 1255.

versité de conspiration, et appellent au pape de la décision qui les avait exclus.

Le souverain pontife, changeant d'opinion, ou ne voulant pas déplaire à sa milice monastique, prit décidément le parti des mendians, et ordonna à l'université de les remettre sur le tableau des professeurs.

Tous les membres de l'université se refusaient à l'exécution de cet ordre. Mais l'évêque d'Évreux, entraîné par un coupable zèle, commit un faux, et fit un acte dans lequel il avait inséré les prétendues signatures approbatives de quarante docteurs.

Cet artifice, étant découvert, aigrit les ressentimens; et les facultés, délibérant chacune séparément, ordonnèrent de publier dans toutes les églises de Paris le décret universitaire qui avait exclu les moines.

Cette mesure devint le signal non-seulement de troubles, mais même d'une sorte de guerre civile: les moines prêcheurs s'arment, parcourent les églises, les rues, assomment les bedeaux et frappent même le recteur de l'université, ainsi que plusieurs autres maîtres ès arts.

Dans le même temps, deux moines, l'un nommé Joachim, qui se prétendait prophète, et le second, Jean de Parme, général des Cordeliers, publient audacieusement une doctrine nouvelle, par laquelle ils annoncent un évangile nouveau, nommé par eux *l'évangile éternel.*

Selon cette doctrine, l'évangile de Jésus n'était point destiné à conduire le genre humain jusqu'à la perfection. Après douze cent soixante ans, il devait

être aboli, ainsi que l'Église, pour être remplacé par l'évangile du Saint-Esprit, qui organiserait un sacerdoce plus parfait.

Un docteur de l'université, Guillaume de Saint-Amour, réfuta cette doctrine téméraire, et cita au tribunal du Saint-Siége les Jacobins et les Cordeliers, comme coupables d'hérésie.

Déjà le pape Innocent, voulant mettre un frein à l'audace des frères prêcheurs, leur avait ôté le droit de confesser sans la permission des curés. Alexandre révoqua cette défense, et menaça de ses foudres l'université, dans le cas où elle ne rétablirait pas les Jacobins dans leurs droits.

L'université, ferme dans sa résistance, protesta contre la bulle du pape. Ses membres se dispersèrent dans le royaume; plusieurs même partirent pour l'Angleterre. Le souverain pontife lança contre eux l'excommunication; et comme les archevêques de Sens, de Reims et de Bourges, secondés par le roi, proposaient au Saint-Siége des mesures conciliatoires, le pape regarda leur opposition comme attentatoire à la majesté de Dieu et à la foi. Guillaume de Saint-Amour répandait à cette époque une satire sanglante contre les Jacobins, et l'opinion publique, se manifestant par des chansons épigrammatiques, prôna Saint-Amour, et stigmatisa les Jacobins.

On vit dans cette circonstance, au grand scandale de la vraie piété, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure profaner leur plume en prenant la défense des frères prêcheurs.

Le pape se compromit encore plus : il excommunia Saint-Amour et ses partisans; mais Louis,

refusant de faire exécuter la bulle fulminante,[1] permit au public empressé de courir en foule aux sermons de Saint-Amour.

Bientôt de tous côtés on demanda un concile; et le pape, n'espérant plus triompher de tant d'obstacles, fit ce qu'il aurait dû faire plus tôt: il frappa également les deux partis opposés.

Le nouvel évangile des Jacobins et le livre de Saint-Amour furent condamnés au feu. Il est vrai que, se montrant encore partial dans ses rigueurs, le pape eut soin que la satire de Saint-Amour fût brûlée publiquement, et l'évangile éternel en secret, ne voulant point, disait-il, flétrir dans l'opinion la réputation des ordres religieux. Un dernier décret du Saint-Siége termina ces troubles scandaleux.

L'université s'y soumit. Elle consentit, comme on l'exigeait, à recevoir dans son sein les docteurs Thomas d'Aquin et Bonaventure, ainsi que tous les moines qui en seraient trouvés dignes: mais elle déclara en même temps qu'ils n'occuperaient jamais que le dernier rang parmi les professeurs.

Cette honteuse querelle ne mériterait pas de fixer notre attention, si elle ne servait à nous faire mieux connaître les mœurs du temps, la partialité du Saint-Siége, la faiblesse de l'autorité royale, l'orgueil des moines, et la fermeté courageuse de l'université.

Ascendant des moines sur le roi.

Ce qui est véritablement déplorable, c'est l'admiration et le respect que la fausse et pédante érudition des Jacobins et des Cordeliers avait inspirés au plus vertueux des monarques. Sa trop ardente piété égarait son jugement, et ces moines avaient

tellement fasciné ses yeux, que l'un d'eux lui fit prendre un jour la résolution de quitter la pourpre royale pour se revêtir du froc monastique.

« Ne désireriez-vous pas vivement, lui dit un » jour ce moine fanatique, tenir dans vos mains le » trésor que la sainte Vierge renfermait dans son » sein ? » « Oui, sans doute, » lui répond le mo- » narque. « Eh bien, reprend le Jacobin, l'Évangile » vous parle ainsi : *Celui qui quitte pour moi son » père, sa femme, ses biens, en sera récompensé » au centuple et possédera la vie éternelle.* Osez » donc, sire, aspirer à ce dernier degré de perfec- » tion, Vous avez des héritiers capables de porter » le sceptre. Votre vie entière a été consacrée à la » gloire de Dieu. Quittez donc tout autre soin pour » prendre la croix, c'est-à-dire, notre habit. Par » ce moyen, vous vous éleverez au sacerdoce, et » mériterez ainsi de recevoir Jésus-Christ dans vos » mains. » « Mon cœur vous entend et mon esprit » vous croit, dit alors le pieux roi ; je serais tout » disposé à suivre votre conseil, mais je ne puis » m'y décider sans avoir obtenu le consentement » de la reine, à laquelle me lient mes sermens, sa » tendresse et ses vertus. »

En sortant de cet entretien, Louis se rend chez Marguerite, et lui soumet son étrange dessein. La reine, au lieu de lui répondre, fait venir chez elle ses enfans, ainsi que le comte d'Anjou ; et, adressant la parole aux jeunes princes, elle leur demande s'ils aiment mieux être appelés fils de prêtre que fils de roi.

Comme l'excès de leur surprise se prouvait par leur profond silence : « Apprenez, dit Marguerite,

» que les Jacobins ont tellement fasciné l'esprit du
» roi, qu'il veut abdiquer pour se faire moine,
» prêcheur et prêtre. »

A ces mots, l'impétueux Charles d'Anjou laisse éclater son courroux contre le roi son frère. « Je
» jure, dit-il, d'exterminer dans mes domaines ces
» moines impudens; jamais je ne leur permettrai
» d'y tromper mes peuples par leurs sermons et
» par leurs aumônes. »

Le fils aîné du roi, non moins emporté et oubliant même le respect filial, se permit des imprécations si violentes contre les Jacobins, que le roi lui donna un soufflet. « Sire, dit le jeune prince, je n'oublie-
» rai jamais la vénération que je vous dois; il n'y a
» certes que mon père et mon roi qui puisse me
» frapper impunément. Mais, si le ciel m'élève un
» jour au trône, je jure, par monseigneur saint
» Denis, notre patron, que je ferai chasser tous ces
» moines du royaume. »

Cette scène violente, dit la chronique de Senone, fit sentir à Louis que Dieu n'exigeait pas de lui un sacrifice si contraire à sa dignité et au bonheur de ses peuples. Mais, en renoncant à l'habit monastique, il s'imposa, dans le dessein de mieux assurer son salut, les privations les plus austères, les plus dures mortifications, les jeûnes fréquens, les macérations, et même les rigueurs du cilice, se soumettant ainsi volontairement à une vie plus austère que celle qui était imposée à aucun ordre religieux. Son confesseur s'étonnait parfois du respect que le monarque lui témoignait. « Vous êtes mon père, lui disait le
» roi, et je suis votre fils : c'est à moi de vous servir. »

Imitant les pieux exemples du roi Robert, Louis nourrissait dans son palais deux cents pauvres; il ne dédaignait point de les servir lui-même et de leur laver les pieds. Il fit des dons magnifiques à l'Hôtel-Dieu et aux hôpitaux de la capitale. Les Mathurins de Fontainebleau, les Jacobins, les Cordeliers, les Carmes de Paris le vénéraient comme leur fondateur. Un hôpital fut destiné par lui à recevoir et nourrir trois cents aveugles. Ses munificences religieuses ne furent pas moindres dans les provinces.

Ses bonnes œuvres.

Comme un de ses ministres blâmait l'excès de ses dons : « Il n'est point, dit ce prince, de roi qui, pour » satisfaire ses penchans, ne se livre à de trop fortes » dépenses; moi j'aime mieux qu'on me reproche » des excès en aumônes qu'en luxe superflu et » mondain. »

Son excessive dévotion ne le disposa point à s'opposer aux progrès des lumières, que redoutent si fréquemment la superstition et le fanatisme. Ce grand prince n'ignorait pas que, pour civiliser les peuples, il faut les éclairer : aussi nul monarque avant lui ne protégea plus activement les lettres.

Sa protection pour les lettres.

Mais les études et les ouvrages qu'elles produisirent portèrent encore long-temps l'empreinte de l'ignorance et de la barbarie. Le langage était grossier et irrégulier comme les mœurs; il n'existait aucune grammaire française. Les progrès naissans de l'esprit ne se faisaient encore apercevoir, dans cette France aujourd'hui si féconde en chefs-d'œuvre, que par des lois, des tensons, des romans. Comme nos chevaliers ne savaient qu'aimer et combattre, nos troubadours ne savaient chanter que l'amour et la guerre.

Les premiers ouvrages sérieux écrits en français furent, la *Relation de la prise de Constantinople*, par Ville-Hardouin, l'*Histoire de Philippe-Auguste*, par Guillaume le Breton, les *Mémoires de Joinville* et une *Histoire de Normandie*, qui parut en 1160. Nos chroniques arides mêlaient sans cesse la fable à l'histoire. Un petit nombre de livres saints composaient avec les écrits des pères de l'Église la bibliothèque que fonda saint Louis.

Les professeurs, montrant la même intolérance pour les systèmes scientifiques que pour les opinions religieuses, déclaraient Aristote infaillible comme le pape. La théologie scolastique, qui gouvernait alors le monde savant, prolongeait par ses obscures subtilités les ténèbres dont elle prétendait nous faire sortir. L'éloquence du temps comparait « les lumières du sacerdoce au soleil et celles de la » royauté à la lune. »

On ne parlait que des deux glaives, des deux luminaires, pour désigner les pouvoirs spirituel et temporel; et le vulgaire, admirant d'autant plus la dialectique ténébreuse de ces sophistes qu'il ne pouvait la comprendre, les vénérait comme de grands génies et de sublimes orateurs. Ce fut ainsi qu'on vit décerner alors avec enthousiasme à Scot le surnom de *docteur subtil*, et à saint Thomas d'Aquin celui d'*angélique*. Saint Bonaventure fut proclamé *le séraphique*. Toutes ces gloires usurpées disparurent avec l'ignorance.

Malgré ces vices et ces erreurs du temps, on n'en doit pas moins rendre hommage aux intentions de saint Louis : il ne pouvait encore soustraire ni son

peuple, ni lui-même, à l'empire de l'erreur et des préjugés enracinés dans les esprits par tant de siècles de barbarie. Mais, en encourageant sans cesse par ses dons et par ses exemples l'étude des sciences et l'amour des lettres, il ouvrit le chemin dans lequel la raison porta enfin le flambeau qui devait peu à peu éclairer la terre.

Son amour pour la vérité.

L'amour sincère de la vérité était la vertu caractéristique qui élevait Louis au-dessus des autres princes; il créa dans son palais une charge honorable, mais toute nouvelle, et qui n'avait été connue dans aucune cour. Choisissant parmi ses courtisans celui qu'il jugeait le plus vertueux et le plus éclairé, il l'obligeait par serment de lui rendre compte de toutes les plaintes, critiques et satires mêmes dont son administration pouvait être l'objet, enfin de tout le mal qu'on pouvait dire de son gouvernement et de sa personne.

Une semblable commission aurait été ailleurs fort dangereuse pour celui qui s'en serait acquitté fidèlement; mais le bon roi, au lieu d'être irrité des leçons que lui donnait ainsi l'opinion publique, savait en profiter sagement.

L'intrigue ne pouvait rien près de lui; sa faveur et sa confiance ne s'accordaient qu'au mérite. Sévère contre la licence du temps, il brava le mécontentement des prélats, et défendit strictement l'accumulation des bénéfices. Aussi, tandis que les papes traitaient la plupart des rois en vassaux, les menaçaient, les réprimandaient, les châtiaient avec un orgueil insultant, Louis fut toujours l'objet de leurs hommages et de leur respect. « Ce prince, disait publiquement

» Urbain IV, brille au-dessus de tous les autres
» monarques par ses vertus, comme sa couronne
» l'élève au-dessus des autres par son éclat. »

Louis fut certainement l'un des plus habiles monarques de son temps; nul ne contribua plus que lui à rétablir l'autorité royale et à lui faire recouvrer les droits dont la féodalité l'avait dépouillée. Mais en même temps sa politique était réglée par la justice; il n'attaquait que l'anarchie et respectait scrupuleusement les droits des seigneurs, lorsqu'ils n'étaient pas trop contraires à la centralisation et à la suprématie salutaire du pouvoir monarchique.

Ainsi, loin de briser les degrés de l'échelle hiérarchique au sommet de laquelle il savait noblement se maintenir, on le vit toujours s'efforcer de rétablir la concorde entre les grands vassaux. Une politique vulgaire lui aurait conseillé de les diviser pour profiter de leurs dissensions; mais Louis n'écoutait que sa conscience : la paix et la justice lui paraissaient les dettes les plus sacrées de la couronne, et il voulait faire jouir ses peuples de ces deux biens, dont ils avaient été privés si long-temps.

Querelle des Dampierre et des d'Avesnes terminée.

La guerre s'était rallumée entre les d'Avesnes et les Dampierre. Le frère du roi, Charles d'Anjou, en alimentait le feu, en cherchant à faire valoir sur la Flandre et le Hainaut des prétentions mal fondées. Cette querelle était encore attisée par l'ambition de l'empereur.

Après de longs combats, qui coûtèrent de part et d'autre beaucoup de sang, et ne furent point décisifs, le roi, par sa sagesse, trouva seul le moyen de concilier ces différends. Les passions cédèrent à sa

raison. Charles d'Anjou et les Allemands renoncèrent à leurs vues ambitieuses, et l'héritage en litige fut convenablement partagé entre les deux maisons de Dampierre et d'Avesnes.

Fable sur la comtesse Mathilde.

Quand ces événemens auraient eu plus d'importance par leur résultat, on renoncerait encore à les raconter en détail. Comment l'historien pourrait-il espérer de trouver dans les auteurs du temps des autorités dignes de quelque confiance? Une courte citation des chroniques de cette époque suffira pour montrer combien alors les jugemens étaient inconséquens, les récits fabuleux et la crédulité grossière.

Tandis que quelques auteurs donnaient de justes éloges à Mathilde, comtesse de Flandre, en admirant sa fermeté dans les revers, sa générosité dans le succès, l'humanité qui la portait à donner elle-même sur le champ de carnage des secours à ses ennemis vaincus, d'autres débitaient sur elle la fable suivante : « Cette comtesse hautaine et avare, di-
» saient-ils, rencontre un jour une mendiante qui
» lui demande la charité pour elle et pour ses nom-
» breux enfans. Mathilde la lui refuse avec mépris,
» et la raille même durement sur sa fécondité. La
» mendiante irritée s'adresse à Dieu, le prie de la
» venger, et Mathilde, punie de son orgueil, ac-
» coucha dans l'année de trois cent soixante-cinq
» enfans. » Que dire d'un siècle où des moines écrivaient de pareils récits, et les faisaient croire aux peuples abrutis!

Non-seulement le roi était l'heureux lien qui serrait le faisceau national, en réconciliant ses turbulens vassaux, mais plus d'une fois par son entre-

mise il rétablit la paix entre des princes étrangers. Sa sagesse semblait étendre son autorité au-delà des limites de ses États.

Les Lorrains, les Bourguignons se soumirent à son arbitrage, et déposèrent leurs armes à sa voix. Vainement Joinville lui reprochait de terminer, si impolitiquement selon lui, les discordes des étrangers; le bon roi répondait comme le Sauveur du monde : *Bienheureux sont ceux qui aiment la paix !*

Depuis plusieurs siècles la France gémissait sous l'interminable fléau des guerres privées. Les plus petits seigneurs, comme les plus grands, se faisaient, à l'instar des Francs, justice par leur épée. Aussi, par-tout et à chaque instant, les moissons étaient brûlées, les bourgs dévastés, les marchands dépouillés, les paysans et les serfs opprimés, les villes prises, reprises et saccagées; et, au milieu d'un pays qu'on disait monarchique et chrétien, les coutumes sauvages des Germains, dans leurs forêts, restaient comme implantées au milieu de la civilisation naissante, pour en étouffer les germes.

Assurement

Cependant l'excès de la lassitude et du malheur avait depuis quelque temps adouci un peu les mœurs; la raison commençait à poindre. La faiblesse, cherchant un appui contre la force, l'avait trouvé dans l'affranchissement des communes et dans l'appel à la justice royale. L'usage même de l'assurement s'était établi (1); par cet assurement on promettait de respecter la vie et les membres

(1) 1256.

de son adversaire, et de ne le combattre que juridiquement, ou de se contenter de toute autre expiation que celle de la perte des membres ou de la vie; et, dit Beaumanoir, « les seules méchantes » actions ou méfaits qui auraient rendu passible de » la peine de mort, donnaient le juste droit d'en » tirer vengeance par les armes. »

Nos rois, et saint Louis sur-tout, s'efforcèrent constamment de fortifier cette heureuse coutume et d'en faire une loi générale; mais leurs succès furent lents : souvent les passions firent rétrograder la sagesse et braver l'autorité souveraine. Aujourd'hui même encore nous portons quelque empreinte de ces mœurs gothiques; et, si les guerres privées n'existent plus, les duels qui leur survivent, ont bravé constamment les conseils de la raison, les préceptes du christianisme et le pouvoir des lois.

Sacrifices de Louis pour la paix.

En cherchant les moyens d'éteindre en France ce feu des querelles privées (1), qui prolongeait la barbarie par la guerre, affaiblissait la puissance nationale par des dissensions intestines sans fin, et multipliait les maux des peuples, écrasés par les armes de cette foule de grands et de petits tyrans qui se déchiraient entre eux, Louis regardait aussi comme un devoir d'éloigner par sa justice le fléau de la guerre étrangère. Pour atteindre ce noble but, il fit des sacrifices désapprouvés par quelques ambitieux et par des politiques peu réfléchis.

Ceux-ci prétendent que la condescendance de

(1) 1257.

Louis et ses scrupules, en l'empêchant de chasser les Anglais de la France, et en leur rendant même quelques-unes des conquêtes faites sur eux, ont été les causes des longs malheurs qui depuis désolèrent notre patrie, et qui permirent enfin à un roi d'Angleterre d'occuper momentanément le trône français. Ils lui reprochent non moins injustement sa renonciation aux droits que les armes de Pépin et de Charlemagne nous avaient laissés sur une partie de l'Espagne. Mais ces juges, à la fois légers et sévères, apprécient mal les vues sages de ce grand monarque, et ne savent mesurer ni ses moyens, ni ses obstacles, ni les mœurs du temps.

Le roi ne commandait qu'à une milice féodale peu capable de longs efforts; l'expulsion des Anglais de la Guienne aurait exigé plus de sang, d'or et de temps que n'en avait coûté la conquête de l'Albigeois. Les rois d'Angleterre et d'Aragon auraient trouvé, dans la France et hors de la France, des alliés puissans contre Louis. Peut-être une ambition imprudente eût remis en question ce que Bouvines avait décidé.

On ne doit pas d'ailleurs oublier que la possession légitime de la Normandie, de la Touraine, de l'Anjou et du Poitou par le roi de France, toujours contestée, était un sujet perpétuel de guerre. Ainsi le monarque français obtenait un grand avantage, en achetant la reconnaissance solennelle de ses droits sur ces riches provinces, au moyen de l'abandon qu'il fit au roi d'Angleterre de quelques domaines qu'il lui avait pris après les batailles de Taillebourg et de Saintes, en Saintonge et en Angoumois.

D'un autre côté, depuis plusieurs siècles, les diverses chances de la guerre, différens traités, des mariages et des successions avaient donné au roi d'Aragon des prétentions assez légitimes sur une partie considérable de nos provinces méridionales. Ainsi les monarques français et espagnols trouvèrent avec raison qu'une sage et juste transaction, sur ces prétentions opposées, était préférable, et pour eux et pour leurs peuples, à l'espoir incertain que pouvait leur donner l'issue d'une longue et sanglante guerre.

Traités avec les rois d'Aragon et d'Angleterre.

Guidé par ces motifs généreux et pacifiques, Louis conclut avec Jacques, roi d'Aragon, un traité par lequel il céda à ce prince ses droits sur Barcelonne, Urgel, Gironne, le Roussillon, une partie de la Cerdagne et quelques autres terres peu considérables (1).

Le roi Jacques, de son côté, renonça à ses prétentions sur Carcassonne, Béziers, Agde, Albi, Rodez, Cahors, Narbonne, Nîmes, Toulouse, ainsi que sur Minerve, le Lauraguais, le Rouergue, le Quercy, l'Agénois, le comtat Venaissin et le Gévaudan.

Plusieurs historiens, à cette occasion, accusent encore Louis d'avoir disposé ainsi du sort d'une partie de tant de peuples, sans l'avis préalable de ses barons. Il n'est pas probable qu'un monarque si sage ait négligé de consulter les grands de son royaume sur un traité si important; saint Louis connaissait trop les droits et les forces encore redoutables de ses vassaux pour manquer aux coutumes féodales dans une telle circonstance.

(1) 1258.

Mais rien alors n'était régulier dans notre gouvernement, et, bien qu'il n'existe aucune trace de grands conseils ou de parlemens convoqués pour délibérer sur cette transaction, tout doit faire croire que Louis ne la signa pas sans être assuré de l'acquiescement des vassaux puissans qu'elle pouvait intéresser. Ce traité existe dans le Trésor des chartes du roi et à la Bibliothèque. La fidélité avec laquelle les conditions en furent exécutées de part et d'autre, suffit pour en démontrer la sagesse.

La paix conclue l'année suivante (1) avec le roi d'Angleterre est encore plus amèrement blâmée par les mêmes critiques. Cependant, comment ces historiens pouvaient-ils, à cette occasion, l'accuser d'avoir décidé de si grands intérêts sans l'avis de ses pairs, puisqu'ils s'accordent tous à dire que Louis éprouva, dans cette circonstance, une vive opposition de la part de quelques barons ? Cette opposition ne prouve-t-elle pas qu'ils furent consultés, et que, si la minorité d'entre eux blâme cette convention, elle dut être approuvée par la majorité. Saint Louis était trop sage pour ne pas céder à leurs remontrances, si le dissentiment eût été général. Ce qui est certain, c'est que ce prince hésita longtemps, et que l'abbé de Westminster, envoyé du monarque anglais, eut besoin de beaucoup d'adresse pour réussir dans sa négociation.

Les rois d'Angleterre semblaient depuis longtemps décidés à ne plus reconnaître celui de France pour leur seigneur. Nous avons vu qu'aucun traité

(1) 1259.

n'avait sanctionné la réunion de la Normandie, de la Touraine, du Maine, de l'Anjou, du Poitou à la France. Il n'existait aucun prétexte légitime pour disputer à Henri la Guienne et tous les autres domaines que les victoires de Tailleboürg et de Saintes ne lui avaient pas enlevés.

Ainsi Louis crut devoir préférer une paix juste à une guerre ambitieuse, et des avantages certains à des chances douteuses. Les acquisitions de Philippe-Auguste et la vassalité du roi d'Angleterre, solennellement reconnues, compensèrent suffisamment à ses yeux la perte de quelques domaines dont la possession récente n'aurait pu être tranquille.

Si quelques grands désapprouvèrent la prudence du roi, les peuples la bénirent. Ils sentaient le besoin de la paix, dont une noblesse belliqueuse espérait seule tirer quelques avantages.

La convention fut signée (1). Le roi d'Angleterre reconnut formellement la cession des provinces confisquées par Philippe-Auguste; il promit de rendre hommage comme vassal et de soumettre à la cour, non-seulement les difficultés relatives à l'exécution du traité, mais même les querelles qui venaient de s'élever entre lui et ses propres sujets.

Les princes Louis et Philippe apposèrent leur signature après celle du roi au bas du traité ratifié, et on déposa cet acte au Temple sous les sceaux des archevêques de Rouen et de Tarente.

Les Anglais se chargèrent eux-mêmes de justifier la politique de Louis, car ils reprochèrent vivement

(1) 1259.

Mais rien alors n'était régulier dans notre gouvernement, et, bien qu'il n'existe aucune trace de grands conseils ou de parlemens convoqués pour délibérer sur cette transaction, tout doit faire croire que Louis ne la signa pas sans être assuré de l'acquiescement des vassaux puissans qu'elle pouvait intéresser. Ce traité existe dans le Trésor des chartes du roi et à la Bibliothèque. La fidélité avec laquelle les conditions en furent exécutées de part et d'autre, suffit pour en démontrer la sagesse.

La paix conclue l'année suivante (1) avec le roi d'Angleterre est encore plus amèrement blâmée par les mêmes critiques. Cependant, comment ces historiens pouvaient-ils, à cette occasion, l'accuser d'avoir décidé de si grands intérêts sans l'avis de ses pairs, puisqu'ils s'accordent tous à dire que Louis éprouva, dans cette circonstance, une vive opposition de la part de quelques barons? Cette opposition ne prouve-t-elle pas qu'ils furent consultés; et que, si la minorité d'entre eux blâme cette convention, elle dut être approuvée par la majorité. Saint Louis était trop sage pour ne pas céder à leurs remontrances, si le dissentiment eût été général. Ce qui est certain, c'est que ce prince hésita longtemps, et que l'abbé de Westminster, envoyé du monarque anglais, eut besoin de beaucoup d'adresse pour réussir dans sa négociation.

Les rois d'Angleterre semblaient depuis longtemps décidés à ne plus reconnaître celui de France pour leur seigneur. Nous avons vu qu'aucun traité

(1) 1259.

n'avait sanctionné la réunion de la Normandie, de la Touraine, du Maine, de l'Anjou, du Poitou à la France. Il n'existait aucun prétexte légitime pour disputer à Henri la Guienne et tous les autres domaines que les victoires de Taillebourg et de Saintes ne lui avaient pas enlevés.

Ainsi Louis crut devoir préférer une paix juste à une guerre ambitieuse, et des avantages certains à des chances douteuses. Les acquisitions de Philippe-Auguste et la vassalité du roi d'Angleterre, solennellement reconnues, compensèrent suffisamment à ses yeux la perte de quelques domaines dont la possession récente n'aurait pu être tranquille.

Si quelques grands désapprouvèrent la prudence du roi, les peuples la bénirent. Ils sentaient le besoin de la paix, dont une noblesse belliqueuse espérait seule tirer quelques avantages.

La convention fut signée (1). Le roi d'Angleterre reconnut formellement la cession des provinces confisquées par Philippe-Auguste ; il promit de rendre hommage comme vassal et de soumettre à la cour, non-seulement les difficultés relatives à l'exécution du traité, mais même les querelles qui venaient de s'élever entre lui et ses propres sujets.

Les princes Louis et Philippe apposèrent leur signature après celle du roi au bas du traité ratifié, et on déposa cet acte au Temple sous les sceaux des archevêques de Rouen et de Tarente.

Les Anglais se chargèrent eux-mêmes de justifier la politique de Louis, car ils reprochèrent vivement

(1) 1259.

à leur roi de s'être laissé tromper : « En paraissant,
» disaient-ils, lui restituer cinq provinces, le roi
» de France ne lui avait rendu effectivement que
» quelques domaines honorifiques. »

Le roi d'Angleterre ne partageait pas l'avis de ses barons : heureux d'avoir recouvré quelques places que son impéritie lui avait fait perdre, et croyant par-là que la honte de sa fuite et de sa défaite était effacée, il s'empressa d'exécuter strictement le traité, et vint à Paris rendre hommage au monarque français.

Mort du fils aîné de Louis.

Si la fierté de Louis fut satisfaite de cet abaissement d'un monarque ennemi, cette satisfaction ne fut que trop compensée par la perte cruelle qu'il éprouva : son fils Louis, âgé de seize ans, mourut (1). Ce jeune prince, élevé sous ses yeux, avait déjà montré de douces et brillantes qualités qui le rendaient l'espoir de la France, et comme on croyait que son père revivrait en lui, il fut vivement regretté.

Le roi, persuadé que la vie d'un monarque doit être consacrée tout entière au bonheur de ses sujets, cherchait constamment à graver ses principes dans le cœur de son fils. Joinville rapporte qu'il lui disait souvent : « Je te prie de te faire aimer du peuple ;
» car franchement j'aimerois mieux qu'un Écossais
» vinst d'Écosse, et de plus loin encore, qui régnast
» en France bien et loyaument, que si la France étoit
» gouvernée par toi mal à point et en reproche. »

Les seules consolations du roi étaient les soins et les travaux du trône : affermissant la paix par d'utiles

(1) 1259.

alliances, il maria l'un de ses fils, Jean, avec la fille du duc de Bourgogne; et, pour veiller au maintien de l'ordre intérieur, dû à sa fermeté et à sa vigilance, il parcourut de nouveau son royaume, contenant ses magistrats dans le devoir par sa présence inattendue, et rassurant les opprimés par son active protection.

Quatre parlemens furent convoqués; le roi y promulgua de sages ordonnances et d'utiles réglemens. Une de ses lois eut pour but de mettre un frein à l'usure; l'autre prévint les querelles que pourrait occasionner la découverte d'un trésor.

Louis, méritant dans l'avenir une juste vénération comme administrateur et législateur, rentrait dans l'esprit de son siècle relativement aux intérêts d'un clergé qui, depuis long-temps, avait persuadé aux princes de la terre qu'ils s'assuraient une grande place dans le ciel en l'enrichissant.

Diverses fondations.

Il fonda plusieurs abbayes et couvens, entre autres ceux des Augustins et des Carmes à Paris (1). La piété était alors mêlée d'une si grossière ignorance, que ces Carmes faisaient remonter leur fondation à Élie. Ils illustraient leurs annales par les noms de Pythagore, de Judas-Machabée, de Zoroastre, de Numa et de l'empereur Vespasien. Ils ne dédaignaient pas même d'y insérer les druïdes, et osaient mettre dans leur rang le Sauveur du monde; ce qui fait dire à Mezeray, assez hardiment pour l'époque où il vivait: « L'esprit de ce siècle était tellement tourné à la » besace, que par-tout on ne rencontrait que ces » fourmilières de besaciers ou porte-sacs. »

(1) 1260.

Heureusement, parmi les fondations de saint Louis, on cite plusieurs hôpitaux; car, si son esprit obéissait trop à la cupidité de quelques prêtres, son cœur l'occupait toujours de l'intérêt des pauvres. L'abbaye de Longchamps eut pour fondatrice Isabelle, sœur de Louis.

Histoire des flagellans.

Depuis plusieurs siècles, les malheurs répandus sur la terre par les ténèbres de la superstition, par la faiblesse des monarques et par l'anarchie militaire des grands et des petits vassaux, faisaient gémir les peuples de l'Occident. Tant de désordres et de calamités leur persuadaient que la fin du monde était prochaine. Cette opinion devint générale; mais l'attente d'un autre monde ne fit qu'aggraver les maux et les folies de celui-ci.

L'avarice des moines profitait de tout, des craintes comme des espérances. Ils persuadaient facilement au vulgaire crédule d'expier ses péchés et de se préparer à une autre vie par des offrandes et des macérations; telle fut la cause de la prétendue dévotion ou plutôt du délire des flagellans (1).

Cette étrange mode devint une frénésie; femmes, enfans, hommes mûrs, vieillards, se frappaient de verges jusqu'au sang. Soudain le deuil succède aux fêtes; les gémissemens et les pleurs remplacent les jeux et les chants : on ouvre les prisons; on rappelle les bannis; quelques fanatiques persuadent aux hommes effrayés qu'ils ne peuvent acheter leur salut qu'en se flagellant deux fois par mois.

On se rassembla en foule pour exécuter ces san-

(1) 1260.

glans sacrifices. Bientôt cette extravagance d'une fausse piété est suivie des plus honteux excès de la licence. Le désordre est au comble. Les chemins de l'Italie, sous l'apparence de processions, sont inondés de brigands. Enfin la fermeté de Mainfroi mit un terme à ce désordre.

Mais la contagion de cet absurde fléau menaçait les autres contrées de l'Europe. Heureusement le roi de France ne permit pas aux flagellans l'entrée de ses États. La Pologne châtia les propagateurs de cette folie; l'Allemagne les arrêta et les punit par un froid mépris, arme la plus sûre contre tout fanatisme.

Ordonnance contre les duels.

Saint Louis crut pouvoir aussi détruire un fléau qui désolait alors la chrétienté : ses lois avaient mis un terme aux fureurs des guerres privées; il espéra que son autorité pourrait abolir plus facilement encore l'usage barbare et antichrétien des duels; mais il n'est point de puissance assez forte pour vaincre un préjugé qui résiste à la raison. L'ordonnance royale ne put être publiée que dans les propres domaines du monarque. Aucun baron ne l'imita et ne voulut lui obéir; un faux honneur continua de braver la religion et les lois : peu de temps après même un juge du chapitre du Mans ordonna un duel; tous les chanoines en furent spectateurs.

Louis, indépendamment des obstacles que les mœurs françaises opposaient à ses projets de réforme et de législation, voyait encore de grands orages s'accumuler en Europe et en Asie, et ces justes motifs d'inquiétude le détournaient forcément de ses occupations pacifiques.

Révolution en Orient.

Une révolution soudaine s'était opérée en Orient (1). Les successeurs de Mahomet, les califes, ayant renoncé depuis long-temps à l'antique simplicité des mœurs de leurs aïeux, s'étaient formé une garde étrangère composée de six cents Turcs. « Cette milice barbare ne tarda pas, dit Voltaire, » à devenir maîtresse de ses maîtres. Les Turcs, » profitant de la division des Arabes en Abassydes » et en Fatimites, les dépouillèrent de leur pouvoir. » Togrul, souche des Ottomans, s'empara de Bag- » dad, emprisonna respectueusement le calife; et » ne lui laissa plus d'autres droits que celui de com- » mencer les prières le vendredi, et de faire la cé- » rémonie de l'investiture pour les princes turcs. »

Ces Tartares ou Turcs venaient d'attaquer et de prendre Bagdad; après avoir égorgé huit cent mille hommes et jeté dans les fers le commandeur des croyans, Mostazem, ils abolirent le califat.

Les chefs redoutables de la puissance musulmane, qui, sous le nom de *califes*, portant à la fois le sceptre, le glaive et l'encensoir, avaient étendu leurs conquêtes jusqu'à l'Océan, se virent tout à coup réduits à une faible et vaine dignité sacerdotale.

Les farouches guerriers qui les avaient vaincus, après avoir conquis la Syrie et pillé la Palestine, firent une invasion en Hongrie, en Pologne, et osèrent envoyer des messages à saint Louis pour le sommer de reconnaître leur domination. Le roi, indigné d'une telle audace, renvoya avec mépris ces insolens députés.

(1) 1261.

Mais le péril imminent qui menaçait dans l'Asie les faibles débris de la puissance chrétienne, l'affectait profondément; l'intérêt des croisés le touchait toujours plus vivement que tout autre. Sa passion la plus ardente était blessée; aussi, convoquant soudain tous ses évêques et ses barons, comme si la France elle-même eût été menacée d'une invasion, il leur exposa le triste tableau des malheurs de la Palestine, et les pressa vivement de délibérer sur les moyens à prendre pour la secourir.

Assemblée à ce sujet.

Mais il paraît que le zèle des barons chrétiens, plus froid que celui du monarque, ne répondit point à son attente; car le roi se vit obligé de prendre sur ses économies les sommes nécessaires pour envoyer un faible secours d'hommes et d'armes au vaillant Sargines, qui, malgré l'infériorité du nombre, défendait avec honneur et succès contre les infidèles le peu de cités où la croix était encore arborée.

Pour suppléer aux moyens humains qu'on refusait à Louis, ce prince, invoquant le secours du ciel, ordonna par-tout des processions et des jeûnes. En même temps il défendit les tournois et les jeux. Tel était le changement survenu dans les mœurs : dans un autre temps les désastres de la croix en Asie auraient excité en France un cri général de guerre; alors ils n'y répandirent que le deuil, et nos preux se montraient plus disposés à gémir sur le sort de la Palestine qu'à s'armer pour sa délivrance.

Pendant ce temps le chef de l'Église semblait détourner ses regards de la ville sainte, qui vainement invoquait son appui. Des intérêts plus pressans

Affaires d'Italie.

pour la tiare l'emportaient, quoique temporels, sur ceux de la religion. Le souverain pontife, trop faible pour résister aux armes de Mainfroi, offrit le trône de Naples au prince Edmond, second fils de Henri III, roi d'Angleterre (1). Son espoir fut trompé. Edmond accepta bien la couronne, mais il n'osa ou ne put tenter aucun effort pour s'en montrer digne et pour la porter.

Pontificat d'Urbain IV à la mort d'Alexandre IV.

Sur ces entrefaites le pape Alexandre IV mourut. Il eut pour successeur le patriarche de Jérusalem, homme d'une obscure naissance, que son mérite ou la fortune élevèrent par degré de l'échoppe d'un savetier, dans laquelle il était né, au trône pontifical; il prit le nom d'Urbain IV. Ce pontife, n'oubliant pas son origine, appela dans le sacré collége des cardinaux plus recommandables par leurs vertus et par leurs talens que par leur naissance. L'estime d'un roi tel que saint Louis devait être un grand titre à ses yeux; aussi son choix tomba sur sept Français, dont trois avaient été ministres de ce monarque. Deux d'entre eux devinrent dans la suite papes sous les noms de Clément IV et de Martin IV.

Urbain chercha vainement à négocier. Mainfroi, irrité, n'écouta aucune de ses propositions; et, pour augmenter ses forces par une alliance utile, il maria sa fille Constance à Pierre, prince héréditaire d'Aragon (2).

Ses offres à Louis et à Charles.

Le refus de la paix, les progrès de Mainfroi, son alliance avec l'Espagne, et la lâche inaction d'Ed-

(1) 1261. — (2) 1262.

mond faisaient craindre au Saint-Siége la chute prochaine de sa puissance temporelle.

Dans ce péril Urbain implora les secours de saint Louis, et crut le décider à soutenir sa querelle, en lui offrant la couronne de Naples.

Ce brillant appât n'éblouit point le sage monarque. Louis craignait de se brouiller avec l'Angleterre en se parant d'un sceptre donné au prince Edmond. D'ailleurs il était loin de reconnaître les prétentions du pape sur le royaume de Naples; il respectait les légitimes droits de Conradin, et ne pensait pas que le représentant du Sauveur, qui avait dit *que son royaume n'était pas de ce monde*, pût disposer ainsi des couronnes.

Ces querelles d'ambition privée lui paraissaient aussi déplorables que scandaleuses, au moment où les chrétiens d'Orient voyaient leurs dernières forteresses menacées par les infidèles, l'empire latin renversé par Michel Paléologue, et les Tartares, conduits par un nouvel Attila, inondant la Hongrie et la Pologne jusqu'aux frontières de la Germanie. Il refusa donc avec dédain le trône qui lui était offert. Ce refus augmenta l'affection des Français pour lui. Rome s'étonna de sa vertu et la respecta.

Le pape alors tourna ses regards sur un prince moins sage, plus ambitieux et aussi vaillant que saint Louis. C'était le frère du monarque, l'ardent et impétueux Charles, comte d'Anjou. Une valeur bouillante, une conquête rapide, un règne tyrannique, une chute soudaine, une armée française massacrée, déplorable victime de la haine que son

chef avait inspirée, n'ont rendu Charles que trop célèbre dans nos annales.

Ce prince, insatiable de richesses, de puissance, de combats et de gloire, accepta le sceptre que venait de refuser son frère; et pour monter sur un trône fragile et usurpé, son orgueil s'abaissa au point de se soumettre à toutes les conditions les plus humiliantes imposées par la fierté romaine. Ainsi Charles, comte d'Anjou, de Provence, et frère de saint Louis, consentit, pour être couronné, à se reconnaître vassal et tributaire d'un prêtre.

Cependant Charles, malgré les instances de sa femme, qui désirait porter une couronne comme ses sœurs, crut devoir retarder quelque temps l'exécution de ses desseins ambitieux; il parut même hésiter, soit pour endormir la prudence de Mainfroi, jusqu'au moment où il se trouverait prêt à le combattre, soit qu'il n'osât pas se décider ouvertement, avant d'avoir vaincu la résistance du roi, son frère, qui désapprouvait son imprudente ambition.

D'ailleurs il fallait, avant de conquérir les États possédés par d'autres princes, que Charles rétablît la paix dans les siens. La Provence était agitée. Marseille voulait recouvrer son antique liberté; soulevée par une noblesse turbulente, à la tête de laquelle se trouvait un Castellane, elle s'était érigée en république. Charles fut donc obligé de faire marcher ses troupes contre elle. La victoire couronna ses armes; Castellane fut vaincu, et Marseille se soumit.

L'alliance du roi d'Aragon avec Mainfroi faisait craindre que la paix récemment conclue entre saint Louis et le monarque aragonais ne fût rompue.

La sage modération du roi de France prévint ce malheur, et retarda ainsi l'explosion de ces longues inimitiés, qui dans la suite coûtèrent tant de sang à la France et à l'Espagne. Louis demanda pour son fils Philippe la main d'Isabelle d'Aragon. Les deux monarques se virent à Clermont en Auvergne, et le mariage d'Isabelle resserra les liens qui les unissaient.

CHAPITRE SEPTIÈME.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS IX.

(1262.)

Sages travaux du roi. — Maison de *filles repenties*. — Vénération pour Louis. — Sa médiation entre Henri et Leicester. — Motifs de leur querelle. — Ligue des barons. — Caractère de Leicester leur chef. — Décision des deux partis. — Réunion à Amiens. — Arrêt de Louis en faveur de Henri. — Résistance des barons. — Victoire de Leicester. — Son despotisme. — Sa défaite et sa mort. — Ambition de Charles d'Anjou. — Pontificat de Clément IV. — Traité honteux de Charles. — Croisade contre Mainfroi et Conradin. — Couronnement de Charles et de sa femme. — Échec de Mainfroi. — Prise de San-Germano. — Bataille de Bénévent. — Mort courageuse de Mainfroi. — Joie du pape à ce sujet. — Tyrannie de Charles. — Caractère de Conradin. — Sa marche rapide. — Ses premiers succès. — Son entrée dans Rome. — Témérité de Charles. — Prudence d'un chevalier. — Lutte sanglante. — Victoire de Charles. — Fuite de Conradin et de Frédéric. — Fondation d'une abbaye sur le champ de bataille. — Jugement de Conradin et de Frédéric. — Leur condamnation. — Leur supplice. — Nouveaux crimes de Charles. — Mort du pape Clément. — État heureux de la France. — Empiétemens du sacerdoce. — La Sainte-Baume. — Changemens dans les tombeaux de Saint-Denis.

Sages travaux du roi.

APRÈS avoir ainsi affermi le repos de ses peuples, le roi continua ses sages travaux pour leur civilisation et pour la réforme des mœurs. Encourageant

l'essor de la pensée, il permit aux hommes éclairés d'écrire sur la philosophie, sur la politique, autorisant la liberté et ne proscrivant que la licence.

Maison de *filles repenties.*

Sa morale austère lui inspirait le désir et lui donna l'espoir de mettre un frein aux vices grossiers de son temps; mais il les trouva plus difficiles à vaincre que ses autres ennemis; et, après avoir inutilement tenté de chasser les courtisanes de sa capitale, il se vit contraint de capituler avec les passions, et d'assigner dans Paris un quartier où ces femmes devaient demeurer. Il prescrivit aussi la forme et la couleur de leurs habillemens. Celles d'entre elles qui renonçaient à leurs désordres furent reçues dans une maison de *filles repenties*, qu'il fonda et établit à l'hôtel de Soissons (1).

Vénération pour Louis.

Le temps que les autres donnaient aux plaisirs était consacré par ce bon prince, peut-être avec trop d'ardeur, aux exercices de la dévotion; ce qui le rendit souvent l'objet des railleries et des reproches de ses courtisans. « On ne me blâmerait pas tant,
» s'écriait-il quelquefois, si j'employais follement
» mes journées au jeu, à la chasse et aux plaisirs. »

Comme saint Louis respectait la foi des traités, ne troublait point les droits des autres princes, et n'avait point à contenir par la crainte des sujets qui lui obéissaient par affection, peu de troupes, peu de dépenses lui étaient nécessaires. La simplicité de ses mœurs éloignait le luxe de sa cour, et il put, selon le vœu de son cœur, modérer les taxes imposées par ses prédécesseurs dans leurs domaines.

(1) 1262.

Donnant lui-même l'exemple de la soumission aux lois, on le vit souvent perdre des procès intentés contre lui par des particuliers, applaudir à l'équité des juges, et blâmer les administrateurs qui avaient voulu abuser de son autorité.

Il semblait que la justice, la bonne foi, la vertu, si long-temps exilées de la terre, étaient venues chercher un asile dans le palais de Louis : aussi ce monarque, subjuguant l'envie par le doux empire de la bonté, devenait l'objet du respect général et de l'admiration universelle. Les Français bénissaient son autorité, et les étrangers consultaient sa sagesse.

Tour-à-tour dans une lutte longue et opiniâtre, l'histoire nous montre les rois de France et d'Angleterre, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, porter leurs armes sanglantes, et étendre alternativement leurs conquêtes sur les rives de la Seine et sur les bords de la Tamise.

Un Français, Guillaume-le-Bâtard, subjugua l'Angleterre; Richard dévasta la France. Louis VIII fut sacré à Londres, et l'un des successeurs de saint Louis vit couronner dans les murs de Paris un monarque anglais.

Sa médiation entre Henri et Leicester.

Mais un spectacle unique, au milieu de cette funeste rivalité, fut offert par Louis IX à l'Europe étonnée (1). Elle vit avec admiration le plus noble des triomphes remporté par ce monarque, qui le dut, non à ses victoires, mais à sa vertu.

Un roi, son ennemi, une nation rivale de la sienne, se soumettent volontairement à son sceptre;

(1) 1263.

ils le rendent arbitre de leurs différends, plaidant leur cause devant lui, et l'autorisant à prononcer sur leurs plus grands intérêts en souverain qui donne des lois à ses sujets. Heureux si Louis, se dépouillant tout-à-fait des préjugés d'un roi pour ne suivre que les devoirs d'un juge, eût justifié par une pleine impartialité l'hommage éclatant qu'un peuple et un monarque rendaient à sa justice et à sa renommée!

Motifs de leur querelle.

L'Angleterre était livrée aux discordes civiles, et, depuis que les barons, unis au peuple anglais, avaient forcé Jean-sans-Terre à limiter l'autorité royale, qu'il déshonorait par sa lâcheté comme par ses crimes, la grande charte, que ce prince s'était vu contraint d'accorder à ses sujets, donna naissance aux plus violentes dissensions.

Cette charte était regardée par la nation comme le palladium de sa liberté, tandis que les rois et leurs courtisans ne voyaient en elle que l'abaissement du trône et l'anéantissement du pouvoir monarchique. La cour s'efforçait constamment d'en violer ou d'en éluder les dispositions.

Cette charte, sous le règne de Henri III, fut deux fois jurée et annulée par lui. En 1253, contraint de lui prêter un nouveau serment, il vit les évêques assemblés déclarer, en éteignant leurs flambeaux, qu'ils l'excommunieraient dans le cas où il enfreindrait ce pacte national.

Cependant ses ministres n'en tinrent pas compte. La plupart, choisis parmi des étrangers, disaient que, n'étant point Anglais, ils n'entendaient rien à ces prétendues lois fondamentales, et ne connaissaient que le pouvoir royal.

Cette conduite, taxée de mauvaise foi, indignait les défenseurs de la liberté, de sorte que, dans la crainte de perdre cette liberté naissante, ils exigèrent continuellement de nouvelles garanties, et qu'enfin ils multiplièrent tellement les barrières opposées au pouvoir royal, que le roi se prétendit à son tour, avec quelque raison, asservi et enchaîné par ses sujets.

Il est rare que les grands ou les peuples osent élever des prétentions à la liberté, ou même réclamer le maintien de leurs droits, lorsque le gouvernement est économe, fort et favorisé par la fortune. Mais Henri III, abandonnant le duc de Bretagne et le comte du Perche, après les avoir excités à la révolte, n'avait pris enfin les armes que pour se laisser vaincre. Il avait fui devant les Français; il venait de se reconnaître vassal du roi de France, et de consacrer, par un traité solennel la perte des riches provinces conquises par Philippe-Auguste; enfin, sujet couronné du Saint-Siége, il avait permis au pape d'accabler l'Angleterre sous le poids des plus énormes tributs.

Ligue des barons.

Le mécontentement était général, et les barons trouvaient presque toutes les classes du peuple disposées à se joindre à eux, non-seulement pour restreindre, mais encore pour enchaîner le pouvoir arbitraire d'un monarque méprisé.

Cependant Henri opposait à leurs efforts quelques seigneurs rangés par la pauvreté dans sa dépendance, un certain nombre de troupes soldées, et un faible parti de ces hommes superstitieux en politique comme en religion, qui regardent le pouvoir

absolu du prince et l'asservissement de ses sujets comme existant de droit divin.

Après une courte résistance, le roi, vaincu, se vit contraint de céder et de jurer l'exécution de la grande charte, avec l'addition de tous les articles qu'il plut aux barons d'y ajouter.

Caractère de Leicester leur chef.

Le chef de ces barons était Simon de Montfort, comte de Leicester : il avait déjà rendu son nom célèbre, en marchant sur les traces de son père. Intrépide et ambitieux comme lui, nourri dans les guerres civiles et religieuses, il porta sur les bords de la Tamise le même orgueil et la même ardeur qui l'avaient fait craindre et haïr dans les plaines d'Albi. Forcé de céder au roi de France le comté de Toulouse, il prit en Angleterre le masque du patriotisme pour régner sur les Anglais. Son ambition s'arma ainsi tour-à-tour du fanatisme de la religion et de celui de la liberté.

Dictant des lois au faible Henri, les barons et Leicester exigèrent que ce monarque bannît ses quatre frères. On décida que les deux chartes seraient lues publiquement deux fois par an, dans la cour de chaque comté, en présence de tout le peuple, que les baillis du roi et les juges des seigneurs en jureraient l'observation. Il était défendu au peuple d'obéir à tout ordre qui serait contraire à ces chartes.

Vingt-quatre lords furent chargés de réformer les abus du gouvernement, et de surveiller l'exécution du pacte social. On leur donna le droit de lever des soldats et de nommer des officiers, à la garde desquels on livra en garantie les principales forteresses du royaume.

Par une espèce de dérision, le roi se vit obligé de faire jurer à ses officiers qu'ils tourneraient leurs armes contre lui, dans le cas où la grande charte serait violée. Enfin, le vaillant prince Richard, frère du monarque, ne put obtenir de rester en Angleterre qu'après avoir signé ce *covenant*, qui changeait en oligarchie la monarchie anglaise.

Presque toujours l'aveugle esprit de parti se blesse par ses propres armes; il a plus à craindre souvent ses fautes que ses ennemis. Au lieu d'établir un juste équilibre de droits et de pouvoirs, Leicester et sa ligue dégradaient et anéantissaient le trône. Au lieu de réformer l'État, ils l'opprimaient. Ces fiers barons, loin de défendre les droits des francs tenanciers, les en dépouillaient, et se gorgeaient de richesses mal acquises. Bientôt un grand nombre de ces francs tenanciers, c'est-à-dire la partie plus éclairée du peuple, se détachèrent, ainsi que plusieurs seigneurs, de la ligue de Leicester; et partout les deux partis en vinrent aux mains, au nom du trône et de la liberté.

Henri, regardant son palais comme une prison, s'échappa de ses liens; il s'embarqua: mais les vents, aussi rebelles à sa volonté que les lords qu'il fuyait, le rejetèrent sur la côte et dans les mains de Leicester.

Cependant ce prince, apprenant bientôt que l'ambition de la ligue mécontentait une partie des seigneurs et du peuple, convoqua un parlement à Westminster (1). Il avait obtenu du pape une bulle qui le dégageait, ainsi que les seigneurs, de tout

(1) 1263.

serment prêté par eux aux deux chartes. Il déclara donc, devant le parlement, sa ferme résolution de rendre au sceptre ses antiques droits.

Un parti nombreux embrassa sa cause; celui de Leicester lui opposa une résistance opiniâtre. Des deux côtés on courut aux armes : les royalistes s'écriaient qu'ils ne voulaient pas que le monarque restât captif et esclave de ses sujets rebelles. Les mécontens disaient hautement qu'ils ne pouvaient supporter d'être gouvernés par un roi vassal de la France et serf du pape.

Ce qui doit paraître étrange, c'est que le fils du monarque, le prince Édouard, soutint alors le *covenant* d'Oxford, soit qu'il y fût porté par l'inexpérience de la jeunesse, soit que, dans l'incertitude des décisions du sort, il eût pensé qu'il fallait, par politique et pour l'intérêt même de la royauté, que le parti vainqueur, quel qu'il fût, eût à sa tête un prince de la famille royale.

Décision des deux partis.

Au reste, avant de livrer leur patrie aux horreurs d'une guerre cruelle, et de se soumettre aux arrêts sanglans de l'aveugle fortune, les deux partis, cédant aux conseils et aux instances des évêques, crurent devoir consulter la sagesse, et saint Louis fut choisi par eux pour arbitre (1).

Ce grand et nouvel hommage dut être regardé par le roi comme la palme la plus glorieuse qu'on pût accorder à un souverain; car elle était offerte non à sa naissance, non à son pouvoir, mais à ses qualités personnelles.

(1) 1264.

Les premières conférences se tinrent à Boulogne sans aucun résultat. L'auguste arbitre ne donnait que des conseils, mais les deux partis étaient trop passionnés pour les écouter. Enfin, comme une semblable querelle ne pouvait se terminer que par un arrêt ou par un combat, on convint de reconnaître Louis, non plus pour arbitre, mais pour juge, et de se soumettre à la sentence qu'il prononcerait. On lui demanda seulement de juger promptement, et avant les fêtes de la Pentecôte, cette grande contestation.

Réunion à Amiens.

La ville d'Amiens fut le théâtre de cette scène imposante : on y vit d'une part le roi d'Angleterre à la tête de ses nombreux amis, de l'autre Leicester et les lords qui soutenaient sa cause. Ils plaidèrent au pied du trône de saint Louis, les uns en faveur de la puissance royale, les autres en faveur des libertés publiques.

Là, des deux côtés, on discuta et même on approfondit, au grand étonnement d'un siècle encore semi-barbare, ces grandes questions qui, de tout temps, ont divisé le monde, et qui agitent encore aujourd'hui si passionnément nos esprits.

Les uns disaient « que l'homme n'était point né
» pour être esclave, qu'en se donnant des rois un
» peuple n'avait jamais cru se créer des maîtres,
» que le monarque n'était revêtu de grandeur et
» de puissance que pour défendre les droits et les
» intérêts d'une nation qui lui avait confié l'auto-
» rité, qu'enfin les dispositions renfermées dans le
» *covenant* d'Oxford n'étaient que les conséquences
» naturelles des articles de la grande charte, né-

» cessaires pour l'exécution des lois et pour le
» maintien des libertés nationales. »

Les partisans du trône soutenaient, au contraire, « qu'un roi, image de la Divinité sur la terre, ne » pouvait être traité comme un fantôme vain, dont » la grandeur ne ressemblerait qu'à une illusion » de théâtre. Le monarque, ajoutaient-ils, étant » chargé de la défense de la patrie, de son bonheur » et de sa gloire, ne pouvait opérer ce bien et rem- » plir ce devoir sans jouir d'un pouvoir étendu. Sa » personne, revêtue par l'onction sainte d'un ca- » ractère sacré, et son autorité légitime, sont in- » violables. Comme souverain, il est suprême lé- » gislateur. Toute loi ne peut émaner que de lui. » On ne peut obtenir de liberté légale sans sa con- » cession, et il ne doit compte de ses actions qu'à » Dieu, qui est son seul juge. Ainsi, le *covenant* » d'Oxford ne peut être regardé que comme une » infraction criminelle aux droits divins, humains, » et aux lois fondamentales du royaume. »

Arrêt de Louis en faveur de Henri.

Après avoir écouté ces divers plaidoyers et clos les débats, le monarque français prononça en juge souverain cet arrêt fameux que toutes les puissances de l'Europe attendaient en silence avec une égale impatience et un égal respect.

Cet arrêt était ainsi rédigé : « Au nom du Père et » du Fils et du Saint-Esprit, nous annulons et cas- » sons tous les statuts arrêtés dans le parlement » d'Oxford, comme des innovations préjudiciables » et injurieuses à la dignité du trône; déchargeons » le roi et les barons de l'obligation de les observer; » déclarons nul et de nulle valeur tout ce qui a été

» ordonné en conséquence; révoquons et suppri-
» mons toutes les lettres que le roi peut avoir don-
» nées à ce sujet; ordonnons que toutes les forte-
» resses qui sont entre les mains des vingt-quatre
» lords seront remises en sa puissance et en sa dis-
» position; voulons qu'il puisse pourvoir à toutes les
» grandes charges de l'État, accorder retraite aux
» étrangers dans son royaume, appeler indifférem-
» ment à son conseil tous ceux dont il connaîtra le
» mérite et la fidélité; décernons et statuons qu'il
» rentrera dans tous les droits légitimement possé-
» dés par ses prédécesseurs, que de part et d'autre
» on oubliera le passé, que personne ne sera ni re-
» cherché ni inquiété. N'entendons pas néanmoins
» déroger par ces présentes aux priviléges, chartes,
» libertés et coutumes qui avaient lieu avant que la
» dispute se fût élevée. »

Louis, trop frappé sans doute des excès, des violences, des massacres, des dévastations, occasionnés par le soulèvement des barons et d'une partie du peuple contre l'autorité royale, avait cru que son jugement mettrait fin à ces calamités. L'événement trompa son espérance. Sa décision, trop tranchante, au lieu de concilier les partis, enflamma les passions; et, en prononçant ainsi un arrêt uniquement favorable au monarque anglais, il n'affermit ni son repos ni son autorité.

Résistance des barons.

Les barons, déclarant que Louis avait parlé non en juge impartial, mais en roi trop prévenu pour les prérogatives de la couronne, appelèrent de son jugement à leurs épées.

Leicester, plus adroit, soutint que les dernières

dispositions de l'arrêt donnaient réellement gain de cause à lui et à son parti. En effet, on doit avouer que cette dernière disposition semblait annuler tout ce qui la précédait, puisque le juge n'entendait point par sa décision *déroger aux lois, coutumes et libertés* sur lesquelles la ligue d'Oxford avait toujours prétendu fonder ses droits, et d'où elle faisait dériver, comme d'indispensables corollaires, les articles du *covenant* d'Oxford.

Victoire de Leicester.

Bientôt la guerre éclata. D'abord la fortune favorisa les armes de Henri; mais il ne sut point profiter des faveurs du sort : vaincu par Leicester dans une grande bataille livrée près de Lewes, il fut pris ainsi que son fils Édouard. Son frère Richard, récemment élu roi des Romains, se vit contraint de jurer l'observation du *covenant*.

Son despotisme.

Le vainqueur emmena ses captifs en triomphe; et, croyant alors pouvoir débarrasser son ambition d'un masque importun, il exerça, au nom de son royal prisonnier, le despotisme contre lequel il avait paru s'armer.

Sa vaillante audace, ses vices, la marche tortueuse de sa politique et son avide cruauté lui méritèrent le nom de *Catilina anglais*. Objet des plus amères satires, il le fut aussi, comme tous les hommes heureux et puissans, d'éloges fanatiques et d'hommages serviles; mais sa tyrannie était trop violente pour se soutenir.

Sa défaite et sa mort.

Le jeune prince Édouard, ayant trouvé le moyen de briser ses chaînes, se vit promptement entouré d'un grand nombre de royalistes ardens, et même d'une partie des barons que l'orgueil et la mauvaise

» ordonné en conséquence; révoquons et suppri-
» mons toutes les lettres que le roi peut avoir don-
» nées à ce sujet; ordonnons que toutes les forte-
» resses qui sont entre les mains des vingt-quatre
» lords seront remises en sa puissance et en sa dis-
» position; voulons qu'il puisse pourvoir à toutes les
» grandes charges de l'État, accorder retraite aux
» étrangers dans son royaume, appeler indifférem-
» ment à son conseil tous ceux dont il connaîtra le
» mérite et la fidélité; décernons et statuons qu'il
» rentrera dans tous les droits légitimement possé-
» dés par ses prédécesseurs, que de part et d'autre
» on oubliera le passé, que personne ne sera ni re-
» cherché ni inquiété. N'entendons pas néanmoins
» déroger par ces présentes aux priviléges, chartes,
» libertés et coutumes qui avaient lieu avant que la
» dispute se fût élevée. »

Louis, trop frappé sans doute des excès, des violences, des massacres, des dévastations, occasionnés par le soulèvement des barons et d'une partie du peuple contre l'autorité royale, avait cru que son jugement mettrait fin à ces calamités. L'événement trompa son espérance. Sa décision, trop tranchante, au lieu de concilier les partis, enflamma les passions; et, en prononçant ainsi un arrêt uniquement favorable au monarque anglais, il n'affermit ni son repos ni son autorité.

Résistance des barons.

Les barons, déclarant que Louis avait parlé non en juge impartial, mais en roi trop prévenu pour les prérogatives de la couronne, appelèrent de son jugement à leurs épées.

Leicester, plus adroit, soutint que les dernières

dispositions de l'arrêt donnaient réellement gain de cause à lui et à son parti. En effet, on doit avouer que cette dernière disposition semblait annuler tout ce qui la précédait, puisque le juge n'entendait point par sa décision *déroger aux lois, coutumes et libertés* sur lesquelles la ligue d'Oxford avait toujours prétendu fonder ses droits, et d'où elle faisait dériver, comme d'indispensables corollaires, les articles du *covenant* d'Oxford.

Victoire de Leicester.

Bientôt la guerre éclata. D'abord la fortune favorisa les armes de Henri; mais il ne sut point profiter des faveurs du sort : vaincu par Leicester dans une grande bataille livrée près de Lewes, il fut pris ainsi que son fils Édouard. Son frère Richard, récemment élu roi des Romains, se vit contraint de jurer l'observation du *covenant*.

Son despotisme.

Le vainqueur emmena ses captifs en triomphe; et, croyant alors pouvoir débarrasser son ambition d'un masque importun, il exerça, au nom de son royal prisonnier, le despotisme contre lequel il avait paru s'armer.

Sa vaillante audace, ses vices, la marche tortueuse de sa politique et son avide cruauté lui méritèrent le nom de *Catilina anglais*. Objet des plus amères satires, il le fut aussi, comme tous les hommes heureux et puissans, d'éloges fanatiques et d'hommages serviles; mais sa tyrannie était trop violente pour se soutenir.

Sa défaite et sa mort.

Le jeune prince Édouard, ayant trouvé le moyen de briser ses chaînes, se vit promptement entouré d'un grand nombre de royalistes ardens, et même d'une partie des barons que l'orgueil et la mauvaise

foi de Leicester avaient tardivement éclairés. A leur tête le prince marcha contre son ennemi, le combattit près d'Evesham, le vainquit, le tua et rendit la liberté au roi son père.

Le peuple, qui trop souvent encense les tyrans heureux, et les outrage quand la fortune les abandonne, mutila et déchira en morceaux le corps de Leicester. Les moines, dont il avait augmenté les richesses et le crédit, le proclamèrent saint, rassemblèrent ses membres épars et prétendirent en faire de vénérables reliques. Le pape condamna et annula cette criminelle et scandaleuse canonisation.

On attribua le peu de succès de l'arbitrage du monarque français aux passions violentes des barons anglais et à la mauvaise foi de leur roi. La gloire de Louis n'en souffrit aucune atteinte, et l'Europe continua de le vénérer comme le plus sage de ses princes.

Le roi, ayant ainsi affermi et légitimé sa domination sur les riches provinces enlevées à l'Angleterre, et venant récemment de faire reconnaître solennellement ses droits de suzeraineté, ainsi que la vassalité de Henri, sut habilement, sans troubler la paix de ses peuples, étendre graduellement les domaines de sa couronne par d'utiles alliances (1).

Pierre de France, son second fils et comte d'Alençon, épousa Jeanne de Châtillon. Par ce mariage il réunit aux immenses fiefs déjà possédés par la famille royale les seigneuries de Blois, de Chartres, de Brie-comte-Robert, de Guise, d'Avesnes, de Condé, de Landrecies.

(1) 1264.

Ambition de Charles d'Anjou.

Pendant ce temps Charles d'Anjou, frère du monarque, moins scrupuleux sur le choix de ses moyens, se préparait par une guerre injuste à satisfaire son insatiable ambition; sourd aux remontrances de saint Louis, il était décidé à profiter de la discorde des Guelfes et des Gibelins pour conquérir en Italie une couronne.

Saint Louis avait refusé le sceptre de Naples pour lui-même et pour son fils : Charles l'accepta, bravant à la fois la rivalité de Conradin, héritier légitime de ce trône, et les prétentions du roi d'Aragon et du faible Edmond d'Angleterre.

Les papes, parlant en maîtres à l'Europe, étaient alors peu respectés dans leurs propres États; ils se voyaient même fréquemment expulsés de Rome par un peuple mobile, qui n'avait conservé de son antique liberté que l'habitude de la licence.

Les factions ennemies du souverain pontife avaient depuis quelque temps créé une charge dont elles essayaient d'opposer le pouvoir à l'autorité pontificale; et, au lieu de se donner comme autrefois un sénat redoutable, elles s'étaient bornées à élire un sénateur représentant dans sa seule personne tout le peuple romain.

Charles, qui, pour atteindre son but, prenait à la fois les routes les plus opposées, parvint par ses intrigues, dans la capitale du monde chrétien, à se faire élire sénateur; en même temps il annonça son arrivée prochaine en Italie, à la tête d'une armée. Cette audace effraya le pape Urbain, qui se voyait alors à la fois éloigné de Rome par le peuple et menacé par les armes de Mainfroi, son implacable ennemi.

Le souverain pontife, forcé de négocier avec le prince français qu'il avait appelé comme appui, et qui devenait presque pour lui un rival, céda aux circonstances, et promit le sceptre de Naples à Charles, à condition que celui-ci prendrait l'engagement de ne garder que pendant cinq années la dignité de sénateur ou de gouverneur de Rome.

Pour exécuter cette transaction, il fallait d'abord révoquer le don du sceptre de Naples fait précédemment par le Saint-Siége au prince Edmond d'Angleterre. Urbain s'y préparait; mais la mort vint le frapper avant qu'il eût terminé cette négociation (1).

Pontificat de Clément IV.

Un Français, un ancien ministre de saint Louis, Gui Fulcodi, cardinal de Sainte-Sabine, fut élu pour lui succéder, et prit le nom de Clément IV. Ce nouveau pontife, adoptant les plans de son prédécesseur, et fidèle aux éternelles maximes de l'ambition romaine, déclara que le trône de Naples, devenu vacant par l'inertie d'Edmond, ainsi que par la félonie de Conradin et de Mainfroi, appartenait au Saint-Siége, qui pouvait à son gré en disposer et le donner en fief.

Cet orgueil confond la raison; en vain l'esprit cherche à se transporter à ces époques reculés, où la superstition couvrait de son bandeau les gouvernemens et les peuples: on ne comprend pas comment, l'Évangile à la main, un successeur des apôtres osait tenir cet orgueilleux langage, et comment les rois, en regardant leur couronne et leur épée, pouvaient le souffrir.

(1) 1265.

Traité honteux de Charles.

Quoi qu'il en soit, cette arrogance ne rebuta point le comte d'Anjou. Charles, comme tous les hommes dont le but est la puissance et non la gloire, s'abaissa pour s'élever, se reconnut vassal pour régner, et ne crut pas acheter trop cher une couronne en la soumettant à la tiare.

Nos annales conservent ce monument de la hauteur d'un pape et de l'abaissement d'un prince, monument qui doit éclairer la postérité, en lui montrant les funestes et honteux effets de l'ignorance grossière des peuples, de leur crédulité, de l'ambition des prêtres et de l'aveuglement des princes, lorsqu'ils méconnaissent les principes de la justice humaine et de la morale évangélique.

Par ce traité dégradant pour la majesté royale, Charles, acceptant la couronne de Naples, se reconnut feudataire du pape, renonçant à toutes prétentions sur Bénévent, Rome, Spolette, la Marche d'Ancône et sur toutes les autres terres du patrimoine de saint Pierre, sans pouvoir même y rien acquérir, sous peine d'être excommunié et détrôné. Il promit de rétablir tous les ecclésiastiques dans leurs biens et dans leurs droits, de maintenir leurs juridictions, sans égard pour celles des tribunaux laïques. Il s'engagea pareillement à exempter le clergé de tout impôt, et à rappeler, lorsque ce clergé le lui demanderait, tous les condamnés et les bannis. Il jura qu'il ne souffrirait jamais qu'on l'élût seigneur de Lombardie, de Toscane, ni empereur, ni roi des Romains.

Si ces conventions étaient enfreintes, dès ce moment le trône de Naples devenait dévolu de plein droit au

pape. Dans ce cas, le souverain pontife pouvait donner l'investiture au fils du monarque déchu, si ce prince renonçait à toutes prétentions contraires à l'autorité pontificale.

Prévoyant que le sceptre pourrait tomber en quenouille, il fut décidé que l'héritière du trône ne se marierait pas sans le consentement du pape. On régla la succession : elle devait avoir lieu de mâle en mâle; ceux-ci devaient toujours être préférés aux filles, les aînés aux cadets; les bâtards en étaient exclus. A défaut d'héritiers, le Saint-Siége, rentrant dans ses droits, disposait du royaume.

Indépendamment de ces stipulations politiques, on imposait à Charles et à ses successeurs des conditions féodales humiliantes pour le trône : tous les ans le roi devait payer au pape un tribut; en cas de retard, il était encore menacé de déchéance et d'excommunication.

Après l'entière conquête de Naples, Charles s'engageait à verser cinq mille marcs sterlings dans les caisses du clergé. De plus, tous les trois ans, il devait offrir au saint père une belle haquenée blanche, et, dès qu'il en recevrait l'ordre, envoyer au pape trois cents chevaliers suivis de leurs hommes d'armes.

Enfin l'hommage-lige, rendu par le monarque à l'humble serviteur des apôtres, était rédigé en ces termes : « Moi faisant vasselage plein et lige pour
» le royaume de Sicile, maintenant et à l'avenir je
» serai fidèle et obéissant à saint Pierre, au pape
» mon seigneur, à ses successeurs canoniquement
» élus. Je défendrai leur vie et leurs membres de
» tout mon pouvoir; je ne révélerai point leur se-

» cret; je ne formerai aucune alliance qui leur soit
» préjudiciable, ou, si par malheur j'en avais formé
» quelqu'une, j'y renoncerai dès qu'ils m'en don-
» neront l'ordre. » Telle fut la loi qu'un prêtre,
un ancien ministre de saint Louis, osa dicter à un
fils de France.

Croisade contre Mainfroi et Conradin.

Le pape, après avoir pris ainsi toutes ses mesures
pour s'assurer qu'il appelait en Italie un appui, un
vassal armé, fidèle, et non un rival de sa puissance,
ne songea plus qu'à hâter le moment où les armes
françaises enleveraient le sceptre au jeune Conradin
et au redoutable Mainfroi.

Le souverain pontife, affectant toujours le ton
du commandement avec le frère de saint Louis,
exigea que Charles passât promptement les Alpes
avec mille chevaliers, quatre mille cavaliers, trois
cents arbalétriers, et un nombre proportionné de
soldats. Non content de déterminer le nombre des
troupes, il fixa l'époque de leur arrivée à trois
mois, déclarant qu'en cas de retard le trône napo-
litain serait dévolu au Saint-Siége.

Charles souscrivit à tout; il jura de quitter dans
trois ans la charge de sénateur, et d'engager les
Romains à en laisser dorénavant la nomination au
souverain pontife.

Par un article additionnel au traité, le pape me-
naça des foudres du Vatican toute puissance qui
s'opposerait à ses vues et à la marche du roi Charles.

En effrayant ainsi les princes de l'Europe, il crut
devoir se servir d'autres moyens à l'égard de saint
Louis, dont la fermeté n'était pas moins connue que
la piété. En conséquence, il accorda précairement

pape. Dans ce cas, le souverain pontife pouvait donner l'investiture au fils du monarque déchu, si ce prince renonçait à toutes prétentions contraires à l'autorité pontificale.

Prévoyant que le sceptre pourrait tomber en quenouille, il fut décidé que l'héritière du trône ne se marierait pas sans le consentement du pape. On régla la succession : elle devait avoir lieu de mâle en mâle ; ceux-ci devaient toujours être préférés aux filles, les aînés aux cadets ; les bâtards en étaient exclus. A défaut d'héritiers, le Saint-Siége, rentrant dans ses droits, disposait du royaume.

Indépendamment de ces stipulations politiques, on imposait à Charles et à ses successeurs des conditions féodales humiliantes pour le trône : tous les ans le roi devait payer au pape un tribut ; en cas de retard, il était encore menacé de déchéance et d'excommunication.

Après l'entière conquête de Naples, Charles s'engageait à verser cinq mille marcs sterlings dans les caisses du clergé. De plus, tous les trois ans, il devait offrir au saint père une belle haquenée blanche, et, dès qu'il en recevrait l'ordre, envoyer au pape trois cents chevaliers suivis de leurs hommes d'armes.

Enfin l'hommage-lige, rendu par le monarque à l'humble serviteur des apôtres, était rédigé en ces termes : « Moi faisant vasselage plein et lige pour » le royaume de Sicile, maintenant et à l'avenir je » serai fidèle et obéissant à saint Pierre, au pape » mon seigneur, à ses successeurs canoniquement » élus. Je défendrai leur vie et leurs membres de » tout mon pouvoir ; je ne révélerai point leur se-

» cret; je ne formerai aucune alliance qui leur soit » préjudiciable, ou, si par malheur j'en avais formé » quelqu'une, j'y renoncerai dès qu'ils m'en don- » neront l'ordre. » Telle fut la loi qu'un prêtre, un ancien ministre de saint Louis, osa dicter à un fils de France.

Croisade contre Mainfroi et Conradin.

Le pape, après avoir pris ainsi toutes ses mesures pour s'assurer qu'il appelait en Italie un appui, un vassal armé, fidèle, et non un rival de sa puissance, ne songea plus qu'à hâter le moment où les armes françaises enleveraient le sceptre au jeune Conradin et au redoutable Mainfroi.

Le souverain pontife, affectant toujours le ton du commandement avec le frère de saint Louis, exigea que Charles passât promptement les Alpes avec mille chevaliers, quatre mille cavaliers, trois cents arbalétriers, et un nombre proportionné de soldats. Non content de déterminer le nombre des troupes, il fixa l'époque de leur arrivée à trois mois, déclarant qu'en cas de retard le trône napolitain serait dévolu au Saint-Siége.

Charles souscrivit à tout; il jura de quitter dans trois ans la charge de sénateur, et d'engager les Romains à en laisser dorénavant la nomination au souverain pontife.

Par un article additionnel au traité, le pape menaça des foudres du Vatican toute puissance qui s'opposerait à ses vues et à la marche du roi Charles.

En effrayant ainsi les princes de l'Europe, il crut devoir se servir d'autres moyens à l'égard de saint Louis, dont la fermeté n'était pas moins connue que la piété. En conséquence, il accorda précairement

pape. Dans ce cas, le souverain pontife pouvait donner l'investiture au fils du monarque déchu, si ce prince renonçait à toutes prétentions contraires à l'autorité pontificale.

Prévoyant que le sceptre pourrait tomber en quenouille, il fut décidé que l'héritière du trône ne se marierait pas sans le consentement du pape. On régla la succession : elle devait avoir lieu de mâle en mâle ; ceux-ci devaient toujours être préférés aux filles, les aînés aux cadets ; les bâtards en étaient exclus. A défaut d'héritiers, le Saint-Siége, rentrant dans ses droits, disposait du royaume.

Indépendamment de ces stipulations politiques, on imposait à Charles et à ses successeurs des conditions féodales humiliantes pour le trône : tous les ans le roi devait payer au pape un tribut ; en cas de retard, il était encore menacé de déchéance et d'excommunication.

Après l'entière conquête de Naples, Charles s'engageait à verser cinq mille marcs sterlings dans les caisses du clergé. De plus, tous les trois ans, il devait offrir au saint père une belle haquenée blanche, et, dès qu'il en recevrait l'ordre, envoyer au pape trois cents chevaliers suivis de leurs hommes d'armes.

Enfin l'hommage-lige, rendu par le monarque à l'humble serviteur des apôtres, était rédigé en ces termes : « Moi faisant vasselage plein et lige pour
» le royaume de Sicile, maintenant et à l'avenir je
» serai fidèle et obéissant à saint Pierre, au pape
» mon seigneur, à ses successeurs canoniquement
» élus. Je défendrai leur vie et leurs membres de
» tout mon pouvoir ; je ne révélerai point leur se-

» cret; je ne formerai aucune alliance qui leur soit
» préjudiciable, ou, si par malheur j'en avais formé
» quelqu'une, j'y renoncerai dès qu'ils m'en don-
» neront l'ordre. » Telle fut la loi qu'un prêtre,
un ancien ministre de saint Louis, osa dicter à un
fils de France.

Croisade contre Mainfroi et Conradin.

Le pape, après avoir pris ainsi toutes ses mesures
pour s'assurer qu'il appelait en Italie un appui, un
vassal armé, fidèle, et non un rival de sa puissance,
ne songea plus qu'à hâter le moment où les armes
françaises enleveraient le sceptre au jeune Conradin
et au redoutable Mainfroi.

Le souverain pontife, affectant toujours le ton
du commandement avec le frère de saint Louis,
exigea que Charles passât promptement les Alpes
avec mille chevaliers, quatre mille cavaliers, trois
cents arbalétriers, et un nombre proportionné de
soldats. Non content de déterminer le nombre des
troupes, il fixa l'époque de leur arrivée à trois
mois, déclarant qu'en cas de retard le trône napo-
litain serait dévolu au Saint-Siége.

Charles souscrivit à tout; il jura de quitter dans
trois ans la charge de sénateur, et d'engager les
Romains à en laisser dorénavant la nomination au
souverain pontife.

Par un article additionnel au traité, le pape me-
naça des foudres du Vatican toute puissance qui
s'opposerait à ses vues et à la marche du roi Charles.

En effrayant ainsi les princes de l'Europe, il crut
devoir se servir d'autres moyens à l'égard de saint
Louis, dont la fermeté n'était pas moins connue que
la piété. En conséquence, il accorda précairement

plusieurs priviléges à ce monarque, le garantit de toute censure générale, et défendit à tout évêque de jeter aucun interdit, sans son ordre, sur les domaines du roi. L'évêque de Paris voulut désobéir à ce décret, Louis fit saisir le temporel de ce prélat.

Ce sage prince bornait son indulgence à laisser son frère entreprendre une conquête qu'il désapprouvait; mais il ne voulait point verser le sang et les trésors de la France pour cette guerre injuste : aussi ne permit-il pas qu'on prêchât dans le royaume, ainsi que le voulait le souverain pontife, une croisade contre Mainfroi.

Au mépris de la religion et de la raison, le pape, traitant comme des infidèles les chrétiens qui résistaient à son ambition, excitait dans toute l'Europe les princes et les peuples à se croiser contre Mainfroi (1), « exécrable rejeton, disait-il, d'une race » maudite, qu'il prétendait briser comme la statue » de Nabuchodonosor. »

La Palestine, le saint sépulcre, les cités de Tyr, d'Antioche et d'Acre, les guerriers qui les défendaient, les Musulmans qui les menaçaient, tout fut alors oublié par le chef de l'Église, et sa haine contre la maison de Souabe l'égarait tellement, qu'il releva de leurs vœux les croisés d'Orient, les autorisant ainsi à laisser aux Sarrasins la domination de la cité sainte pour venir en Italie dépouiller de sa couronne un monarque légitime et catholique.

Cependant Mainfroi se préparait à conjurer l'orage près de fondre sur lui. Tous les Gibelins accoururent

(1) 1265.

sous ses étendards. L'empereur Michel Paléologue lui promit des secours, et les Sarrasins, qui occupaient une partie de la Pouille et de la Sicile, vinrent fortifier son armée.

Le téméraire comte d'Anjou, privé des secours du roi son frère, et réduit aux seuls moyens que pouvaient lui fournir son apanage, ses vassaux et la Provence, sut bientôt qu'il ne trouverait point en Italie d'autre allié que le pape.

Couronnement de Charles et de sa femme.

Cet isolement ne l'arrêta point : confiant sa fortune aux vents et aux glaives de ses preux, il s'embarqua promptement avec quatre-vingts voiles, descendit dans le port d'Ostie et arriva à Rome, où le peuple le reçut plutôt en seigneur suzerain qu'en sénateur. Quatre cardinaux le proclamèrent et le couronnèrent roi de Sicile (1). Sa femme fut également couronnée. Le pape, haï du peuple, n'osa point assister à cette cérémonie.

Charles avait enfin obtenu cette couronne objet de ses vœux; mais, quoique posée sur sa tête, elle était encore à conquérir; l'activité de son ennemi ne lui permit pas long-temps de jouir des hommages du peuple romain.

Échec de Mainfroi.

Mainfroi, à la tête d'une forte armée, était entré dans le Latium. Charles marcha rapidement contre lui, attaqua impétueusement son avant-garde et la mit en fuite. Alors Mainfroi tenta, dit-on, de l'empoisonner. Ce crime n'est pas prouvé : mais ce n'était pas la première fois que l'opinion publique accusait ce prince de pareils attentats.

(1) 1266.

L'armée de Charles d'Anjou recevait continuellement de nouveaux renforts. Jamais la noblesse française ne resta insensible à un cri de guerre; et, malgré la désapprobation de saint Louis, une foule de seigneurs français, n'écoutant que la gloire, répondirent à l'appel du pape, s'enrôlèrent dans sa croisade antiévangélique, et s'empressèrent de venir combattre sous les étendards du nouveau roi de Naples.

Mainfroi, soit par crainte, soit par politique, résolut de négocier, et proposa la paix à son rival. Charles, répondant à ses envoyés avec le mépris que lui semblait mériter un allié des Sarrasins, leur dit: « Apprenez à votre maître, au sultan de Lucérie, » que dans peu il m'enverra en paradis, ou que je » l'enverrai en enfer. »

Prise de San-Germano.

Continuant ensuite sa marche, il arriva en peu de jours sous les murs de San-Germano, place forte défendue par dix mille Sarrasins et par trois mille Allemands. Une telle forteresse paraissait devoir exiger un long siége, et dans les guerres d'invasion toute perte de temps est irréparable.

Dans cette circonstance le hasard, qui décide souvent en aveugle des plus grands intérêts, trompa tout à la fois les espérances de Mainfroi et les craintes de Charles. Une querelle survenue, à l'occasion d'un fourrage, entre quelques valets de cette ville et ceux du camp français, fut suivie d'un combat qui devint bientôt général, quoiqu'il fût livré sans ordre. La mêlée fut sanglante, et la victoire des Français complète.

Poursuivant avec ardeur l'ennemi vaincu, ils fran-

chissent le fossé, dressent les échelles contre les murailles. Bouchard, sire de Vendôme, donne l'exemple aux assaillans; il escalade les remparts et plante son étendard sur une tour. Une foule de guerriers le suivent. La garnison est enfoncée et passée au fil de l'épée. Ainsi Bouchard se rend maître en peu d'heures d'une ville populeuse, approvisionnée et défendue par de nombreux guerriers qui croyaient pouvoir braver, pendant deux ans, les efforts d'une armée.

Mainfroi, campé près de Capoue, apprit avec consternation ce désastre. Il se mit en marche pour disputer aux Français le passage du Volturno; mais sa prudence fut trompée par l'adroite rapidité de Charles.

Ce prince, ne laissant que quelques faibles postes contre lui, fit un long détour, passa sans obstacle le Volturno près de sa source, tomba précipitamment sur Capoue, dont il se rendit maître par surprise, et entra en vainqueur dans Naples qui reconnut son autorité.

Bataille de Bénévent.

Mainfroi, déconcerté mais non abattu, s'était retiré à Bénévent, où il reçut de nombreux renforts. L'heureux Charles ne tarda pas à marcher contre lui, et bientôt les deux armées se livrèrent, dans les plaines de Capoue, une bataille décisive.

Parmi les guerriers français qui étaient venus rejoindre Charles, on remarquait particulièrement le connétable François Lebrun, Robert de Béthune, fils du comte de Flandre, l'évêque d'Auxerre, les comtes de Laval, de Mirepoix, de Beaumont, de Montfort et de Barrail.

Dans ce siècle rien n'était plus commun que le mélange d'une dévotion ardente avec une soif insatiable de combats, de sang et de pillage : pour se préparer au carnage et au renversement d'un trône légitime, les preux de France et leurs soldats, s'agenouillant au milieu des champs qu'ils allaient ensanglanter, se confessèrent et reçurent, au nom du pape par l'évêque d'Auxerre, l'absolution de leurs péchés. Le bon prélat leur imposa pour toute pénitence l'obligation « de frapper l'ennemi à tour de » bras. »

Quelques-uns des chefs prétendaient qu'il fallait différer le combat pour laisser les troupes se reposer après tant de marches et de fatigues. Le connétable soutint au contraire que ce repos refroidirait l'ardeur du soldat et rendrait le triomphe plus douteux. Chacun se rend à cet avis. Le signal est donné.

Charles parcourt les rangs et dit à ses preux : « Amis, séparés de notre patrie par la mer, par les » Alpes, par les Apennins, arrivés au fond de l'Italie » en présence de l'ennemi que nous brûlions d'at- » teindre, à quoi serviraient de vaines paroles ? » Vous le savez tous, nous n'avons plus d'autre » choix que la mort ou la victoire. »

De son côté Mainfroi, s'efforçant d'enflammer le courage de ses soldats, leur rappelait les triomphes remportés dans tous les temps par la valeur allemande. « Aujourd'hui, leur disait-il, vous vaincrez » presque sans péril, puisque vous n'avez à com- » battre qu'une faible troupe d'étrangers que la » fatigue d'une longue course vous livre à demi » vaincus. »

Les trompettes sonnent; les traits volent; les bataillons se mêlent; les escadrons se chargent; et la triste Italie attend de cette lutte terrible le joug qu'elle doit recevoir d'un Gaulois ou d'un Germain; car le sort l'a condamnée, depuis la chute de Rome, à changer sans cesse de maîtres et à subir toujours les lois de l'étranger.

Malgré la furie française, le sort inclina d'abord en faveur du flegmatique courage des Allemands et de l'intrépidité des Sarrasins. Mais Charles, honteux de reculer, rallie ses troupes, rétablit le combat, mêle des pelotons de fantassins à ses escadrons, les anime par son exemple et parvient à enfoncer l'ennemi.

Mort courageuse de Mainfroi.

Mainfroi cependant s'acharne à disputer la victoire; en vain il voit ses flancs tournés; il résiste, comme un rocher battu des flots, aux attaques de Robert de Flandre, qui l'enveloppe et le presse. Mais ses efforts sont vains: ses plus nobles guerriers périssent à ses pieds; malgré son courage il cède au nombre, tombe et disparaît dans la foule des morts: peu de jours après on découvrit son corps percé de coups.

Sa puissance avait été entourée d'hommages, sa chute fut outragée par la haine: on lui imputait la mort de Frédéric, l'asservissement de son pupille Conradin. Il fut sans doute ambitieux, peut-être criminel; mais il gouverna en prince habile et mourut en brave guerrier.

Conradin, soit par crainte, soit par prudence, avait cru devoir laisser sans murmure son tuteur Mainfroi tenir les rênes du gouvernement. Il se

sentait trop jeune pour gouverner dans un temps d'orage. Mais, après la victoire de Charles, l'honneur lui faisait un devoir de combattre pour soutenir ses droits et venger son injure; il ne s'agissait plus d'expérience pour éloigner les périls du trône, mais il fallait reconquérir par l'audace ce trône usurpé.

Joie du pape à ce sujet.

La défaite de Mainfroi combla les vœux du pape: sa joie ne fut troublée que par les excès auxquels les Français se livrèrent dans Bénévent. Cette ville fut inondée de sang et livrée au pillage.

Charles, prompt à profiter des faveurs de la fortune, s'empara des trésors et des flottes de Mainfroi. Les Sarrasins capitulèrent et quittèrent les armes. Pise et Florence reconnurent le nouveau roi de Naples. Ainsi ces Français, que, depuis quatre siècles, on avait toujours vus tristement renfermés dans les bornes de leur patrie déchirée par des dissensions civiles, ou qui n'en étaient sortis que pour suivre le torrent européen versé sur l'Orient par le fanatisme, retrouvaient enfin leur antique gloire, et faisaient briller au loin de nouveau les glaives victorieux des paladins de Charlemagne: en moins de trois mois, après avoir traversé l'Italie, ils étaient entrés en triomphe dans Rome; ils avaient vaincu les Allemands et les Sarrasins réunis; enfin ils venaient de conquérir une couronne et de soumettre à leur loi Naples, la Calabre et la Sicile.

Tyrannie de Charles.

Malheureusement Charles ne sut pas confier à la justice et à la vertu le soin d'affermir sur sa tête cette couronne que lui donnait son courage; il monta sur le trône avec gloire et en tomba avec honte,

parce qu'il l'avait occupé en tyran. Avide de richesses, il accabla le peuple d'impôts; orgueilleux, sévère, invisible pour ses nouveaux sujets, dominé par des favoris cupides, dont il laissait les vices et les excès impunis, cruel dans ses vengeances, inflexible dans ses rigueurs, il fit promptement regretter Mainfroi et maudire sa victoire.

Le désespoir rendit les révoltes fréquentes: Charles licencia imprudemment une grande partie de ses troupes à l'instant même où elles lui devenaient le plus nécessaires, puisqu'il prétendait régner non par l'amour, mais par la terreur.

Vainement le pape lui conseillait de se concilier l'affection des vaincus; il continua d'humilier les grands, de ruiner les riches et d'opprimer les pauvres; et, en même temps, par de folles prodigalités, il jetait le plus grand désordre dans ses finances.

Caractère de Conradin.

De toutes parts les mécontens appelèrent à leur secours l'héritier légitime du sceptre, le jeune Conradin. C'était un appui brillant, mais bien fragile: ce prince, âgé de seize ans, n'avait que de douces vertus, un bouillant courage, et cette présomption naturelle qui montre tout à la jeunesse sous les couleurs trompeuses de l'espérance.

Sa marche rapide.

Inutilement sa mère Élisabeth voulait l'entourer de conseils prudens, pour le diriger dans l'entreprise qu'il formait contre un rival heureux, puissant, victorieux et habile: impatient de chercher la gloire ou la mort, il s'avança rapidement et franchit les Alpes.

Charles, peu inquiet des efforts d'un tel ennemi, songeait moins à sa défense qu'à de nouvelles con-

quêtes ; et, donnant la main de sa fille à Baudouin, récemment renversé du trône d'Orient par Michel Paléologue, il espérait follement, à l'aide de cette alliance, conquérir le sceptre de Constantin.

Cependant, lorsque la flatterie écartait de lui tout organe de la vérité, le pape Clément osa la lui dire : il l'avertit des vœux et des alliances que formaient et tramaient contre lui divers peuples de l'Italie. La Toscane était au moment de se soulever. Charles, ouvrant tardivement les yeux, crut cette fois les conseils du souverain pontife : revêtu du titre de paciaire et de vicaire impérial du Saint-Siége, il reprit les armes, marcha, devasta les terres de Pise, et, par sa présence inattendue, contraignit les Toscans à se soumettre.

Ses premiers succès.

Conradin, parti avec dix mille chevaux, avait promptement vu une foule de seigneurs et de guerriers rejoindre ses drapeaux et grossir ses forces. Tous les Gibelins paraissaient résolus à s'armer pour lui. Rome même, qui n'avait conservé de l'idolâtrie qu'un culte aveugle pour la fortune, croyait déjà voir triompher Conradin, et déjà se préparait à le couronner avec le même enthousiasme qu'elle avait, trois mois avant, prodigué à son rival.

Les Sarrasins de Lucérie s'armaient pour lui ; Tunis lui promit des galères. Tout semblait le favoriser ; mais sa jeunesse se laissa tromper par les ruses de Charles. Au lieu de traverser sans retard cette Italie prête à se ranger sous ses enseignes, il écouta des messages trompeurs, s'arrêta près de Vérone, et, dans l'espoir de recouvrer ses États sans verser de sang, perdit en négociations un temps

précieux. Cette faute et ces délais refroidirent l'ardeur des seigneurs allemands et italiens qui remplissaient son camp : la plupart le quittèrent.

Conradin, détrompé et affaibli, crut pouvoir réparer par une prompte audace les momens qu'il avait perdus. La justice de sa cause, l'ardeur de ses guerriers soutenaient ses espérances. Il s'avança jusqu'à Pavie, et ne s'y laissa point arrêter par l'excommunication que le pape lança contre lui. Son approche ranima ses partisans. Pise et Florence embrassèrent sa cause. Près de Lucques, il rencontra et battit un corps de huit cents Français. Ce léger succès fut regardé en Italie comme le présage d'un triomphe complet.

Conradin, continuant sa marche, épargna Viterbe, où le pape s'était retiré, croyant devoir ainsi lui prouver ce respect que les princes, tout en combattant les chefs de l'Église, conservaient pour leur auguste caractère. Plusieurs fois même on les avait vus s'agenouiller et baiser les mains pontificales, au moment où ils venaient les charger de fers.

Son entrée dans Rome.

Bientôt Conradin entra dans les murs de Rome (1). Le peuple romain, toujours inconstant et servile, le reçut avec ces transports qu'il prodiguait successivement sans pudeur aux empereurs, aux papes, aux barbares mêmes et aux tyrans, lorsqu'il les voyait favorisés par la victoire.

Ce fut là qu'un corps nombreux d'Espagnols, commandé par Henri, prince de Castille, vint fortifier l'armée de Conradin, et rendre son audace plus

(1) 1266.

confiante. Sortant alors de Rome, il se dirigea sur les Abruzzes, et, près du lac de Celano, il se vit, au gré de ses vœux, en présence de l'ennemi qui s'était paré de ses dépouilles.

Témérité de Charles.

Charles accourait pour le combattre. Cette témérité, vraiment française, n'était point arrêtée par l'inégalité du nombre; il n'avait pu rassembler autour de lui que dix mille hommes, et avec ce peu de forces, osant attaquer trente mille Allemands et Espagnols, il dédaignait de les compter.

Prudence d'un chevalier.

Cependant, comme ses adversaires étaient vaillans, vieillis sous le harnais, et depuis long-temps accoutumés à vaincre, la fortune aurait pu tromper sa présomption. Heureusement la prudence d'un vieux guerrier français, nommé Valery, vint calmer son impétuosité et diriger son ardeur. Ce bon et preux chevalier lui conseilla de dérober aux regards de l'ennemi un corps d'élite, qu'il plaça en réserve derrière une colline; et, dans cette journée, le prince dut son salut à ce conseil.

Lutte sanglante.

Le signal du carnage est donné : les deux chefs et leurs soldats s'élancent les uns contre les autres avec une égale furie. Une couronne est le trophée sanglant qu'ils se disputent, et leur position dans cette lutte est telle que la victoire ne doit plus laisser aucun obstacle à craindre pour le vainqueur, et que la défaite enlève toute ressource au vaincu. Là, chacun voit avec évidence qu'il faut triompher ou périr. Le premier choc parut funeste aux Français. La masse redoutable des Germains enfonça leurs rangs.

Charles, indigné de se voir pour la première fois contraint à fuir, fait de vains efforts pour résister à

ce torrent : le désordre augmente, on plie de toutes parts; Conradin se croit déjà vainqueur et roi; il poursuit avec impétuosité l'ennemi qui lui cède, et bientôt les vainqueurs quittent à leur tour leurs étendards et leurs rangs pour suivre et atteindre les vaincus dispersés.

Valery, calme au milieu du péril, avertit alors Charles que le moment est venu de changer et de fixer la fortune. Tout à coup, à son signal, le corps d'élite embusqué tourne la colline, en descend et tombe avec la rapidité de la foudre sur les Allemands épars sans ordre dans la plaine.

Victoire de Charles.

Aussitôt le courage de l'armée française se ranime : à la voix de Charles, elle se rallie, elle court, elle vole, impatiente de venger l'affront d'un premier échec. Dès-lors le sort de la bataille fut irrévocablement décidé : les Allemands en désordre, attaqués de front et en flanc, n'opposent plus aux colonnes redoutables de leurs ennemis que les efforts d'une bravoure individuelle; nul ne peut plus ni commander ni obéir. Le champ de bataille est jonché de morts.

Fuite de Conradin et de Frédéric.

Conradin, intrépide au milieu du carnage, tente vainement de rétablir le combat; après avoir prouvé par le courage du désespoir qu'il méritait de vaincre, il est entraîné dans la fuite des siens avec son jeune ami, son infortuné compagnon d'armes, le prince Frédéric d'Autriche.

Tandis que la déroute de l'armée allemande était complète, les Espagnols avaient pu reprendre leurs rangs et leur ordre avec cette flegmatique valeur qui les caractérise. Au milieu de la plaine, ce corps,

pressé de toutes parts, se montrait inexpugnable et invincible. Valery, qui l'attaquait, eut encore recours à la ruse; il feignit d'être découragé et de fuir; et, lorsque les Espagnols trompés s'élançaient en désordre pour le poursuivre, Charles, profitant de leur imprudence, tomba sur eux et en fit un horrible carnage.

Conradin et Frédéric, pour se dérober aux chaînes du vainqueur, avaient pris des habits de paysan. Mais les riches bijoux qu'ils offrirent à un pêcheur, pour les transporter en Sicile, trahirent leur déguisement; ils furent reconnus, arrêtés et livrés à Charles, qui les fit jeter en prison.

Fondation d'une abbaye sur le champ de bataille.

Ce prince, pour perpétuer la mémoire de son triomphe, fonda sur le lieu qui en avait été le théâtre l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire.

Peu de jours après cette bataille décisive, il rentra dans Rome, qui retentit encore des hommages et des acclamations d'un peuple dont la bassesse justifiait la servitude.

Le roi victorieux, délivré de toute rivalité, pouvait, en se montrant généreux, légitimer en quelque sorte une usurpation consacrée, selon l'esprit du temps, par le *jugement de Dieu,* par le sort des armes; mais ce prince, qui ne brillait entre les monarques que par son épée, ne savait porter le sceptre qu'en tyran.

Jugement de Conradin et de Frédéric.

Arrivé à Naples, il redoutait dans son palais le malheureux prince vaincu, détrôné et enchaîné par lui; il résolut sa mort; et, comme si le nombre des complices pouvait atténuer le poids du crime, il voulut tromper sa conscience en associant une na-

tion à cet attentat : ainsi, profitant de la terreur qu'il inspirait, il se fit demander par les grands et par les magistrats du royaume le supplice de Conradin et de Frédéric d'Autriche.

Telle est la faiblesse humaine : presque toujours les opprimés cachent lâchement, sous les formes de la servilité, une haine qui n'en éclate ensuite qu'avec plus de fureur au jour de la vengeance; et, ce qui trompe la tyrannie, c'est qu'avant de la frapper, on commence toujours par lui obéir.

Leur condamnation.

Les magistrats, les juges napolitains, violant la justice et étouffant le cri de leur conscience, déclarèrent que, la mort des princes captifs étant nécessaire au salut de l'État, l'intérêt du trône et les principes du droit public exigeaient leur condamnation.

Les deux victimes reçurent leur arrêt avec calme et fierté. Un vil prédicateur, au lieu de consoler leur infortune, commença leur supplice en les accablant d'outrages. Conduits dans une chapelle par une hypocrisie religieuse qui prêtait son voile à une haine implacable, on les contraignit d'entendre l'office des morts et d'assister, pour ainsi dire, à leurs propres funérailles. Ils montèrent ensuite sur l'échafaud.

Leur supplice.

La tête de Frédéric tomba la première sous le fer du bourreau. Alors Conradin, saisissant cette tête sanglante, la baisa, l'inonda de ses larmes, implorant le pardon d'un ami qu'il avait entraîné dans sa chute. Reprenant soudain la dignité convenable à son rang et à son malheur, il reprocha vivement aux Napolitains leur lâcheté, leur injustice et leur ingratitude pour une dynastie dont le règne n'avait

jamais été que celui de la justice. Jetant ensuite son gant sur la place publique, il légua son sceptre à celui qui s'en montrerait digne en vengeant sa mort. Ce furent ses dernières paroles. La hache fatale termina sa vie. Son infortune et son courage excitèrent autant de regrets et d'admiration pour sa jeunesse moissonnée dans sa fleur que d'horreur et de mépris pour son meurtrier.

Un chevalier allemand, Truchcez de Valbour, releva, dit-on, le gant jeté par Conradin, et le porta au roi d'Aragon. De là naquirent les longues et sanglantes querelles qui, pendant plusieurs siècles, inondèrent l'Italie du sang des Espagnols et des Français.

Le chef des Espagnols, le prince Henri de Castille, paraissait plus digne que Conradin d'exciter les vengeances de Charles d'Anjou; car, ayant d'abord embrassé sa cause, il l'avait trahi pour se ranger sous l'étendard de son ennemi. La justice pouvait le condamner, la politique le sauva. Charles avait promis sa grace à l'abbé du Mont-Cassin, dont l'influence lui était utile, et il tint sa parole.

Nouveaux crimes de Charles.

On ne fait point impunément le premier pas sur le chemin sanglant de la tyrannie : c'est une pente rapide et glissante où il est impossible de s'arrêter. Charles, effrayé de la haine qu'il inspirait, ne calmait sa terreur qu'en cherchant à la répandre. Bientôt autour de son palais on ne vit que des échafauds, on n'entendit que les cris des victimes.

Un Français osa seul faire éclater publiquement sa juste indignation. Robert de Flandre, vaillant dans les combats et hardi dans les conseils, avait

tenté de vains efforts pour fléchir la cruauté de Charles; dans le transport de sa colère, il immola de sa propre main le juge qui avait prononcé et le bourreau qui avait exécuté la sentence de Conradin.

La mort de cette auguste victime n'avait pas suffi à la haine de Charles d'Anjou; il fit mourir secrètement la veuve de Mainfroi et son fils.

Plusieurs historiens racontent et l'abbé Vély rapporte un fait trop odieux pour être imputé, sans preuves évidentes, à un successeur des apôtres. Ils disent qu'avant de faire périr les restes infortunés de la maison de Souabe, le roi Charles avait consulté le pape. Clément, ajoutent-ils, lui avait envoyé pour toute réponse une médaille sur laquelle on lisait ces mots: *La mort de Conradin est le salut de Charles; la vie de Conradin est la perte de Charles.*

Mort du pape Clément.

Quoi qu'il en soit, Clément mourut peu de temps après cette catastrophe (1), et l'on crut généralement que ses jours avaient été abrégés par un profond chagrin. Il se repentait sans doute tardivement d'une révolution si sanglante, triste fruit de l'ambition du Saint-Siége et de la haine fatale du sacerdoce contre l'Empire.

État heureux de la France.

Tandis que Charles d'Anjou, après s'être illustré par une conquête rapide; souillait sa gloire par d'horribles cruautés, saint Louis, régénérant sagement la France, continuait d'en accélérer la civilisation en y rappelant la bonne foi, la justice et la paix trop long-temps exilées. Il ne pouvait anéantir

(1) 1266.

tous les vestiges de la barbarie; mais il en effaçait peu à peu les traces.

Les vertus ne sont pas, comme on le croit, en minorité sur la terre : mais, comme elles sont toutes modestes, il leur faut un appui pour s'élever; s'il leur manque, on ne voit au grand jour que les vices et les passions qui se montrent avec autant d'éclat que d'audace. Les amis de l'ordre sont trop disposés au repos et les méchans au mouvement.

Un gouvernement fort et juste peut seul exciter les uns à l'activité et contraindre les autres à la soumission. Aussi l'histoire nous montre à des époques éloignées un seul homme changeant les mœurs de l'Empire et l'esprit d'un siècle. Marc-Aurèle ressuscita la liberté dans Rome. Charlemagne rendit à l'Occident le glaive, la couronne et la gloire des Césars. Saint Louis, par son exemple autant que par ses lois, fit renaître en France la paix entre les grands, la sécurité parmi le peuple, l'équité dans les tribunaux, la morale de l'Évangile dans le sanctuaire. La lumière naissante perça les ténèbres, et, devant les regards clairvoyans du prince, partout la vertu, jusqu'alors comprimée, se montra sans crainte, et le vice honteux s'enveloppa de mystère.

Aussi le nom de Louis, redouté dans les châteaux, vénéré dans les cloîtres, était béni dans les campagnes. Le sceptre protégeait la charrue, et le glaive royal, écartant de toutes les routes les brigands qui les avaient si long-temps infestées, ouvrait au commerce et à l'industrie une circulation libre et paisible.

Pour faire respecter ses droits, ce monarque respectait avec scrupule ceux d'autrui. Presque partout les peuples se plaignaient des exactions auxquelles se livraient les commis du péage; le roi fit droit à leurs plaintes et réprima ces vexations.

Les Cordeliers de Tours s'étaient plaints de l'arrestation d'un voleur dans l'enceinte de leur couvent par un officier du roi (1). Louis, par arrêt du parlement, le leur fit rendre; mais, ne voulant point que le crime trouvât d'asile, il enjoignit aux moines de chasser ce prisonnier pour qu'il tombât dans les mains de la justice.

Il lui fallait beaucoup de fermeté pour réprimer les abus introduits par de superstitieuses coutumes dans les juridictions ecclésiastiques. Pour en juger, il suffit de rappeler qu'alors, quand un magistrat avait porté quelque atteinte au privilége exorbitant du clergé, l'usage voulait qu'il en fût puni par des coups de verge et par l'humiliation de faire amende honorable en chemise et pieds nus.

Empiétemens du sacerdoce.

A chaque pas la raison se voyait arrêtée dans sa marche par quelques vieux monumens de barbarie. Saint Louis avait demandé au pape, ainsi que l'exigeait évidemment l'ordre public, une bulle qui mît tous les princes de la famille royale à l'abri des censures ecclésiastiques que les évêques et les abbés se permettaient arrogamment de lancer contre eux. Mais Clément, quoique ancien ministre du roi, refusa de lui accorder cet acte de justice (2).

Le chef de l'Église se montrait, par son esprit de

(1) 1267. — (2) 1268.

domination et par sa cupidité, peu digne d'imiter celui qu'il représentait sur la terre; il donna lui-même en France l'exemple de l'infraction des règles dont il devait maintenir la sévérité.

Le siége de Reims, devenu vacant, était sollicité par le cardinal de Saint-Marc et par Jean de Courtenay. Le pape accorda la préférence à ce dernier. On accusa le souverain pontife de s'être laissé corrompre à prix d'argent. Il protesta vivement contre ce reproche. Mais Courtenay, plus sincère, avoua qu'il avait donné dix mille francs au saint père pour le décider en sa faveur.

Clément ne trouva de ressource, au milieu de cette scène scandaleuse, qu'une déclaration dénuée de toute vraisemblance; il prétendit qu'ayant en effet reçu cette somme pour son service, elle n'avait point influé sur son jugement.

Pour terminer cette déplorable discussion, Courtenay, qui possédait trois prébendes, en céda deux à son rival. Cette indemnité imposa silence au contendant, mais non à l'histoire qui les juge.

La puissance royale, en châtiant les délits, les crimes mêmes, devait encore en ménager trop souvent les auteurs; car la seule apparition de la justice du trône armait contre elle un clergé redoutable et une noblesse turbulente.

Le sire Bozon de Bourdeilles avait commis un assassinat; il fut condamné : mais Louis, au lieu de lui infliger la peine de mort, borna son châtiment à un exil en Palestine.

Si le glaive des lois était encore trop faible pour atteindre la tête des grands coupables, on conçoit

facilement les difficultés plus insurmontables que rencontrait la justice lorsqu'elle voulait réprimer les usurpations de la tiare; car la crédulité du vulgaire soutenait ces abus d'un pouvoir qui prétendait parler au nom du ciel.

Le pape voulut par un décret établir son droit exclusif de nommer aux bénéfices vacans en cour de Rome. Le roi s'y opposa; et, comme personne ne doutait de sa piété, son opposition fut approuvée et respectée.

Toutes les fois que la justice et l'intérêt public parlaient, Louis, au-dessus de son siècle, résistait aux empiétemens du sacerdoce : il ne partageait les superstitions de son temps que relativement à des pratiques minutieuses, plus convenables, il est vrai, à un moine qu'à un monarque, mais sans qu'elles lui fissent oublier ce qu'il devait à sa couronne et à son peuple. D'ailleurs c'était beaucoup que d'oser mettre des bornes au pouvoir croissant du clergé, et la prudence n'aurait pas permis d'attaquer en même temps sa richesse, dont une grande partie n'était fondée que sur ces usages superstitieux.

La Sainte-Baume.

Par ces motifs, il devient plus facile de voir sans surprise la dévotion que saint Louis montrait pour les reliques. Ce prince se rendit à Vézelay, dans le dessein d'assister à la translation solennelle qu'on y faisait des reliques de sainte Madelaine. On fit hommage au légat d'une côte, et au roi de deux petits os de la sainte. Dans la suite, le monastère de Sainte-Baume, en Provence, disputa aux moines de Vézelay la réalité de ces reliques, que le préjugé rendait toujours vénérables, malgré le scandale de ces débats.

Changemens dans les tombeaux de St.-Denis.

Un soin non moins pieux, mais plus digne d'intérêt, occupa Louis; il fit placer avec ordre dans les caveaux de Saint-Denis les restes des princes mérovingiens et carlovingiens, ainsi que ceux de la troisième race, qu'il illustrait lui-même.

On espérait que ce roi vertueux jouirait désormais paisiblement du repos que la France devait à ses veilles; mais la nouvelle inattendue des malheurs de la Palestine, et du péril extrême où l'imprudence des chrétiens d'Orient les avait précipités, décida encore le plus pacifique des rois à ressaisir ses armes, à reprendre la croix, et à chercher une funeste gloire dans de brûlantes et lointaines contrées, où il ne trouva qu'un tombeau.

CHAPITRE HUITIÈME.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS IX.

(1269.)

Coup d'œil sur la législation de Louis IX. — Origine de la magistrature. — Caractère et but des Établissemens. — Dissentiment sur leur date. — Origine de la noblesse française. — Progression du pouvoir monarchique. — Centralisation opérée par Louis. — Son glorieux surnom. — Amélioration dans ses domaines. — Combat judiciaire restreint. — Monnaies. — Appels et faussement du jugement. — Lois pénales adoucies. — Restriction à l'égard des juges. — Usurpations du clergé réformées. — Pragmatique-sanction. — Les Établissemens. — Leur préambule. — Fragmens de lois. — Modèle des formules du temps. — Origine du guet et de la maréchaussée. — Réflexions de M. Halam.

Coup d'œil sur la législation de Louis IX.

AVANT de suivre Louis dans sa dernière et désastreuse expédition, il semble à propos de jeter nos regards sur la célèbre législation que son génie s'était efforcé de tirer du chaos de nos vieilles coutumes; car ce fut avant son départ pour l'Afrique qu'on publia le recueil de réglemens et de lois qui se sont conservés jusqu'à nous sous le nom d'*Établissemens de saint Louis*.

Mably remarque justement que Louis, frappé d'une grande vérité, sentit qu'il était impossible d'étendre et de fortifier la puissance exécutive,

sans avoir auparavant rassemblé, modifié et créé, pour ainsi dire, un code de lois. Il faut, en effet, que la législation existe pour que le pouvoir exécutif puisse avec raison réclamer la force nécessaire à l'exécution et au maintien des lois. Une puissance centrale ne pouvait naître que de la centralisation de la justice. La multiplicité, la bizarrerie des coutumes convenaient à l'anarchie féodale. Il fallait à la monarchie une législation générale et uniforme; et si Louis IX ne put atteindre ce grand but, il fit au moins les premiers pas pour s'en rapprocher. « Les » circonstances, dit Mably, étaient favorables. Tous » les ordres de l'État, étant mécontens, sentirent » le besoin d'un législateur. Louis eut soin, dans » ses premières lois, de ne proscrire que les abus » dont tout le monde se plaignait. »

Le monarque obtint adroitement l'approbation des seigneurs, en leur cédant les amendes résultantes des arrêts; de sorte que ses lois, qui n'auraient eu de force que dans ses domaines, devinrent presque générales pour le royaume.

Le clergé, qui redoutait la puissance des nobles, contribua avec zèle au succès des plans d'innovations du monarque.

Origine de la magistrature.

Peu à peu les duels judiciaires devinrent moins fréquens. La nouvelle législation les permit rarement, et substitua ainsi l'information au jugement barbare si étrangement nommé *le jugement de Dieu*. Mais ce grand changement en produisit un autre non moins important: les procès devinrent plus compliqués depuis que, au lieu de laisser la décision au hasard aveugle des armes, on jugeait d'après l'exa-

men des titres et des preuves légales. Alors, par une conséquence nécessaire, les guerriers, peu faits à l'étude, se dégoûtèrent du métier de juge; la plume remplaça l'épée, et, sur les débris de la puissance militaire et féodale, naquit une nouvelle puissance, celle de la magistrature et de la robe.

Celle-ci, très-favorable à la royauté, ne le fut pas autant à la liberté. Cette liberté, dont une nombreuse noblesse conservait seule le privilége sans daigner le partager avec le peuple, disparut par degrés. Les barons se seraient soustraits à ce danger, s'ils avaient su le prévoir, et si, pour conserver leurs droits, ils s'étaient fait représenter au parlement par des fondés de pouvoir. Mais ils n'entrevirent que tardivement les progrès rapides de l'autorité des rois capétiens, parce que la politique de ceux-ci eut soin de ne modifier que par degrés les coutumes et de laisser aux seigneurs une indépendance apparente.

Caractère et but des Établissemens.

C'est précisément cette politique, la force irrésistible des mœurs et l'impérieuse nécessité des circonstances, qui donnent aux *Établissemens* de saint Louis ce caractère bizarre d'imperfection et de contradiction qui étonne et afflige la raison. On y voit le singulier mélange des lois barbares des Germains et des Francs, des grandes vues qu'on admire dans les Capitulaires de Charlemagne, de l'orgueilleuse et tyrannique anarchie des coutumes féodales, des lumières retrouvées dans le *Digeste* que Louis fit traduire, des principes romains dont les tribunaux ecclésiastiques avaient conservé quelques traces, et du système étrange des nouveaux légistes, qui cherchaient dans la Bible les titres de

l'autorité royale, confondaient la théocratie et la monarchie, et voulaient que Louis régnât sur les Français aux mêmes droits que David sur les Hébreux.

Malgré ces défauts, on doit, pour juger les desseins, les travaux et les *Établissemens* de saint Louis, se transporter à l'époque où ce prince vivait. Alors on l'admirera; car il fit tout ce qui lui était possible de faire, et, ne pouvant se montrer étranger à son siècle, il voulut et sut au moins s'élever au-dessus des ténèbres de ce siècle, en modifier quelques abus, en rectifier quelques erreurs, et prêter à la civilisation naissante des lumières faibles à la vérité, mais un appui secourable et puissant.

Montesquieu juge avec une grande sévérité la législation de saint Louis. Il prétend que, par une singulière destinée, elle vécut, naquit et mourut en très-peu de temps; il ajoute, en contredisant Ducange, que les lois de Louis ne furent jamais générales et n'eurent de force que dans ses domaines, n'ayant point été délibérées et adoptées dans un parlement.

Mais il est juste d'observer d'abord que les *Établissemens* de saint Louis avaient pour but évident de substituer peu à peu la raison écrite, c'est-à-dire le droit romain, à la législation barbare des Francs. Ainsi ce monarque n'avait point publié ce recueil de lois comme un code durable, mais au contraire comme une première réforme qui devait en amener promptement et nécessairement beaucoup d'autres; et, en faisant ce premier pas contre l'anarchie des coutumes, saint Louis espérait bien que ses successeurs feraient disparaître peu à peu tout ce

qu'il avait été forcé de respecter dans ces tristes débris des usages barbares.

En second lieu, les dispositions contenues dans les *Établissemens* de saint Louis s'appliquant évidemment à presque toutes les seigneuries et baronnies du royaume, on doit en conclure que ces lois, quoique non discutées en parlement, avaient été consenties par un grand nombre de seigneurs et de barons dans des traités séparés, puisqu'elles furent observées dans leurs domaines; et nous savons en effet que tel était l'usage sagement pratiqué par les rois depuis Louis-le-Gros, pour donner plus d'étendue et de généralité à leur autorité et à leur législation.

Je crois donc que, sous ces deux points de vue, l'immortel auteur de l'*Esprit des lois* n'a pas rendu à Louis IX, comme législateur, toute la justice qui lui était due. Cependant il fait de ce prince le plus honorable éloge, en disant « qu'il savait le grand » art d'inviter quand il ne faut pas contraindre, et » de conduire quand il ne faut pas commander. »

Dissentiment sur leur date.

Montesquieu croit aussi, comme quelques historiens, que les divers réglemens de saint Louis ne furent rassemblés et publiés sous le nom d'*Établissemens* qu'après la mort de ce monarque. Un dissentiment sur la date de la publication de ce code et sur celle du départ de Louis pour Tunis est le seul motif de ce doute, qui paraît peu important.

En effet, ce qui est intéressant dans ces réglemens, c'est la réforme apportée par eux dans la législation, et non leur rassemblement; car, en considérant ce recueil comme code, on n'y trouve ni

division de matières ni plans réguliers, et il n'offre que le seul avantage d'y trouver réuni tout ce que saint Louis a conservé, modifié ou créé dans notre ancienne législation.

Montesquieu avait probablement partagé sur ce point l'opinion émise par Guillaume de Nangis; mais depuis il a été constaté que saint Louis ne s'était point embarqué pour l'Afrique en 1269, mais en 1270 : il y mourut peu de temps après son arrivée. Ainsi, ses *Établissemens*, ayant paru en 1269, ont dû être publiés par son ordre et pendant qu'il était encore à Paris : telle est la remarque judicieuse du conseiller d'État, abbé de Saint-Martin, qui a publié une édition de ces *Établissemens* en 1786.

Plusieurs critiques, et récemment deux jeunes jurisconsultes, instruits et spirituels, se sont distingués par de savantes et d'utiles recherches sur les *Établissemens* de saint Louis. Leurs écrits jettent du jour sur l'obscurité de cette époque. L'un d'eux (M. Mignet) traite peut-être avec trop de sévérité les ouvrages de Mably, de Boulainvilliers, de Dubos et de Montlosier.

Il est vrai que ces auteurs ont trop cherché à plier tous les faits aux systèmes opposés que chacun d'eux a prétendu faire prévaloir; mais ils n'en sont pas moins dignes de grands éloges : Dubos et Mably surtout ont plus que tout autre porté le flambeau de la raison au milieu de ces antiques ténèbres; et, s'ils sont en opposition sur quelques points douteux que n'ont pu éclaircir ni Montesquieu ni Robertson, au moins ils s'accordent pour nous instruire d'un grand nombre de faits importans, et pour nous faire re-

cueillir ainsi le fruit de leurs longues et laborieuses études.

Origine de la noblesse française.

Vainement chercherait-on à savoir à quelle époque précise on doit faire remonter l'origine de la noblesse française : dans les temps barbares de la monarchie, nulle part on ne voyait ni plan ni ordre régulier ; par-tout on trouvait le chaos et le singulier mélange des mœurs germaines, gauloises et romaines.

En Germanie, les grands, les leudes, les antrustions étaient les chefs dont la bravoure attirait autour de leurs personnes le plus grand nombre de compagnons d'armes qui se dévouaient à eux. Le prince avait aussi les siens, c'étaient ses commensaux ; la durée de leur pouvoir dépendait de leur talent, de leur courage et non de leur naissance.

Conquérans de la Gaule, ils se partagèrent les terres des vaincus ; et, comme les Romains, chacun de ces nouveaux propriétaires fut juge non des Francs ses égaux, mais de ses propres serfs et de ses tributaires. Les juges des hommes libres étaient les comtes et les ducs que le roi nommait, et qu'il pouvait révoquer à son gré.

On voit, dès le règne de Clovis et de ses enfans, qu'un grand nombre de Romains, et souvent même des esclaves affranchis, devinrent leudes, antrustions, généraux, et furent quelquefois élevés au rang de ducs et de comtes. Aurélianus, Romain, élevé par Clovis à la dignité de comte de Melun, alla demander pour ce prince Clotilde en mariage. Leudaste, ancien serf devenu leude et comte, osa braver dans son diocèse l'évêque Grégoire de Tours, et l'orgueilleuse épouse de Chilpéric dans sa cour.

Il était difficile, lorsque aucun contrat de mariage ni testament n'étaient écrits, que l'hérédité se prouvât et que la noblesse s'établît. Cependant quelques familles célèbres, telles que celle de Pépin, se transmirent héréditairement, pendant plusieurs générations, les premières dignités de la monarchie.

Nos jeunes publicistes se trompent, comme quelques-uns de leurs prédécesseurs, en croyant trouver au temps de Charlemagne la noblesse déjà établie. A cette époque on ne faisait encore qu'en entrevoir les germes. Ceux que les Capitulaires appellent *optimates* et *proceres* n'étaient que les possesseurs de charges éminentes, d'offices importans, mais révocables.

Il est seulement vrai de dire que quelques guerriers audacieux, puissans et heureux avaient trouvé le moyen de rendre leur pouvoir indépendant et héréditaire. Tels étaient en France les ducs d'Aquitaine, les comtes de Gascogne; au dehors, les comtes de Frise, les ducs de Bavière; en Italie, les ducs de Frioul et de Bénévent.

A leur exemple, sous les faibles successeurs de Louis-le-Débonnaire, chaque duc, chaque comte ou sénieur, profitant des querelles des princes et du désordre des guerres civiles, usurpa l'hérédité des offices, et la fit enfin reconnaître et consacrer par Charles-le-Chauve.

C'était un grand pas, mais il fallait encore, pour donner quelque existence à la noblesse née du système féodal, que ces nobles de fait, pour perpétuer leur illustration dans leur race, substituassent des noms de duché, de comté, de seigneurie, de fief,

de ville, de bourg, enfin des noms de famille aux noms de baptême jusque-là seuls usités.

Cet usage ne s'établit que dans les onzième et douzième siècles, époque de l'organisation de la hiérarchie féodale. Aussi il n'est point parmi nous de famille noble qui puisse, avec quelque fondement, prétendre retrouver plus haut des titres, des preuves, ou même des traces de son origine. Quoi qu'il en soit, tout doit nous convaincre que les éclaircissemens des divers systèmes soutenus sur cette matière sont plus curieux qu'importans pour l'histoire de notre pays.

Progression du pouvoir monarchique.

Ce qui doit uniquement nous intéresser, c'est de rechercher, en partant de l'époque où rien n'est plus obscur, c'est-à-dire de celle où la féodalité, organisée complètement, renversa la dynastie carlovingienne, comment la politique des rois capétiens parvint à relever l'autorité royale sur les débris de l'aristocratie française et sur les ruines des libertés nationales.

Ce qu'il faut sur-tout observer, c'est comment le trône, en protégeant les peuples et en abaissant les grands, sut faire disparaître les traces des champs de mai, des parlemens carlovingiens, des assemblées délibérantes de pairs, s'emparant ainsi peu à peu de la puissance législative et de l'autorité absolue. Par-là seulement on s'expliquera les progrès de cette autorité, qui ne fut plus tempérée que par de rares assemblées d'états-généraux dépouillés du pouvoir législatif et réduits à ne présenter que des doléances.

Pour mesurer l'étonnante rapidité de la marche progressive du pouvoir monarchique, il suffira de

se rappeler que les successeurs de Charlemagne avaient reconnu et proclamé cette maxime fondamentale du droit public français : *La loi se fait par la constitution du prince et par le consentement du peuple* ; que dans cette même France, tout était tellement changé par la politique des princes capétiens, que Beaumanoir ne voyant plus d'autre pouvoir que celui du roi, l'appela *le gardien des coutumes* ; que Boutillier, allant plus loin, donna au monarque le nom de *maître de ces coutumes* ; et qu'enfin, à l'époque où les parlemens, ombre idéal des états-généraux, n'opposaient au trône que des remontrances sans force légale, la magistrature reconnut presque généralement cet étrange et despotique principe, destructif de toute liberté : *Si veut le roi ; si veut la loi.*

Malgré les efforts successifs de Louis-le-Gros et de Philippe-Auguste, tout était en confusion; nulle harmonie n'existait dans le corps social. Ce corps, composé d'élémens contraires et qui se combattaient sans cesse, n'avait ni ensemble, ni force, ni solidité; les rois voulaient devenir maîtres, et les seigneurs rester indépendans. Ce combat judiciaire rendait les appels illusoires. On commençait promptement les guerres privées pour éviter les assuremens. Les communes affranchies, s'érigeant pour ainsi dire en républiques, s'efforçaient de se soustraire à l'autorité des seigneurs et même à celle des rois.

Centralisation opérée par Louis.

Il fallait qu'un homme d'un esprit sage et hardi centralisât tout, unît par des liens légaux chaque partie de l'État au trône, abolît les combats judiciaires, rendît l'assurement réel en prescrivant à

tous les barons un délai fixe avant de se faire justice par les armes, délai qu'on appelait *la quarantaine-le-roi;* il fallait enfin qu'il établît régulièrement la juridiction et l'autorité des baillis, qu'il posât des bornes aux prétentions de l'Église, qu'il contraignît les grands à se soumettre, et qu'il rendît au peuple quelque dignité en appelant des hommes nouveaux aux charges publiques.

C'est ce que saint Louis voulut et osa entreprendre, sans autre appui que la vénération inspirée par sa justice et par sa vertu. Heureux s'il eût su en chercher un plus durable, en créant des institutions pour garantir les droits individuels par l'exercice des droits politiques, et préserver ainsi les Français de tout pouvoir arbitraire, après les avoir défendus contre la puissance féodale! Mais il ne fit que des lois, des réglemens, barrières fragiles qui ne peuvent résister à la force, lorsqu'elles ne sont point défendues par des institutions libres.

Son glorieux surnom.

Les temps n'étaient point venus, et Louis acquit encore assez de gloire, en rappelant dans son royaume la justice, qui, depuis tant de siècles, en était bannie. Aussi l'on vit, dans ces temps d'iniquité, tous les princes et tous les peuples rendre un hommage éclatant à sa sagesse. En Égypte, les barbares mêmes qui l'avaient vaincu et chargé de chaînes tombèrent à ses pieds. Les papes, les empereurs, le roi d'Angleterre et ses barons, les églises d'Occident et d'Orient le prirent pour arbitre. Il fit renaître en France le règne des lois; et, comme il sut plusieurs fois se juger sévèrement lui-même et sacrifier ses propres intérêts aux droits d'autrui, il reçut uni-

versellement le surnom glorieux de *prince de paix et de justice.*

Ce bon et grand roi, en soumettant ses vassaux, trouva le moyen de se concilier leur affection, parce qu'il était avare des trésors de ses sujets, prodigue des siens, compatissant à leurs peines et toujours prêt à exposer sa vie pour épargner leur sang. Monarque habile, il réunit un grand nombre de fiefs à la couronne, abolit les doubles vasselages, et rétablit la paix entre les grands feudataires qui se disputaient la Flandre.

Sa piété n'empêcha point sa politique ferme et clairvoyante de résister à Rome, et de protéger les communes contre l'ambition du clergé, comme il les avait défendues du joug arbitraire de la noblesse. Préférant la vraie gloire à la fausse grandeur, il refusa la couronne d'Angleterre, trouvant plus d'honneur à être le juge de ses éternels rivaux que leur roi.

Amélioration dans ses domaines.

S'il ne put faire disparaître les calamités causées par les guerres intestines dans les États de ses grands vassaux, il en délivra totalement ses propres domaines.

Combat judiciaire restreint.

Les mœurs s'opposaient à l'abolition des combats judiciaires; mais, par son ordonnance de 1270, il restreignit cette antique folie à des cas graves et rares, substituant la main de justice au glaive, l'information au cartel et les témoins aux champions.

Monnaies.

Les monnaies, arbitrairement altérées, reprirent une valeur fixe et réelle.

Appels et faussement du jugement.

La hiérarchie des appels reparut. Le faussement du jugement seigneurial, qui passait avant pour

félonie, devint légalement permis. *Demander la réforme d'un jugement, c'était refuser la sentence; fausser le jugement, c'était refuser le juge.*

Dans ce dernier cas on portait la cause à un tribunal supérieur; aussi ne pouvait-on fausser le jugement du roi, puisque aucune justice n'était supérieure à la sienne; mais, pour conserver le double jugement, on appelait alors du roi à lui-même.

Lois pénales adoucies.

Les lois pénales, qui appliquaient à presque tous les crimes la mort ou la perte d'un membre, furent adoucies.

Restriction à l'égard des juges.

Les juges ne vendirent plus leurs offices, il leur fut défendu de recevoir aucun présent. On ne leur permit dans leur juridiction de marier leurs enfans et d'acheter des domaines qu'avec le consentement du roi.

Usurpations du clergé réformées.

Depuis plusieurs siècles, le clergé, par des concessions obtenues de la faiblesse du prince, s'était successivement emparé de toutes les causes qu'il prétendait relatives au sacrilége, au mariage, à la simonie, au concubinage, aux sortiléges et à l'usure. Ses prétentions s'étendaient aussi quelquefois aux testamens.

Rien ne semblait mettre de bornes à cet envahissement de juridiction, puisque dans tout procès on pouvait trouver un parjure, une injustice, un péché; et, par une inévitable conséquence, l'appel de toutes ces causes au pape donnait au Saint-Siége une souveraineté réelle et universelle.

Ces usurpations, sous le règne de Philippe-Auguste, avaient soulevé une grande partie de la noblesse; et une commission, nommée par les plus

puissans seigneurs, devait aviser aux moyens de briser ce joug ecclésiastique.

Saint Louis réforma ces abus, interdit aux tribunaux ecclésiastiques le droit de confiscation, donna à chacun le droit de choisir la juridiction à laquelle il voulait se soumettre, et autorisa la noblesse à se coaliser pour résister à l'Église.

Rome effrayait les rois par ses foudres, maîtrisait les ambitieux en leur distribuant les prélatures et les bénéfices, les faibles en leur accordant des indulgences; enfin elle ruinait les peuples par les tributs qu'elle faisait peser sur eux.

Pragmatique-sanction.

Louis défendit toute levée d'impôts pour Rome dans ses États; il remit en vigueur les anciens canons, soutint la suprématie des conciles, fit élire les évêques suivant les anciennes formes, et rendit aux propriétaires la collation des bénéfices. Cette célèbre ordonnance reçut le nom de *pragmatique-sanction*.

Les Établissemens.

Après avoir ainsi retracé les principales innovations apportées dans notre législation par saint Louis, il ne sera peut-être pas inutile de donner ici un court extrait des lois et réglemens les plus remarquables contenu dans le recueil intitulé les *Établissemens de saint Louis*. C'est le meilleur moyen de faire connaître l'esprit, les mœurs du temps, les maux auxquels il fallait remédier, et les osbtacles innombrables que la diversité des coutumes, l'indépendance des barons, la barbarie des antiques traditions, et l'ignorance du siècle, opposaient aux vues réparatrices du plus sage de nos rois.

Leur préambule.

Le pieux monarque ordonna la publication de ses réglemens en ces termes, qui en exprimaient les

motifs et le but: « L'an de grace 1270, Loeys, roy
» de France par la grace de Dieu, à tous bons chres-
» tiens habitans el royaume et en la seignorie de
» France, et à tous autres qui sont présens et avenir,
» salut en notre Seingnieur.

» Pour ce que malice et tricherie est si porcrue
» entre l'umain lignage, que les uns font souvent
» aux autres tort et anuy, et meffès en maintes
» manières, contre la volente et le commendement
» de Dieu, et n'ont li plusours poor ni espouvante-
» ment du cruel jugement de Jésus-Christ. Et pour
» ce que nous voulons que le pueple qui est dessous
» nous puisse vivre loyaument et en pès et que li
» uns se garde de forfere à l'autre, pour la poor de
» la decepline du cors, et de perdre l'avoir, et pour
» chastier et refrener les maufeteurs par la voye
» de droit et de la roideur de justice, nous en ap-
» pellans l'aide de Dieu, qui est juge droicturier sur
» tous autres, avons ordené ces Etablissemens, selon
» les quiex nous volons que l'en use ès cours layes,
» partout le reaume et la seignorie de France. »

Après ce début, suivent les différentes dispositions législatives rassemblées sans classement ni ordre de matière.

Fragmens de lois.

D'abord il prescrit au prévôt les formes qu'il doit suivre pour ajourner les parties, les entendre, leur faire prêter serment, écouter les témoins, admettre ou rejeter les accusations, et juger d'après les lois connues, les coutumes et le *Digeste*.

Il défend expressément dans ses domaines de terminer les querelles et contestations par le sort des

armés, laissant subsister tout autre moyen de déni, de justification, n'interdisant que les batailles; il y substitue les preuves par témoins et par titres.

Sous peine de nullité, on doit prévenir l'homme qui veut porter une accusation de meurtre, que, s'il succombe dans le procès, il subira la peine qu'aurait subie l'accusé convaincu; deux témoins suffisent pour la preuve, et cette preuve remplace le combat. (Ainsi, et pendant trop long-temps, on fit dépendre la vie et l'honneur d'un accusé du témoignage souvent trop partial ou trop corruptible de deux individus.)

Saint Louis, en réglant les formes à suivre devant sa cour, se sert de cette expression : *dans les pays où l'on peut appeler d'un jugement*, etc. (Ce qui prouve que le droit d'appel au roi n'était pas encore établi dans toutes les seigneuries.)

Les faux témoins seront condamnés à l'amende; le combat leur est défendu; le roi se réserve le droit de modifier ses dispositions. (Cette peine était bien faible pour un tel crime; c'est un souvenir de la loi salique.)

Le gentilhomme ou noble est obligé de laisser les deux tiers de son patrimoine à l'aîné de ses enfans; mais il peut disposer pour les autres de ses acquêts.

Partage égal entre les filles de tout l'héritage, quand elles n'ont point de frère. L'aînée a de plus la maison et le vol du chapon, c'est-à-dire un ou deux arpens, suivant les coutumes.

Un mari veuf ne peut hériter de son enfant que si celui-ci a vécu assez pour crier.

Une femme dont l'inconduite avant son mariage est prouvée, perd son héritage.

Une femme noble peut, pour les contestations relatives à son douaire, s'adresser, à son choix, à la justice seigneuriale ou à la justice ecclésiastique. (Ce réglement porte l'empreinte de la longue et dangereuse confusion des puissances spirituelle et temporelle : c'était laisser de grands fragmens du sceptre à l'Église.)

Un noble, en mariant son fils ou le faisant chevalier, lui donne le tiers de sa terre.

Dans le cas où une femme noble épouse un roturier, les enfans partagent également l'héritage ; mais l'aîné seul rend hommage au seigneur.

Une baronnie ne se partage point entre frères. Si le père meurt sans avoir pourvu ses enfans, l'aîné doit donner une portion raisonnable de terres aux puînés et doter les filles. (L'indivisibilité de la baronnie était alors une trop forte racine de la féodalité pour que Louis osât y porter atteinte.)

Le baron a toute justice en sa terre, et comme le roi ne peut *mettre ban* (1) en la terre du baron, si celui-ci n'y consent, par la même raison, le baron ne peut mettre ban dans la terre du vavasseur, si le vavasseur n'y consent.

En cas de meurtre, rapt, vol et violences sur les

(1) *Mettre ban* signifiait la proclamation et publication d'une ordonnance ou défense qui se faisait dans l'étendue de la justice d'un seigneur ; il en était de même du baron à l'égard du vavasseur.

grandes routes, le coupable est pendu, traîné sur la claie; ses meubles appartiennent au baron qui peut brûler sa maison, dessécher les prés, couper les arbres et arracher les vignes. (Châtiment absurde, puisqu'il porte sur l'agriculture et la richesse nationale.)

En cas de meurtre à la suite d'une querelle, si le meurtrier prouve qu'avant de le commettre il a été blessé, il pourra être absous. Mais si un parent du mort offre de prouver que l'accusé n'a pas été frappé avant le meurtre, on pourra ordonner le combat entre le plaignant et l'accusé. Le vaincu sera pendu. (Étrange contradiction du législateur, qui veut mettre la justice à la place de la force, et cependant laisse, en certains cas, à l'aveugle hasard des armes le droit d'immoler l'innocence et de sauver le crime. Mais alors les mœurs du temps étaient plus fortes que la sagesse et la volonté du prince.)

Pour diminuer le nombre de ces combats, le roi ouvre la voie d'assurement, c'est-à-dire l'engagement de ne pas user de voie de fait. Celui qui enfreindra l'assurement donné par lui sera pendu.

Le voleur d'un cheval ou l'incendiaire est puni de mort. Celui qui vole dans une église, ou fera de la fausse monnaie, perdra les yeux. Tout autre vol sera puni, pour la première fois, par la perte d'une oreille, pour la seconde fois, par celle d'un pied, et pour la troisième fois, par la corde. (Législation qui rappelle celle des Francs, et la gravité qu'on impute au vol d'un cheval marque une législation née dans les camps féodaux.)

Le vol domestique est puni de mort comme trahison.

Nul vavasseur ne peut bannir quelqu'un sans le consentement de son baron.

Les complices sont punis comme les coupables.

Le prévôt peut bannir tout homme qui ne justifie pas de ses moyens d'existence.

L'infanticide fortuit sera jugé par un tribunal ecclésiastique, qui infligera une pénitence; en cas de récidive, le châtiment sera le feu.

Le vavasseur ne peut mettre en liberté un voleur sans le consentement de son baron, et sous peine de perdre sa justice. (Cette loi féodale conserve ainsi au baron le droit, usurpé sur le sceptre, de faire grace.)

Les seigneurs doivent se rendre réciproquement les voleurs réfugiés chez eux.

En cas de contestation d'héritage entre un baron et un vavasseur, ils sont jugés par leur chef-seigneur.

Tout gentilhomme qui, sans avoir été frappé, frappe son seigneur, perd son fief. Il en est de même quand, faisant la guerre à son seigneur, il est aidé par d'autres que par ses propres vassaux. (Cette loi, précédemment faite pour consolider la puissance féodale des barons, devint une arme utile dont l'habileté des rois se servit pour réprimer les grands ou pour s'emparer de leurs fiefs : ainsi, ce fut comme seigneurs féodaux suzerains que les rois devinrent par degrés tout-puissans sur les ruines de la féodalité.)

Si l'homme-lige est mandé par son baron pour combattre avec lui contre son chef-seigneur, pour déni de justice, cet homme-lige doit aller trouver le chef-seigneur, et lui demander s'il est vrai qu'il ait refusé justice au baron. Si le chef-seigneur en convient, l'homme-lige peut se rendre sous la bannière du baron; sinon, il peut lui refuser service, sans risquer de perdre son fief. (Tels étaient les étranges et uniques moyens employés pour donner une sorte d'organisation à l'anarchie féodale.)

Dans certains cas d'insulte contre un baron, de braconnage sur ses terres, ou de séduction envers sa femme ou sa fille, le vassal, selon la gravité des circonstances, perd ou ses meubles ou son fief.

Si un gentilhomme auquel la fille d'un autre gentilhomme a été confiée, porte atteinte à l'honneur de cette fille, même avec son consentement, il perd son fief; s'il use de violence, il sera pendu.

Le seigneur perd ses droits sur son vassal, s'il lui refuse justice en sa cour; le vassal alors relevera du chef-seigneur.

Le seigneur ne peut punir un vassal qui se plaint de lui à la cour du roi. (Une telle disposition assurait à la noblesse inférieure, comme au peuple, l'appui du trône contre les grands; et tout ce qui se rangeait ainsi sous l'appui du trône l'éleva.)

Si un seigneur croit pouvoir prendre la terre d'un vassal, et l'appeler en jugement devant sa cour, quoique ce vassal ait porté plainte à la justice du roi, l'information peut être faite par les deux justices.

Mais, en tous cas, la cour du roi peut retenir la cause. Le seigneur est chargé de l'exécution du jugement du roi; s'il s'y refuse, la cour du roi le fait exécuter.

Aucun noble ne paie impôt ni péage pour les objets qu'il achète, à moins qu'il ne les revende. (Tradition qui remonte au temps où les Francs et les hommes libres n'étaient assujettis à aucune taxe, cens, ni impôts.)

Lorsqu'un baron appelle ses vassaux au ban du roi pour la guerre, ils doivent tous s'y rendre, conduits par les prévôts du baron. Le réfractaire paie soixante sous d'amende. Les femmes, les boulangers, les meûniers sont déchargés de toute obligation d'*ost* et de *chevauchées*.

Le seigneur peut aller dire à sa vassale, s'il elle est veuve, lorsqu'elle veut marier sa fille: « Le parti » qui vous est proposé ne me convient pas; je vous » en offre un plus riche, et avec quelque autre » avantage; » et la veuve doit lui donner sûreté qu'elle ne concluera pas ce mariage. Si sa fille, devenant nubile, est demandée par quelqu'un, sa mère, avant de la marier, doit aller consulter son seigneur qui en délibère. (Cette autorité, en apparence paternelle, accordée aux seigneurs sur les familles, devait être souvent une insupportable tyrannie, dont heureusement les rois, en remplaçant les seigneurs, n'ont pas hérité.)

Une femme noble, qui a un fils mineur, ne dispose point de l'héritage, mais seulement en administre les revenus.

Un refus d'hommage, après plusieurs sommations, donne droit au seigneur de saisir le fief, et d'appeler le vassal en jugement.

Saint Louis règle les formes à suivre et les délais à accorder pour juger les créanciers et les débiteurs.

Lorsqu'un baron, appelé à la cour du roi, demande à être jugé par ses pairs, la cour s'adjoint trois barons, au moins, pour le jugement. (Article très-remarquable : en se soumettant à cette disposition, les barons se soumirent à être jugés, non par leurs pairs seulement, mais par des juges entre lesquels ils ne comptaient que trois de leurs pairs.)

Un débiteur noble, près d'être jugé, peut, s'il est au moment d'être reçu chevalier, obtenir un délai d'un an. (Ce privilége, injuste pour le peuple, était le triste fruit des mœurs du temps.)

Tout gentilhomme, avant vingt ans, ne peut ni tester, ni plaider, ni combattre.

Il est permis à celui qui croit son bien indûment retenu par le roi d'en porter plainte. Louis prescrit la forme dans laquelle le plaignant doit adresser la plainte au roi qui ordonne alors une enquête : si la demande est fondée, le bien est rendu.

Un homme condamné par jugement du roi n'en peut appeler qu'au roi même, qui alors, si cet appel a été formé le jour même du jugement, nomme d'autres juges pour examiner de nouveau l'affaire et prononcer.

Un vassal qui accuse son baron d'avoir prononcé

contre lui un faux jugement, peut, après l'avoir prévenu, en appeler au tribunal du roi, qui ordonne le combat s'il y a lieu. Si le plaignant est vainqueur, il cesse d'être vassal du baron; mais, s'il est vaincu, il perd son fief.

Un noble ou chevalier ou près de l'être, s'il est accusé de meurtre par un roturier, peut le combattre à cheval; mais si c'est le noble qui est accusateur, il doit combattre à pied. Le vaincu sera pendu. (Quelles étranges mœurs! on établit une juste égalité dans le châtiment, et une atroce inégalité dans le jugement, c'est-à-dire dans le combat.)

Tout accusé de meurtre qui s'échappe de sa prison est censé coupable et condamné.

Tout homme arrêté par un seigneur, par un baron et même par le roi, pour quelque crime que ce soit, doit, s'il est clerc, croisé ou religieux, être rendu à l'Église qui le jugera. Tout aveu qui serait fait par lui devant un tribunal laïque serait réputé nul. (Cet ancien abus, consacré par la loi nouvelle, maintenait une sorte de partage de souveraineté entre l'Église et le trône; car juger, c'est régner.)

Tout homme soupçonné d'hérésie ou d'athéisme est renvoyé à l'Église; s'il est convaincu, il sera condamné au feu et ses meubles confisqués.

L'homme convaincu d'usure sera puni par la confiscation de ses meubles, au profit du baron, et renvoyé à l'Église pour châtier son péché.

Les meubles d'un suicide seront confisqués au profit du baron.

Les meubles de tout homme qui sera mort sans confession après huit jours de maladie, seront confisqués au profit du baron. (Par-tout alors, au mépris de l'Évangile, tout gouvernement se croyait le droit de forcer les consciences.)

En cas de trésor découvert dans une seigneurie, l'or appartient au roi, et l'argent au baron.

Le seigneur peut saisir le bien d'un vassal qui aura été quatre ou cinq ans sans lui rendre le service qu'il lui doit.

En fait d'accusation de meurtre, l'accusateur et l'accusé doivent être mis en prison. On ne peut accorder de caution à l'un de préférence à l'autre : si l'homme qui a donné caution s'échappe, le garant paie pour lui ; mais s'il est parent, il ne paie que cent sous d'amende.

On ne peut refuser le partage d'un bien indivis, à moins que le refusant ne prouve que lui seul, entre tous les possesseurs du bien, assiste au tribunal qui rend justice aux vassaux.

Le seigneur ayant justice peut forcer tous les habitans à venir moudre à son moulin, sous peine de saisie des farines.

Le droit de four ne peut appartenir à un vavasseur qui ne possède pas de bourg.

Un baron qui devient possesseur d'un fief dans une autre baronnie, n'y acquiert pas le droit d'avoir une justice à lui. Un vavasseur peut relever de deux seigneurs, l'un pour le fief, l'autre pour la justice.

La femme ne peut rien donner de son bien à son mari après le mariage. Ce don serait nul, n'étant pas censé libre.

Le baron ne peut donner son homme de foi qu'à son frère ou à sa sœur, et en partageant les redevances. S'il le donne à un tiers, il n'en peut plus exiger aucune redevance. (C'était une modification au droit étrange de disposer des hommes comme des troupeaux.)

Si un animal vicieux blesse ou tue quelqu'un, son maître est condamné à une indemnité : s'il affirme que l'animal n'est point à lui, cet animal appartient à la justice.

Si l'on réclame contre un homme le paiement d'une dette de son père, il faut que deux témoins attestent la légitimité de cette créance.

Toute personne excommuniée pendant un an peut être emprisonnée et voir ses biens saisis par l'évêque. Mais s'il est excommunié pour dettes, la justice ne se saisira pas de sa personne, mais de ses biens, en lui laissant de quoi vivre jusqu'à son absolution. (Cette loi intolérante était pourtant un amendement fait à une autre loi bien plus dure que, dans la jeunesse de saint Louis, le fanatisme du temps lui avait dictée.)

Les parens d'enfans en bas âge peuvent s'engager à les marier un jour et se donner des arrhes en terre ou en argent. Si l'une des deux parties n'exécute pas sa promesse, les arrhes restent à l'autre.

Un vassal ne peut faire aucun legs à l'Église, ni

l'Église l'accepter sans le consentement des seigneurs. (Cette clause donnait indirectement au chef-seigneur, c'est-à-dire au roi, le droit de mettre une borne à l'accroissement des biens du clergé.)

Nul Juif ne peut être reçu en témoignage.

Tout homme qui n'est noble que par sa mère, et qui se ferait armer chevalier, ne le serait pas de droit, car le ventre n'anoblit pas. Dans ce cas, le roi ou le baron pourrait faire arrêter le nouveau chevalier, faire couper ses éperons sur un fumier, et saisir ses meubles. (C'est par de si durs et de si humilians châtimens que la noblesse se sépara totalement du peuple, qui s'unit contre elle au pouvoir royal.)

Le roturier ne peut attaquer de faux le jugement de son seigneur. (C'est, en d'autres termes, dire qu'il n'y a pas de justice pour lui.)

Le refus d'acquitter le droit de péage, et la vente à faux poids des denrées, sont punis de soixante sous d'amende. (Égalité singulière de punition pour deux délits d'une gravité si différente.)

Le roturier qui frappe le premier son seigneur a le poing coupé; il paie soixante sous d'amende s'il ne frappe que le sergent.

Un homme peut prendre sur le terrain d'un autre un essaim d'abeilles sorti de la ruche qui lui appartient.

Il est défendu aux frères de combattre entre eux pour contestations civiles et pour tout autre sujet

que pour cause de trahison, meurtre, rapt; mais, dans tout autre cas, des champions nommés se battent pour eux. (Loi selon les mœurs du siècle, mais contraire à la religion et à la nature, puisqu'en certains cas le fratricide restait légalisé.)

Aucune justice ne peut arrêter qu'en flagrant délit un justiciable du roi; alors elle est tenue de prouver le flagrant délit.

Saint Louis établit plusieurs formes de procédure, et décide comment les procureurs doivent être institués.

Louis donne de sages instructions aux avocats, en leur laissant la plus grande latitude dans leur défense. Mais il leur interdit les injures et tout marché avec leur client pendant le procès.

Le prévôt, au moment de rendre justice, doit appeler un certain nombre d'hommes probes pour opiner avec lui et juger. Ils doivent rendre bonne justice comme étant en présence de Dieu, rien n'étant plus funeste et plus condamnable qu'un jugement inique. (Faible souvenir des antiques jugemens par pairs ou jurés.)

L'homme suspect et mal famé doit être arrêté et interrogé, il peut être banni de la seigneurie; mais il ne doit être jugé que s'il y a charges suffisantes pour l'accuser de crimes.

Coups et injures punis de dix sous: cinq sous au plaignant, et cinq à la justice. L'amende est de moitié si le coupable est une femme. (La loi n'inflige aucune peine au mari qui bat sa femme.)

Défaut de comparution puni d'une amende de cinq sous par le prévôt, à moins qu'on ne fasse serment qu'on n'a pas reçu l'ajournement.

Le seigneur ne peut juger en sa cour la cause d'un de ses vassaux ou habitans qui se plaint de lui au roi; car, dit saint Louis, il faut trois choses pour que la justice soit rendue : *juge, défendeur* et *demandeur*; or, dans ce cas, le seigneur serait tout à la fois juge et partie.

En quelque seigneurie que se trouve celui qui, après l'assurement donné par lui, sera accusé devant la cour du roi d'avoir rompu la trève, il ne peut se dispenser de venir se défendre devant la cour du roi.

Un noble ne peut être baron s'il n'a baronnie en partage ou par don du roi, si la terre n'est qu'une simple justice; mais il est baron, s'il a un marché, une châtellenie, un péage ou un lige-estage.

En cas d'égalité de preuves pour et contre l'accusation, on doit prononcer en faveur de l'accusé.

En fait d'accusation de crime capital, il faut d'abord établir et montrer le corps du délit.

Les biens d'un meurtrier sont confisqués au profit de son seigneur.

Tout seigneur qui entre sur les terres d'un autre à main armée sans cause légitime, peut être, à la requête de l'offensé, poursuivi devant la cour du roi, qui ordonne enquête et information, le roi seul pouvant autoriser les faits d'armes dans les lieux où les coutumes n'en donnent pas le droit. (Restriction

qui prouve que plusieurs seigneurs n'avaient point consenti à adopter cette loi dans leurs domaines.)

Modèle des formules du temps.

L'instruction était si rare dans ce temps, qu'il fallait que le législateur guidât, pour ainsi dire, par la main tous ceux, soit roturiers, soit nobles même, qui invoquaient la justice. Il est assez curieux de voir avec quelle touchante naïveté saint Louis, dans ses lois, entrant dans les plus grands détails, prescrit aux parties la marche qu'elles ont à suivre, et jusqu'au langage dont elles doivent se servir, soit pour accuser, soit pour se défendre.

Nous en citerons au hasard un exemple : « Si » quelque gentilhomme se plaint que son seigneur » ne lui ait pas rendu justice, il pourra lui dire : » *Le jugement que vous avez rendu est faux et* » *injuste, je ne veux plus plaider devant vous.* » Si le seigneur est baron, il en appellera à la cour » du roi ou du seigneur de qui il relevera; et, s'il » est vavasseur, il portera sa plainte en la cour du » baron ou du seigneur de qui il tiendra, et il par- » lera ainsi : *Sire, un tel a rendu un jugement* » *faux contre moi, et pour ce je ne veux plus* » *tenir de lui, mais de vous qui êtes chef-sei-* » *gneur.* Si le vavasseur s'en défend, le demandeur » pourra dire : *Je m'oppose à ce qu'il puisse s'en* » *défendre; car, à ma connaissance et en ma* » *présence, il a rendu contre moi, qui foi lui* » *dois, un jugement faux et injuste, et je suis* » *prêt à le lui prouver dans un combat singulier,* » *s'il persiste à s'en défendre.* »

Origine du guet et de la maréchaussée.

Indépendamment des dispositions législatives et réglémentaires dont nous venons de donner une idée, saint Louis améliora par des ordonnances ou créa quelques institutions nécessaires au maintien de l'ordre. De tout temps les communes étaient obligées de fournir aux seigneurs une garde urbaine chargée de la police des villes et qu'on appelait *le guet*. Le guet que Paris levait, armait, et dont les prévôts, successeurs des comtes, avaient le commandement, était de deux cent quarante hommes. Saint Louis, augmentant cette milice urbaine, en composa, dans tout le royaume, un corps plus nombreux qui fut l'origine de la maréchaussée.

L'amour de tout Français pour sa patrie pourrait faire supposer trop de partialité dans le tribut d'éloges que nous avons donné à l'un de nos plus grands monarques; mais, pour mieux prouver la fidélité du portrait que nous en avons tracé, nous croyons devoir emprunter ici quelques traits de celui qu'en a fait M. Halam, savant profond, écrivain distingué, critique clairvoyant, et qui reçut le jour dans cette Angleterre toujours rivale et trop souvent ennemie de la France.

La partie de son célèbre ouvrage qu'il consacre à saint Louis est trop étendue pour la rapporter en entier, nous nous bornerons à en citer quelques fragmens.

Réflexions de M. Halam.

M. Halam, après avoir rappelé sommairement les efforts d'un grand nombre de seigneurs français pour reprendre la puissance qui leur échappait, et pour s'opposer à l'accroissement de l'autorité royale dont ils avaient aperçu trop tard les effrayans pro-

grès, raconte comment, pendant la minorité de Louis, la sagesse et la fermeté de Blanche réprimèrent et humilièrent leur audace. « Pendant les quinze » premières années du règne de Louis, dit M. Halam, » la lutte se renouvela souvent, et il fallut des humiliations réitérées pour apprendre aux rebelles » que le trône était désormais affermi sur sa base.

» Louis IX, poursuit le même auteur, avait, pour » conserver son ascendant, des moyens bien différens de la force des armes. De tous ceux qui aient » jamais porté le sceptre dans aucun pays, cet excellent prince fut peut-être le plus parfait modèle » d'une probité irréprochable et d'une pureté de » conscience vraiment chrétienne.

» Pendant près d'un demi-siècle qu'il gouverna » la France, on ne trouva pas dans sa conduite le » moindre oubli des principes de la modération et » du désintéressement; et cependant il étendit l'influence de la couronne bien plus loin que n'avait » fait le plus ambitieux de ses prédécesseurs. »

Nous avons vu que plusieurs historiens français ont reproché à saint Louis l'abandon d'une partie des domaines confisqués sur les rois de la Grande-Bretagne. Voici par quels moyens l'auteur anglais, non content de le justifier sur ce point, en fait un objet d'éloges. « Il n'appartient, dit-il, qu'aux ames » vertueuses de discerner la sagesse qui réside dans » les conseils modérés. »

Rendant la même justice à cette vertu de saint Louis, si opposée au machiavélisme vulgaire, M. Halam continue ainsi : « Quel souverain égoïste » et ambitieux a jamais eu le bon esprit de savoir

» renoncer aux appas du pouvoir immédiat ? Dans
» la position où se trouvait la monarchie française,
» un roi vulgaire eût fomenté avec art, ou du
» moins avec plaisir, les dissensions qui s'élevèrent
» entre les principaux vassaux : Louis se fit cons-
» tamment un devoir de les réconcilier ; et en cela sa
» bienveillance eut encore tous les effets d'une po-
» litique profonde. Ses trois derniers prédécesseurs
» avaient pris l'habitude de se constituer comme
» médiateurs entre le clergé, la noblesse, les clas-
» ses moins puissantes, et les habitans des villes pri-
» vilégiées. Ainsi la suprématie de la couronne devint
» une idée familière ; mais l'intégrité parfaite de
» saint Louis dissipa tous les soupçons ; elle accou-
» tuma même les feudataires les plus jaloux à le
» regarder comme leur juge et leur législateur ; et
» comme l'autorité royale n'avait été jusque-là dé-
» ployée que dans ses plus douces prérogatives, la
» dispensation des graces et la réparation des torts,
» il y eut peu d'observateurs assez attentifs pour
» remarquer dans la constitution française le pas-
» sage d'une ligue féodale à une monarchie absolue.
» Louis, continue le même écrivain, était telle-
» ment distingué par sa bravoure et sa fermeté,
» qualités sans lesquelles toutes les autres vertus
» eussent été inutiles, que personne n'osa concevoir
» l'idée téméraire d'une révolte sous un gouverne-
» ment dont la justice n'en offrait aucun prétexte. »

Après avoir loué dignement les soins assidus que le monarque se donna pour régler l'administration, assurer la tranquillité du royaume, et donner pour la première fois aux Français, sous le nom

d'*Établissemens*, un code qui rassemblait, modifiait et régularisait la législation féodale et coutumière, il ajoute que « ce prince, non content d'avoir
» fait présider la justice à toutes ses actions, voulut
» encore pratiquer cet acte de vertu si rare parmi
» les particuliers, et peut-être sans exemple alors
» parmi les rois, la restitution. On nomma des com-
» missaires pour rechercher les biens qui avaient
» été injustement réunis aux domaines de la cou-
» ronne sous les deux derniers règnes; on les res-
» titua à ceux qui furent reconnus y avoir droit, et
» on distribua aux pauvres la valeur de ceux de ces
» biens dont on ne put découvrir les propriétaires
» légitimes. »

Du reste, en appréciant les douces vertus et les grandes qualités de saint Louis, M. Halam déplore, comme nous, l'intolérance de ce prince, son excessive rigueur contre ceux qui ne professaient pas la même croyance que lui, la faiblesse qu'il montra pour une mère digne à la vérité de toute sa tendresse, mais qui exigea de son fils sur le trône une obéissance incompatible avec la dignité royale, et souvent même le sacrifice de son repos intérieur et du bonheur de l'innocente reine Marguerite; il blâme sur-tout, avec une grande sévérité, la fanatique erreur qui entraîna deux fois Louis dans ces croisades désastreuses dont on commençait alors à reconnaître la folie. Deux fois, malgré les conseils de ses ministres, les remontrances d'une partie du clergé, et les supplications de son peuple, Louis entreprit avec passion ces guerres lointaines: la première lui donna des chaînes; dans la seconde il trouva la mort.

CHAPITRE NEUVIÈME.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS IX.

(1270.)

Changemens en Orient. — Règne de Bondocdar. — Trève rompue par les chrétiens. — Marche rapide de Bondocdar. — Croisade de Tunis. — Ses frais dispendieux. — Testament de Louis. — Ses immenses donations. — Régens du royaume. — Départ pour Aigues-Mortes. — Désordres des croisés. — Vaine médiation de Louis entre les Églises. — Délibération pour la route. — Ruse de Muley-Moztanka, roi de Tunis. — Contre-temps éprouvés par les croisés. — Débarquement près de Tunis. — Premier succès. — Prise de Carthage. — Menace du roi de Tunis. — Perfidie des Sarrasins. — Contagion dans l'armée chrétienne. — Maladie du roi. — Ses derniers momens. — Ses enfans. — Hommes célèbres sous ce règne. — Désespoir de l'armée. — Instruction de Louis à son fils.

Changemens en Orient.

L'ORIENT venait d'être le théâtre de soudains et grands changemens : à la mort de Conrad, Henri de Lusignan reprit le sceptre de Jérusalem. Le vaillant Sargines, malgré le petit nombre de ses chevaliers, soutenait héroïquement, dans Saint-Jean-d'Acre, l'espoir des chrétiens et l'honneur du nom français.

Pendant quelque temps, les dissensions qui armèrent les Musulmans les uns contre les autres, permirent aux croisés de goûter quelque repos.

Un Mameluck, fameux par son audace et par ses exploits, Seffedin, enchaîna d'abord la victoire, et se crut au moment de régner seul sur tous les États soumis à l'étendard de Mahomet. Il avait humilié ou vaincu tous ses rivaux.

Régne de Bondocdar.

Mais un guerrier plus célèbre encore, plus heureux et sur-tout plus habile, Bondocdar, cet homme né esclave et parvenu au pouvoir en assassinant ses maîtres, trancha les jours de Seffedin; il s'était élevé par l'épée, il régna par le poignard.

Il réunit sous ses lois l'Égypte, la Syrie, la Palestine et l'Arabie. Maître de l'ancienne patrie des Ptolémée, il y fit renaître l'ordre, fleurir les sciences, prospérer le commerce, l'agriculture, et montra sur le trône autant de grandes qualités qu'il avait commis de crimes pour y parvenir.

Trève rompue par les chrétiens.

Les chrétiens, trop heureux de conserver quelques forteresses et un reste d'indépendance, à l'abri d'une trève obtenue dans le temps où les soudans d'Égypte et de Damas se faisaient la guerre, osèrent, malgré les sages représentations de Sargines, rompre cette trève et braver la colossale puissance de Bondocdar.

Au même instant, frappés de cet esprit de vertige précurseur des grandes calamités, au lieu de se réunir contre l'ennemi commun, ils se divisèrent et prirent parti pour les différentes factions de Gênes et de Venise, dont les guerriers avaient porté en Orient l'esprit de discorde qui déchirait en Italie ces républiques. Les chevaliers du Temple et de l'Hôpital, en se mêlant à ces querelles, les rendirent plus opiniâtres et plus sanglantes.

Marche rapide de Bondocdar.

Cependant Bondocdar, profitant de cette anarchie, s'avance rapidement à la tête de trois cent mille hommes, détruit la ville de Nazareth, assiége et prend Césarée, se voit repoussé devant la forteresse de Montfort, et se venge bientôt de cet échec en emportant d'assaut la ville de Saphet, dont les habitans furent égorgés, au mépris d'une capitulation jurée solennellement.

Le farouche vainqueur montrait autant de mépris que de haine pour les chrétiens. « A quoi, » disait-il, ont abouti les gigantesques efforts de ces » empereurs de Germanie, de ces rois de France » et d'Angleterre, qui venaient fondre sur l'Asie » et sur l'Afrique, à la tête de tous les guerriers » de l'Occident? En s'approchant de nous, ces ter- » ribles montagnes, qu'on disait prêtes à nous » écraser, se sont dissipées à la lueur de nos ci- » meterres, comme les nuages s'évanouissent de- » vant les feux de l'astre du jour. »

Bondocdar, enivré d'orgueil comme tous les hommes favorisés de la fortune, se croyait supérieur à Mahomet lui-même, et destiné à faire la conquête du monde chrétien. Continuant sa marche victorieuse, il dévasta les environs d'Acre, et l'investit pour s'en rendre maître. La perte des croisés semblait inévitable; le courage héroïque de Sargines, et d'un petit nombre de chevaliers français, opposait seul une dernière digue à ce torrent destructeur.

Croisade de Tunis.

Ces nouvelles funestes, apportées dans l'Occident, y répandirent la consternation. Louis, indigné des affronts de la croix, résolut aussitôt de ressaisir ses

armes, de venger les chrétiens opprimés, et d'entraîner les Français à de nouveaux combats.

Le pape, qui partageait sa douleur et non ses espérances, essaya d'abord de le détourner d'une si périlleuse entreprise; mais le zèle ardent du monarque l'emporta sur la froide circonspection du pontife; et le successeur des apôtres, cessant de s'opposer au pieux enthousiasme de Louis, le seconda de ses efforts, pour réveiller chez tous les princes et seigneurs de l'Europe la passion presque amortie de ces guerres sacrées.

Plusieurs conciles furent convoqués. Dans tout l'Occident, les temples retentirent à la fois et des accens de la douleur et des exhortations à la vengeance. Comme cette guerre était religieuse, on crut devoir lever sur le clergé un impôt considérable.

Saint Louis convoqua dans la ville de Paris tous les grands, les évêques et les barons de son royaume; ils s'y réunirent le jour de l'Annonciation. Le bon sire de Joinville, dont la campagne d'Égypte avait refroidi le zèle pieux, voulut vainement alléguer l'état dépérissant de sa santé pour se dispenser de se rendre à l'appel du roi. Louis lui répondit qu'il ne manquerait de médecin ni dans sa cour ni dans son camp.

Au moment où l'assemblée fut ouverte, le roi y parut portant à la main la couronne d'épines de Jésus-Christ, et, prenant la parole avec la dignité d'un monarque, l'ardeur d'un guerrier et l'enthousiasme d'un apôtre, il retraça, dans un discours pathétique, l'effrayant tableau des atroces cruautés exercées par les Musulmans, les outrages prodigués

Marche rapide de Bondocdar.

Cependant Bondocdar, profitant de cette anarchie, s'avance rapidement à la tête de trois cent mille hommes, détruit la ville de Nazareth, assiége et prend Césarée, se voit repoussé devant la forteresse de Montfort, et se venge bientôt de cet échec en emportant d'assaut la ville de Saphet, dont les habitans furent égorgés, au mépris d'une capitulation jurée solennellement.

Le farouche vainqueur montrait autant de mépris que de haine pour les chrétiens. « A quoi, » disait-il, ont abouti les gigantesques efforts de ces » empereurs de Germanie, de ces rois de France » et d'Angleterre, qui venaient fondre sur l'Asie » et sur l'Afrique, à la tête de tous les guerriers » de l'Occident? En s'approchant de nous, ces ter- » ribles montagnes, qu'on disait prêtes à nous » écraser, se sont dissipées à la lueur de nos ci- » meterres, comme les nuages s'évanouissent de- » vant les feux de l'astre du jour. »

Bondocdar, enivré d'orgueil comme tous les hommes favorisés de la fortune, se croyait supérieur à Mahomet lui-même, et destiné à faire la conquête du monde chrétien. Continuant sa marche victorieuse, il dévasta les environs d'Acre, et l'investit pour s'en rendre maître. La perte des croisés semblait inévitable; le courage héroïque de Sargines, et d'un petit nombre de chevaliers français, opposait seul une dernière digue à ce torrent destructeur.

Croisade de Tunis.

Ces nouvelles funestes, apportées dans l'Occident, y répandirent la consternation. Louis, indigné des affronts de la croix, résolut aussitôt de ressaisir ses

armes, de venger les chrétiens opprimés, et d'entraîner les Français à de nouveaux combats.

Le pape, qui partageait sa douleur et non ses espérances, essaya d'abord de le détourner d'une si périlleuse entreprise; mais le zèle ardent du monarque l'emporta sur la froide circonspection du pontife; et le successeur des apôtres, cessant de s'opposer au pieux enthousiasme de Louis, le seconda de ses efforts, pour réveiller chez tous les princes et seigneurs de l'Europe la passion presque amortie de ces guerres sacrées.

Plusieurs conciles furent convoqués. Dans tout l'Occident, les temples retentirent à la fois et des accens de la douleur et des exhortations à la vengeance. Comme cette guerre était religieuse, on crut devoir lever sur le clergé un impôt considérable.

Saint Louis convoqua dans la ville de Paris tous les grands, les évêques et les barons de son royaume; ils s'y réunirent le jour de l'Annonciation. Le bon sire de Joinville, dont la campagne d'Égypte avait refroidi le zèle pieux, voulut vainement alléguer l'état dépérissant de sa santé pour se dispenser de se rendre à l'appel du roi. Louis lui répondit qu'il ne manquerait de médecin ni dans sa cour ni dans son camp.

Au moment où l'assemblée fut ouverte, le roi y parut portant à la main la couronne d'épines de Jésus-Christ, et, prenant la parole avec la dignité d'un monarque, l'ardeur d'un guerrier et l'enthousiasme d'un apôtre, il retraça, dans un discours pathétique, l'effrayant tableau des atroces cruautés exercées par les Musulmans, les outrages prodigués

à la religion du Christ et les périls imminens où se trouvaient les braves chrétiens de l'Orient.

Il s'exprima avec une telle éloquence, qu'il parvint, malgré la répugnance que presque tous les assistans ressentaient pour une nouvelle croisade, à leur faire partager momentanément la passion qui l'agitait. Il demanda la croix, et la reçut des mains du cardinal de Sainte-Cécile. Si l'on ne s'écria pas cette fois : *Diex le volt, Dieu le veut,* chacun, se disant alors *le roi le veut,* crut suivre l'honneur en l'imitant.

Les premiers qui se croisèrent furent Philippe, fils aîné du roi et récemment armé chevalier par lui, les deux frères de ce prince, les comtes de Bretagne, de Montpensier, d'Eu, de Laval et de Brienne.

De tous côtés, beaucoup de princes, de seigneurs, de barons et d'hommes d'armes vinrent se ranger sous l'étendard religieux et royal. Ils s'empressèrent d'arborer ce signe pieux qui ne devait rappeler que la charité, mais qui, dans ce moment, appelait les hommes au carnage.

Joinville presque seul, jugeant de l'avenir par le passé, et connaissant trop bien l'état de la santé du roi, pour ne pas prévoir que, courant à une gloire chimérique, il allait trouver une mort certaine et prompte, refusa l'espèce de complicité qu'on exigeait de lui dans une entreprise qu'il croyait contraire aux vrais intérêts du monarque, comme à ceux de la nation et même de l'humanité.

Ses frais dispendieux.

Dans les croisades précédentes, l'enthousiasme universel multipliait les ressources ; chacun brû-

lait de verser son sang et ses trésors pour racheter le tombeau de Jésus-Christ ; tout homme était soldat ; tout prince, tout baron, tout prélat se dépouillait de ses richesses, pour lever, armer, équiper des milices. Mais, lorsque saint Louis voulut rallumer ce zèle refroidi, il fut obligé, pour se former une armée, de faire les plus grands sacrifices. Les plus puissans vassaux alléguaient l'impossibilité de payer les frais d'une si coûteuse expédition : pour décider le duc de Bourgogne à marcher avec vingt bannières et quarante chevaliers, le roi lui donna vingt-deux mille livres. Il entretint de même les chevaliers de Valérie, de Beaujeu et de Mailli. Les prélats de Langres et de Reims recevaient de lui quatre mille livres chacun pour quinze chevaliers. La totalité des sommes qu'il payait se montait à cent soixante-dix mille livres. De plus, il était obligé de nourrir ces différentes troupes ; chaque jour cent trente chevaliers étaient admis à sa table. Les Génois lui vendirent chèrement la flotte nombreuse nécessaire au transport des croisés.

Louis, toujours si prodigue de ses richesses et si économe de celles de ses peuples, sacrifiant tout alors à son zèle religieux, soumit tous les sujets de son royaume à une lourde capitation. On leva la dîme des biens du clergé, et le pape accorda au monarque pour quatre ans la dixième partie des revenus ecclésiastiques.

On s'armait pour l'Église, et cependant les abbés, les prélats et les moines éclatèrent en murmures ; mais pourtant on obéit ; et comme l'exemple d'un grand roi, soit en bien, soit en mal, trouve toujours

un grand nombre d'imitateurs, on vit Charles d'Anjou, Gaston de Béar, Édouard d'Angleterre et une foule de princes étrangers arborer la croix.

Saint Louis crut l'occasion favorable pour demander au chef de l'Église une bulle qui mît sa personne, ainsi que celle de ses fils et du comte d'Artois, son frère, à l'abri de l'excommunication que, suivant un usage abusif, les évêques et les prélats prétendaient pouvoir à leur gré lancer contre eux. L'opiniâtre pontife opposa un refus formel à la juste demande d'un saint monarque qui courait, au nom de l'Église, chercher les palmes du martyre.

Testament de Louis.

Avant de quitter la France, Louis fit son testament (1). Par cet acte, il légua un apanage à son héritier Philippe, quelques villes à Tristan, sous le nom de comté de Valois. Pierre eut en partage les comtés d'Alençon et du Perche; Robert celui de Clermont en Beauvoisis.

Déjà le roi avait payé la dot de sa fille Isabelle, devenue reine de Navarre. Il assura celle de Blanche qui épousa Ferdinand, héritier du trône de Castille, et de Marguerite promise à Jean, duc de Brabant. La dernière de ses filles, Agnès, reçut dix mille livres: depuis elle fut mariée à Robert, duc de Bourgogne.

Ses immenses donations.

Le roi nomma exécuteurs testamentaires les évêques de Paris et d'Évreux, ainsi que les abbés de Saint-Denis et de Royaumont. Il fit d'immenses donations à tous les monastères, à huit cents léproseries, à une foule de pauvres, à une multitude d'écoliers dont les parens ne pouvaient payer les études,

(1) 1269.

aux veuves, aux orphelins et aux pauvres officiers de sa maison. Enfin il put donner beaucoup, parce qu'il avait beaucoup épargné : les rois économes peuvent seuls être généreux.

Régens du royaume.

Ce prince, si bon, si sensible, et qui avait si long-temps laissé régner sa mère sur la France et sur lui, ne chérissait pas moins son épouse Marguerite. Cependant, en s'éloignant d'elle, il ne lui confia aucun pouvoir, soit parce qu'il croyait ses douces vertus peu propres à gouverner une noblesse turbulente, soit qu'exempte d'ambition et occupée de son seul amour, Marguerite eût rejeté avec effroi le poids du sceptre. L'abbé de Saint-Denis et le sire de Nesle furent chargés de la régence.

Départ pour Aigues-Mortes.

Après avoir fait toutes ses dispositions, saint Louis, suivant l'antique usage, prit l'oriflamme à Saint-Denis, et partit pour se rendre au port d'Aigues-Mortes (1). La flotte génoise qui devait l'y attendre n'y était point arrivée. Ce retard devint funeste à l'armée.

Désordres des croisés.

Les croisés, qu'une fatale expérience aurait dû éclairer, se livrèrent dans le camp d'Aigues-Mortes à la même licence, aux mêmes débauches, aux mêmes excès qui, dans les murs d'Alexandrie, avaient été les présages de leurs désastres. Ruinés par le jeu, égarés par l'ivresse, irrités par des rivalités d'amour et d'ambition, ils ensanglantaient chaque jour leurs maisons, leurs tentes, leurs festins. Beaucoup de Catalans et de Provençaux périrent victimes de leurs fureurs insensées.

(1) 1270.

Tandis que ces étranges pélerins étonnaient le monde par ce monstrueux assemblage de vices et de dévotion, Louis, profondément affligé de leurs égaremens, s'efforçait d'y mettre un terme par un prompt départ. Enfin son activité parvint à triompher de tous les obstacles qui arrêtaient sa marche.

Vaine médiation de Louis entre les Églises.

Avant de s'embarquer, le roi, écoutant les sollicitations de quelques envoyés des Grecs, s'efforça de terminer par sa médiation l'antique et opiniâtre discorde qui existait entre les églises d'Orient et d'Occident. Une telle pacification était digne de lui; mais, le Saint-Siége rejetant comme artificieuses les propositions des schismatiques, Louis dut renoncer à son généreux dessein.

Délibération pour la route.

Tout était prêt pour son départ; mais une grande question l'arrêtait encore. Il fit délibérer son conseil sur la route qu'on devait prendre et sur le but que devaient d'abord atteindre les efforts des croisés.

On hésita quelque temps entre trois partis : les uns voulaient qu'on courût directement au secours de la Palestine; les autres qu'on descendît en Égypte pour attaquer le soudan dans le foyer de sa puissance; d'autres enfin conseillaient de débarquer en Afrique sur la côte de Carthage, afin de se rendre promptement maître de cette contrée, et de priver l'Egypte et la Syrie des secours qu'elles en tiraient, ou même de les forcer par cette diversion à éloigner leurs armes des cités chrétiennes de la Palestine, et de laisser quelque repos aux héroïques et infortunés compagnons d'armes de Sargines.

Ce dernier avis prévalut dans l'esprit du roi : Voltaire lui en fait un injuste reproche, et attribue cette

détermination à sa faiblesse pour Charles d'Anjou, son frère, qui portait ses vues ambitieuses sur les contrées africaines voisines de ses États.

La vie entière de Louis répond à cette ambition; et toujours en effet on le vit réprimer le fougueux caractère du comte d'Anjou, désapprouver sa conduite, le forcer de rendre justice à ses vassaux, et refuser de sacrifier le repos de la France à la conquête du royaume de Naples.

Si Louis commit une faute en entraînant son armée dans les sables brûlans de Carthage, on en trouvera les vrais motifs dans le caractère de ce prince, dont un excès de zèle religieux fut peut-être le seul défaut.

Ruse de Muley-Moztanka, roi de Tunis.

Depuis long-temps on sait que les princes musulmans, pour éloigner l'invasion des chrétiens, pour les tromper, pour les diviser et pour paralyser leurs efforts, s'étaient servis des armes de la perfidie. Sans cesse menacés des formidables légions de l'Occident, ils se croyaient tout permis contre les chrétiens.

Le roi de Tunis, Muley-Moztanka, en adressant plusieurs lettres au monarque français, et en envoyant près de lui plusieurs adroits émissaires, était parvenu à lui faire croire qu'il était disposé à embrasser la foi chrétienne. Presque tous les historiens s'accordent sur ce fait.

Dans un autre temps et pour un autre prince, un tel piége sans doute eût été trop grossier. Mais dans ce siècle où la crédulité adoptait tous les faux miracles, celui de la conversion d'un roi musulman ne paraissait pas impossible.

Le pieux Louis désirait trop ardemment une pareille conquête pour en douter. Aussi on l'entendit

plusieurs fois s'écrier : « Quelle consolation pour » moi si je pouvais jamais être parrain d'un roi » mahométan ! » On assure même qu'il fit dire à ce prince africain qu'il consentirait à passer une partie de sa vie dans les cachots, s'il pouvait obtenir à ce prix que Muley-Moztanka et sa nation reçussent le baptême.

Cet espoir chimérique fixa donc les irrésolutions de saint Louis, et ce fut ainsi que la ruse d'un barbare priva la Palestine de tout secours, troubla la raison d'un sage monarque, et l'attira avec son armée dans un aride désert qui devint pour eux un vaste tombeau.

Contre-temps éprouvés par les croisés.

Loin de prévoir les calamités qui les attendaient, les croisés, dès que la flotte génoise fut arrivée, s'élancèrent avec autant de confiance que d'ardeur sur les flots. Impatiens d'attendre la côte africaine, trompés par un faux bruit généralement répandu, ils croyaient tous trouver à Tunis des trésors, des alliés, des armes et des troupes disposées à leur faciliter la conquête de l'Égypte et la délivrance de Jérusalem.

Cependant, dès les premiers jours de leur navigation, le sort sembla par de fortes contrariétés leur annoncer l'issue fatale de cette expédition. Après avoir été tourmentés par des vents opposés, ils voulurent relâcher dans un port de l'île de Sardaigne. Les Pisans alors en étaient maîtres, et ces républicains montrèrent aux Français la même défiance que les premiers croisés avaient éprouvée dans l'Orient de la part des Grecs.

Louis, indigné de voir pour la première fois sa

loyauté soupçonnée, remit promptement à la voile, et fut rejoint dans sa route par le roi de Navarre et par les comtes de Poitiers et de Flandre, qui lui amenaient un grand nombre de vaisseaux. Peu de jours après toute l'armée jeta l'ancre sur une plage située entre Alger et Tunis, près de l'antique Carthage. Il ne restait plus de cette fameuse rivale de Rome que des débris épars, un bourg musulman décoré du nom de ville, et un château flanqué de tours.

Débarquement près de Tunis.

A l'aspect de l'oriflamme et des pavillons français, les Sarrasins qui bordaient le rivage s'étonnent, s'épouvantent et fuient de toutes parts. Cette prompte retraite fut regardée comme un piége, chacun resta sur ses vaisseaux. Le lendemain une foule innombrable de Musulmans, s'étant rassemblés de nouveau sur la côte, annonçaient par leur contenance et par leurs cris une lutte opiniâtre et sanglante.

Premier succès.

Le roi donne le signal du combat. Aussitôt les Français, sans attendre le secours trop lent des barques et des canots, se jettent dans la mer le sabre à la main, bravent les vagues, les roches, l'ennemi, atteignent le rivage, se réunissent, se serrent, se précipitent avec furie sur les infidèles, les étonnent par leur audace, les entament, les enfoncent, les forcent à se retirer, ensuite à fuir, enfin à chercher leur salut dans une déroute complète.

Pendant ce court combat et ce brillant triomphe, Louis, dont la voix encourageait les siens, adressait à Dieu ses prières ferventes; et son aumônier, bénissant l'étendard planté sur le rivage, proclamait, au nom de la religion, la prise de possession de cette

terre infidèle, qu'il regardait déjà comme conquise pour la foi chrétienne.

Les Musulmans, frappés de terreur, avaient abandonné honteusement des passages et des défilés qu'il leur eût été facile de défendre. La victoire de Louis était éclatante ; mais là, comme en Égypte, on devait promptement perdre le fruit d'un courage dirigé sans prévoyance et sans plan.

Prise de Carthage.

Bientôt on s'aperçut que le lieu du débarquement avait été mal choisi. Les Français, fatigués par l'ardeur du soleil et par la chaleur du combat, ne trouvèrent sur le sable brûlant où ils campaient aucun ruisseau, aucune fontaine pour se rafraîchir. On apprit que près de Carthage il existait quelques citernes. Les premiers détachemens qu'on y envoya furent égorgés par les Africains. Alors Louis, rassemblant ses preux, courut réparer cet échec imprévu, dispersa les barbares, s'empara des citernes et investit Carthage.

On devait croire que cette forteresse exigerait un long siége ; mais la bouillante audace des Français, animée par l'exemple de leur roi, aplanit tous les obstacles. Ils franchirent les fossés, escaladèrent les murailles, passèrent la garnison au fil de l'épée, et se rendirent ainsi, par un seul effort, maîtres de la ville et du château.

Le Scipion français, égal au romain en courage, en vertus, mais non en bonheur et en science militaire, loin de se livrer au repos après la prise de Carthage, s'occupa promptement des seuls moyens qui pouvaient adoucir les calamités de la guerre; il établit sans retard des hôpitaux pour calmer les

souffrances, pour panser les blessures des vainqueurs et des vaincus.

Les princesses ses filles, ses sœurs et ses nièces vinrent habiter le château. Là elles donnèrent, par les soins qu'elles prodiguaient aux malades, le spectacle, nouveau pour cette terre barbare, des courageuses vertus que la charité chrétienne inspire et commande au sexe le plus faible.

La vive résistance que Louis avait rencontrée, en débarquant sur une terre où les promesses du roi de Tunis devaient lui faire espérer un autre accueil, déchirait le voile qu'une aveugle confiance avait jusque-là jeté sur les yeux du monarque; et bientôt son illusion, si elle pouvait durer encore, fut totalement dissipée par une lettre de Muley-Moztanka.

Menace du roi de Tunis.

Ce prince, loin de demander le baptême, déclarait qu'à la tête de cent mille Musulmans il marchait pour combattre et exterminer l'armée française. Sa menace ne tarda pas à se réaliser.

Perfidie des Sarrasins.

Néanmoins, tandis qu'on se préparait de part et d'autre au combat, les Sarrasins essayaient encore de tromper la crédulité des croisés. Ces Africains perfides vinrent en grand nombre dans le camp français, et parvinrent à y être admis en annonçant qu'ils étaient décidés à embrasser la foi chrétienne. La loyauté française fut dupe de cette hypocrisie; et nos preux, oubliant qu'en Égypte on avait employé contre eux la même ruse, reçurent ces infidèles sous leurs tentes.

La nuit venait d'étendre ses ombres sur la terre; soudain les traîtres se lèvent, se rassemblent et poignardent sans pitié leurs hôtes imprudens. Mais,

au premier cri des victimes, Louis accourt. L'alarme se répand; on se précipite sur les barbares, on les enfonce, on les renverse. Le plus grand nombre est massacré; le reste obtient la vie en promettant d'attirer un corps de deux mille Sarrasins dans une embuscade; ils jurèrent de remplir cet engagement et partirent; mais, comme il était facile de s'y attendre, on n'en entendit plus parler.

Toute la plaine était inondée par les innombrables troupes du roi de Tunis. Dès ce moment l'armée chrétienne, assaillie jour et nuit et forcée d'être sans cesse sous les armes, ne pût goûter un instant de repos. C'étaient à tout moment non des batailles, mais des combats semblables à ceux que les Parthes en Asie et les Numides en Afrique livraient jadis aux Romains.

Les Maures, infatigables, ardens comme leur climat brûlant, féroces comme les monstres de leurs déserts, rapides comme les élans de leurs montagnes, également prompts pour attaquer et pour fuir, harcelaient continuellement l'armée française. Les croisés, leur opposant une inutile vaillance, les combattaient, les repoussaient toujours sans jamais pouvoir les atteindre ni les forcer à une mêlée décisive.

Contagion dans l'armée chrétienne.

Bientôt les Français, accablés par la violence des feux du soleil africain réfléchis par un sable brûlant, fatigués d'une lutte qui n'avait ni terme ni résultat, privés d'alimens sains, et à peine désaltérés par l'eau corrompue des citernes, se virent en proie au fléau d'une contagion plus destructive encore qu'elle ne l'avait été sur les rives du Nil.

Les comtes de Vendôme, de la Marche, de Nemours, de Montmorency, de Fiennes, de Brissac, d'Apremont, en furent les premières victimes. Le comte de Nevers, fils du roi, ainsi que le cardinal légat, succombèrent, peu de jours après, à cette contagion. Le prince Philippe et le roi de Navarre, atteints du même mal, échappèrent heureusement à la mort. Enfin le roi s'aperçut que le fatal poison circulait dans ses veines, et dès le premier instant il sentit que cette atteinte serait mortelle.

Maladie du roi.

Ce fut toujours au milieu des plus grandes infortunes qu'on vit briller le caractère de ce prince avec le plus vif éclat. Nul ne donna au monde plus héroïquement le triste et noble spectacle de la vertu luttant contre l'adversité.

Loin de se laisser abattre, d'interrompre ses travaux et de chercher dans le repos quelques soulagemens, Louis semblait oublier ses maux et ne s'occuper que des souffrances de ses compagnons d'armes. Sans cesse il les visitait, les consolait, se faisait porter à la tête de ses soldats, ranimait leur courage et répandait encore par le sien la terreur dans le camp des infidèles.

Ses derniers momens.

Son heure était arrivée : vaincu non par les hommes, mais par la nature, ses forces l'abandonnèrent. Sentant la mort s'approcher, il remplit ses derniers devoirs de roi en donnant à son héritier ses derniers conseils et ses dernières leçons.

Détournant ensuite ses regards de la couronne terrestre qu'il abandonnait pour conquérir les palmes d'une autre vie, il rassembla le reste de ses forces, se jeta à genoux au bas de son lit, reçut le

saint sacrement, s'étendit sur un lit de cendres, et, après avoir répété ces paroles du psalmiste : « Sei-» gneur, j'entrerai dans votre maison; je vous ado-» rerai dans votre saint temple, et je glorifierai » votre nom, » il mourut en chrétien comme il avait vécu en héros. Louis rendit le dernier soupir à trois heures après-midi, le 25 août 1270, il était âgé de cinquante-six ans. Son règne en avait duré quarante-quatre.

Ce prince qui plaça constamment toutes ses jouissances dans l'accomplissement de ses devoirs, mérita l'éloge que Tacite fait de Germanicus. Donnant dans un siècle de licence l'exemple des vertus domestiques, jamais il ne fut infidèle aux liens d'un unique et chaste hymen. Marguerite, fille du comte de Provence, était digne de son affection; elle partagea seule ses peines, ses plaisirs, son lit et son trône.

Ses enfans. Les fruits de cet heureux hymen furent nombreux : il eut d'elle un prince nommé Louis, que la mort moissonna à la fleur de ses ans; Philippe III, dit le Hardi, qui hérita de son sceptre; Jean, mort jeune; Jean Tristan, dont le nom ne fut que trop vérifié par le sort, puisqu'il naquit à Damiette et mourut à Tunis; Pierre, comte d'Alençon; Robert, comte de Clermont.

Ce même Robert, marié à Béatrix, fille de Jean de Bourgogne et d'Agnès de Bourbon, devint par ses enfans la tige des princes de la maison de Bourbon. L'un d'eux, Henri IV, trois cents ans après, monta sur le trône. Ses petits-fils règnent aujourd'hui.

Marguerite donna aussi le jour à quatre filles :

Élisabeth, mariée au roi de Navarre; Blanche, au prince de Castille; Marguerite, au duc de Brabant, et Agnès, au duc de Bourgogne.

Hommes célèbres sous ce règne.

Parmi les guerriers dont le courage illustrait le règne de Louis IX, les plus remarquables furent Mathieu de Montmorency, Amaury de Montfort, Gilles le Brun, Humbert de Beaujeu, tous quatre connétables; les maréchaux Henri Clément de Metz, Ferri Paste, Guillaume de Beaumont, Gauthier de Nemours, Renaud de Pressigni, Raoul d'Estrées; Éric de Beaujeu.

Le dévouement et la valeur héroïque de Châtillon, de Sargines et du sénéchal Joinville, associeront éternellement leurs noms à celui de saint Louis.

Nos fastes conserveront aussi le souvenir des ministres honorés de la confiance de ce sage monarque; les principaux furent les chanceliers Guérin, Allegrin, Jean de la Cour, Simon de Brioud, depuis pape sous le nom de Martin IV. On doit y ajouter le sire de Nesle, chargé de la régence.

On remarque, parmi les hommes les plus célèbres de l'époque où saint Louis appelait les sciences au secours de la civilisation, Étienne Boileau ou Boislève, Pierre de Fontaines, Gilles, archevêque de Tyr et confesseur du roi, Guillaume de Saint-Amour, Mathieu Pâris, Pierre des Vignes, Robert de Sorbonne, Scot, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure. Ces faibles lumières se faisaient distinguer parce qu'elles brillaient au milieu des ténèbres.

Désespoir de l'armée.

Dès le moment où l'armée chrétienne sut que le roi touchait à ses derniers momens, ce malheur fit

oublier tous les autres. L'ardeur dévorante du climat, les attaques sans cesse répétées d'un féroce ennemi, les tourmens d'une fièvre contagieuse, rien ne pouvait plus détourner les Français du funèbre objet qui les accablait de douleur; ces intrépides guerriers, qui avaient si souvent bravé la mort, tremblaient en la voyant s'approcher de Louis; leurs cris, leurs gémissemens retentissaient autour de la tente du monarque.

Ce grand roi, près de quitter la vie, s'était vu obligé de faire un dernier essai de ses forces pour raffermir le courage de ses compagnons d'armes. Appelant leurs chefs près de lui, il leur dit avec cette sérénité qui jamais ne l'abandonna : « Mes » amis, j'ai fini ma course; ne me plaignez pas; il » est naturel, étant votre chef, que je marche le » premier : mais vous devez me suivre; tenez-» vous donc prêts au voyage. »

Ses enfans, ses frères, excepté Charles d'Anjou, qui n'arriva qu'après sa mort, entouraient son lit et l'arrosaient de leurs larmes; car la douleur amollissait tous les courages hors le sien.

Instruction de Louis à son fils.

Fidèle à ses devoirs jusqu'au dernier moment, ce bon roi, avant d'expirer, remit dans les mains de Philippe, son héritier, une instruction écrite de sa main, instruction paternelle et sage, mais trop monacale.

Ce monument s'est conservé jusqu'à nous; il est d'autant plus précieux qu'en donnant à son successeur les plus sages conseils, Louis s'y est peint lui-même; on y retrouve ses vertus, sa bonté, les mœurs de son siècle et même le seul défaut

qui se mêlait à ses grandes qualités, sa déférence excessive pour les prêtres et les moines, dont cependant une grande partie avait si souvent mérité ses justes reproches.

Mais si sa dévotion fut trop ardente, il faut convenir aussi que jamais piété ne fut plus évangélique, plus pure et plus sincère que la sienne. « Tel étoit, dit Joinville dans son naïf langage, le » meilleur des rois, qui si saintement a vécu et » fait tant de beaux faits envers Dieu; le prince » le plus saint et le plus juste qui ait porté la cou- » ronne, dont la foi étoit si grande qu'on auroit » pensé qu'il voyoit plutôt les mystères divins qu'il » ne les croyoit; le modèle enfin le plus accompli » que l'histoire fournisse aux souverains qui veu- » lent régner selon Dieu et pour le bien de leurs » sujets. »

L'original de cette instruction, donnée par le bon roi à son fils, fut retrouvé en 1374 par Gérard de Montagu, garde du Trésor des chartes, et offert par lui au roi Charles V, qui en fit présent à son beau-frère le duc de Bourbon, descendant de saint Louis. Plusieurs copies en furent gardées par la chambre des comptes. Ménard les avait publiées dans ses observations.

Nous laisserons à ces dernières paroles de saint Louis mourant l'empreinte antique qui caractérise son esprit et son siècle.

« Beau filz, disait saint Louis à Philippe, la pre- » miere chouse que je t'enseigne et commande a » garder, si est que de tout ton cueur, et sur toute » rien, tu aymes Dieu. Car sans ce nul omme ne

» peult estre sauvé. Et te garde bien de faire chouse
» qui luy desplaise : c'est assavoir pechié. Car tu
» deverois plustoust desirer a souffrir toutes ma-
» nieres de tourmens, que de pechier mortelle-
» ment. Si Dieu t'envoye adversité, reçoy la be-
» nignement, et luy en rend graces : et pense
» que tu l'as bien desservy, et que le tout te tour-
» nera a ton preu. S'il te donne prosperité, si l'en
» remerçie trez umblement, et garde que pour ce
» tu n'en soies pas pire par orgueil, ne aultrement.
» Car l'on ne doit pas guerroier Dieu de ses dons
» qu'il nous fait. Confesse toy souvent, et essis
» confesseur ydone, qui preudomme soit, et qui
» te puisse seurement enseigner a faire les chouses
» necessaires pour le salut de ton ame, et aussy
» les chouses dont tu te dois garder : et que tu
» soies tel, que tes confesseurs, tes parens et fa-
» miliers te puissent ardiement reprandre de ton
» mal, que tu auras fait, et aussy a t'enseigner
» tes faitz. Escoute le service de Dieu et de noustre
» mere sainte Eglise, devotement, de cueur et de
» bouche; et par especial a la messe, depuis que
» la consecration du corps de noustre Seigneur sera,
» sans bourder (rire, folatrer), ne truffer (railler)
» avecques aultruy. Aies le cueur doux et piteux
» aux povres, et les conforte et aide en ce que
» porras. Maintien les bonnes coustumes de ton
» royaume, et abbaisse et corrige les mauvaises.
» Garde toy de trop grant convoitise; ne ne boute
» pas sus trop grans tailles ne subcide a ton peuple,
» si ce n'est par trop grant necessité pour ton royaume
» deffendre. Si tu as en ton cueur aulcun malaise,

» dy le incontinant a ton confesseur, ou a aulcune
» bonne personne, qui ne soit pas plain de villaines
» parolles. Et ainsi legerement porras porter ton
» mal par le reconfort qu'il te donnera. Prend toy
» bien garde que tu aies en ta compaignie preudes
» gens et loiaux, qui ne soient point plains de con-
» voitise: soient gens d'eglise, de religion, seculiers,
» ou aultres. Fuy la compaignie des mauvais, et
» t'efforce d'escouter les parolles de Dieu, et les
» retien en ton cueur. Pourchasse continuellement
» prieres, oraisons et pardons. Ayme ton onneur.
» Garde toy de souffrir aultruy, qui soit si ardi de
» dire devant toy aulcune parolle qui soit commen-
» cement d'esmouvoir nully a pechié: ne qui mes-
» die d'aultruy darrieres, ou devant, par detraction.
» Ne ne souffre aulcune villaine chouse dire de Dieu,
» de sa digne mere, ne de saint ou sainte. Souvent
» regracie Dieu des biens et de la prosperité qu'il
» te donnera. Aussy fais droicture et justice a chas-
» cun, tant au povre comme au riche. Et a tes ser-
» viteurs soies loial, liberal, et roide de parolle, ad
» ce qu'ilz te craignent, et ayment comme leur
» maistre. Et si aulcune controversité ou action se
» meut, enquiers toy jusques a la verité soit tant
» pour toy que contre toy. Si tu es adverti d'avoir
» aulcune chouse de l'aultruy, qui soit certaine soit
» par toy, ou par tes predecesseurs, fay la rendre
» incontinant. Regarde a toute diligence commant
» les gens et subgets vivent en paix et en droicture
» dessoubz toy, par especial ez bonnes villes et citez,
» et ailleurs. Maintien les franchises et libertez,
» esquelles tes anxiens les ont maintenuz et gardez,

» et les tiens en faveur et amour. Car par la richesse
» et puissance de tes bonnes villes, tes annemys et
» adversaires doubteront de te assaillir, et de mes-
» prandre envers toy, par especial tes pareils et tes
» barons, et aultres semblables. Ayme et onnoure
» toute gens d'eglise et de religion, et garde bien
» qu'on ne leur tollisse (enlève) leurs revenuz, dons
» et aumosnes, que tes anxiens et davanciers leur
» ont lessez et donnez. On racompte du roy Phe-
» lippes mon ayeul, que une foiz l'ung de ses con-
» seillers luy dist, que les gens d'eglise luy faisoient
» perdre et amenuser les dróiz et libertez, mesme-
» ment ses justices, et que c'estoit grant merveille,
» commant il le souffroit ainsy. Et le roy mon ayeul
» luy respondist qu'il le croioit bien; mais que Dieu
» luy avoit fait tant de biens et de gratuitez, que
» il aimoit mieulx lesser aller son bien, que d'avoir
» debat ne contens aux gens de sainte Eglise. A ton
» pere et a ta mere pourte onneur et reverence,
» et garde de les courrousser par desobeissance de
» leurs bons commandemens. Donne les benefices,
» qui te appartiendront, a bonnes personnes, et de
» nette vie; si le fay par le conseil de preudes gens
» et sages. Garde toy d'esmouvoir guerre contre
» omme chrestien sans grant conseil, et que aul-
» trement tu n'y puisse obvier. Et si aulcune guerre
» y as, si garde les gens d'eglise, et ceulx qui en
» riens ne t'auront meffait. Si guerre et debat y a
» entre tes subgets, appaise les au plustoust que tu
» porras. Prend garde souvent a tes baillifs, pre-
» vostz, et autres tes officiers, et t'enquiers de leur
» gouvernement: affin que si chouse y a en eulx a

» reprandre, que tu le faces. Et garde, que quelque
» villain pechié ne regne en ton royaume, mesme-
» ment blaspheme ne heresie : et si aulcun en y a,
» fay le tollir et ouster. Et garde toi bien que tu
» faces en ta maison despence raisonnable, et de
» mesure. Et te supply, mon enfant, que en ma fin
» tu aies de moi souvenance, et de ma povre ame;
» et me secoure par messes, oraisons, prieres,
» aumosnes, et biensfaiz, par tout ton royaume.
» Et me octroie part et porcion en tous les biensfaiz
» que tu feras. Et je te donne toute benediction que
» jamès pere peult donner a enfant. Priant a toute
» la trinité de paradis, le Pere, le Filz et le Saint-
» Esprit, qu'il te garde, et deffende de tous maulx,
» par especial de mourir en pechié mortel. Ad ce
» que nous puissions une foiz, aprez ceste mortelle
» vie, estre devant Dieu ensemble, a luy rendre
» graces et loüenges sans fin en royaume de paradis.
» Amen. » Ainsi parlait à son fils le modèle des
preux et des princes.

Le lieu où l'on déposa une partie de ses dépouilles mortelles devint célèbre par les miracles que, suivant les mœurs du temps, la vénération publique leur attribua. On peut les voir longuement détaillés dans une vie de saint Louis écrite par le confesseur de ce prince.

Le plus vrai, le plus grand de ses miracles fut peut-être de voir tant aimer et tant regretter par les peuples un monarque qui les avait deux fois entraînés, par un faux zèle, dans de funestes et désastreuses entreprises.

Le célèbre historien Gibbon, étranger et protes-

tant, rend en ces termes un juste hommage à ce monarque : « Louis IX, dit-il, roi de France, perdit » sa liberté en Égypte et sa vie sur la côte d'Afrique. » Rome le canonisa vingt-huit ans après sa mort. » Soixante-cinq miracles solennellement attestés » semblèrent justifier les honneurs rendus à sa » mémoire. La voix plus sûre de l'histoire rend un » témoignage honorable à ses vertus. Il réunissait » celles de l'homme, du roi et du héros; l'amour » de la justice tempérait l'impétuosité de sa valeur. » Louis fut le père de ses sujets, l'ami de ses voisins » et la terreur des infidèles. » Ces paroles d'un auteur étranger ne seront point désavouées par la postérité.

Louis IX, fils soumis, père tendre, époux constant, loyal chevalier, allié fidèle, vainqueur généreux, politique habile, grand justicier, réformateur prudent, appui des opprimés, prodigue d'aumônes, protecteur des communes, indulgent pour les faibles, redoutable aux méchans, sévère pour sa cour, modeste après la victoire, inébranlable dans les revers, ne reçut point de la postérité le titre de *grand;* il en mérita et en obtint un plus rare, celui de *prince de paix et de justice.*

Son nom reste à jamais gravé dans nos annales militaires par la gloire, dans nos fastes civils par la justice, dans la légende romaine par la piété, et dans le cœur des Français par la reconnaissance.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

